







ABS. 1.75.315



40



HISTOIRE

JACQUES  
D'ÉCOSSE.

---

NOUVELLE ÉDITION  
TOME IV.

HISTOIRE

DES

---

TOME IV.

# HISTOIRE

D'ÉCOSSE,

SOUS LES REGNES

DE

MARIE STUART,

ET DE

JACQUES VI.

Jusqu'à l'avénement de ce prince à la  
couronne d'Angleterre;

*Avec un abrégé de l'histoire d'Écosse, dans les  
temps qui ont précédé ces époques;*

NOUVELLE ÉDITION,

revue, corrigée & augmentée par le traducteur, d'un  
Appendice contenant un grand nombre de piéces ori-  
ginales qui n'avoient point encore été publiées en  
François, ainsi qu'une Dissertation sur le meurtre du  
roi HENRI DARNLY, & de Tables des matieres.

*Par M. GUILLAUME ROBERTSON, docteur-  
ministre de lady Yester, à Edimbourg.*

Traduite de l'Anglois.

TOME QUATRIEME.



A LONDRES.

---

M. DCC. LXXII.

HISTOIRE

D'ÉCOSSE,

SOUS LES REINES

DE

MARIE STUART,

ET DE

JACQUES VI.

Julda's l'aveuement de ce prince à la

CONTINUÉ

Avec un abrégé de l'histoire d'Écosse, dans les  
temps qui précèdent;

NOUVELLE ÉDITION,

revue, corrigée & augmentée par le traducteur, & un  
-Appendice contenant un grand nombre de pièces ori-  
-ginales qui n'étoient point encore été publiées en  
France, ainsi qu'un Dictionnaire sur la manière du  
roi Henri L'ancien, & de l'Écosse des rois.

Par M. GUILLAUME ROBERTSON, docteur  
-maître de l'école de l'Université de Glasgow.

Traduite de l'Anglais.

TOME QUATRIÈME.



A LONDRES.

M DCC LXXV

SCOTLAND NATIONAL LIBRARY  
575-1  
JULY 1975  
B  
OF ARDRAIGH



# APPENDICE

DE

# L'HISTOIRE D'ÉCOSSE,

Traduit littéralement, & mot pour  
mot, del'Anglois & de l'Ecoffois.

---

---

N<sup>o</sup>. I.

*Mémoire concernant les moyens de ré-  
tablir le royaume d'Ecosse dans son  
ancienne splendeur.*

1559.  
5 Août.

**I**L est à propos d'observer avant  
toutes choses, que ce qui peut  
le plus contribuer au parfait  
bonheur de l'Ecosse, c'est ou  
de continuer à vivre toujours  
en paix avec le royaume d'Angleterre,  
ou bien de ne faire avec l'Angleterre

*Biblioth. du  
Cheval. Ro-  
bert Cotton,  
Cal. B. 10.  
fol. 17. tiré  
sur une Co-  
pie étant en-  
tre les mains  
du Secrétaire  
Cecil.*

Tome IV.

A

1559.  
5 Août. qu'une seule monarchie, attendu que les deux royaumes ne forment qu'une même île, entièrement détachée du continent.

Si l'on prend le premier parti, c'est-à-dire, celui de conserver une paix perpétuelle avec l'Angleterre, il faut alors faire en sorte que l'Ecosse ne soit point tenue, par des subsides, dans la dépendance de la France, ainsi qu'elle y est actuellement, attendu que la France, qui de tous temps est ennemie de l'Angleterre, cherchera toujours à se servir de l'Ecosse comme de l'instrument le plus propre à favoriser ses mauvais desseins contre l'Angleterre, & comme d'une espee de guérite pour en observer tous les mouvements.

Lorsque l'Ecosse sera entre les mains d'un homme qui n'aura dans ses veines que du sang Ecossois, qui sera tout Ecossois de cœur & d'affection, on pourra espérer de voir subsister la bonne intelligence entre les deux royaumes. Mais tant qu'elle sera aux ordres de la France, on ne peut pas se flatter que cette union soit de longue durée.

Or, nous voyons aujourd'hui l'Ecosse aux ordres du roi de France, à cause de sa femme; sur quoi il est à observer, que pendant l'absence de la reine, & jusqu'à ce qu'elle ait des enfants, il est important, pour le bien du royaume,

que les Hamiltons, les plus proches héritiers du trône, y portent toutes leurs attentions, & veillent à ce que la couronne ne soit point usurpée, ni le royaume dévasté. D'un autre côté, la noblesse & le peuple doivent tenir la main à ce que les loix & anciennes coutumes du royaume ne soient point altérées, & que le pays ne soit point appauvri & foulé par des taxes, des emprunts, de nouveaux impôts, à la mode de France; & par provision, le roi & la reine de France seront avisés, que toutes les loix divines & humaines doivent les engager à réformer leur mauvaise administration dans le royaume.

Et à cet effet, il seroit à propos que la noblesse & le peuple, de concert avec le plus proche héritier de la couronne, cherchassent les moyens les plus convenables pour remédier à de si grands abus, qui peuvent entraîner la ruine totale de leur pays, & qu'il est nécessaire de réprimer avant que le pouvoir & l'insolence du François fassent de plus grands progrès.

Premièrement : il faut pourvoir à ce que, du consentement des trois états, le royaume soit, ainsi que l'Angleterre, affranchi de toute idolâtrie; & s'il étoit possible, qu'on tint un concile libre & général où le pape de Rome n'eût ni voix ni séance, les états pourroient y

1559.

5 Août.

justifier leurs procédés, & s'offrir de prouver que leur parti est le plus conforme à la religion chrétienne.

Secondement : il faut avoir soin que dans tout ce qui concerne l'administration du royaume, les offices ne soient remplis que par les anciennes familles du pays, sans que ni capitaines, ni lieutenants, ni soldats, ni aucuns princes, étrangers, aient part au gouvernement, & veiller sur-tout à ce que les forteresses soient toujours entre les mains d'Ecoffois de sang & d'affection.

Troisièmement : il ne faut jamais donner occasion à des guerres avec l'Angleterre, à moins que l'Anglois ne fût l'agresseur.

Quatrièmement : il ne faut pas qu'aucun noble d'Ecosse soit pensionné de la France, si ce n'est dans le temps qu'il seroit au service de la France. Sans cela, la France auroit bientôt corrompu une infinité de gens qui deviendroient traîtres à leur patrie.

Cinquièmement : tout office, abbaie, bénéfice, ou avantage quelconque, ne doivent être donnés qu'à des Ecoffois d'extraction, & du consentement des trois états du royaume.

Sixièmement : il doit y avoir en Ecosse, pendant l'absence de la reine, un conseil appointé pour gouverner tout le royaume, & dans ce cas-là, il faut bien

prendre garde que ce conseil ne soit dirigé par les impulsions de la France.

Septièmement : il doit être par lesdits trois états ordonné de quelle maniere les revenus de la reine, dans le royaume, doivent être employés : combien il doit lui en être assigné pour son entretien & celui de sa maison pendant son absence : combien il doit en être employé pour le gouvernement & défense du royaume, & le montant de ce qui doit être porté en réserve dans le trésor.

Si sur ce point & autres pareils, le roi de France & la reine paroïssent mal disposés & contraires à des arrangements faits pour le bien du pays, alors les trois états du royaume seroient autorisés à présenter sans délai leur très-humble requête auxdits roi & reine : & dans le cas où ladite requête ne seroit point accordée, ils pourroient confier respectueusement le gouvernement du royaume au plus proche héritier de la couronne, en astreignant ledit héritier à l'observation des loix & conservation des anciens droits du royaume.

Enfin, si la reine s'opposoit à toutes ces choses, ainsi qu'il y a lieu de croire que cela arrivera, attendu l'esprit de tyrannie & d'avarice qu'elle a puisé en France, alors on pourroit penser que la volonté du Tout-puissant seroit que, pour le bien de ce royaume, le gou-

1559.

5 Août.

1559.  
5 Août.

vernement fût ôté à la reine & transmis à d'autres ; & cette circonstance devoit être ménagée avec la plus grande circonspection, pour éviter la tromperie & la séduction de la part de la France.

Le royaume d'Ecosse devenu libre, devoit alors considérer quels sont les moyens qui lui sont présentés par la bonté divine pour former l'union des deux royaumes & la cimenter pour l'avenir, aussi long-temps qu'il plairoit au Tout-puissant, qui tient dans sa main les cœurs de tous les Souverains.

---

N<sup>o</sup>. II.

\* *Lettre de MAITLAND DE LETHINGTON, ainsi adressée :*

*A mon cher ami Jacques, pour être remise à Londres.*

20 Janv.

**J'**AI appris par la dernière lettre que j'ai reçue de vous, que discourant avec vos compatriotes sur le chapitre de l'Ecosse, & sur les avantages qui pourroient dans la suite en résulter pour ce royaume, si présentement vous nous assistiez avec vos forces, vous trouvâtes une quantité d'avis contraires, & de gens

*Biblioth.*  
*Cotton, Cal.*  
*B. IX. tiré*  
sur l'original en main propre.

---

\* Cette piece est en Ecossois.

qui se doutoient qu'on ne trouveroit point à la fin en nous des amis fideles, & que nous n'étions point dans l'intention de persévérer dans une amitié constante, bien que nous le promettons, mais seulement pour éviter le danger présent, pour vous faire servir à nos desseins; & après que nous serions délivrés, pour devenir ennemis comme auparavant. Pour preuve de quoi, ils alleguent les choses qui se font ci-devant passées entre nous, & quelques présomptions tendantes au même but, & toutes fondées sur la méfiance; ce qui, à la premiere inspection, auroit quelque ombre d'apparence, si l'on ne pesoit pas les circonstances de la chose. Mais si l'on veut comparer le temps présent & le temps passé, & considérer la nature de cette affaire & l'état de notre pays, je ne doute point que le jugement qu'on portera ne soit capable de bannir la méfiance. Et premièrement je desirerois que vous examinassiez les causes de l'ancienne inimitié entre les royaumes d'Angleterre & d'Écosse, & ce qui a porté nos ancêtres à contracter une alliance avec la France; ce qui, par nos historiens & registres d'antiquité, paroît être ceci. Les princes d'Angleterre, quelquefois alléguant une certaine espece de souveraineté sur le royaume d'Écosse, d'autres fois pour faire montre de leur courage, ou bien

1559.  
20 Janv.

1559.  
20 Janv.

provoqués par les incursions de nos habitans des frontieres, & autres pareilles circonftances, entreprirent plufieurs fois de nous conquérir; & ils firent de tels progrès par la force de leurs armes, que nous fûmes réduits aux dernières extrémités par la perte de nos princes, de nos nobles & d'une bonne partie de notre pays, en forte que l'expérience nous apprit que nos propres forces étoient à peine fuffifantes pour réfifter aux forces de l'Angleterre. Les François, vos anciens ennemis, confidérant que la nature nous avoit placés avec vous dans une même ifle, en forte qu'aucune autre nation n'étoit auffi capable de molefter l'Angleterre que nous, lorsque nous ferions fes ennemis, chercherent à nous joindre à eux par une ligue, dans l'intention de détourner par ce moyen vos armées de l'invasion de la France, & de vous occuper chez vous à la défenfe de votre pays, offrant à cet effet de nous accorder quelques fubfides à titre onéreux: & pour mieux concerter l'accompliffement de leurs deffeins, ils choifirent, pour propofer la chofe, un temps où la mémoire des injures depuis peu reçues de votre part, étoit encore toute récente, & fi profondément gravée dans nos cœurs, que tous nos efprits n'étoient occupés qu'à chercher les moyens de nous venger & de nous renforcer nous-

mêmes par l'appui de quelque prince étranger.

1559.  
20 Janv.

Tel fut le commencement de notre confédération avec la France, auquel temps nos chroniques font mention, que quelques-uns des plus sages prévirent le danger & le peu de fruit qui nous en reviendrait à la fin. Cependant l'affection aveugla si fort le jugement, que l'avis de la plus grande partie l'emporta sur celui de la meilleure. La plupart de toutes les querelles survenues depuis ce temps-là entre nous, au moins lorsque nous avons été les agresseurs, sont toujours arrivées par leurs intrigues plutôt que par aucune cause provenant de nous-mêmes; & qui que ce soit qui ait rompu la paix, cela est venu en partie parce qu'ils ont attisé le feu, & en partie par le desir d'empêcher la conquête de ce royaume, qu'ils avoient envie de faire. Mais maintenant la Providence de Dieu a tellement changé les choses, & les a même amenées dans une position tout-à-fait contraire: en sorte que, comme les François avoient pris votre place à notre égard, nous, avec beaucoup de jugement, desirons d'avoir en leur place votre royaume pour ami. Nos yeux sont ouverts: nous observons combien ils ont été peu occupés de notre bien dans tous les temps; de quelle maniere ils nous ont toujours fait servir à leurs intérêts;

1559.  
20 Janv,

ils nous ont toujours attirés pour leurs propres avantages dans des voies dangereuses, & néanmoins ils ne se sont point abstenus bien souvent de contrevenir à la substance de la confédération, en faisant la paix, & nous laissant dans la guerre. Nous voyons que leur soutien, dans ces derniers temps, n'a point été accordé pour aucune affection qu'ils nous portassent, pour la pitié qu'ils eussent de notre état, pour reconnoître l'amitié réciproque que nous leur avons montrée dans le temps de leurs afflictions, mais par ambition, & par la cupidité insatiable de regner & de faire de l'Ecosse un accessoire du royaume de France. Ceci n'étoit point un office d'amitié, mais un office mercénaire; ils demandoient en cela une chose qui excédoit la proportion de leurs bons offices: ils demandoient tout le royaume pour la défense d'une partie. Nous voyons qu'ils entreprennent ouvertement ce que nous avons soupçonné de votre part: nous craignons que vous n'eussiez en vue la conquête de l'Ecosse, & ils ont formé manifestement cette entreprise. Nous vous haïssions, parce que nous nous doutions que vous aviez contre nous de mauvaises intentions; & pourquoi les aimions-nous, pendant que, sous le nom d'amis, ils cherchoient à nous entraîner dans la plus basse servitude? Si par vo-

tre soutien amical, au moment présent, vous voulez faire connoître, que non-seulement vous ne cherchez pas la ruine de notre pays, mais que vous voulez en conserver la liberté & le préserver d'être conquis par des étrangers, toute occasion d'inimitié avec vous & de ligue avec eux ne sera-t-elle pas supprimée? les causes ne subsistant plus, comment les effets pourroient-ils exister? La crainte d'être conquis nous a fait vous haïr & les aimer: la chance ayant tourné, lorsque nous les avons vus entreprendre ouvertement notre conquête, & vous nous montrer de l'amitié, ne devons-nous pas les haïr & vous favoriser? Si nous avons montré tant de constance en persévérant pendant tant d'années en amitié avec eux, desquels nous retirions si peu d'avantages, qu'est-ce qui pourra nous porter à rompre avec vous? & de toutes les nations, quelle est celle de qui nous pourrions obtenir autant de bienfaits?

Mais, nous direz-vous, ces affaires peuvent se concilier, & vous pouvez alors devenir amis des François autant que vous l'étiez ci-devant. Je pense bien que la paix est la fin de toutes les guerres, mais nous pouvons bien vous assurer de ceci, que nous n'aurons jamais assez de confiance en cette réconciliation pour consentir à oublier l'amitié de

1559.  
20 Janv.

l'Angleterre, ni pour faire aucune chose qui puisse vous mettre en soupçon contre nous. Supposez que pour leur plaisir, nous voulions en aucun temps, rompre avec vous, ne serions-nous pas, outre la perte de l'estime & le discrédit qui en résulteroit pour nous-mêmes, continuellement dans le cas d'exposer notre république au danger le plus manifeste, & de devenir la proie de leur tyrannie? Quelle est la nation qui pourroit nous aider si elle le vouloit, & qui le voudroit si elle le pouvoit? Et il est assez apparent que, dans la suite, ils ne balanceront pas à prendre avantage sur nous, lorsque les chagrins & l'animosité auront jetté de part & d'autre de profondes racines, puisqu'on voit que l'ambition a pris tant d'empire sur leur raison, qu'avant que nous ayions fait aucune chose qui puisse les offenser, & pendant que nous avons, au contraire, cherché à leur plaire par toutes sortes de voies justes ou injustes, ils ne se sont point abstenus d'entreprendre la subversion totale de notre état. Je voudrois que vous ne nous crussiez pas assez vuides de sens pour que nous ne puissions pas prévoir notre propre danger, ni assez fous pour que nous ne voulions pas nous attacher par tous moyens honnêtes à conserver la chose qui peut faire notre sûreté, laquelle consiste à nous

munir de votre amitié. Je vous prie de considérer, si dans les temps de vos princes de la plus noble mémoire, le roi Henri VIII, & le roi Edouard VI, lorsqu'on proposa des moyens d'établir l'amitié entre les deux royaumes, ce ne fut pas dans toutes les occasions la différence de religion qui seule empêcha que ces moyens ne fussent adoptés. Les artifices de notre clergé, & le pouvoir de leurs adhérents, ne vinrent-ils pas à bout de déconcerter les avis les plus sages? Mais maintenant, Dieu, dans sa miséricorde, a ôté de notre chemin cette pierre d'achoppement : maintenant ces intrigues ne peuvent plus avoir lieu en aucune manière, puisque nous sommes parvenus à une conformité de doctrine & à professer la même religion que vous, ce que je regarde comme le lien d'amitié le plus fort qu'on puisse inventer. Si l'on peut m'alléguer que quelques-uns de nos concitoyens ont, en de certains temps, violé leurs promesses, qu'on pese les circonstances, & l'on trouvera que les promesses avoient plutôt été faites par la nécessité, après une perte considérable de nos hommes, que formées de notre franche volonté; qu'elles tendoient toujours à notre incommodité & à la décadence de tout notre état; & que tel étoit le véritable esprit de leurs promesses. Mais dans le cas pré-

1559.

20 Janv.

1559.  
20 Janv.

sent, le maintien de notre liberté sera lié inséparablement avec l'observation de la promesse, & le violement de notre foi nous précipiteroit dans la servitude la plus déplorable: si bien que quand même, ni la crainte de Dieu, ni le respect humain, ni la religion, ni le devoir, ni la promesse, ni l'honnêteté mondaine, ne seroient pas capables de nous lier, le zele pour notre pays natal, le maintien de notre propre état, le desir de sauver nos femmes & nos enfans de l'esclavage, nous forceroient à tenir notre promesse. Je suis assuré que de notre part, on est dans l'intention réelle & sincere de persévérer dans une amitié continuelle avec vous, & c'est ce qui sera manifesté par nos procédés. Si vous en avez le même desir que nous, on pourra imaginer des assurances, au moyen desquelles toutes les parties seront hors de doute. Il y a de bons moyens pour établir cette amitié, & des instruments très-propres à cet effet. Les circonstances sont favorables: les habitants des deux royaumes la desirent; Dieu a gravé de part & d'autre, dans les cœurs des peuples, un certain concert permanent à ce sujet, & jamais dans aucun temps, un si grand nombre de choses n'a concouru tout à la fois pour en resserrer les nœuds. Les dispositions d'un petit nombre de gens dont le Seigneur tient les

cœurs dans sa main, peuvent achever tout l'ouvrage. J'espère que Dieu, qui a commencé cette œuvre, & qui l'a maintenue au-delà de l'attente des hommes, la portera à son degré de perfection.

Je vous prie de ne pas souffrir que vos gens perdent le temps à délibérer s'ils doivent ou non nous secourir, voyant que la chose parle d'elle-même, & que vous devez prendre sur vous la défense de notre cause, si vous avez quelque égard à votre propre bien. Les préparatifs qu'ils font en France, & les levées d'hommes qu'ils font en Allemagne, (choses dont j'ai eu dernièrement avis) ne sont pas entièrement ordonnés contre nous, vous êtes le but auquel ils visent; ils ne recherchent notre royaume que pour se donner par-là une entrée chez vous. S'ils dirigeoient ouvertement leurs hostilités contre vous, ils savent que vous seriez actuellement tout prêts à les recevoir. En conséquence, ils cherchent, par des voies indirectes, à vous aveugler sur une chose qu'ils n'osent pas maintenant entreprendre ouvertement. Ils font semblant de nous envahir, afin qu'après avoir rassemblé toutes leurs forces aussi près de vos frontières, ils puissent vous attaquer à l'improviste. C'est une de leurs anciennes ruses, de paroître aller dans un endroit pour arriver dans un autre. Rappelez-vous

1559.  
20 Janv.

1559.  
20 Janv.

de quelle maniere ils ont affailli cou-  
 vertement & emporté vos places aux en-  
 viron de Boulogne, étant alors en paix  
 avec vous comme ils y sont aujourd'hui.  
 Je pense que vous n'avez pas sitôt perdu  
 le souvenir de l'entreprise de Calais, &  
 de la finesse avec laquelle cette expé-  
 dition fut masquée. Prenez garde à la  
 troisieme, & sachez par votre prudence  
 prévenir leur politique. Si vous ne voyez  
 pas qu'ils sont présentement dans de pa-  
 reilles dispositions, vous ne voyez rien.  
 C'est une ignorance grossiere de vouloir  
 s'aveugler sur une chose que toutes les  
 nations apperçoivent clairement. Pre-  
 nez garde de vous trouver dans la fuite  
 dans le cas de dire : " Si je l'avois ima-  
 „ giné ! „ parole messéante à être pro-  
 férée par la bouche d'un homme sage.  
 Cela vous est arrivé à l'improviste : cela  
 que vous aviez généralement souhaité,  
 que ce pays fût séparé de la France : &  
 cela vous est arrivé de la maniere la  
 plus avantageuse pour vous. Car si, à  
 votre instigation, nous avions entrepris  
 cette affaire, vous auriez pu nous soup-  
 çonner d'être des amis peu assurés, &  
 qui ne seroient persévérants qu'autant  
 que nous verrions le péril imminent.  
 Mais maintenant que de nous-mêmes,  
 nous avons conçu la haine, étant pro-  
 voqués par des injures particulieres, &  
 que leur mauvaise conduite envers nous

mérite notre inimitié , ne doutez pas  
 qu'ils ne nous trouvent réellement leurs  
 ennemis , puisqu'ils se sont comportés  
 avec si peu de courtoisie envers notre  
 pays , & puisque nous ne pouvons at-  
 tendre de leur part que d'être réduits  
 aux dernières extrémités , si jamais ils  
 prennent le dessus. Ne laissez pas échap-  
 per cette occasion qui se présente à vous  
 si heureusement. Si vous négligez de vous  
 prévaloir de l'opportunité présente , &  
 si vous espérez qu'un jour un regard  
 de bienveillance viendra se reposer sur  
 vous , il est à craindre que votre ennemi  
 ne devienne trop grand & si fort , que  
 dans la fuite , lorsque vous le voudrez ,  
 vous ne soyiez plus capable de le rabaif-  
 ser ; & alors , pour votre malheur , dans  
 les temps à venir , vous reconnoîtrez vo-  
 tre erreur. Vous avez senti , par expé-  
 rience , les maux qui résultent de l'inad-  
 vertance & du trop de confiance aux pro-  
 messes de vos ennemis. Nous vous of-  
 frons une occasion par laquelle vous pou-  
 vez réparer vos pertes précédentes. Que  
 si vous la laissez échapper en souffrant que  
 nous soyons subjugués , dites-moi , je  
 vous prie , les François se tiendront-ils  
 de vous envahir sur vos propres fron-  
 tieres , puisque telle est leur soif de re-  
 gner , qu'ils ne peuvent ni se contenter  
 de leur fortune présente , ni se tenir tran-  
 quilles , & être satisfaits lorsque la for-

1559.

20 Janv.

1559.  
20 Janv.

tune leur est favorable ; mais qu'ils veulent toujours aller en avant , ayant conçu dans leurs propres cerveaux l'image d'une aussi grande conquête ; que pensez-vous qui en fera le but ? Tout homme, quelque peu de jugement qu'il puisse avoir , ne sera-t-il pas capable de prévoir que toutes leurs forces seront portées contre vous ?

Il n'est point hors de propos de considérer dans quelle position les François sont présentement. Ils ne sont pas toujours, chez eux & dans leur état , aussi tranquilles qu'on le pense : & certainement ce n'est point leur grande aptitude pour la guerre qui leur a fait former cette entreprise , mais c'est plutôt une vaine confiance en leur propre politique , ayant pensé qu'ils ne trouveroient aucune résistance ; & ayant été trompés dans leur opinion , c'est ce qui fait aujourd'hui le sujet de leur étonnement. Les états de l'Empire ont ( à ce qu'on m'a dit ) demandé la restitution des villes impériales de Metz , Toul & Verdun , ce qui pourra donner aux François quelque occupation : & toutes choses ne sont pas calmes en leur propre pays. Moins ils sont en état de faire actuellement la guerre , plus vous devez croire que le temps est favorable pour vous. Si une pareille occasion se présentoit aux François contre vous , jugez avec quelle joie

ils fairoient ce moment. N'êtes-vous pas honteux de votre négligence, d'épargner ceux qui ont déjà concerté votre destruction, s'ils en étoient capables? Considérez en vous-mêmes, lequel il faut choisir, de faire la guerre contre eux, au-dedans ou au-dehors de votre royaume. Si pendant que vous dormez, nous sommes écrasés, ils ne manqueront pas de vous fouler dans votre propre pays, & de se servir de nous comme d'un marche-pied pour avoir les yeux sur vous. Mais, diront quelques-uns, peut-être ne songent-ils point à cela. C'est une folie de penser qu'ils ne le feront point s'ils en sont capables, puisque ci-devant ils n'ont point hésité à prendre vos armes & le titre de la couronne. Or, quelle différence y a-t-il à camper dans vos propres limites ou au dehors? C'est ce qu'il est aisé d'apercevoir. Si deux armées campoient dans votre pays, seulement pendant un mois, quoique vous n'en reçussiez pas d'autre mal, cependant vos pertes seroient plus grandes que toute la charge que vous auriez à supporter en nous accordant votre secours; sans compter le déshonneur.

Ne souffrez pas que des hommes qui sont mal avisés, ou qui pour des considérations particulières ne sont pas bien affectionnés à la cause, vous engagent à nous refuser votre main secourable,

---

1559.  
20 Janv.

1559.  
20 Janv.

en alléguant comme possibles, des choses qui n'ont point de vraisemblance. Je conviens qu'il n'est pas impossible que nous recevions des conditions de paix; mais je vois peu d'apparence que nos ennemis nous fassent des offres qui puissent écarter toute méfiance: & si nous avions voulu en accepter d'autres, nos affaires anroient été depuis long-temps accomodées. Ne vous laissez point persuader par ceux qui nous donnent le nom de rebelles, & qui veulent diffamer notre juste querelle par le nom odieux de conspiration contre notre souveraine. Ce sont les propres droits de Son Altesse que nous maintenons. C'est la liberté de son royaume que nous nous attachons à conserver au péril de nos vies. Nous ne sommes pas, (Dieu le fait) arrivés à ce point de libertinage, comme des gens qui ne peuvent pas souffrir le bon ordre ou qui veulent secouer le joug du gouvernement; mais nous y avons été entraînés par la nécessité, pour éviter la tyrannie des étrangers qui cherchoient à nous priver frauduleusement d'un gouvernement légitime. Si nous souffrions que des étrangers vinssent paisiblement se porter dans toutes les fortereffes de notre royaume, fortifier les ports de mer, & munir les places les plus importantes comme des moyens de faire une conquête aisée, notre Souveraine

étant mineure, & hors du royaume, ne ferions-nous pas regardés comme peu soigneux du bien public, comme traîtres à notre patrie, & comme de mauvais sujets de Sa Majesté? Quelle autre opinion Sa Majesté pourroit-elle avoir de nous? Ne pourroit-elle pas, dans la suite, nous demander compte de notre conduite comme à des ministres négligents? Si l'on souffre ainsi que des étrangers possèdent les principaux offices, & qu'ils aient toute l'autorité, qu'ils altèrent & pervertissent, à leur gré, nos loix & notre liberté, le peuple ne nous regardera-t-il pas, nous autres nobles, comme indignes des places de conseillers? Nous n'avons, en aucune maniere, intention de nous soustraire à l'obéissance de notre Souveraine, de manquer au respect qui lui est dû, de frauder les droits, rentes & revenus de sa couronne. Nous ne cherchons rien autre chose, si ce n'est que l'Ecosse puisse demeurer, comme ci-devant, un royaume libre, gouverné par Son Altesse, & par ses ministres natifs du pays même, & que la succession de la couronne demeure aux héritiers légitimes du sang royal.

Je voudrois que vous ne fissiez pas assez peu de cas de l'amitié de l'Ecosse pour la juger indigne d'être recherchée. Ce ne sera pas pour vous un médiocre

1559.

20 Janv.

1559.  
20 Janv.

avantage d'être délivrés de l'importunité d'un voisin aussi proche, dont l'inimitié peut mettre le trouble chez vous, beaucoup plus que celle d'aucune autre nation deux fois plus puissante, & qui ne seroit pas limitrophe avec vous. De plus, vous n'avez point à craindre l'invasion d'aucun prince qui n'aura pas la commodité de vous attaquer par terre en passant par chez nous. Considérez les dépenses excessives que vous faites pour les fortifications & la garnison de Berwick, ce qui seroit réduit à une somme médiocre si vous nous aviez pour amis. Vous savez que le royaume d'Irlande, qui par sa nature est un pays bon & fertile, est plutôt pour vous une charge que d'une grande utilité, à cause des troubles continuels & par le défaut de police; & que s'il étoit en paix, vous pourriez en retirer de grands avantages. Vous n'ignorez pas les services que nous pourrions vous rendre pour le pacifier. Ne refusez pas les avantages, sans compter plusieurs autres qui vous sont offerts, lesquels, sans que je cherche à les amplifier ni à les étendre, aucun autre pays ne pourra néanmoins être en état de vous en offrir de pareils; & vous devez d'autant plus les accepter, que vos ancêtres ont cherché sérieusement & par toutes sortes de moyens, à obtenir notre amitié, sans néanmoins avoir eu le

bonheur d'y réussir. La matiere m'a entraîné bien au-delà des bornes d'une lettre, & par conséquent, après vous avoir fait cette observation, je veux cesser de vous importuner. Je desire que vous & ceux qui sont versés dans les sciences, preniez lecture des deux premières oraisons de Démosthene, appellées Olynthiaques, & que vous méditiez sur les conseils que ce sage orateur donna, dans un cas pareil, aux Athéniens, ses compatriotes; lesquels avis ont une si grande affinité avec nos affaires, que chaque mot de ces harangues peut être appliqué à notre objet. C'est là que vous pourrez apprendre de ce fameux orateur, quel est le conseil qu'on doit suivre, lorsque la maison de vos voisins est en feu. Sur ce je vous dis cordialement, adieu. *De Saint-André, le 20 de Janvier 1559.*

---

1559.  
20 Janv.

## N°. III.

*Fragment d'une lettre de THOMAS  
RANDOLPH au chevalier GUIL-  
LAUME CECIL.*

---

1560.  
29 Avril.

*Du Camp devant Leith, 29 Avril 1560.*

**J**E ne veux aujourd'hui que m'acquitter de la promesse que j'ai faite au comte

Papier original de la secrétaire-rie.

1560.  
 29 Avril.

de Huntly, qui m'a demandé de vous le recommander comme un homme qui favorise cette cause de tout son cœur & de tout son pouvoir. La moitié des discours qu'il m'a tenus auroit suffi pour engager un homme sans expérience à parler en sa faveur plus fortement que je n'oserois le faire. Je laisse à Votre Grandeur à juger cet homme, qui ne vous est point inconnu. Quant à moi, je mesurerai mes idées sur son compte suivant ce qu'il méritera qu'on dise de lui dans le public. Ce n'a été qu'avec beaucoup de peine & à force de raisons persuasives, qu'il s'est déterminé à signer avec les autres lords pour se joindre à eux dans cette action. Il a promis par un serment solennel, & avec une abondance de paroles, de faire tout ce qu'il pourroit inventer pour l'avancement de cette cause. Il prétend qu'il attirera beaucoup de gens dans cette affaire, & il assure que personne n'osera biaiser dans les choses dont il se mêlera. Il a signé aujourd'hui une alliance entre l'Angleterre & cette nation; & il dit que jamais chose ne lui a fait plus de plaisir.



## N°. IV.

## RANDOLPH à CECIL.

D'Edimbourg, 10 Août 1560.

DEPUIS le 23 de juillet, date de ma dernière lettre à Votre Grandeur, je n'ai rien appris qui méritât de vous être mandé. J'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui pour vous dire que la plupart des nobles sont arrivés ici, ainsi que V. G. le verra par la liste de leurs noms. Le comte de Huntly s'est excusé sur un mal de jambe. Son lieutenant actuel est le lord de Lidington, qui a été choisi pour Orateur du parlement, ou Harangueur, comme on le nomme ici. Les lords doivent prendre leurs séances au parlement jeudi prochain. Jusqu'à présent, tous les lords qui sont ici, ont concerté entre eux, & arrangé quelques points qui doivent être proposés & envoyés, les uns en France, les autres en Angleterre. Il leur est beaucoup plus aisé de trouver ces derniers que les autres. Il paroît presque déterminé que le Maître\* de Maxwell & le Seigneur de Lidington iront en Angleterre, & que Pitarrow & le

1560.  
10 Août.

\* Note du Trad. On appelle Maître en Ecosse, le fils aîné d'un lord baron.

1560.  
10 Août.

clerc de justice iront en France. Ils ont aussi délibéré sur le choix des vingt-quatre, desquels les douze conseillers doivent être tirés. Ils ont intention d'envoyer incessamment en France le héraut Dingwall, avec les noms de ceux qui auront été choisis, & de demander aussi le consentement du roi & de la reine pour la tenue de ce parlement. Ils ont délibéré sur les moyens de faire confirmer par l'autorité du parlement le traité avec l'Angleterre, & d'y faire ratifier les articles de l'accord fait entre eux & leurs roi & reine. Cependant ces choses n'ont encore été prises qu'en communication. Je ne doute point de la confirmation du traité avec l'Angleterre; car j'entends dire qu'il est agréé de plusieurs, comme le comte d'Athol, le comte de Sutherland, le lord Glamis, qui dîna hier avec le lord Jacques. Le lord Jacques m'a demandé aujourd'hui de lui apporter le traité. Je compte aussi parler aujourd'hui au lord Gray de la part de notre lord Gray, parce que je lui ai entendu promettre qu'il le signeroit; & il l'auroit fait sur le champ, si on avoit pu avoir le traité. Pour prévenir tous les inconvénients, & rendre la chose plus assurée, outre la ratification du parlement, dont je ne fais aucun doute, je voudrois que tous les nobles d'Ecosse y missent leurs signatures & leurs sceaux,

ce qui en feroit toujours un monument recommandable, quand même l'acte du parlement feroit dans la fuite annullé. Si vous jugez donc à propos qu'on en écrive aux lords, pendant qu'ils font ici présents à cet effet, ou si V. G. me donne des ordres plus précis de travailler sérieusement à cet objet, je ne doute point de la réussite. Si l'on pouvoit aussi connoître, par des paroles précises, par des ordres effectifs de votre part, à quel point vous desirez la confirmation du traité, je ne crois pas qu'il fût fort difficile d'y parvenir. Le comte Marechal a souvent été sollicité de le signer, & il y apporte plus de délais qu'on ne l'auroit cru. Son fils me dit hier qu'il vouloit me parler à tête reposée. Drumlanrick m'en a dit autant; je ne fais point à quel dessein. J'ai si bien fait, que lorsqu'on délibéroit dernièrement sur les moyens de cimenter & perpétuer l'amitié entre les deux royaumes, le lord Jacques sollicita fortement le lord Marechal à cause du grand crédit de ce dernier: & que lorsqu'on vint à délibérer sur ce point, entre autres opinions qui furent proposées, quelqu'un dit, qu'il ne connoissoit point d'autre moyen que de réunir les deux Royaumes, & des deux n'en faire qu'un seul; & que si l'on en avoit quelque espérance, on feroit bien des choses, qui sans cela ne se-

1560.  
10 Août.

1560.  
10 Août.

roient jamais accordées. Le comte d'Argyll exhorta le lord Marechal avec empressement de tenir ferme sur ce qu'il avoit promis ; & de plus il a ajouté, que tout le crédit de ce lord & celui des rusés frippons de son conseil, ne suffiroient pas pour traverser l'exécution d'un projet aussi salutaire. ( J'ose répéter à V. G. les propres termes du comte d'Argyll.) Ce propos fut au gré de tous les assistants : je ne fais pas s'il en fut de même de celui à qui il fut adressé. Les barons qui ont été autrefois du parlement, tinrent hier entre eux une assemblée dans l'église. Tout s'y passa honnêtement & tranquillement. Ils convinrent de présenter une requête pour être rétablis dans leur ancien privilege d'avoir voix au parlement. Ils ont présenté aujourd'hui aux lords leur bill à cet effet. Je vous en enverrai la copie lorsque j'aurai pu me la procurer. On a pris leur démarche en bonne part, & on leur a fait une réponse honnête. On s'en est rapporté aux lords des articles, lorsqu'ils seront nommés, pour décider sur ce point.

*( Ici est un long article concernant les fortifications de Dumbar, &c. ) \**

CE matin, 9 du courant, j'ai appris que les lords étoient dans l'intention

---

\* Nota. Cette lacune est ainsi dans le texte.

d'aller au parlement, ce qui m'a fait retarder l'expédition de ma lettre, pour voir si je n'apprendrois rien qui méritât d'être écrit à V. G. Les lords se sont assemblés à dix heures au palais où le duc habite. De là ils se sont acheminés vers le Tolbooth en cérémonie, & chacun ayant pris séance dans le même ordre où V. G. les verra dans la liste ci-jointe, la couronne, les masses & l'épée furent déposées à la place de la reine. Après avoir fait faire silence, le lord Lidington commença sa harangue. Il débuta par des excuses de son insuffisance pour la place qui lui avoit été confiée. Il parla sommairement des choses passées, de l'obligation imposée à tous les hommes de défendre leur patrie, de demander à Dieu de leur envoyer les remèdes & les secours nécessaires dans des temps de nécessité, & d'en conserver dans le cœur toute la reconnoissance. Il écarta l'idée que plusieurs personnes indéterminées avoient conçue qu'il proposoit une chose, & qu'il vouloit en faire une autre. Il avertit tous les états de mettre à part tout ce qui regardoit les particuliers, & de s'astreindre à se dévouer entièrement au service de Dieu & de leur patrie. Il les pria de se rappeler l'état où leur pays étoit depuis si long-temps par le défaut de bon gouvernement & d'exercice de la justice. Enfin il les ex-

---

1560.  
10 Août.

1560. horta à l'union, à l'amitié cordiale entre eux, & à vivre les uns avec les autres comme les membres d'un seul corps. Il pria le Seigneur de maintenir la paix & l'union entre tous les princes, & particulièrement entre les royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, & d'y entretenir la crainte de Dieu; & il finit. Le clerc des rôles se leva aussi-tôt après, & leur demanda à quelle affaire ils vouloient travailler. On jugea qu'il étoit nécessaire que les articles de la paix fussent confirmés d'un commun accord, parce qu'on pensa qu'il falloit les envoyer promptement en France pour en recevoir la ratification le plutôt qu'il seroit possible. Les articles ayant été lus, ils furent aussi-tôt agréés. On indiqua le jour pour les faire signer par un certain nombre de nobles qui y mettroient leurs sceaux, & pour les envoyer ensuite par un héraut, qui en rapporteroit la ratification. Les barons dont je vous ai parlé précédemment, demanderent une réponse à leur requête, sur quoi on leur fit quelques objections. Les barons alléguerent en leur faveur la coutume & des autorités. Il fut à la fin résolu qu'on choisiroit six personnes qu'on joindroit aux lords des articles, & que si ce comité, après mûre délibération, trouvoit cela juste & nécessaire pour le bien public, cela seroit ratifié en parlement, & prendroit force de loi per-

pétuelle. Sur ce, les lords procéderent aussi-tôt au choix des lords des articles. L'ordre est que les lords ecclésiastiques choisissent les séculiers, les séculiers choisissent les ecclésiastiques, & la bourgeoisie choisit les siens. Le choix est tombé sur ceux que vous verrez dans cet autre papier ci-joint. Cela fait, les lords se séparèrent, & accompagnèrent le duc jusqu'au *Bow*, (c'est le nom de la porte qui sort dans la grande rue.) Plusieurs le suivirent jusqu'au palais où il demeure. La ville est toute en armes: les trompettes sonnent, & leur musique, telle qu'ils l'ont, se fait entendre. Je mande à V. G. tout ce que j'ai vu & entendu. Il n'y a d'ailleurs eu rien de remarquable dans les solemnités, si ce n'est qu'anciennement les lords avoient leurs robes de parlement, & qu'aujourd'hui ils ne s'en servent plus du tout.

1560.  
10 Août.

*Noms des comtes & lords, ecclésiastiques & séculiers, assemblés en ce parlement.*

LE DUC DE CHATELLERAULT.

<i>Comtes.</i>	<i>Lords.</i>	<i>Lords ecclésiastiques.</i>
Arran.	Erskine.	St. André.
Argyll.	Ruthven.	Dunkell.
Athole.	Lindsey.	Athenes.
Crawford.	Somervill.	L'Evêque des isles.
Cassils.	Cathcart.	Abbés & Prieurs
Marechal.	Hume.	dont je ne fais
Morton.	Livingston.	point le nombre.
Glencairn.	Innerness.	

	<i>Comtes.</i>	<i>Lords.</i>	<i>Lords ecclésiastiques.</i>
1560.	Sutherland.	Boyd.	
10 Août.	Cathness.	Ogilvy.	
	Roths.	Flemming.	
	Monteith.	Glamis.	
		Gray.	
		Ochiltree.	
		Gordon.	

*Lords des articles.*

<i>Ecclésiastiques.</i>	<i>Séculiers.</i>	<i>Barons élus pour être des articles.</i>
Athenes.	Le Duc.	Maxwell.
Isles.	Argyll.	Tillibardine.
Le Lord Jacques.	Marechal.	Cunninghamhead.
Arbroath.	Athole.	Lochenvar.
Newbottle.	Morton.	Pitarrow.
Lindoris.	Glencairn.	Lundy.
Cowpar.	Ruthven.	Dix prévôts des
Kinross.	Erskine.	villes principa-
Kilwinning.	Boyd.	les qui sont aussi
	Lindsay.	des articles.

En forte qu'avec le sous-prieur de Saint-André, ils sont en tout trente-fix.

Je ne finirois point si je voulois entrer dans le détail particulier des dispositions, & sur-tout des affectations de ces seigneurs qui viennent d'être nommés lords des articles. V. G. voudra bien se contenter de savoir en général, que suivant l'opinion commune, on n'a jamais en Ecoſſe fait choix parmi les hommes de tous états, de gens plus essentiels & plus capables, ni desquels on puisse concevoir de plus grandes espérances. Ce matin, 10 du courant, le lord Lidington

m'a communiqué une lettre qu'il a reçue de vous. Il me paroît dans l'intention de suivre vos avis. Il se trouve de la difficulté en quelques points. Il est déterminé, de lui-même, à ne point aller en France. Il en donne plusieurs raisons. La dernière chose qu'il a dite, & ce qui l'a le plus affecté, c'est l'exemple de son dernier voyage qu'il fit, étant chargé d'un message plus agréable que celui qu'il feroit aujourd'hui, & étant en de meilleurs termes avec son prince; & cependant V. G. fait ce que tout le monde en a pensé.

1560.  
10 Août.

*Pétition des petits barons au parlement,  
tenu au mois d'août 1560.*

» MILORDS, Nous les barons &  
 » francs-tenanciers de ce royaume, vos  
 » freres en Jesus-Christ, représentons  
 » humblement à vos Seigneuries, qu'at-  
 » tendu que les choses qui concernent la  
 » vraie religion & le bien commun de  
 » ce royaume, doivent être en ce par-  
 » lement traitées, ordonnées & établies  
 » pour la plus grande gloire de Dieu &  
 » le maintien de la république; qu'étant  
 » en proportion le plus grand nombre  
 » que lesdites choses intéressent; qu'ayant  
 » été, & étant encore prêts à en suppor-  
 » ter la plus grande partie des charges,  
 » tant en paix qu'en guerre, tant de nos

1560. » corps que de nos biens, & voyant qu'il  
 10 Août. » n'y en a point où nous puissions rendre  
 » de meilleurs services actuellement, que  
 » dans les conseils généraux & parle-  
 » ments, en donnant nos meilleurs avis  
 » & raisons, voix & conseils pour l'avan-  
 » cement d'iceux, pour le maintien de la  
 » vertu, pour la punition du vice, ainsi  
 » qu'il a été usité & accoutumé d'ancien-  
 » neté, en vertu d'anciens actes de par-  
 » lement observés en ce royaume : en  
 » conséquence nous entendons que nous  
 » devons être admis à délibérer & vo-  
 » ter sur toutes les choses qui concer-  
 » nent la république, tant dans les con-  
 » seils que dans les parlements : autre-  
 » ment nous pensons que quelques or-  
 » donnances & statuts qui puissent être  
 » faits par rapport à nous & à notre état,  
 » sans que nous ayons été admis & re-  
 » quis à délibérer & voter sur la confec-  
 » tion d'iceux, nous n'y sommes point  
 » obligés ni tenus d'y adhérer. Partant,  
 » nous prions vos Seigneuries de pren-  
 » dre ceci en considération, ainsi que  
 » des charges par nous portées, & que  
 » nous devons supporter; & attendu que  
 » nous sommes dans la volonté de ser-  
 » vir fidèlement au bien commun de ce  
 » royaume suivant notre état, nous les  
 » prions de vouloir bien, en ce présent  
 » parlement, & en tous les conseils où  
 » l'on devra traiter du bien commun du

» royaume, prendre nos avis, conseils  
 » & voix, fans lesquels vos Seigneuries  
 » ne doivent permettre que rien soit passé  
 » & conclu ès parlement & conseils sus-  
 » dits; & que tous les actes de parlement  
 » précédemment faits à notre fujet, par  
 » rapport à nos place & état, & en no-  
 » tre faveur, soient en ce présent par-  
 » lement, confirmés, approuvés & rati-  
 » fiés, & que sur ce, soit fait un acte de  
 » parlement. Nous demandons très-hum-  
 » blement réponse à vos Seigneuries.

1560.  
 10 Août.

*RANDOLPH rend le compte suivant du  
 succès de cette pétition, dans sa lettre  
 à CECIL du 19 août 1560.*

LES choses arrêtées & passées samedi  
 dernier, d'un consentement général,  
 avec les mêmes solemnités que le pre-  
 mier jour de l'assemblée, sont première-  
 ment, qu'en conséquence d'un ancien  
 acte de parlement, fait du temps de  
 Jacques I, en l'année du Seigneur 1427,  
 les barons auront voix libre au parle-  
 ment. Cet acte a passé sans aucune con-  
 tradiction.



N<sup>o</sup>. V.

*Lettre de THOMAS RANDOLPH, résident d'Angleterre, au très-honorable, le chevalier GUILLAUME CECIL, chevalier, principal secrétaire de Sa Majesté la reine.*

1561.  
9 Août.  
*Biblioth.  
Cotton. B. 10.  
fol. 32.*

J'AI reçu les lettres dont vous m'avez honoré le premier de ce mois, écrites d'Osyes en Effex, ainsi que la lettre écrite de France au lord Jacques par son parent Saint-Côme. Elles s'accordent toutes sur ce point : Que la reine d'Ecosse n'a point changé de résolution par rapport à son retour en ce pays. Je puis assurer V. G. que ce projet est bien hazardeux pour une femme accablée d'infirmités, sans compter les dangers de la mer. On peut douter, en quelque temps qu'elle vienne, qu'elle soit bien accueillie dans un pays où la plupart des gens sont persuadés qu'elle médite leur ruine totale. Qu'elle vienne quand elle voudra, on fait de minces préparatifs pour le temps de son arrivée, & il n'y a presque personne qui croie qu'elle ait cette idée. J'ai montré la lettre de V. G. au lord Jacques, au lord Morton, & au lord Lidington. Ils desirerent, ainsi que

V. G. que la reine d'Ecosse soit retardée quelque temps ; & si ce n'étoit l'obéissance qu'ils lui doivent , ils s'embarasseroient fort peu de ne la jamais voir. Ils travaillent de tout leur pouvoir à prévenir les menées & les desseins pernicioeux des ministres. Mais , comme *filii hujus sæculi* , je crains qu'ils ne fassent ce qu'ils pourront pour le maintien de la religion , & pour entretenir l'union avec leurs voisins, Aussi ont-ils besoin de prendre garde à eux , car il n'y a point d'autre remede ni de sûreté pour eux , que de s'appuyer sur la bienveillance & protection de Sa Majesté la reine notre souveraine. Ils n'ont point d'amis au dehors , & ils ont chez eux fort peu de gens en qui ils puissent prendre confiance. Leur intention est de faire au plutôt l'essai de ce qu'ils peuvent attendre de Sa Majesté la reine , & de ce qu'ils peuvent offrir de leur côté , pour assurer l'exécution de leurs desseins. C'est ce que la reine d'Ecosse craint plus que tout , & elle cherche par toutes sortes de moyens à l'empêcher ; & elle a fait écrire en son nom très-fortement Saint-Cosme pour empêcher que cela s'entreprene avant qu'elle soit arrivée ici. Car on dit que ceux qui sont déjà arrivés ici d'Angleterre à cet effet , quelque semblant que cette noblesse fasse , sont fâchés du refus de leur reine , ce qui

---

1561.  
9 Août.

1561.  
9 Août.

est néanmoins bien éloigné de leurs desirs. Ils sont dans l'intention de me porter leurs plaintes. Ma réponse est toute prête. Si la reine d'Ecosse veut éloigner de ce pays tous les Anglois, je suis persuadé qu'il s'y trouvera toujours quelqu'un des siens qui sera porté pour nous. Quant à moi, elle en sera bientôt débarrassée, dès qu'il plaira à Sa Majesté la reine ma souveraine, de ne plus se servir de moi dans ce pays-ci. Par une conversation que j'ai eue dernièrement avec le lord Jacques & le lord Lidington, j'apperçois que leur intention est, qu'immédiatement après la prochaine convention, je retourne vers vous avec leurs déterminations & résolutions sur tous les points, sur lesquels l'avis de V. G. doit être demandé avec soin & promptement suivi. Quel que puisse être l'objet de mes desirs, je fais que je dois, comme sujet, me conformer aux volontés de la reine ma souveraine; mais pour mon propre contentement, je demande à Dieu le bonheur de servir Sa Majesté dans un état aussi médiocre qu'aucun gentilhomme des plus pauvres de son royaume, & d'être quitte de cette place-ci; ce n'est pas que je sois las de rendre mes services à Sa Majesté; mais je deviens vieux, & il seroit bien plus convenable à mon âge, d'avoir quelque place où j'eusse plus de repos & de tran-

quillité que je ne puis en espérer en ce pays. Je craindrois aussi mon insuffisance s'il survenoit ici de nouveaux troubles, ou bien si l'on demandoit de moi, pour le service de Sa Majesté, ce que je ne pourrois pas par moi-même exécuter, & que je n'aurois point le crédit d'amener au point auquel on s'attendroit peut-être que je pourrois le conduire. Comme c'est V. G. qui m'a fait continuer dans la place où je suis, j'espère qu'elle m'accordera la continuation de sa bienveillance, pour qu'aussi-tôt que ce sera le bon plaisir de Sa Majesté la reine, je puisse remettre ma place à quelqu'un de plus digne que moi. Cependant je dirigerai ma marche suivant vos bons avis, qui me guideront pour imaginer quelque chose, & rendre quelque service qui puisse être agréable à Sa Majesté, & conforme à ses volontés & plaisir.

J'ai pris la liberté d'écrire de moi-même ce peu de mots. Au surplus, si l'on desire que les lords continuent encore courageusement pendant un mois, je puis assurer V. G. qu'il n'y a rien eu ici d'omis de leur ancienne & accoutumée manière d'agir, & qu'ayant amené les choses à ce point, ils seroient indignes de vivre s'ils ne l'emportoient pas.

Je ne vois pas qu'ils soient disposés à abandonner la chose dans l'état où elle

1561.

9 Août.

1561.

9 Août.

est. Je crains plutôt l'argent de la reine que ses belles paroles. Cependant je ne vois pas quelles grandes choses on peut faire avec quarante mille écus ; & quant au trésor même de la reine, je fais qu'il n'y a point de moyen sûr & prompt pour l'obtenir. Le lord Lidington ne néglige point actuellement d'écrire tout ce qu'il croit capable de satisfaire vos desirs, & vous procurer la connoissance des choses qui se passent actuellement ici. Quelque chose qui puisse arriver, il pense qu'il est plus à propos que la reine ne vienne point ; & si elle vient, de lui déclarer tout d'abord ce à quoi elle doit s'attendre ; c'est-à-dire, à l'obéissance convenable & volonté de la servir, si elle embrasse la religion chrétienne, & si elle veut vivre en paix avec ses voisins. Par les lettres que vous avez reçues dernièrement, V. G. aura appris par Mr. Knox lui-même, & par d'autres, ce qui a été décidé entre eux : lui de soutenir les dernières extrémités, les autres de ne le point abandonner tant que le Seigneur lui conservera des jours, & de se tenir ainsi réunis, au moyen toutefois de la consolation qu'il vous plaira de leur donner par vos lettres, en leur disant que Sa Majesté la reine ne condamne pas entièrement Knox, si ce n'est sur ce point où il est tellement accusé par sa propre reine, que Sa Majesté la reine notre sou-

veraine ne peut pas approuver sa conduite. Je ne doute point que cela ne procure une grande consolation à cet homme, & beaucoup de contentement à plusieurs autres. Sa priere de tous les jours est pour le maintien de l'union avec l'Angleterre, & pour que le Seigneur ne permette jamais que des hommes pous- sent l'ingratitude au point de travailler à la destruction de ceux qui leur ont sauvé la vie, & qui ont rendu la liberté à leur patrie. Je n'importunerai pas aujourd'hui plus long-temps V. G. Je prie le Seigneur de former une telle union entre les deux royaumes, que Dieu en soit glorifié à la face de tout l'univers. *A Edimbourg, ce 9 août 1561.*

---

1561.  
9 Août.

## N°. VI.

*Lettre de la reine ELISABETH à la  
reine MARIE.*

*A la très-excellente, très-haute & puis-  
sante Princesse, notre chere & bien-  
aimée sœur & cousine la reine d'Ecosse.*

**T**RÈS-excellente, très-haute & puis-  
sante princesse, notre très-chere & bien  
aimée sœur & cousine, salut. Le lord  
Saint-Cosme nous a apporté vos lettres,  
datées du 8 de ce mois à Abbeville,  
par lesquelles vous nous déclarez que

16 Août.

Papier de la  
secrétaire-  
rie, tiré sur  
une copie.

1561.  
16 Août.

bien que par la réponse qui vous a été remise par Mr. Doyzell, vous puissiez avoir lieu de douter en quelque maniere de notre amitié : cependant après une certaine conversation que vous avez eue avec notre ambassadeur, vous voulez nous assurer de l'intention où vous êtes de vivre avec nous en bonne amitié ; & à cet effet, vous nous demandez d'ajouter foi à ce que ledit Saint-Cosme nous dira de votre part. Nous avons en conséquence, jugé à propos de vous répondre ainsi qu'il s'ensuit. Le même Saint-Cosme nous a aussi fait une déclaration de votre part, pour vous excuser de ratifier le traité, ainsi que vous l'aviez déclaré vous-même à notre ambassadeur, & nous lui avons répondu sommairement sur tous les points, ainsi qu'il a pu vous le faire voir ; & s'il ne l'avoit pas fait, de peur que cependant vous ne soyez disposée à croire que nous avons été satisfaite de vos raisons, nous vous déclarons absolument que votre réponse à notre demande ne peut point du tout être, par nous, regardée comme une chose satisfaisante. Car ce n'est point un bienfait que nous vous demandons, mais que vous exécutiez la promesse que vous avez faite, à laquelle vous vous êtes engagée par l'apposition de votre sceau & de votre signature, & nous ne voyons point que vous puissiez donner de bon-

nes raisons pour excuser ce refus ; & nous ne vous demandons point autre chose que ce qu'il est en votre pouvoir de faire comme reine d'Ecosse , ce que vous-même avez avoué par vos paroles & par vos discours ; ce que les ambassadeurs de votre défunt mari , notre bon frere , & vous , avez conclu ; ce qui a été communiqué à vos nobles & à votre peuple , ce qui mettra réellement la paix & la tranquillité entre nous ; & sans quoi une amitié parfaite ne peut pas subsister entre nous : ce que nous ne doutons pas que vous n'apperceviez , si vous examinez la chose sans partialité , & qu'en conséquence vous ne le faisiez & accomplissiez. Néanmoins , appercevant par la relation du porteur , qu'aussi-tôt que vous serez arrivée chez vous , votre intention est de prendre sur ce l'avis de votre conseil d'Ecosse , nous voulons bien suspendre toute idée de malveillance de notre part , & nous vous assurons que nous sommes dans la ferme résolution , aussi-tôt que ceci sera accompli , de nous lier avec vous de l'amitié la plus étroite , de vivre avec vous en bons voisins , aussi tranquillement , aussi amicalement , & même aussi fermement unis par les sentiments du cœur , que nous le sommes par les liens du sang & de la nature ; & nous sommes sur ce point tellement déterminée , que si le con-

---

1561.  
16 Août.

1561.  
16 Août.

traire arrivoit, (ce qu'à Dieu ne plaise) tout le monde pourra voir que cela viendroit de vous & non pas de nous. L'histoire nous fournit l'exemple d'une pareille chose de la part du roi votre pere, notre oncle, avec lequel notre pere cherchoit à lier une union perpétuelle en l'invitant à venir à York, dans ce royaume. Ce fait est, je crois, également connu de nous & de vous. Nous avons encore plusieurs témoins des bonnes intentions de notre pere, & de la faute en laquelle votre pere fut entraîné par de mauvais conseils. Enfin, comme il nous paroît qu'on vous a rapporté que nous avons envoyé notre amiral en mer avec notre flotte pour empêcher votre passage, vos serviteurs peuvent bien savoir à quel point cela est faux, sachant que dans le vrai nous n'avons dans ces mers que deux ou trois petites barques pour prendre certains pirates qui rodent dans ces parages; y ayant été engagée & presque forcée par les plaintes que l'ambassadeur de notre bon frere le roi d'Espagne nous a portées de certains Ecoffois, qui, sous prétexte de lettres de marque, infestoient nos mers & y exerçoient la piraterie: ce que nous vous demandons aussi très-sérieusement de prendre en considération, lorsque vous serez arrivée en votre royaume, & cela, eu égard à ce qui doit être observé entre

votre royaume & nos pays, ceux de France, ceux d'Espagne, & ceux de la maison de Bourgogne. Et sur ce, très-excellente, très-haute & puissante princesse, nous nous recommandons à vous, & vous prions très-sérieusement de ne point négliger nos offres d'une amitié intime & fraternelle, que nous sommes, devant Dieu, dans l'intention de cimenter & d'entretenir. Donné sous notre sceau privé, ce 16 août, la troisième année de notre règne.

1561.

16 Août.

## N°. VII.

*Lettre de RANDOLPH à Sa Grandeur le chevalier GUILLAUME CECIL, chevalier, premier secrétaire de Sa Majesté la reine.*

**D**EPUIS ma dernière jusqu'à l'arrivée de monsieur La Croch, je n'ai rien eu qui méritât d'être mandé à Votre Grandeur. Avant sa venue, nous avons eu si peu de choses qui méritaient attention, que nous avons passé tout notre temps en fêtes, en festins, mascarades, courses de bague, & autres choses pareilles. La Croch a apporté un si grand nombre de lettres, une telle abondance de nouvelles, que pendant

1561.

16 Août.

trois jours nous n'avons fait que lire des écrits & entendre des contes, & la plupart si fidèlement rendus, qu'on peut les comparer à tout ce que Lucien a écrit *de veris narrationibus*. Parmi toutes ces nouvelles, ce qui est le plus certain, & que je mande à V. G. comme un fait indubitable, c'est que le cardinal de Lorraine, étant chez l'empereur, a parlé du mariage entre le duc d'Autriche, le plus jeune des fils de l'empereur, & la reine d'Ecosse. Le cardinal a si bien manœuvré, qu'il en est déjà venu à ce point, que si la reine approuve la chose, le duc enverra sur le champ son ambassadeur, & procédera à la consommation de cette affaire avec toute la diligence possible. Et pour que les intentions de la reine soient mieux connues, La Croch est envoyé vers elle de la part du cardinal, qui a promis à l'empereur d'avoir la réponse avant la fin de mai. La Croch, par cette raison, se tient prêt à partir, & on écrit ses dépêches jour & nuit. La reine avertie d'avance des dispositions du duc d'Autriche, a cherché de loin à connoître le sentiment de milord de Murray sur cette affaire; mais elle n'a jamais traité ouvertement avec lui & de maniere à lui faire connoître ce qu'elle pense & quelles sont ses inclinations. Elle n'a pris conseil de personne, que de cet homme qui est ar-

rivé dernièrement. Il est certain que jus-  
 qu'au retour du lord Lidington, elle fera  
 ce qu'elle pourra pour garder le secret ;  
 & comme en l'absence de ce lord on  
 ne peut pas prendre de résolution sur  
 ce point, elle renverra cependant Du  
 Croch avec une demande pour avoir  
 plus de temps pour délibérer. Ensuite  
 elle se propose déterminément de don-  
 ner avis de ses intentions au cardinal  
 son oncle. Cette affaire a été communi-  
 quée au lord Lidington. Je ne fais point  
 si cette communication s'est faite par des  
 intelligences avant son départ pour la  
 France ou depuis son arrivée en ce royaume.  
 La reine & lui se sont écrit plusieurs  
 lettres. Les moins importantes ont été  
 montrées à quelques personnes. Ce qui  
 étoit en chiffre est resté entre eux deux.  
 Savoir si le lord Lidington a été en confé-  
 rence sur cette affaire avec l'ambassadeur  
 d'Espagne en Angleterre ; je m'en rap-  
 porte aux moyens que V. G. jugera à  
 propos d'employer pour avoir exacte-  
 ment connoissance de ce fait. Dans une  
 matiere de cette importance, je me re-  
 procherois de vous donner pour des vé-  
 rités, des conjectures & des présomp-  
 tions. Votre Grandeur peut regarder  
 comme certain, que l'empereur en of-  
 frant son fils, a proposé pour le douaire  
 de la reine, le comté de Tyrol, qui  
 rapporte, à ce qu'on dit, trente mille

1561.

16 Août.

1561.  
16 Août.

livres par an. Le Rhingrave a aussi écrit, il n'y a pas long-temps, une lettre de France, à la reine sur cette affaire. C'est tout ce que je puis écrire présentement à ce sujet à V. G., si d'autres choses venoient à ma connoissance V. G. en fera informée.

J'ai reçu les lettres de V. G. par un Ecoffois qui est venu dernièrement dans ces cantons. Il a apporté aussi des lettres du lord Lidington pour la reine d'Ecoffe. Elles étoient d'ancienne date, & ne contenoient que des nouvelles de France. J'apprends de divers endroits, que Neuhaven est ferré de près. Mais je suis au fait du caractère de ces gens-là, & je fais qu'ils ne se vanteront que de ce qu'ils pourront faire, & je me donnerai bien de garde de leur appliquer le proverbe : *Canis timidus fortius latrat*. En conséquence je les assure, que quelque mesures qu'ils prennent, quelque pitoyables que soient leurs gémissements, ils recevront peu de consolation de tous leurs alliés. Nous sommes nous-mêmes tous les jours dans le doute de ceux de l'amitié desquels nous pourrions avoir besoin, à moins que nous ne mettions plus d'ordre que nous n'avons fait parmi nos papistes mal morigenés, ou que nous ne trouvions le moyen de nous débarrasser d'eux.

Ce matin, 15 de ce mois, la reine  
est

est partie de cette ville & s'est acheminée vers Edimbourg. Si j'ai quelque bonheur, vous entendrez bientôt parler de quelque plaisante aventure de l'archevêque de St. André. Mercredi prochain il doit être assigné, & cinq autres prêtres, pour avoir dit la messe aux dernières fêtes de Pâques. Sur ce, je prends très-humblement congé de vous. Ce 15 mai 1563.

1561.  
16 Août.

N<sup>o</sup>. VIII.

*Lettre de RANDOLPH à Sa Grandeur le chevalier GUILLAUME CECIL, chevalier, premier secretaire de Sa Majesté la reine.*

VOTRE Grandeur saura que le 7 du courant, Rowlet, secrétaire de la reine d'Ecosse, est arrivé ici. Il parle fort honnêtement de la bonne réception qu'on lui a faite, & il a apporté à la reine sa maîtresse, plusieurs lettres de France pleines de regrets & de lamentations. La reine d'Ecosse a reçu de la reine mere (de France) deux lettres; l'une qui ne contient que la répétition de ses griefs, l'autre expose l'état où la France étoit alors, de quelle maniere les choses se sont arrangées, les moyens dont on a

1563.  
10 Avril.

Papier de la secreta-  
rie sur l'o-  
riginal étant  
en ses pro-  
pres mains.

1563. intention de se servir dans la suite pour  
 10 Avril. appaiser la discorde qui y regne, & la  
 persuasion où l'on est, que si l'on ne peut  
 pas avoir raison de la reine d'Angleterre, on trouvera la reine d'Ecosse prête & disposée à soutenir & défendre les droits de la France, ainsi qu'elle y est obligée par l'amitié & l'ancienne alliance établie entre les deux royaumes.

Votre Grandeur appercevra le rapport de ces mots de la reine mere avec sa conduite; & cette reine écrivant en ces termes à la reine d'Ecosse (ce que je puis certifier véritable à V. G.) vous connoîtrez avec certitude, que la reine d'Ecosse n'omettra rien de ce qui pourra susciter des disputes & des démêlés entre cette reine & Sa Majesté notre souveraine.

La reine d'Ecosse elle-même a beaucoup réfléchi sur ces nouveaux témoignages d'affection de la part de la reine sa belle-mere, & sur ces deux longues lettres écrites de sa propre main, qu'elle a reçues; disant que depuis son retour en ce pays, elle n'a jamais reçu la moitié autant de lignes qu'il y en a dans une seule de ces lettres. C'est ce que je puis attester, le sachant de la reine elle-même, & par d'autres relations assurées, & qui jusqu'ici ne m'ont point trompé. Je puis encore certifier à V. G. que la reine d'Ecosse a dit qu'elle voyoit à pré-

sent que l'amitié de Sa Majesté la reine, ma souveraine, pourroit lui être plus utile que celle de la reine sa belle-mere en France; & que comme elle desiroit de se les conserver toutes les deux, elle ne vouloit point perdre l'une pour l'autre. J'ajouterai encore à V. G., comme une chose très-assurée, que toutes les fois que l'occasion se présentera que la reine aie dans le cœur des sentimens qui éclateroient dans le temps, & qui feroient connoître qu'il y a eu quelques brouilleries entre elles, cela ne sera point aisément oublié. Dans les conversations que j'ai quelquefois avec elle, elle me dit, que la reine mere auroit dû se conduire différemment qu'elle ne l'a fait, & qu'elle doute fort du succès de ce grand desir qu'a la reine mere de gouverner seule, & que sa volonté soit faite en toutes choses. Voyant donc que ces deux reines sont en ces termes-là l'une avec l'autre, je pense qu'il est plus à propos d'entretenir la reine d'Ecosse dans ces idées, que de dire un seul mot qui puisse lui en faire concevoir de meilleures de l'autre reine. Cependant je suis assuré que cette derniere recevra de la reine d'Ecosse des effusions de cœur, des lettres aussi amicales & sur le même ton que celles qu'elle lui a écrites. Savoir si la reine mere aura dit quelque chose au lord Lidington de ce qu'elle a écrit à

1563.  
10 Avril.

1563.   
 10 Avril. cette reine-ci; c'est ce que j'ignore. Mais si cela est, je crois qu'il sera difficile que V. G. n'en découvre quelque chose au retour du lord, ou que peut-être je n'en aie quelque connoissance. La reine mere se contentera peut-être d'écrire à celle-ci pour voir la réponse qu'elle lui fera, ou pour connoître quels sont ses sentimens par rapport à Sa Majesté la reine notre souveraine. La reine fait actuellement que le comte de Bothwell a eu ordre de se rendre à Londres. Elle m'a envoyé un de ses gentilshommes pour m'en demander la raison. J'ai répondu que je n'en savois rien, si ce n'est que ceux qui l'avoient pris, avoient été en dispute pour savoir par qui il avoit été pris, & que cela seroit décidé là-bas. Je fais qu'elle est fâchée de ce qu'il n'a pas été envoyé en Ecosse. Cependant s'il étoit ici, on est fortement persuadé, qu'il y seroit réservé pour de mauvaises manœuvres. Si le lord Lidington n'a pas été droit avec V. G. en ceci, il aura fait tort à tous ses amis d'ici, & bien plus encore à lui-même. Si jamais cet homme \* reprend son crédit, ce sera un vautour dans ce royaume.

---

\* *Nota.* Bothwell.

## N°. IX.

*Harangue faite par GUILLAUME  
MAITLAND DE LETHINGTON,  
second secrétaire alors, dans le par-  
lement tenu par la mere du roi, no-  
tre souverain, reine alors de ce  
royaume, dans le temps du rétablis-  
sément de MATTHIEU, ci-devant  
comte de LENNOX.*

**M**ILORDS & autres ici assemblés : Bien que par les choses qu'il a plu à Sa Majesté de vous déclarer très-gracieusement de sa propre bouche, vous soyez déjà suffisamment informés du sujet de cette assemblée, cependant ayant commandement exprès de Sa Majesté de suppléer la place de Milord chancelier, qui, comme vous le savez, vient de mourir, je me propose de vous observer les mêmes choses, en y donnant un peu plus d'étendue.

On fait que, pendant la minorité de Son Altesse, on a instruit le procès de milord de *Lennox*, & prononcé contre lui une sentence de confiscation, pour certaines offenses qu'on l'accusoit d'avoir commises, & spécifiées dans l'acte de parlement rendu à ce sujet : pour rai-

1563.  
10 Avril.

~~1563.~~  
 1563.  
 10 Avril.

son de quoi il est en exil depuis si long-temps, & absent du pays de sa naissance. On a vu combien il est touché de son sort par les requêtes qu'il a fait parvenir par diverses voies à Sa Majesté. Elles contiennent les soumissions les plus humbles & les plus convenables. Elles rendent témoignage de son parfait devouement à Sa Majesté, sa princesse naturelle, & de son plus ferme attachement au très-humble service de Son Altesse, s'il plaisoit à Sa Majesté d'user envers lui de clémence, & de le faire jouir du bénéfice de sujet. Plusieurs considérations peuvent avoir porté Son Altesse à écouter favorablement la requête de ce seigneur : l'ancienneté de sa maison, le nom qu'il porte, l'honneur qu'il a d'appartenir à Sa Majesté par les liens du sang à cause de milady Marguerite, tante de Son Altesse, ainsi que d'autres motifs déterminants, comme la demande effective de sa bonne sœur, Sa Majesté la reine d'Angleterre, dont la recommandation étoit d'un grand poids. De plus Sa Majesté est portée par la bonté de son naturel, à avoir compassion des maisons qui tombent en décadence, & elle aime beaucoup mieux, ainsi que nous l'avons entendu de sa propre bouche, favoriser & l'élévation & le soutien des anciennes maisons ; que d'être dans le cas de devenir l'instrument de la ruine & du ren-

versement des bonnes races. Sa Majesté a donc, en cette occasion, jetté un regard de bienveillance sur la requête du lord de Lennox. Elle a eu égard à la gracieuse lettre que sa bonne sœur la reine d'Angleterre lui a écrite pour lui recommander la cause de ce seigneur, & par ces considérations, non-seulement elle a accordé à Lennox des lettres de restitution par forme de grace, mais elle lui a encore permis de se pourvoir en réhabilitation, en-employant les voies accordées par la loi à ceux qui se croient lésés par un jugement quelconque irrégulièrement rendu, & de demander la révision de son procès. C'est pour travailler à cette affaire qu'il a plu à Sa Majesté d'assembler aujourd'hui, vous milords & messieurs les trois états de son royaume, pour, par vos avis, délibérations & décision, procéder, ainsi que de raison, suivant les intentions de Sa Majesté, à l'examen des plaintes du lord de Lennox, suivant le mérite de la cause, les loix de ce royaume & les pratiques observées en de pareilles occasions. Toutes les choses qui sont aujourd'hui soumises à vos délibérations, vous étant ainsi exposées par ce que vous venez d'entendre, je pourrois terminer ici mon discours, si l'affaire dont il s'agit ne me donnoit occasion d'ajouter encore quelques mots sur un point qui n'est point

1563.  
10 Avril.

1563.  
10 Avril.

étranger au sujet, & sur lequel je desirerois d'entrer dans de bien plus longs détails. Mais je craindrois d'offenser Son Altesse. Sa présence m'en impose. Elle n'aime point les longs discours: elle déteste la flatterie. Sans cela, je serois disposé à vous entretenir de choses qui me paroissent tendre à toute sorte de bien & de perfection. Cependant je pourrois être taxé de négligence & d'oubli, si je ne cherchois pas à vous rappeler de quelle maniere nous devons considérer ceci, & ces preuves évidentes du bon naturel de Sa Majesté. Sa bienveillance envers tous ses sujets en général, nous est un gage assuré de cette félicité à laquelle nous pouvons nous attendre sous son heureux gouvernement, tant qu'il plaira au Seigneur de nous la conserver. Car pour entretenir une parfaite harmonie dans la république, il faut que les devoirs entre le prince & les sujets soient réciproques. Comme nous sommes redevables à la prudence de Sa Majesté de la paix entretenue avec toutes les nations étrangères, de la tranquillité établie dans l'intérieur de ce royaume, & tellement affermie, que je crois pouvoir affirmer que tous ceux qui vivent aujourd'hui n'ont jamais vu l'Ecosse dans un plus grand calme; il est de notre devoir à nous tous sujets affectionnés, de marquer notre reconnoissance de tant de

bienfaits résultants de la bonne administration de Sa Majesté, en lui offrant nos actions de graces, & lui rendant l'obéissance qu'un prince justé peut attendre de la part de sujets fideles & soumis. Je ne parle point d'une obéissance forcée & involontaire, je fais qu'elle dépleroit à Sa Majesté; je parle de cette condescendance qui, résultant de la sagesse que nous appercevons dans son administration, doit rapporter des fruits d'amour & de soumission. Nous avons tous en général, ressenti les effets de la bienveillance de Sa Majesté pendant les trois ans qu'elle nous a gouvernés, & plusieurs de vous ont éprouvé les effets de sa libéralité & de sa franchise. D'un autre côté, Son Altesse a eu des preuves multipliées de l'obéissance que nous lui devons. Ainsi il nous convient de continuer comme nous avons commencé, en considération des exemples notables de sa clémence, qui excelle sur toutes ses autres belles qualités, & d'abhorrer & détester les faux bruits & mauvais discours, & ceux qui les inventent; contagion la plus dangereuse qui puisse affliger une république. Alors nous serons assurés d'avoir en la personne de la reine une très-gracieuse princesse, & Sa Majesté d'avoir les sujets les plus fideles & les plus affectionnés: & le chef & les membres étant ainsi encouragés à main-

1563.  
10 Avril.

1563.  
10 Avril.

tenir l'harmonie & l'accord entre les corps politiques dont j'ai fait mention ci-dessus, une partie de la gloire en appartiendra à Sa Majesté, cela fera en même temps l'éloge des sujets, & il en résultera pour nous tous qui sommes compris dans cette classe, des avantages inexprimables.

---

## N°. X.

*Périls & troubles qui sont à craindre actuellement & à l'avenir pour Sa Majesté la reine d'Angleterre, & l'état de ce royaume, à l'occasion du mariage de la reine d'Ecosse avec le lord DARNLY.*

**P**REMIÈREMENT, les esprits de ceux qui sont attachés à la reine d'Ecosse, soit pour elle-même, soit par rapport à l'idée qu'ils ont de ses prétentions à cette couronne; soit par le desir qu'ils ont de voir changer la forme de la religion en ce royaume; soit pour raison de mécontentement de Sa Majesté la reine, d'inquiétude par rapport à sa succession, d'appréhension de voir tomber cette succession en toutes autres mains qu'en celles de la reine d'Ecosse; seront par ce mariage, exaltés, encouragés, &

portés à délibérer sur les moyens de parvenir à leurs fins, & à travailler à la réussite de leurs projets, ainsi qu'à faire une forte d'estimation de la qualité & quantité des personnes intéressées en cette affaire, afin de calculer l'importance du danger : estimation qui peut ainsi se faire tant au-dedans qu'au-dehors du royaume.

Les premiers sont ceux qui sont particulièrement attachés à la reine d'Ecosse ou au lord Darnly, par les liens du sang & par des alliances : premièrement, tous ceux des maisons de Lorraine & de Guise, partisans de la reine d'Ecosse, le comte de Lennox & sa femme, & tous ceux qui en Ecosse sont de leur sang & qui ont reçu quelques déplaisirs de la part du duc de Chatellerauld & des Hamiltons. Les autres sont cette espece de gens, tant dans ce royaume qu'en d'autres pays, totalement dévoués à la cour de Rome, & qui désapprouvent la religion nouvellement adoptée. Ces deux classes renferment tous ceux qui peuvent avoir de la satisfaction de ce mariage.

Il faut encore considérer quelles especes de troubles & de dangers ces fortes de gens peuvent susciter dans le royaume.

Premièrement, leur but en général, & l'annonce de tous leurs desirs, est, & a toujours été de procurer à la reine des Ecoissois la couronne royale en ce

1563. ~~royaume~~ royaume : & en conséquence, bien que  
 10 Avril. leurs délibérations pour arriver à ce but  
 puissent varier entre eux, relativement  
 aux circonstances des temps, & à l'oc-  
 casion de divers empêchemens qu'ils  
 peuvent rencontrer dans la bonne con-  
 duite & le bon gouvernement de Sa Ma-  
 jesté la reine, il est certain néanmoins  
 que tous leurs discours, menées, déli-  
 bérations & actions, tendent uniquement  
 & entièrement à faire la reine d'Ecosse  
 reine de ce royaume, & à en dépossé-  
 der la dame notre souveraine. Quant à  
 leurs procédés, il y a deux façons de les  
 appercevoir, & l'une est bien plus dan-  
 gereuse que l'autre. La première est l'o-  
 pinion de ceux qui, par un fanatisme de  
 religion, ou par une affection naturelle  
 pour la reine des Ecoissois & pour le lord  
 Darnly, se persuadent que ladite reine  
 des Ecoissois a dès à présent plus de droit  
 à la couronne que la reine notre dame  
 souveraine. Dans cette classe sont tous  
 les parents de la reine d'Ecosse & du  
 lord Darnly, & tous les gens dévoués  
 au papisme, soit en Angleterre, en Ecosse,  
 en Irlande, ou ailleurs. L'autre est  
 suivie par ceux qui avec moins de me-  
 chanceté, sont néanmoins persuadés que  
 la reine d'Ecosse est la seule qui, comme  
 présomptive héritière de ce royaume, ait  
 le droit d'y succéder à Sa Majesté la  
 reine & à sa postérité. Il y en a peu de

cette classe hors de ce royaume, ils font au-dedans; & s'il y en a au-dehors, il est au moins certain que le nombre de ceux qui suivent l'autre opinion y est bien plus considérable : & c'est de ces deux sortes de gens que viennent toutes les menées & pratiques dangereuses. Voici les périls qu'on peut envisager de la part de ceux qui pensent que la reine d'Ecosse a dès à présent un droit réel au trône d'Angleterre. Premièrement, il n'est pas douteux qu'il n'y en ait parmi eux plusieurs possédés du démon au point d'oser attenter à la vie de la dame notre chere souveraine, par tels moyens que le diable pourroit leur suggérer. Cependant il y a certainement lieu d'espérer que le Tout-puissant, qui a veillé jusqu'à présent à la conservation de ses jours, la préservera de pareils dangers. Secondement, ils chercheront par des insinuations, des rumeurs, des faux bruits, & autres pareilles menées, à aliéner les esprits des bons sujets de Sa Majesté la reine, & à les disposer en faveur de la reine d'Ecosse; & par ce moyen les frontieres & la partie septentrionale de ce royaume seront inquiétées & troublées. Troisièmement, on suscitera des causes de tumultes & de rébellions, particulièrement dans la partie septentrionale vers l'Ecosse, en sorte qu'il pourra en résulter des voies de fait entreprises à force ou-

1563.

10 Avril.

1563.  
10 Avril. verte. Quatrièmement, le conseil & les amis de ladite reine d'Ecosse pourront faire avec la France ou l'Espagne quelque ligue nouvelle offensive contre ce royaume, & favorable au titre de la reine d'Ecosse: & ainsi il est vraisemblable qu'ils entretiendront autant de pratiques qu'il sera possible tant sur les frontieres qu'en Irlande, pour continuer & multiplier les affaires & dépenses de Sa Majesté la reine dans ce pays, pour y diminuer sa force & sa puissance: ils feront jouer tous les ressorts imaginables pour soutenir de telles entreprises, & on ne les verra jamais se relâcher sur ce point.

Quant à la seconde classe de ces gens, qui ne favorisent la reine d'Ecosse que par rapport à son titre de présomptive héritiere de Sa Majesté la reine, il n'y a pas beaucoup de choses à craindre de leur part. Ils seront contents de voir que Sa Majesté la reine vivra dans le célibat. Ils chercheront à mettre des empêchements à son mariage; ils fonderont des espérances sur la postérité de la reine d'Ecosse: ils regarderont cet événement comme une chose avantageuse à tous, parce qu'il opéreroit la réunion des royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, & que les occasions de guerre cesseroient entre ces deux royaumes. Ces raisonnements séduiront une infinité de gens, & les entraîneront dans le parti de la reine d'Ecosse.

*Remedes contre ces dangers.*

1565.

4 Juin.

## DUPLICATA.

*Sommaire des délibération & avis donnés par les lords & autres du conseil privé, recueilli des divers discours & propos desdits conseillers.* *Biblioth. Cotton. Cal. B. 10. f. 290.*

Le lord garde du grand sceau.	Mr. le Contrôleur.
Le lord grand trésorier.	Mr. le Vice-Chambellan.
Les comtes de { Derby.	Mr. le Secretaire.
{ Bedford.	Cave.
{ Leicester.	Peter.
Le lord grand-Amiral.	Mason.
Le lord grand-Chambellan.	

*Deux questions proposées.*

1°. Premièrement, les dangers qui pourroient résulter pour Sa Majesté la reine & pour son royaume, du mariage de la reine. 2°. Ce qu'il conviendrait de faire pour prévenir ces dangers ou pour y remédier.

*Quant au premier point.*

Les dangers qui sont en grand nombre & de différentes especes furent réduits à une seule espece par quelques-uns des conseillers.

Premièrement, que ce mariage de la reine d'Ecosse (qui n'est pas encore fait) peut séduire un grand nombre de gens & des meilleurs sujets dans ce royaume : qu'il peut aliéner à Sa Majesté notre sou-

1565.

4 Juin.

veraine le cœur de ses peuples , & les détourner de leurs obligations envers Sa Majesté , & de leurs devoirs fondés sur les loix de la nature : que ces bons sujets séduits , fonderont des espérances sur ce mariage d'Ecosse , qu'ils regarderont comme un moyen d'établir la succession des deux couronnes dans la postérité de ce même mariage , & qu'ils favoriseront en conséquence toutes inventions , menées & pratiques qui pourront tendre à l'avancement de la reine d'Ecosse.

Secondement , qu'en considérant que ceux qui favorisent le mariage du lord Darnly , se fondent principalement sur la confiance qu'ils mettent dans les papistes , lesquels regardent ce mariage comme le seul moyen qui leur reste de rétablir la religion de Rome , il est aisé d'appercevoir , que , tant dans ce royaume que dans celui d'Ecosse , les papistes favoriseront , avanceront , soutiendront de tout leur pouvoir ce mariage du lord Darnly ; & que pour l'avancement de leur faction en fait de religion , ils inventeront toutes sortes de moyens , ils feront jouer tous les ressorts possibles dans l'intérieur de ce royaume pour troubler les états de Sa Majesté la reine , & la paix de son royaume , & pour arriver par la force à l'accomplissement de leurs desseins , plutôt que de les voir échouer.

Cependant , comme les dangers résul-

tants du mariage en question de la reine d'Ecosse, ont en effet plusieurs branches, quelques autres conseillers les présentent, mais sous un autre point de vue, comme étant de deux fortes, qui néanmoins sont de nature à ne pouvoir être aisément divisées, & qui ont, au contraire, entre elles une telle connexité, qu'elles viennent nécessairement à l'appui l'une de l'autre.

1565.  
4 Juin.

La première étoit, que dans ce mariage avec le lord Darnly, on appercevoit clairement l'intention de favoriser le prétendu titre de la reine d'Ecosse, non-seulement celui de succéder à Sa Majesté la reine, que la reine d'Ecosse avouoit sans manquer aux devoirs de l'amitié, mais même celui de s'emparer des états de la reine, ce qu'elle avoit déclaré ouvertement lorsqu'elle étoit en pouvoir de le faire.

La seconde étoit, que par ce mariage, la religion romaine seroit favorisée en ce royaume & y feroit tous les jours de nouveaux progrès. Or ces deux points sont tellement unis, que le soutien du titre est fondé sur le progrès de la religion romaine en ce royaume; & réciproquement, le progrès de cette même religion est fondé sur le titre de la reine d'Ecosse au trône d'Angleterre, sans quoi ce titre ne seroit fondé sur rien.

1565.

*Preuves de la premiere sorte de dangers.*

4 Juin.

Pour prouver que de l'affertion du titre de la reine d'Ecoffe au trône d'Angleterre, il doit nécessairement en résulter des troubles à Sa Majesté la reine notre souveraine, il est à propos de considérer, que les intentions & la volonté de quelque personne que ce soit, se manifeste bien davantage lorsque son pouvoir est plus grand, & qu'au contraire lorsque ce pouvoir est resserré dans des bornes plus étroites, les intentions & la volonté de cette même personne sont cachées, elle craint qu'on ne les apperçoive. C'est ainsi qu'on a vu la reine d'Ecoffe, devenue plus puissante par son mariage avec le dauphin de France, manifester ce qu'elle avoit dans l'ame; elle & tous ses amis employer ouvertement tous les moyens qu'elle pouvoit inventer, pour inquiéter & déposséder Sa Majesté la reine : d'abord, en prenant publiquement dans les écrits le titre de reine d'Angleterre, ensuite, en accordant des chartres, patentes & commiffions conçues dans le même style, munies du sceau d'Angleterre uni à ceux de France & d'Ecoffe, chartres qui sont encore existantes. Et pour parvenir à l'exécution de ses desseins, on fait les préparatifs de guerre qui ont été faits,

les troupes qui ont été envoyées en Ecoffe, & celles qui ont été rassemblées dans les pays étrangers. On fait la paix honteuse que fit la France avec le roi d'Espagne, Philippe, pour pouvoir employer toutes les forces de la France, & exécuter à force ouverte des projets que la divine Providence & la puissance de Sa Majesté la reine ont fait échouer. Et lorsqu'ensuite la fortune & le pouvoir de la reine d'Ecoffe furent changés par la mort de son mari, elle commença à jeter plus d'obscurité dans ses démarches. Les commissaires de la reine d'Ecoffe avoient signé un traité à Edimbourg pour restreindre tous ces titres, prétentions & réclamations. Cependant la ratification de ce traité a été jusqu'ici éludée par des ruses & des délais affectés. Aujourd'hui, aussi-tôt qu'elle commencera à sentir son pouvoir, elle recommencera à agir à découvert, & ses amis & alliés considérant les fautes qui ont été précédemment commises, se corrigeront par l'exemple du passé, & procéderont essentiellement à l'accomplissement de ses desseins. Quelques-uns des conseillers pensoient & déclarerent, qu'on avoit plus à craindre du mariage avec le lord Darnly, sujet de ce royaume, que d'un mariage avec le prince le plus puissant au-dehors: que par ce mariage, Darnly, né sujet d'Angleterre, & qui pour rai-

---

1565.  
4 Juin.

1565.

4 Juin.

son de sa religion, ou par d'autres confidérations, s'y est fait un parti, augmenteroit, la force en main & aux dépens de la puissance de ce royaume, tout le crédit & l'autorité qu'il pourroit acquérir, soit par la faction des papistes, soit par les menées des Anglois mécontents, & qu'il viendrait peut-être à bout de se soustraire à la puissance de ce royaume. Mais que par un mariage avec un étranger, la reine d'Ecosse ne pourroit point être assurée d'avoir aucun parti dans ce royaume. Si bien que par ce mariage du lord Darnly, la reine d'Ecosse réuniroit pour l'exécution de ses projets, son propre pouvoir & les efforts des ennemis que nous nourrissions dans le sein même de la patrie; & qui, quoiqu'en petit nombre, sont plus à craindre que trois fois autant d'ennemis au-dehors. Car, disoient ces conseillers, l'histoire nous apprend par une infinité d'exemples, que les puissances étrangères n'ont jamais prévalu en ce royaume, sans avoir eu des intelligences au-dedans. On observa encore, que même avant qu'il fût question de ce mariage, on s'étoit aperçu que la faction qui favorisoit le plus le titre d'Ecosse, avoit levé la tête, avoit manifesté son audace dans tous les coins du royaume, avoit parlé hautement en cette cour, dans le palais, & jusques dans les antichambres, & qu'ainsi il n'é-

toit pas possible (à moins qu'on ne prît sur ce, des précautions promptes & assurées) que par ce mariage & par les pratiques de ceux qui le favorisoient, cette même faction ne fit en peu de temps de grands progrès, & qu'elle ne devînt si puissante & si dangereuse, qu'il ne resteroit presque plus aucune espérance de la réprimer. On se rappella à cette occasion, que dernièrement en parcourant les juges de paix dans toute l'étendue du royaume, on en avoit à peine trouvé un tiers, sur lesquels on pût compter en matière de religion : trame sur laquelle s'ourdissent tous les fils qui soutiennent le titre de la reine d'Ecosse à la couronne d'Angleterre : & l'on peut bien penser que le comte de Lennox & ses amis sont plus au fait qu'on ne le croit de cette circonstance, qu'ils savent s'en prévaloir actuellement en Ecosse, & que leur parti est devenu si considérable en Angleterre, que Sa Majesté n'oseroit entreprendre de s'opposer à ce mariage. Telle fut, en gros, l'exposition des dangers du mariage de la reine d'Ecosse avec Darnly. Mais on s'étendit encore beaucoup plus sur cette matière. On la mit dans le plus grand jour, & on la rendit si claire par une infinité de démonstrations, que personne dans le conseil ne put nier que cette affaire ne fût entourée d'écueils en grand nombre, & très-dangereux.

---

 1565.  
 4 Juin.

*Seconde question.*

1565.

4 Juin.

Il s'agissoit dans cette consultation, de favoir ce qu'il convenoit de faire pour éviter ces dangers, ou du moins pour détourner le dommage qui pourroit en résulter pour le royaume. On entra à ce sujet dans de grands détails. On proposa une foule d'avis différens, lesquels néanmoins furent réduits à trois chefs par quelques-uns des conseillers.

Le premier, qui tout d'une voix fut jugé nécessaire, qui fut regardé comme la chose la plus importante & la seule qui pût efficacement remédier à tous ces dangers & à plusieurs autres, comme une chose enfin sans laquelle il n'étoit pas possible de trouver aucun autre remede efficace & suffisant, ce fut d'obtenir de Sa Majesté la reine, de consentir à se marier, & de n'y point apporter de longs délais.

Le second fut de favoriser efficacement les progrès de la religion, d'en établir & cimenter le culte tant en Ecosse qu'en Angleterre, & de diminuer, affoiblir & anéantir le culte de la religion contraire.

Le troisieme étoit de prendre diverses mesures, soit pour rompre & déconcerter le mariage projeté, ou bien au moins pour faire en sorte que ce ma-

riage ne fût point auffi préjudiciable à ce royaume qu'il pourroit l'être si l'on ne prenoit pas ces précautions.

Le premier n'étoit fufceptible d'aucuns détails. Il fe réduifoit à montrer à la reine un defir fincere & très-empreffé, à lui faire de très-humbles fupplications, à adrefser des prieres au Tout-puiffant, des avis & des confeils à Sa Majefté la reine pour l'engager à ne pas différer plus long-temps un mariage qui releveroit les efpérances des bons fujets de ce royaume, lesquelles feroient alors fondées fur Sa Majefté & fur des enfans procréés de fon corps; feul moyen pour affurer, à quelque perfonne que ce foit, la continuation de fa famille & poftérité, & la jouiffance de ce qui, fans cela, ne pourroit point lui advenir.

Le fecond, concernant la religion, & dans lequel la politique & la vérité fe trouvoient réunies, donna lieu à quelques détails.

Premièrement, attendu qu'en dernier lieu les adverfaires de la religion en ce royaume ont pris occafion d'étendre & de fortifier leur faction, tant en Angleterre qu'en Ecoffe, & au-dehors, en publiant & faifant efpérer que la religion feroit bientôt changée en ce royaume, attendu que les évêques, par le commandement de Sa Majefté la reine, avoient depuis peu traité réellement avec

1565.

4 Juin.

1565.  
4 Juin.

quelques personnes de la bonne religion, à l'occasion de la défense par eux faite de porter certains habits, & autres choses pareilles qui ne sont que de simples accidents, & qui tiennent plus à la forme qu'au fonds de la religion : d'autant qu'il est notoire que Sa Majesté n'est point dans le dessein d'encourager ses adversaires, mais seulement d'entretenir une uniformité tant dans les choses extérieures que dans la substance de la religion, & qu'elle n'a même aucune intention de faire aucun changement en la religion, ainsi qu'elle est établie par les loix ; on jugea tout d'une voix, qu'il étoit très-nécessaire, pour réprimer l'orgueil & l'arrogance des adversaires, de leur faire notifier indirectement, par des lettres particulières de Sa Majesté, adressées aux deux archevêques, que ce commandement ci-dessus de Sa Majesté, n'avoit pour objet que d'entretenir une uniformité & non pas de donner lieu à qui que ce soit de mal interpréter ses intentions, étant fortement déterminée à maintenir la forme de sa religion telle qu'elle est établie, & à punir ceux qui oseroient en violer les loix. Et par rapport à ces points, quelques-uns demandèrent qu'il plût à Sa Majesté d'ordonner aux archevêques, que s'ils voyoient que les adversaires cherchassent les occasions de fortifier leur faction, ils prissent en ce cas-là, le parti de  
la

la modération, jusqu'à la prochaine assemblée du parlement, auquel temps on aviferoit aux moyens d'établir le bon ordre, l'uniformité & la décence dans toutes les cérémonies dont la gravité & l'uniformité doivent être entretenues parmi le clergé.

Le second moyen fut, que les ci-devant évêques qui refusent de reconnoître l'autorité que Sa Majesté la reine a sur eux conformément aux loix, & qui ont été dernièrement dispersés, dans un temps de peste, en divers endroits hors du royaume, où l'on fait qu'ils ne cessent de grossir leur faction, seroient de nouveau renfermés en la Tour, ou dans quelque autre prison, où ils ne seroient point dans l'occasion de séduire & de soulever les sujets de Sa Majesté la reine, ainsi qu'ils le font journellement.

Le troisieme moyen fut, que dans le cas où les évêques porteroient des plaintes, & diroient qu'ils n'osent point exécuter les loix ecclésiastiques pour l'avancement de la religion, dans la crainte de l'emprisonnement dont les juges & les anciens de ce royaume, mal-intentionnés pour la religion, ne cessent de les menacer, & ne manquoient aucune occasion de les pincer & détériorer; en ce cas-là, on donneroit, de la part de Sa Majesté, auxdits évêques, une autorité convenable, & qu'ils la con-

1565.

4 Juin.

serveroient autant qu'il plairoit à Sa Majesté.

1565.

4 Juin.

Le quatrieme fut, qu'attendu qu'on voyoit tous les jours paroître en Angleterre des livres obscenes, extravagants, & contraires aux loix, apportés d'au-delà des mers, reçus, lus & conservés hardiment, sur-tout dans la partie septentrionale du royaume, séduisant un grand nombre de bons sujets, licence & témérité qui n'avoient jamais été tolérées sous le regne d'aucune autre souveraine; il étoit à propos de donner des ordres séveres pour éviter de pareilles choses, & de charger les juges d'examiner en quelle classe on placeroit ce crime; de favoriser le débit des livres directement opposés à l'autorité de Sa Majesté, tendants à soutenir un pouvoir étranger, & manifestement contraires aux loix du royaume.

Le cinquieme étoit, qu'un grand nombre de moines, de religieux & autres fainéants de cette sorte, étant sortis de l'église, & étant employés en Angleterre, particulièrement dans la partie septentrionale, à desservir les églises en qualité de curés; toutes ces especes de gens, dont la conduite ne seroit pas trouvée honnête & conforme aux loix, seroient bannis hors du royaume, d'autant qu'il paroît qu'ils ne sont propres qu'à exciter des séditions dans le royaume en

divers endroits, & qu'ils cherchent actuellement à faire rehausser leurs actions.

1565.

4 Juin.

Le fixieme étoit, que plusieurs personnes qui avoient des biens ecclésiastiques, résidoient de l'autre côté de la mer, & de là, cherchoient à entretenir la sédition dans le royaume; que pour l'avantage du royaume, ces biens seroient mieux entre les mains des bons sujets.

Le septieme étoit, que les juges du royaume ayant beaucoup d'autorité en ce royaume pour l'administration des biens du royaume, ils seroient tenus de prêter serment à Sa Majesté la reine conformément aux loix du royaume, & qu'ainsi ils seroient obligés en conscience de soutenir l'autorité de Sa Majesté la reine.

Les détails dans lesquels on entra sur le quatrieme chef-tendant à rompre ou à éluder ce mariage, ou bien à éviter les dangers qui pouvoient en résulter, furent, premièrement par rapport à la rupture du mariage. On observa que vraisemblablement on n'y parviendroit jamais que par la force, ou par la crainte qu'on auroit de la voir employer, & quelques-uns penserent en conséquence que les moyens suivans pourroient occasionner la rupture.

1. Que le comte de Bedford se rende à son gouvernement,

1565.

4 Juin.

2. Qu'on fasse presser les fortifications de Berwick.

3. Qu'on en renforce la garnison.

4. Que tous les gardiens des marches soient avertis de mettre promptement leurs frontieres en état pour être prêts au premier avis.

5. Que quelque personne de distinction, comme le duc de Norfolk ou le comte de Shrewsbury, ou quelque autre de cette même qualité, soit envoyée dans la province d'Yorck, en qualité de lieutenant-général, dans la partie septentrionale.

6. Qu'on tienne prêt un gros corps de troupes pour servir, soit à Berwick, soit pour une invasion en Ecosse.

7. Que dès à présent la lady Lennox soit tenue dans quelque place & observée, pour empêcher qu'elle n'entretienne aucune intelligence active ou passive.

8. Que le comte de Lennox & son fils soient rappelés d'Ecosse, & que la reine d'Ecosse soit requise de les renvoyer chez eux conformément au traité : & s'ils ne reviennent pas, qu'on dénonce à la reine d'Ecosse l'infraction du traité, & qu'aussi-tôt on commence les hostilités. Si ces procédés sont suivis de leur effet, & s'ils ne se font pas seulement pour la montre, on a lieu d'espérer que le mariage pourra se rompre, ou que du moins la plupart des dangers en seront

écartés. Et quelque parti qu'on prenne en ceci, il faut procéder promptement à l'exécution pendant qu'il y a en Ecoſſe un parti qui n'eſt point favorable au mariage, & avant que la reine d'Ecoſſe ait eu le temps de faire une ligue avec la France & l'Eſpagne.

1565.  
4 Juin.

9. Quelques-uns des conſeillers approuverent tous ces procédés, à l'exception néanmoins des hoſtilités. Mais ils furent d'accord ſur tout le reſte, ainſi que ſur les particularités ſuivantes :

10. Que ſur le refus que feroient le comte ou ſon fils de revenir, les terres du comte ſoient faiſies & données en garde, ou accordées, ainſi qu'il plaira à Sa Majeſté, à quelqu'un de ſes bons ſujets.

11. Qu'on faſſe la recherche de tous ceux qui favorifent ouvertement le comte dans la partie ſeptentrionale ou ailleurs, & qu'on ait ſoin, par toutes fortes de voies, de les veiller de près.

12. Que par ceux qui ont l'adminiſtration des pays de Sa Majeſté la reine dans la partie ſeptentrionale du royaume, il ſoit fait des perquiſitions, & qu'on ne ſouffre point qu'aucune perſonne qui pourroit être ſuſpecte, aie gouvernement ou commandement ſur aucuns des ſujets ou pays en cette partie du royaume. Qu'on leur laiſſe ſeulement leurs hono-  
raires, & que des perſonnes plus fidelles

aient le commandement sur les peuples de ces pays.

1565.  
4 Juin.

13. Que tous les passages fréquentés en ce royaume pour aller en Ecoſſe & en revenir, ſoient interdits à tout Ecoſſois, ſi ce n'eſt à ceux qui ſeront munis de ſauf-conduits, ou qui ſeront ſpécialement recommandés par Mr. Randolph, comme étant partisan de l'Angleterre.

14. Qu'on entretienne des intelligences en Ecoſſe avec ceux qui ſont oppoſés au mariage en queſtion, & qu'ils ſoient de temps à autre encouragés.

15. Qu'on ait ſoin d'avoir l'œil ſur les domeſtiques, officiers de la chambre & penſionnaires de Sa Majeſté la reine, pour contenir les diſcours & propos meſféants que pluſieurs ont tenus ſur l'état & gouvernement de ce royaume.

16. Que le fils puîné du comte de Lennox, Mr. Charles, ſoit placé en tel endroit qu'on puiſſe aiſément s'affurer de lui.

17. Qu'en conſidérant que la faction & le titre de la reine d'Ecoſſe, ont aujourd'hui & depuis long-temps pris beaucoup de faveur, & ſe ſont continués par les marques de bienveillance que Sa Majeſté la reine a données à ce ſujet à la reine d'Ecoſſe & à ſes Miniſtres; & que la lady Catherine a toujours été regardée, par ladite reine d'Ecoſſe, comme

un concurrent dans ses prétentions à ce titre, il plaise à Sa Majesté la reine de faire connoître par quelque acte public, que ladite lady & le comte de Hartford sont en quelque sorte rentrés en grace auprès de Sa Majesté, afin que la reine d'Écosse puisse par-là s'appercevoir de quelque changement, & que ses amis soient toujours tenus en suspens sur les procédés ultérieurs en ce point.

---

1565.  
4 Juin.

18. Que celui qui sera lieutenant dans la partie septentrionale, quel qu'il puisse être, soit toujours accompagné par le chevalier Ralph Sadler.

19. Que le gouvernement du royaume d'Irlande soit au plutôt confié à un nouveau gouverneur.

20. Enfin que ces avis soient examinés par Sa Majesté : qu'il lui plaise de faire le choix de ceux qui lui seront agréables, & de les mettre réellement en exécution, sans perdre le temps en discours & en consultations.

Car il est certain que les adverfaires de Sa Majesté mettront tout en usage pour venir à bout de leurs desseins : les uns par de sourdes pratiques, les autres à force ouverte, lorsque les circonstances des temps leur seront favorables; & il est également assuré que Sa Majesté la reine ne trouvera point de temps plus convenable pour traverser les menées & prévenir les dangers, en s'y atta-

chant dès à présent & avant que les projets de la reine d'Ecosse aient pris toute leur consistance.

1565.

4 Juin.

## N°. XI.

*RANDOLPH au comte de LEICESTER.*

*D'Edimbourg, ce 31 juillet 1565.*

31 Juillet.

*Biblioth.  
Cotton. Cal.  
B. 9. f. 216.  
Original.*

J'AI l'honneur d'informer votre Seigneurie, que la lettre qu'elle m'a écrite, m'a été remise par mon domestique. Elle renferme des témoignages bien satisfaisants de la bienveillance de votre Seigneurie à mon égard, faveur dont je me crois tellement assuré, que quand il m'arriveroit d'ailleurs quelque mésaventure, elle me procureroit toujours des motifs suffisants de consolation. Quoique je n'aie, en même temps, reçu aucuns ordres relatifs au besoin dans lequel je me trouve & au courant des affaires dont je suis chargé, j'aime mieux souffrir patiemment cette privation, que d'importuner votre Seigneurie & de lui demander sa protection sur cela, pendant que je vois qu'il y a si peu d'espérance qu'on me fasse du bien. Je ne doute point que votre Seigneurie ne soit au fait de l'état présent de ce pays-ci, par les informations que j'en ai données. Elle

fait que la reine d'Ecosse est actuellement une femme mariée, & que le jour même du mariage, son mari a été fait roi. Tout s'est passé jusqu'ici, au gré de leurs desirs & à leur plus grande satisfaction, & si dans tout le reste, ils ont d'aussi bons succès & autant de prospérité, ils doivent se trouver bien plus heureux qu'on n'avoit eu lieu de le croire, attendu la fermentation des esprits & la quantité de sujets mécontents de tout ce qui a été réglé, & de la maniere dont ces choses se sont passées. On n'a jamais entendu parler, de mémoire d'hommes, d'aucun mariage qui ait présenté moins d'espérances & de consolation, & je n'en ai, en même temps, jamais vu où les hommes eussent été plus disposés à des démonstrations de joie, si la reine avoit eu pour son propre honneur & pour son pays les attentions convenables dans une affaire de cette importance. Ce que ces mécontents craignent actuellement, c'est le renversement de la religion, la rupture de la bonne amitié avec Sa Majesté la reine, & la destruction de tous les nobles que la reine d'Ecosse mettroit au nombre des mécontents, ou bien à qui elle voudroit chercher querelle. A l'aspect de tous ces inconveniens qui menacent de si près, il y a un grand nombre de ces gens-ci qui sont plus propres à se lamenter & plaindre.

---

1565.  
31 Juillet.

1565.  
31 Juillet.

leurs voisins, que capables de trouver les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter. Quelques-uns voudroient y employer toutes leurs forces, mais ils sont trop foibles pour rien faire de bon. Votre Seigneurie fait ce qui a d'ailleurs été demandé & les moyens qui ont été employés. Nous sommes fort embarrassés de savoir ce qu'il convient de répondre ou ce qu'il est à propos de faire; & quoique vos intentions ne puissent pas être meilleures qu'elles le sont à notre égard, cependant nous craignons infiniment les délais, & que notre ruine ne prévienne les secours que vous pourrez nous donner lorsque vous vous y ferez déterminé. Rien n'est plus nécessaire qu'une prompte exécution. Nous fondons nos espérances sur Sa Majesté la reine. Nous sommes entre ses mains; il dépend d'elle de nous sauver la vie ou de nous laisser périr. Rien ne peut être plus honorable pour Sa Majesté que ce qu'il est en son pouvoir de faire pour nous. Nous ne demandons point de grosses sommes d'argent, nous ne désirons point des troupes nombreuses. On trouve des hommes par-tout, quoique ce fût une charge pour nous. Il en croît tous les jours, & je crois d'ailleurs, que dans le moment présent, la reine en perdrait fort peu: & si elle perdoit les amis qu'elle a ici, où Sa Majesté pourroit-elle en trouver

de pareils? Je ne parle point de ce qui fait, à ce que je crois, le principal objet des intentions de la reine d'Ecosse & de son mari. Celui-ci disoit dernièrement qu'il faisoit plus de cas des papistes d'Angleterre que des protestants d'Ecosse. Or s'il a tant de confiance aux papistes d'Angleterre, je laisse à juger à votre Seigneurie de ce qu'il pense des protestants qui y sont. Si ce prince, élevé & nourri en Angleterre, & qui a l'honneur d'appartenir à la reine ma maîtresse, fait ainsi connoître, en donnant la préférence aux plus mauvais sujets de Sa Majesté, les sentiments qu'il a pour Sa Majesté elle-même, on peut dire qu'il reconnoît mal les soins qu'on a pris de lui, & qu'il manque aux devoirs de la parenté. Il paroît fort indifférent pour les deux religions, que la reine d'Ecosse aille à la messe, & que Darnly aille souvent au prêche. Ils ont été mariés avec toutes les cérémonies du papisme, excepté la célébration de la messe. Ses paroles & ses discours font voir ce qu'il a dans l'ame. Cependant il voudroit bien passer dans le monde pour être de quelque religion. Les paroles qu'il profere contre ceux pour lesquels il a conçu de la haine, quelque mal fondée qu'elle puisse être, sont tellement remplies d'orgueil & de dépit, qu'on le prendroit plutôt pour le monarque du monde en-

1565.  
31 Juillet.

1565..  
3<sup>r</sup> Juillet.

tier, que pour cet homme que nous avons vu pendant si long-temps, lord Darnly. Il attend actuellement des hommages de la part de gens qui n'ont guères envie de lui en rendre; & ceux qui lui en rendent croient qu'il en est très-peu digne. Il est au comble de tous les honneurs qu'une femme peut communiquer à un homme. La reine ne desire pas pour elle-même tous les éloges qu'on donne à Darnly, toutes les dignités qu'elle a pu accumuler sur sa tête, & qui lui sont déjà données & accordées: on ne plaît point à la reine, lorsqu'on ne réussit point à le contenter; & je puis dire encore, qu'elle a concentré en lui toutes ses volontés pour être conduites & dirigées suivant le bon plaisir de ce lord; enfin elle n'a pas plus de crédit sur lui pour l'engager à ce qu'il ne voudroit pas faire, que votre Seigneurie n'en auroit sur moi pour me persuader de me pendre moi-même. Il a été proclamé roi aussi-tôt après le mariage. On auroit dû demander auparavant l'agrément du parlement, ou du moins attendre que ce lord eût vingt & un ans, afin de donner plus de poids & d'autorité aux choses qui seroient faites en son nom. Il n'a pas voulu que cela fût différé d'un seul jour; il a voulu que cela se fit actuellement, ou jamais. Sur quoi ce doute s'est élevé parmi nos gens de loi: savoir si la reine étant en puissance.

de mari, & ce mari n'ayant pas vingt & un ans, tout ce qui s'étoit fait entre eux, sans l'intervention du parlement, pouvoit être valable. Le samedi après-midi cette question a été mise sur le tapis, & a donné lieu à de longs débats; & à neuf heures du soir, avant qu'il y eût rien de déterminé sur ce point, le lord Darnly a été proclamé roi par trois hérauts, au son des trompettes. Cela se fit la veille du mariage. Aujourd'hui lundi à midi, tous les lords qui sont dans la ville ont assisté à une nouvelle proclamation du roi Henri Darnly, sans qu'un seul homme ait dit seulement un *amen*: excepté le duc de Lennox, pere du roi, qui s'écria à haute voix: *Dieu veuille conserver la reine.*

1565.  
31 Juillet.

Voici de quelle maniere le mariage s'est fait. Le dimanche matin, entre cinq & six, la reine fut conduite à sa chapelle par plusieurs de ses nobles. Elle avoit une grande robe noire de deuil, & un fort grand chaperon de deuil, peu différent de celui qu'elle portoit au triste jour des funérailles du roi François II, son premier mari. Elle fut conduite à la chapelle par les comtes de Lennox & d'Arthol, qui la laisserent là pour aller chercher son mari, lequel fut accompagné par ces mêmes lords. Ils furent reçus par le prêtre ministre. Les bancs furent publiés pour la troisieme fois, & il fut pris:

1565.  
 31 Juillet.

acte par un notaire, comme quoi personne n'avoit rien dit contre ce mariage, ni allégué aucune chose qui pût empêcher d'y procéder. Les paroles furent prononcées : on mit les anneaux au doigt de la reine. Il y en avoit trois, & celui du milieu étoit orné d'un diamant de grand prix. Ils se mirent ensemble à genoux. On fit sur eux plusieurs prières. La reine attendit qu'on dît la messe. Le lord lui donna un baiser & la laissa là. Il s'en alla à la chambre de la reine, où elle vint le joindre quelque temps après. On supplia la reine d'oublier, dans ce jour de solemnité, ses peines & ses chagrins, de quitter ces habillements lugubres, & de se prêter à un train de vie plus agréable. Elle fit quelque difficulté de se rendre à ces représentations ; mais après une faible résistance, qui étoit plutôt, à ce que je crois, une affectation qu'une vraie douleur, tous ceux qui étoient présents & qui purent l'approcher, eurent la permission de lui ôter chacun une épingle. Elle fut remise à ses dames : elle changea d'habillements ; mais elle n'alla pas se coucher, pour faire connoître à tout le monde que la volupté n'étoit point le motif de son mariage, mais seulement le bien de son pays, & le desir, s'il plaisoit au Seigneur, de ne le pas laisser plus long-temps sans un héritier. Des gens méfians, & ceux qui sont portés à don-

ner à tout une mauvaise interprétation, prétendent qu'ils se connoissoient déjà avant que d'en venir au mariage. Mon intention n'est pas de faire croire une pareille chose à votre Seigneurie. Les apparences y sont tellement contraires, que s'il étoit possible qu'il y eût des témoins d'une pareille chose, je ne voudrois pas moi-même le croire. Après le mariage, il s'enfuit ordinairement grande chere & des danses. Toute la noblesse les suivit à leur dîner. Les trompettes sonnoient. On annonça des largesses. On jetta beaucoup d'argent aux environs du palais, & ceux qui purent en attraper en profiterent. Le roi & la reine dînèrent à la même table : la reine étoit au haut bout, & étoit servie par les comtes Athole, Sewer, Morton, Carver, & Craufoord, échançon. Les comtes Eglington, Castels, & Glencairn rendirent les mêmes offices au roi. Après le dîner, ils dansèrent pendant quelque temps, & ensuite ils se retirèrent jusqu'à l'heure du souper. Le souper se passa comme le dîner, & fut suivi de quelques danses, après quoi ils allèrent se coucher. Je n'ai point été témoin oculaire de tout ce que j'écris à votre Seigneurie, mais elle ne doit avoir sur ceci aucun doute, attendu les voies par lesquelles ces choses me sont parvenues. Je fus mandé pour me trouver au souper, mais je refusai d'y aller, au ris-

---

1565.  
31 Juillet.

1565.   
 31 Juillet.

que de passer pour un homme grossier & peu courtois. Au reste, milord, pour avouer à votre Seigneurie ce qui m'a le plus engagé à me conduire ainsi, c'est que je n'ai pas eu la vue de ma maîtresse depuis dix-huit jours de compte fait, & que je suis regardé par tous ces gens-là, comme un mauvais personnage, chose dont je conviens dans mon cœur, & qui satisfait beaucoup plus mon amour-propre, parce que jusqu'à présent je ne trouve personne de bon & d'honnête qui approuve leurs actions. Je n'importunerai pas aujourd'hui plus long-temps votre Seigneurie, & je la prie d'excuser mon long silence. J'ai beaucoup plus de peines que de commodités à m'acquitter de ma commission. Je fors actuellement plus souvent la nuit que le jour, & le jour est trop court pour rendre compte de ce que j'ai imaginé ou appris pendant la nuit. Comme je suis persuadé que votre Seigneurie aura eu communication des lettres que j'ai écrites à Mr. le Secrétaire, j'espère qu'elle voudra bien m'épargner la peine de lui écrire & répéter les mêmes choses. Je prends très-humblement congé de votre Seigneurie. *A Edimbourg le dernier jour de juillet 1565.*



## N°. XII.

*Lettre du comte de BEDFORD à sa  
Grandeur, Mr. GUILLAUME CECIL,  
chevalier, principal secrétaire de  
Sa Majesté, & l'un des conseillers  
privés de Son Altesse.*

**A**PRÈS vous avoir fait mes plus affectueuses recommandations, je vous dirai qu'aujourd'hui à midi le capitaine Brickwell est arrivé ici, & a apporté des lettres de Sa Majesté la reine, lesquelles contiennent ses détermination & bon plaisir sur toutes les choses dont ce capitaine avoit eu charge de rendre compte à Sa Majesté, à l'exception néanmoins qu'il n'y a rien de déterminé ni d'exprimé dans ces mêmes lettres, sur le secours qui doit être donné aux lords de la Congrégation. J'ai reçu ce matin, à ce sujet, une lettre signée du duc, du comte de Murray, de Glencairn, & autres, qui demandent un détachement de 300 arquebusiers de cette garnison, pour être mieux en état de se défendre. Bien que je connoisse la bonté de leur cause, l'intérêt que Sa Majesté la reine notre souveraine prend à eux, & ses bonnes intentions à leur égard; quoique je sache

1565.

2 Sept.

Papier de  
la secrétai-  
rie, pris  
sur l'origi-  
nal.

1565.  
2 Sept.

aussi qu'il est tout-à-fait nécessaire de les secourir, & que cela décidera absolument de leur sort, étant à la veille de leur défaite & perte totale, attendu que le parti de la reine d'Ecosse a au moins cinq mille hommes, & qu'ils n'en ont pas plus de mille; de plus, que la reine a des arquebusiers, & qu'ils n'en ont point, & que le secours que le comte d'Argyll doit leur amener n'est point encore arrivé: cependant j'ai cru devoir m'adresser à vous pour vous prier de me faire savoir les intentions de Sa Majesté par rapport à ce secours qu'on me demande, de quelle maniere je dois me conduire en cette occasion, & ce que je dois répondre à ces gens-là, qui sont réduits à la dernière extrémité. D'un côté, il s'agit en ce moment de la ruine entière de ces lords, & du bouleversement déplorable de la religion en ce pays. D'un autre côté, quoiqu'il ne s'agisse ici que d'un petit nombre de soldats, & pour un court espace de temps, doit-on se hasarder, sans de bons garants, dans une affaire de cette importance? irons-nous, de gayeté de cœur, nous attirer des guerres, pendant que cette place sera dégarnie; car il n'y a en tout que huit cents hommes, sans qu'on envoie un renfort pour la mettre en état de défense? Laisserons-nous les frontieres exposées aux incursions, pendant qu'on préparera ces nouveaux se-

cours? J'avoue que je ne fais sur ceci, ni que dire ni que faire, & je suis fort étonné de ce qu'ayant tant de fois écrit sur ce point, je n'aie encore reçu aucune décision sur cette affaire. Le temps se passe à écrire & à attendre la réponse, & cependant les choses vont toujours leur train, & il est impossible qu'elles ne fassent des progrès, & qu'elles ne réussissent. Que tout arrive pour la plus grande gloire de Dieu; mais assurément, tous les gens raisonnables appercevront des motifs d'appréhension très-bien fondés. Les choses sont disposées de manière, que ce petit secours tourneroit à la gloire de Dieu, feroit chérir à perpétuité la mémoire de Sa Majesté parmi ces gens-ci, & procureroit la conservation d'une infinité de nobles & de gentilshommes. S'ils ne sont point actuellement secourus, ils sont perdus pour jamais. Je ne doute point en ceci de votre affection & bonne volonté, & je prendrai de mon côté les meilleurs conseils que je pourrai me procurer. J'ai reçu de ces lords les deux papiers ci-joints. Vous verrez de quoi il est question; je vous répondrai par ma première, sur les points qui m'ont été apportés par le capitaine Brickwell: & je joins ici deux lettres que j'ai reçues aujourd'hui de Mr. Randolph. Vous apprendrez par lui que les protestants se sont encore retirés

1565.

2 Sept.

1565.  
2 Sept.

plus loin d'Edimbourg. Ainsi j'espere que votre résolution au sujet des secours que vous jugerez à propos de leur donner, pourra venir à temps, pourvu qu'il vienne promptement, car ils n'en ont pas absolument besoin dans le moment présent. Et sur ce, je vous recommande de tout mon cœur aux soins de la Providence.  
*De Berwick, ce 2 septembre 1565.*

N<sup>o</sup>. XIII.

*La REINE au comte de BEDFORD.*

12 Sept.  
Papier de  
la secrétai-  
rie.

**S**UR les avis qu'on a dernièrement reçus de vous, & sur d'autres choses qui ont aussi été mandées par le lord Scrope & Thomas Randolph, le tout bien considéré, voici quelle est notre détermination. Nous voulons, le plutôt qu'il nous fera possible, vous envoyer trois mille livres sterling pour être ainsi employées. Si vous savez certainement que le comte de Murray ait besoin d'argent & qu'un prêt de mille livres sterling puisse lui tenir lieu de secours pour se défendre lui-même, vous lui direz dès à présent sous le secret, que vous voulez comme de vous-même, lui procurer cette somme, & nous voulons que vous la lui fassiez remettre le plus secrètement qu'il vous

fera possible, lorsque vous aurez reçu ~~la somme~~  
 la somme susdite, ou si vous le pouvez, 1565.  
 par quelques moyens convenables, que 12 Sept.  
 vous lui en avanciez toujours une partie.

Vous ferez garder en entier les deux mille livres restant sans les dépenser, à moins que vous ne trouviez qu'il soit nécessaire d'en prêter actuellement une partie pour l'entretien de six cents hommes de pied & de cent chevaux, ou bien pour payer les gages d'ouvriers, qui, par maladie ou autrement, seroient dans le cas d'être renvoyés. Et ayant appris par plusieurs de vos lettres, que ledit comte de Murray & ses associés demandoient avec instance d'avoir au moins trois cents de nos soldats pour les secourir; comme aussi sur ce que vous avez écrit, que bien que nous ne voulions point vous commander de leur donner ce secours, si néanmoins nous voulions seulement fermer les yeux sur ce que vous feriez à ce sujet, & faire semblant de vous blâmer d'avoir entrepris par de telles voies des choses que vous auriez pu faire réussir par d'autres moyens, vous ne doutiez point que cela ne tournât à bien; vous devez regarder comme une chose certaine, que par plusieurs considérations, nous n'avons point le dessein de soutenir les sujets d'aucun autre prince, ni de les encourager à prendre les armes contre leur souverain, &

1565.  
 12. Sept.

que nous ne voulons point non plus donner, en aucune maniere, occasion à des guerres entre nous & ce prince, ce qui nous a empêché jusqu'ici de vous donner pouvoir de donner aucun secours d'hommes à ces gens-ci. Mais ayant pris aujourd'hui l'affaire en considération, nous appercevons que ces lords sont poursuivis malgré leurs humbles soumissions & l'offre qu'ils ont faite d'être jugés par les loix & par la justice; & que sur le refus qui leur en a été fait, ils se sont retirés à Domfresne, place voisine de nos frontieres occidentales, où ils sont vraisemblablement dans le dessein de se défendre eux-mêmes: & ayant de plus observé en ceci les bonnes intentions actuelles du roi de France, lequel a envoyé un des siens pour se joindre avec un des nôtres, & traiter de concert avec cette reine, & l'engager à s'abstenir de ces procédés violents & rigoureux envers ses sujets, à l'effet de quoi l'ambassadeur de France près de nous, a dernièrement écrit à cette reine une lettre, dont on attend de jour en jour la réponse: desirant que cependant lesdits lords ne soient point opprimés & détruits faute de quelque secours pour se défendre, nous voulons bien, si vous voyez que cela soit nécessaire pour leur défense, que vous leur fassiez donner (comme de votre propre mouvement,

& fans faire connoître que vous ayez sur cela aucune instruction de notre part) le nombre de 300 soldats, lesquels seront pris sur tous les corps, ou tirés de tous ceux qui sont sous vos ordres, ainsi que vous le jugerez à propos : & à ce vous autorisons. Et pour mieux déguiser la chose, vous enverrez ce même nombre d'hommes à Carlisle, comme pour les y mettre en garnison pour la défense de cette frontiere, précisément dans le temps où ces troupes devoient être tirées d'autres endroits pour les amener vers ces frontieres : ensuite lorsque vous verrez qu'il y aura des raisons pour faire marcher ces troupes, le même nombre, ou une partie, pourra joindre secrètement ces lords, que vous aurez eu soin d'avertir très-expressément, que vous ne leur envoyez ces troupes que pour leur défense seulement, & non pas pour les employer à faire la guerre à la reine, ni pour faire aucune chose qui puisse offenser sa personne : & vous aurez soin de vous arranger de maniere avec eux, & de prendre si bien vos mesures, qu'ils s'apperçoivent que nos intentions sont telles sur ce point; que si ce secours paroït donné dans d'autres vues, tous les amis que vous avez ne pourroient pas vous justifier envers nous, ni vous garantir de notre indignation. Aussi pouvons-nous vous assurer, qu'en vous or-

---

1565.  
12 Sept.

1565.  
12 Sept.

donnant de procéder ainsi avec ces lords, nous n'avons, en notre conscience, d'autre motif que de les préserver de leur ruine totale, sans quoi nous ne consentirions point à leur donner aucun secours ni en hommes ni en argent : & cependant nous ne voulons point qu'aucun d'eux sache que ce secours vient de notre part, & voulons que cette démarche soit regardée comme une entreprise de votre part, & comme l'effet de votre propre volonté.

N<sup>o</sup>. XIV.

RANDOLPH à CECIL.

7 février 1565.

7 Fév.  
Original.

**A**PRÈS vous avoir humblement présenté mes obéissances, je vous dirai que je ne puis rien vous écrire de certain sur l'état présent de ce pays, où l'instabilité des esprits s'accroît de jour en jour; & c'est par cette raison que je suis bien plus paresseux à vous écrire, que je ne le ferois si les choses étoient autrement. On a eu dernièrement, pendant quelques jours, des espérances que la reine jetteroit sur les lords un regard de bienveillance; & que Robert Melvin seroit renvoyé vers eux avec des conditions

ditions honnêtes & quelques parolès de consolation. Mais depuis ce temps-là, Clernau & Thorneton font arrivés de France; le premier par terre, l'autre par mer : celui-ci de la part de l'évêque de Glasgou, l'autre de celle du cardinal. Depuis leur arrivée, les lords n'ont pu obtenir aucune bonne parole, & il n'y a pas même eu la moindre apparence qu'on eût pour eux de bonnes intentions, à moins qu'ils ne vinssent à bout d'engager Sa Majesté la reine, notre souveraine, à déclarer la reine d'Ecosse son héritiere présomptive à la couronne d'Angleterre. Je ne vous écris rien que je ne sache avoir été dit par la reine d'Ecosse, & je fais qu'elle pense que ce qui se passe actuellement, est le moyen le plus assuré pour amener la reine à ce point. On parloit dernièrement d'une ligue formée entre le feu pape, l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoye, & divers princes d'Italie pour soutenir le papisme dans toute la chrétienté, & l'on soupçonnoit la reine mere d'être entrée dans cette même confédération. L'acte de cette association a été envoyé de France par Thorneton. Il a été signé par la reine d'Ecosse, à qui la copie en est restée; & je suis instruit que l'original doit être incessamment renvoyé à Mr. Wilson, digne ministre de cette invention dia-

---

1565.  
7 Fév.

1565.  
7 Fév.

bolique. Si je puis en avoir une copie, je vous la ferai passer par la voie la plus sûre que je pourrai trouver. Mr. de Rambouillet est arrivé lundi en cette ville; il a parlé ce soir à la reine & à son mari, mais il a été fort peu de temps avec eux. Le lendemain il a eu des conférences fort longues avec eux deux; mais ce qui en a fait le sujet, n'est parvenu à la connoissance de qui que ce soit. Je n'ai parlé à personne qui ait pu me donner quelque espérance que dans ces conversations Mr. de Rambouillet ait obtenu quelques avantages pour les lords. Cependant on dit qu'il a de très-bonnes intentions, & qu'il s'employera pour eux de tout son pouvoir. Il est logé près de la cour, & il est nourri aux dépens de la reine. Le dimanche on a donné des ordres par lesquels on a proposé à plusieurs d'entendre la messe ce jour-là. Le jour de la Chandeleur ces personnes ont porté des cierges avec la reine, son mari, le comte de Lennox & le comte d'Athol. Plusieurs autres lords ont été appelés & requis d'aller à la messe ce même jour-là. Quelques-uns ont promis de s'y trouver, comme Cassels, Montgomerie, Seton, Cathness. D'autres ont refusé, comme Flemming, Levington, Lindfay, Huntley & Bothwell. Ce dernier est le plus ferme de tous; mais il est aussi regardé comme le pire de tous. Il fut agité dans

le conseil si la messe seroit célébrée dans l'église de St. Gilles ; ce qui étoit plutôt, je crois , pour fonder les esprits , que dans le dessein réel de faire dire la messe dans cette église. La reine d'Ecosse étoit dernièrement dans le dessein d'envoyer encore Robert Melvin en Angleterre pour négocier avec ceux des sujets de Sa Majesté, en qui cette reine a le plus de confiance. Je crois néanmoins que cette prétendue bonne volonté en ce point , des sujets de Sa Majesté la reine notre souveraine , est plutôt un bruit qu'une réalité. Mais Sa Majesté a trop de sagesse & d'expérience en ces sortes de choses , pour ne pas prendre à temps toutes les mesures convenables , & se préparer à tout événement en mettant les choses au pis.

On croit que quelques personnes en ce pays sont entrées dans ces ligues & confédérations dont je vous ai parlé. Je fais qu'il y a bien à cela quelque chose de vrai ; mais tout ce qu'on m'a dit sur cela , n'est peut-être pas également assuré. Il y a en cette cour bien des querelles , des disputes & des contestations. On ne peut rien faire de mieux que de chercher à entretenir ce désordre & ces brouilleries. David occupe toujours la même place , ce qui fait mal au cœur à bien des gens , indignés de voir leur Souveraine entièrement gouvernée par

1565.  
7 Fêv.

un drôle de cette espece. La reine a refusé absolument de faire aucun bien à milord d'Argyll; & l'on dit que ce ne fera qu'au premier voyage qu'elle fera, lorsqu'elle sera sûre de n'être pas grosse. Le bruit général est qu'elle est grosse, mais bien des gens ont de la peine à le croire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a paru dernièrement des marques du contraire.

N<sup>o</sup>. XV.

*Fragment d'une lettre du comte de  
BEDFORD & de Mr. THOMAS  
RANDOLPH, aux lords du conseil  
d'Angleterre.*

*De Barwick, 27 mars 1566.*

**M**ESSIEURS,

1566.  
27 Mars.

La quantité des choses que nous entendons, & la variété que nous appercevons dans les choses qui nous sont rapportées, font que nous avons bien de la peine à distinguer le vrai. C'est par cette raison que nous avons été plus tardifs & moins portés à vous écrire, parce que nous ne voulons point que vos Grands, & d'après vous, Sa Majesté la reine notre souveraine, ne foyez point

Pris sur l'original dans la bibliothèque du chev. Robert Cotton : *Caligula. B. 10. fol. 372.*

instruits de la plus exacte vérité, autant qu'il nous sera possible. A cette fin, nous avons jugé à propos d'envoyer le capitaine Carewe, qui étoit à Edimbourg lors de la dernière entreprise, lequel a parlé à diverses personnes, & ensuite à la reine elle-même, & à son mari. En conformité de ce que nous avons appris par son rapport, & de ce qui nous étoit déjà revenu par d'autres, nous vous envoyons le détail suivant, confirmé par les parties même présentes à l'action, & qui ont assisté ceux qui ont exécuté le complot.

Voici ce que nous savons avec certitude. Le mari de la reine ayant conçu de violents soupçons contre David, \* & croyant que cet homme avoit commis des choses tout-à-fait contraires à l'honneur de la reine, & qu'il ne pouvoit point endurer, communiqua premièrement ses idées à George Douglas, lequel voyant que le chagrin du roi étoit porté à l'excès, chercha tous les moyens qu'il put inventer, pour apporter quelque remède à la douleur de Sa Majesté. Il communiqua ces mêmes choses, par ordre du roi, à Milord Ruthven, & ils ne trouverent point d'autre

1566.

27 Mars.

\* *Nota.* Rizio est appelé David dans cette pièce, parce qu'il s'appelloit David Rizio. Comme il est plus connu dans l'histoire sous le nom de Rizio, je m'en suis quelquefois servi dans la traduction.



1566.  
27 Mars.

expédient, que d'éloigner David. Remplis de cette idée, ils s'en occupèrent sérieusement : ils faisoient tous les jours quelques pas vers leur but, & ils ne se donnerent aucun repos jusqu'à l'entière exécution de leur projet. Ils jugerent à propos que le lord Morton & le lord Lindsay, en fussent prévenus, pour qu'ils pussent avoir leurs amis sous la main en cas qu'il en fût besoin. Ces lords, en conséquence, rassemblèrent plusieurs personnes en nombre suffisant, vers le temps où le complot formé par Douglas & Ruthven, devoit être exécuté. Le jour fut indiqué au neuf du courant, trois jours avant que le Parlement eût commencé ses séances : auquel temps lesdits lords furent assurés que les comtes d'Argyll, de Murray, de Rothes & leurs complices auroient été condamnés si le roi, par ce moyen, n'avoit été convaincu qu'ils étoient de leurs amis ; & le roi desiroit tant que ce projet fût exécuté tout d'un coup, qu'il ne fit point de difficulté de se livrer à ces seigneurs, à cette condition, qu'ils consentiroient qu'il eût la couronne matrimoniale. Le roi étoit si impatient de voir exécuter les choses dont il entendoit parler tous les jours, qu'il pressoit continuellement ledit lord Ruthven de ne plus différer : & pour faire connoître à tout le monde qu'il approuvoit l'action, il con-

sentit à se trouver en personne à l'exécution.

1566.

27 Mars.

Un samedi, sur les huit heures du soir, le roi se rendit, lui, Ruthven, George Douglas, & deux autres, dans sa propre chambre; laquelle ayant traversée, il monta par un escalier dérobé dans la chambre de la reine, joignant laquelle est un cabinet d'environ douze pieds en quarré. Dans ce cabinet étoit un petit lit de repos & une table, à laquelle étoient assis à souper, la reine, la lady Argyll, & David qui avoit son bonnet sur la tête. Le roi & le lord Ruthven entrèrent dans ce cabinet, & dirent à David de sortir d'un endroit qui n'étoit point sa place. La reine dit que c'étoit sa volonté qu'il y fût. Son mari lui répondit que cela étoit déshonorant pour elle. Le lord Ruthven dit à David qu'il devoit mieux connoître son devoir, & voulant le saisir par le bras, David prit la robe de la reine, & alla se mettre derriere elle, qui avoit grande envie de le sauver. Mais le roi ayant dégagé la main de Rizio, & pris la reine entre ses bras, Rizio fut poussé hors du cabinet & traîné par la chambre à coucher dans la chambre de parade, où étoient le lord Morton & le lord Lindsay, qui comptoient le garder ce soir-là & le faire pendre le lendemain. Mais il y avoit tant de gens qui lui vouloient

1566.  
27 Mars.

du mal, que l'un d'eux lui ayant donné un coup de poignard, celui-ci fut suivi de plusieurs autres, en sorte qu'il fut en un moment couvert de — \* blessures. On a dit pour certain, que le poignard du roi même s'étoit trouvé enfoncé dans le corps de ce malheureux. Savoir si c'étoit le roi lui-même qui l'avoit frappé ou non, c'est ce qu'on ne fait pas avec certitude. Il n'a pas été tué en présence de la reine, comme on l'a dit, mais en descendant l'escalier de la chambre de parade.

Alors le roi & le lord Ruthven restèrent long-temps avec la reine. Elle fit, pendant qu'ils étoient là, plusieurs instances pour que Rizio n'eût aucun mal, & elle blâma fortement son mari d'avoir été l'un des acteurs de cet infame complot. On prétend que le roi lui répondit, que depuis deux mois, David Rizio avoit eu compagnie du corps de la reine, bien plus que lui-même son mari, & que par conséquent pour son honneur à elle, & pour son propre contentement à lui, il avoit donné son consentement à l'éloignement de Rizio. « Ce n'est point, dit la reine, le » rôle d'une femme d'aller chercher un » mari, & par conséquent la faute en » retombe entièrement sur vous. » Le

---

\* *Nota.* Cette lacune est ainsi dans le texte.

roi lui répondit : Que lorsqu'il venoit la trouver, ou elle le refusoit, ou elle faisoit la malade. « Fort bien, dit-elle : vous ne m'approcherez plus, & je vous dis adieu pour toujours. » « Quelle pitié, Madame, dit le lord Ruthven; il est le mari de Votre Majesté : vous êtes tenus de vous rendre le devoir l'un à l'autre. » « Eh pourquoi ne pourrois-je pas, dit la reine, quitter le roi comme votre femme a quitté son premier mari ! bien d'autres en ont fait autant. » Ruthven répondit que sa femme avoit été légitimement séparé de son mari, & que ce n'étoit pas pour la même cause qui faisoit le mécontentement du roi. De plus, que cet homme étoit de basse extraction, ennemi de la noblesse, qu'il lui faisoit honte, & qu'il paroïssoit né pour sa destruction à elle-même & pour celle de son pays. « Fort bien, dit la reine : mais si ce sang est répandu, il coûtera cher à quelques-uns d'entre vous. » « A Dieu ne plaise, dit Ruthven, car plus Votre Majesté fera paroître son mécontentement, plus le public sera disposé à mal juger d'elle. »

Cependant le roi parloit peu, & la reine ne cessoit de répandre des larmes. Le lord Ruthven se trouva mal, & prêt à tomber en foiblesse, il demanda à boire. « Vos Majestés, dit-il, voudront bien m'excuser si j'en agis ainsi. » Et il con-

1566. ~~\_\_\_\_\_~~ tinua à exhorter de son mieux la reine à  
27 Mars. s'appaiser, sans que tout ce qu'il put lui  
dire fût au gré de Sa Majesté.

Cependant plusieurs gens formerent une émeute dans la cour. Le lord Ruthven descendit pour les appaiser, & il alla droit aux comtes de Huntly, Bothwell, & Athol, pour les tranquilliser, en les assurant, de la part du roi, qu'on n'avoit aucune mauvaise intention contre eux: malgré cela la peur les prit lorsqu'ils apprirent que le lendemain Murray seroit dans ce lieu, & qu'Argile iroit les joindre. Huntly & Bothwell sautèrent par une fenêtre & se sauvèrent. Athol avec Flish, & Glandores (ci-devant appelé Deylsley, ministre d'Owne) eurent la permission du roi d'aller où ils voudroient. Ils sortirent ensemble de la cour, joignirent le lord Lidington, & cette même nuit ils arriverent dans les places où ils se crurent en sûreté.

Avant que le roi eût cessé de parler à la reine, elle dit en présence du lord Ruthven, qu'elle consentoit que le roi passât cette nuit-là avec elle. Nous ne savons point ce que le roi devint, mais il n'y alla point, & il dit à ses amis, pour son excuse, qu'il étoit si accablé de sommeil, qu'il n'avoit pas pu se réveiller.

Il y avoit là dans cette compagnie deux hommes qui y étoient venus avec le roi. L'un étoit André Car de Fawden-

fide , que la reine accusoit d'avoir voulu la frapper avec un poignard , & un nommé Patrick Balentine , frere du cleric de justice , que Sa Majesté accusoit aussi de lui avoir présenté le poignard sur le ventre , avec un pistolet bandé. Nous avons beaucoup questionné le lord Ruthven pour favoir la vérité de ces faits , mais il nous a assuré le contraire. Il y avoit dans la chambre de la reine , le lord Robert , Arthur Arskin , & un ou deux autres. Ces hommes ayant fait mine de se mettre en défense , le lord Ruthven tira son poignard , & leurs armes ne furent ni tirées ni montrées en présence de la reine , ainsi que ce lord nous l'a assuré.

Le surplus de la lettre rend compte de la fuite au château de Dunbar , où se rendirent les lords Huntley & Bothwell : comme quoi le comte de Morton & le lord Ruthven furent abandonnés par le roi , qui ne tint aucune de ses belles promesses , & qui manqua à tous ses engagements & signatures : comme quoi , le roi protesta , même devant le conseil , qu'il n'avoit jamais consenti à la mort de David Rizio , & que cela s'étoit fait contre sa volonté : « Comme quoi on » avoit beaucoup parlé des grands biens » de David , que quelques-uns évo- » luoient , en or , à la somme d'onze mille » livres sterling : que sa garde-robe étoit » considérable , & qu'il avoit vingt-huit

1566.  
27 Mars.

1566. . » paires de culottes de velours : que  
 27 Mars. » sa chambre étoit bien meublée , qu'il  
 » y avoit beaucoup d'armes , des poi-  
 » gnards , des pistolets , des arquebu-  
 » ses , & vingt-deux épées : que rien de  
 » tout cela ne fut pillé & ne se trouva de  
 » manque , à l'exception de deux ou trois  
 » poignards : qu'il avoit en garde toutes  
 » les lettres de la reine , qui furent tou-  
 » tes remises sans qu'on les examinât.  
 » Nous avons entendu parler d'un joyau  
 » de prix qu'il avoit pendu à son col ,  
 » mais on ne fait ce qu'il est devenu. Il  
 » avoit sur son corps , lorsqu'il a été tué ,  
 » une robe-de-chambre de damas-four-  
 » rée , une veste de fatin , & une culotte  
 » de velours rougeâtre.

N<sup>o</sup>. XVI.

*Fragment d'une lettre de RANDOLPH  
à CECIL.*

16 janvier 1556.

1556. **I**L y a eu depuis peu de grands  
 16 Janv. démêlés entre la reine d'Ecosse & son  
 mari , & tels que je ne puis vous dire sur  
 quoi ils sont fondés. Le roi demande avec  
 empressement la couronne matrimonia-  
 le , & la reine a beaucoup de répugnance  
 à l'accorder. Elle veut le tenir en ref-

pect pendant quelque temps, & attendre qu'elle sache bien jusqu'à quel point il peut être digne des honneurs de la souveraineté. On croit que le parlement sera prorogé à cet effet; mais je ne puis vous rien dire sur cela de bien assuré.

---

1556.  
16 Janv.

*Extrait d'une lettre de RANDOLPH au  
secrétaire CECIL.*

On parle mal du clerc de justice, plutôt à cause de son frere, que pour aucune prévarication de la part de ce clerc, & j'entends dire qu'on parle encore plus mal du roi que d'aucun autre. La reine n'a pas bonne opinion de lui, voyant qu'il entreprend toutes les choses auxquelles elle est opposée: & le peuple n'en a pas meilleure opinion, en le voyant nier une chose qui est aussi claire, puisqu'il est prouvé que le tout a été fait par son ordre, & se porter lui-même pour accusateur & persécuteur de ceux qui n'ont rien fait que ce qu'il a exigé d'eux. Ce Scott qui a été exécuté, & Murray qui a été assigné hier, sont l'un & l'autre accusés par le roi. Une personne qui a parlé, lundi dernier, à la reine, m'a mandé comme une chose assurée, que la reine avoit résolu de rendre la maison de Lennox en Ecosse, aussi pauvre qu'elle l'a jamais été. Le comte est toujours malade & a l'ame agitée; il se tient à l'abbaye,

---

1566.  
4 Avril.

Papier de  
la secré-  
terie, pris  
sur l'origi-  
nal.

1566.   
 4 Avril. Son fils a été le voir une fois, & lui, il a été une fois chez la reine depuis qu'elle est arrivée au château. La Reine a vu les actes de toutes les ligues & associations formées entre le roi & les lords, & elle voit à présent la fausseté des déclarations que le roi a faites devant elle & le conseil, en assurant qu'il étoit innocent de la mort de David: & elle est fortement offensée de ce que le roi cherche, par le moyen de ces lords, à obtenir la couronne matrimoniale.

*Fragment d'une lettre de RANDOLPH  
à CECIL.*

*De Berwick, 23 avril 1566.*

23 Avril. — ON ne parle ici que de la méintelligence entre la reine & son mari; elle fait le sujet de tous les entretiens; elle est portée, de la part du mari, à un tel point, qu'on dit & qu'on croit généralement que Mr. Jacques Thornton est allé à Rome pour solliciter un divorce entre eux. Il est très-certain que Mauvissiere n'a point parlé au roi ces trois derniers jours. Le roi n'est ni accompagné ni considéré par aucun des nobles. Tout son train consiste en un certain nombre de ses propres domestiques, & six ou sept hommes de sa garde. Il a la liberté de faire ce qui lui plaît, d'aller où il veut; mais il n'y a au-

cune espérance de voir le calme rétabli  
entre eux.

— Le frere de David, nommé Joseph, qui est venu ici avec Mauvissiere, & qui n'y est connu de personne, est devenu secrétaire en la place de son frere.

1566.

4 Avril.

## N°. XVII.

*Le comte de BEDFORD à CECIL.*

3 août 1566.

**L**A reine d'Ecosse & son mari sont ensemble comme ci-devant, & même encore pis; elle mange rarement avec lui; elle n'y couche jamais: elle ne se tient point en sa compagnie; & elle n'aime point ceux qui ont de l'amitié pour lui. Elle l'a tellement rayé de dessus ses papiers, que lorsqu'elle est sortie du château d'Edimbourg pour aller au-dehors, il n'en favoit rien. La modestie ne permet pas de répéter ce qu'elle a dit de lui, & cela ne seroit pas à l'honneur de la reine. Un nommé Hickman, marchand Anglois, qui avoit un épagneul très-bon, & allant à l'eau, le donna à Mr. Jacques Melvil; celui-ci voyant que le roi se faisoit un grand plaisir d'avoir de ces fortes de chiens, le donna au roi. La reine à cette occasion monta

3 Août.

~~1566.~~  
 3 Août. une garde terrible à Melvil, l'appella fourbe & flatteur, & lui déclara qu'elle ne pouvoit point avoir de confiance en celui qui feroit aucun présent à un homme qu'elle n'aimoit point.

*Le comte de BEDFORD à CECIL.*

8 août.

8 Août. La méfintelligence continue entre la reine & son mari, ou plutôt elle augmente. Robert Melvil, en s'en retournant chez lui, à douze milles d'Edimbourg, ne pouvoit pas dire où étoit la reine, parce que, dans ce même temps, elle étoit venue à Edimbourg, n'ayant pas douze chevaux à sa suite. Elle n'avoit pas dans cette ville dix personnes pour lui faire compagnie; & j'ai oui dire depuis, qu'il n'y avoit aucun lord baron ni autre noble. Le roi son mari est allé à Dumferling, & il y passe le temps le mieux qu'il peut. Il avoit, en lui faisant ses adieux, la contenance d'un mari qui avoit quelque gros chagrin dans le cœur.

*Le chevalier JEAN FORSTER à CECIL.*

*De Berwick, 8 septembre.*

8 Sept. La reine fait peu de cas de son mari, & le comte de Lennox n'a point paru devant la reine depuis la mort de David.

*Le chevalier JEAN FORSTER à CECIL.*

1566.

11 décembre.

11 Déc.

Le comte de Bothwell est nommé pour recevoir les ambassadeurs, & ce lord a commission de disposer tout pour la cérémonie du baptême. On dit que ce seigneur est peu agréable à la noblesse. Le roi & la reine sont actuellement à Craigmillar; mais ils ne vivent guères plus familièrement ensemble que par le passé.

*Avis de ce qui se passoit en Ecosse, donnés par le comte de BEDFORD.*

Le roi & la reine, depuis leur arrivée de — ont été bien ensemble pendant deux jours: mais depuis que le lord de Murray est arrivé d'Édimbourg, il y a eu quelque nouvelle brouillerie. La reine a dit à milord de Murray, que le roi lui vouloit du mal, à lui Murray, & que le roi lui avoit même dit, à elle, qu'il étoit déterminé à le tuer, parce qu'elle admettoit lui Murray si souvent en sa compagnie, ce que le roi trouvoit mauvais. Elle a ainsi voulu que milord de Murray en fît des reproches au roi, ce qui est arrivé depuis quelques nuits en présence de la reine, & cela a été entendu de plusieurs personnes. Le roi a

Août.

Papier de la  
secrétairie-  
rie, tiré sur  
l'original.

1566.

Août.

avoué qu'il lui étoit revenu, que milord de Murray n'étoit point de ses amis, ce qui lui avoit fait dire ce dont il se repentoit. La reine a affirmé que le roi lui avoit tenu ces propos, & a déclaré devant tout le monde, qu'elle ne pouvoit pas être contente, que ni lui ni aucun autre fût ennemi de milord de Murray. Milord de Murray demanda avec fermeté si cela étoit vrai, & se servit d'expressions fort modestes, & le roi sortit tout affligé. Il ne peut pas souffrir que la reine vive familièrement avec aucuns hommes ou femmes, & particulièrement avec les ladys d'Arguile, de Murray & de Marre, qui sont sa compagnie la plus ordinaire. Milord de Murray & Bothwell ont eu des paroles très-vives au sujet du lord Ledington, en présence de la reine. Murray & le chevalier Jacques Balfour étoient arrivés depuis peu de chez Ledington, avec la réponse de ce lord sur les chefs & articles qui seroient accordés entre lui & Bothwell : ce qui ayant été rapporté audit comte de Bothwell, en la présence de la reine, il répondit, qu'il perdrait plutôt la vie que de se départir des terres qu'on lui demandoit. Milord de Murray lui répondit vertement, que vingt honnêtes gens comme lui (Murray) perdraient la vie, plutôt que de souffrir qu'il fît aucun tort à Ledington. La reine les écoutoit sans

rien dire. Ils se séparèrent ainsi brouillés, & je n'ai pas oui dire que depuis ils se soient rencontrés. La reine, après la chasse, vint à Edimbourg, & de là emmena le prince avec elle à Stirling. Samedi dernier un domestique du lord Ruthven a été exécuté, & il a avoué qu'il étoit dans le cabinet, mais il a dit qu'il n'étoit point complice du fait. La reine s'est expliquée au comte de Murray sur l'argent qui avoit été envoyé par le pape, sur le montant de la somme, par qui elle a été apportée, & à quel dessein.

1566.

Août.

## N°. XVIII.

*Fragment d'une lettre D'ELISABETH  
à MARIE.*

20 février 1569.

1569.

20 Fév.

**A**CTUELLEMENT (c'est-à-dire depuis l'arrivée de Marie en Ecosse) comment pourrois-je soutenir patiemment les vains délais que vous apportez à la ratification du traité convenu par vos propres commissaires, sur quoi j'ai éprouvé des procédés très-désobligeants, sans compter bien des sujets de méfiance, qui font que je ne puis désormais prendre confiance à aucuns écrits. On en a depuis agi avec moi de la ma-

Copie avec des notes de Cecil, en interligne; elle contient une réponse à la lettre par laquelle Marie se plaignoit de l'emprisonnement de l'évêque de Ross.

1569.  
20 Fév.

niere la plus dure, en débauchant mon sujet, & proche parent, le lord Darnly, sous prétexte d'une requête particulière pour des terres, & en l'attirant dans le royaume, pour négocier, à mon infu, un traité de mariage avec lui, & même pour le conclure sans mon consentement & bon plaisir. Et de combien de choses défobligeantes ce fait n'a-t-il pas été accompagné! en donnant asyle à quelques-uns de mes sujets, regardés chez eux comme d'indignes renégats & malfaiteurs, & leur confiant, sans mon consentement, des places importantes, sans compter beaucoup d'autres choses pareilles que je passe sous silence, parce que le souvenir de ces choses ne pourroit que vous être désagréable. J'ai bien voulu passer par-dessus tout cela, & pour ainsi dire, le supprimer, y étant entraînée par l'inclination naturelle que j'ai à vous aimer. J'ai ensuite accepté avec plaisir d'être la marraine de votre fils; du fils de mon susdit parent, qui m'avoit auparavant offensé si déloyalement, tant par son mariage avec vous, que par sa conduite irrégulière en d'autres points envers moi sa souveraine. Je me suis employée amicalement par des messages, pour le réconcilier avec vous lorsqu'il a été votre mari, pendant que d'autres nourrissoient la discorde entre vous, & qui avoient, comme il a bien paru, plus

de pouvoir pour exécuter leurs desseins, ayant de mauvaises intentions à votre égard, que je n'en ai eu pour vous faire du bien, eu égard au mal que j'ai reçu de vous. Je veux bien oublier les malheurs qui vous sont arrivés, faute d'avoir suivi mes conseils. Mais lorsque vous avez été réduite à la dernière extrémité, lorsque vous étiez réellement prisonnière, & en danger de perdre la vie par les manœuvres de ceux qui sont vos ennemis déclarés, j'ai été bien éloignée de conserver aucun souvenir de vos mauvais procédés à mon égard. J'ai même été tellement desintéressée par rapport aux desseins que tout le monde fait que vous aviez formés sur ma couronne, & par rapport à la sûreté de mon état, résultante de votre mort, que vous voyant au comble du malheur, sur le bord de votre fosse, & sur le point de perdre misérablement la vie, j'ai non-seulement intercédé pour vous sauver la vie, mais j'ai même fait de telles menaces à quelques-uns de ceux qui étoient irrités contre vous, que je puis bien dire que j'ai été la seule, ou du moins la principale cause de la conservation de vos jours.

---

1569.  
20 Fév.



N<sup>o</sup>. XIX.

*Lettre de la reine ELISABETH à la reine d'Écosse, avec cette note au dos, de la main de CECIL. Copia litterarum Regiæ Majestatis ad Reginam Scotorum.*

VIII<sup>o</sup>. aprilis. \*

**M**ADAME,

1569.  
8 Avril.  
Papier de  
la secrétai-  
rie.

Vous ayant trop molesté par Mr. de Crocq, je n'eusse eu si peu de considération de vous fâcher de cette lettre, si les liens de charité vers les ruinés, & les prieres des misérables ne m'y contraingnassent. Je entens que un édit a été divulgué de par vous, madame, que ung chascun, que veult justifier que ons esté les meurtriers de votre feu mari, & mon feu cousin, viennent à le faire le xij<sup>e</sup>. de ce mois. Laquelle chose, comme c'est plus honorable & nécessaire, qui en tel cas se pourra faire, ne y estant caché quelque mystere ou finesse, ainsi le pere & amis du mort gentelhomme m'ont humblement requis, que je vous priaïsse

\* *Note du Trad.* Cette lettre est ainsi en françois dans le texte, & n'est que copiée: le titre est en anglois, avec la note de Cecil, en latin.

de prolongue le jour, pour ce qu'ilz cognoissent que les iniques se sont combinés par force de faire ce que par droict ils ne pourront pas faire; partant, je ne puis, mais finon pour l'amour de vous même, à qui il touche le plus, & pour la consolation des innocents, de vous exhorter le leur concéder cette requeste, laquelle, si elle les feroit nié, vous tourneroit grandement en soupçon, de plus que j'espere ne pensez, & que ne voudriez volontiers ouyr. Pour l'amour de Dieu, madame, usez de telle sincérité & prudence en ce cas, qui vous touche de si près, que tout le monde aye raison, de vous livrer comme innocente d'ung crime si énorme, chose que si ne fistes, seriez dignement esbloyè hors de rancz de princesses, & non sans cause faite opprobre de vulgaire, & plutô que cela vous avienne, je vous souhaiterois une sépulture honorable, qu'une vie maculée; vous voyez, madame, que je vous traite comme ma fille, & vous promets, que si j'en eusse, ne lui souhaiterois mieulx, que je vous desire, comme le Seigneur Dieu me porte tesmoignage, à qui je priè de bon cœur de vous inspirer à faire ce qui vous sera plus à honneur, & à vos amis plus de consolation, avec mes très-cordiales recommandations comme à icelle à qui je souhaite le plus de bien, qui vous pourra en ce

---

1569.  
8 Avril.

monde avenir. *De West, ce 8<sup>e</sup>. jour de  
1569. janvier \* en hâte.*  
8 Avril.

N<sup>o</sup>. XX.

*Lettre d'Angleterre au sujet du meur-  
tre du roi Henri DARNLEY.*

23 Mai. **T**ROUVANT l'occasion du départ de  
Mr. Clark, j'ai jugé à propos de vous  
écrire par lui ce peu de mots. J'ai reçu  
plusieurs lettres de vous, & j'en ai vu  
dernièrement quelques-unes que vous  
avez écrites à d'autres, comme, par  
exemple, celle au comte de Bedford, du  
16 mai. J'en ai communiqué le contenu  
à ceux à qui j'ai cru qu'il étoit à propos  
d'en faire part; c'est de quoi je puis très-  
humblement vous assurer. Les bruits  
que les François ont répandus ici, n'ont  
aucun fondement; car il n'y a ici ni pa-  
piste ni protestant qui ne consente, qu'a-  
vec l'aide & la protection de la reine ma  
souveraine, il ne soit fait justice de ce-  
lui qui a méchamment commis ce meur-  
tre abominable dans votre pays. Mais,  
à dire le vrai, le défaut d'action & la  
lenteur ne viennent point de la part de  
ceux qui ont été appelés au conseil,  
mais

\* La faute de la date est ainsi corrigée de la main  
de Cecil. VIII<sup>o</sup>. Aprilis.

mais de la part de ceux qui devoient donner la vie & l'exécution à cette affaire. Je puis, de plus, vous assurer que je n'ai jamais vu d'affaire d'état sur le tapis, à laquelle des gens de toutes les nations aient pris plus d'intérêt qu'à celle-ci. Je vous dirai même, que personne n'a poussé l'affaire avec plus de chaleur que l'ambassadeur d'Espagne; & je suis sûr que qui que ce soit n'oseroit avouer qu'il fût d'un autre sentiment; mais que tout homme seroit forcé de convenir que quiconque est coupable ou complice de ce crime, est indigne de vivre. Il n'est pas nécessaire de vous dire les empêchements & les délais qu'on apporte à tout le bien qu'on pourroit faire ici. Vous les connoissez aussi bien que moi. Je suis néanmoins forcé d'avouer, que quoique nous négligions de répandre des bienfaits, de suivre le chemin de l'honneur & de la sûreté, il est avantageux pour tout le corps de votre noblesse, & nominément pour ceux qui, devant & après le meurtre, ont été soupçonnés de favoriser Bothwell, de poursuivre avec le glaive & la justice la punition de ces actions abominables. Quoique nous ne vous donnions que de foibles secours, & quoique vous & plusieurs autres gens, honorables & honnêtes, soyez bien connus de moi & de plusieurs autres ici, pour être irréprochables en tous vos faits

1569.  
23 Mai.

1569.  
23 Mai.

& gestes, cependant nous ne pensons pas autre chose, si ce n'est que votre nation toute entiere est notée d'infamie, & déshonorée par ces choses qui se sont dernièrement passées parmi vous. Je ne fais point ce que nous ferons, & je ne puis vous rien écrire sur cela d'affuré, car nous sommes sujets à une infinité de variations. Cependant je crois, ou que nous vous aiderons, ou que nous continuerons de veiller à la défense & sûreté de votre prince, autant que nous appercevrons que vous desirez effectivement la sûreté de ce prince, & que vous ne voulez pas vous livrer aux impulsions de la France, qui entraînera votre propre destruction, si vous n'y prenez garde. Je ne connois pas une seule personne en ce pays-ci, pas un seul homme, de quelque qualité & condition qu'il soit, qui approuve la reine votre souveraine, & qui ne fût charmé que le monde fût débarrassé de cette femme, & que la chose ne se fit point sur des calomnies & des médisances, c'est-à-dire, qu'on desireroit que cela se fit par les voies de la justice ordinaire. J'envoie ceci le 23 de mai.



N°. XXI.

*Fragment d'une lettre du chevalier  
NICOLAS TROGMORTON à CECIL.*

*De Berwick, 11 juillet 1567.*

**M**ONSIEUR,

— J'ai reçu le 10 de juillet à Berwick, votre lettre du 6 de ce mois. Je suis fâché de voir que les dispositions de la reine envers les lords soient changées à l'occasion de tout ce qui a été fait. Il est certain que ces lords peuvent être plus utiles à Sa Majesté que la reine sa cousine, & qu'ils sont des instruments plus propres à procurer quelques avantage & tranquillité à Sa Majesté & à son royaume, que la reine d'Ecosse, qui est mal famée.

*Lettre du chevalier NICOLAS TROGMORTON à CECIL.*

*De Fastcastle, 12 juillet 1567.*

**M**ONSIEUR,

Vous avez vu, par ma lettre du 11 juillet, que j'ai couché cette même nuit à Fastcastle, accompagné du lord Hume, du lord Ledington, & de Jacques Melvin : j'y ai été fort bien reçu, autant

F ij

1567.

11 Juill.

Tiré sur l'original dans la secrétairerie.

12 Juill.

Papier de la secrétairerie.

1567.  
12 Juill.

que ce lieu peut le permettre. La place est plus propre à loger des prisonniers, que des gens en liberté; & comme elle est fort petite, elle est très-forte. Par la conversation que j'ai eue avec ce lord Ledington, je vois que lui & les lords ses associés, n'ont point négligé de porter leurs attentions sur tout ce qui pouvoit ou tourner à leur préjudice, ou contribuer à leur sûreté. Ils n'ont point oublié, en conséquence, de peser le bien & le mal que la France peut leur faire, & ils ont fait les mêmes observations par rapport à l'Angleterre. Mais, autant que j'ai pu l'appercevoir, je vous dirai franchement, qu'ils trouvent plus de danger au progrès des négociations entamées chez eux par Sa Majesté la reine, qu'au succès des menées de la France ou de celles de toute autre faction contraire formée parmi eux. Ils regardent comme une chose assurée, que s'ils courent la fortune de la reine, elle ne manquera pas de les laisser dans l'embarras. Ils reconnoissent toute l'utilité de la conduite de la reine à Leith, tant pour eux-mêmes que pour le royaume d'Angleterre, & ils conviennent tous, que Sa Majesté & les deux royaumes en ont retiré de grands avantages. Mais à l'occasion d'autres événements postérieurs, ils ont observé des circonstances dans les procédés de la reine, qui ont mis en danger

ceux qui s'y font prêtés, qui ont même renversé vos propres desseins, & qui ont peu contribué à la sûreté d'aucun parti. D'après ces considérations & de longs propos à ce sujet, je crois qu'ils sont dans la disposition ou de conclure leur marché avec la France, ou bien de ne s'attacher ni à la France ni à vous; de faire ce qu'ils jugeront le plus convenable pour leur état & pour leur sûreté, & d'appliquer les remèdes ainsi que l'occasion pourra les y déterminer, ne voulant irriter ni la France ni l'Angleterre, jusqu'à ce qu'ils puissent faire avec l'une ou l'autre, un marché stable & permanent; & pensant qu'il est à propos de marcher, pendant quelque temps, d'un pas égal entre vous deux: ce sont les propres termes de milord Ledington. Je me suis aperçu qu'ils ont supporté impatiemment de n'avoir pas reçu une réponse plus favorable à la lettre que les lords ont adressée à Sa Majesté, & de n'avoir pas obtenu plus de satisfaction de votre part. Je leur ai répondu de mon mieux; je leur ai représenté l'ambiguïté de leurs procédés envers la reine, & que leurs incertitudes avoient occasionné ce qui arrivoit aujourd'hui; que Sa Majesté m'avoit envoyé pour que je pusse l'informer en détail du véritable état des choses, & que sur la déclaration qu'ils me feroient de leurs intentions & sentiments

---

1567.  
12 Juill.

1567.  
12 Juill.

sur ce que j'avois à leur proposer pour l'avantage de Leurs Majestés, ils recevroient une réponse raisonnable & décisive. Le lord Ledington se mit à rire, & branlant la tête, il me dit : « Si ce » que vous avez à nous proposer est si » avantageux pour nous, vous deviez » nous le dire à nous seuls, plutôt que » de ne faire du bien ni à nous, ni à » vous, ainsi que je crains bien que cela » n'arrive. » Monsieur, si ces gens-ci ont quelque confiance en Ledington, du Crocq est venu ici pour y préparer l'arrivée de Rambouillet, ou de quelque autre homme aussi qualifié, & pour les délivrer pour jamais de leur reine, qui passera le reste de ses jours en France, renfermée dans une abbaye. Le prince sera au pouvoir des François; le Royaume gouverné par un conseil national, choisi & nommé par les François; les fortereffes seront confiées à la garde de ceux qui seront choisis parmi la Nation: aussi vois-je peu d'apparence que je puisse avoir accès auprès de la reine. Ils me disent qu'ils ne veulent point ainsi déplaire au roi de France, à moins qu'ils ne soient assurés de trouver en la reine d'Angleterre un ami véritable: « & lorsqu'en vous donnant accès auprès de » la reine, nous aurons offensé la France, » alors, disent-ils, vous saurez en faire » votre profit en nous perdant. » Quant

à la liberté de la reine d'Ecosse, qui est le premier point que j'ai proposé, ils disent qu'ils voient bien par-là que la reine voudroit les perdre, puisque mettant en préalable la liberté de la reine, ce seroit une folie de parler des affaires qui s'ensuivroient. « Eh, disent-ils, si vous » ne voulez pas nous faire du bien, ne » nous faites point de mal, & nous avi- » serons bien nous-mêmes à ce qui nous » convient. » Enfin, ils disent qu'ils nous mettront dans le cas de refuser notre propre avanrage, avant que de traiter avec aucun autre. C'est ce que je verrai, lorsque je serai arrivé à Edimbourg. Je compte, par ma premiere, vous envoyer la conclusion de la ligue des Hamiltons, d'Argyll, Huntly, & autres de cette faction, & qui ne sera pas autant au désavantage des lords d'Edimbourg, que celle qui a été envoyée en France. Le temps me manque : on me presse de monter à cheval avec les lords, pour aller à Edimbourg. Je prends humblement congé de vous. *A Fastcastle, le 12 juillet 1567.*

1567.  
12 Juill.

*La REINE, à NICOLAS THROGMORTON, étant en Ecosse.*

14 juillet 1567.

FÉAL & bien amé, salut. Bien que nous sachions que les affaires peuvent souvent

14 Juill.

1567.  
14 Juill.

changer de face par le concours de divers événements, cependant nous pensons par plusieurs considérations, qu'il n'est point hors de propos de vous dire, qu'ayant commission de traiter avec les lords qui sont chargés du jeune prince, pour les engager à nous le confier dans notre royaume, vous feriez bien aussi, en traitant avec la reine, de lui représenter que son royaume paroissant, de temps à autre, sujet à diverses révolutions, & que son fils ne pouvant pas (comme on le voit clairement) y être en liberté; si elle consent que son fils jouisse de la sûreté & de la tranquillité en notre royaume, qui, comme elle le fait, est si voisin, nous ne manquerons pas de lui donner dans nos états, pour son fils, des assurances aussi fortes qu'on pourroit les desirer pour notre fils, né de notre propre corps, & que nous serons bien-aïses de lui faire voir en cette occasion, les véritables effets de la nature: & sur ce, vous aurez soin de lui rappeler combien il seroit avantageux pour son fils, d'être nourri & connu dans notre pays; & que, par conséquent, tout bien considéré, cette heureuse occurrence pour son fils, devroit plutôt être recherchée par elle & par les amis de son fils, que proposée par nous: & à cette fin, nous pensons que vous devez négocier avec elle de manière à la détourner de se prêter effectivement

aux projets de la France, qui font, comme nous le favons, de la transporter en France, elle & son fils; comme aussi de maniere à prévenir qu'elle ne se croie justement offensée, comme cela pourroit dans la suite arriver, si elle apprenoit ce que nous devons négocier avec les lords par rapport au prince son fils.

1567.  
14 Juill.

*Le chevalier NICOLAS THROGMORTON  
à la reine ELISABETH.*

*A Edimbourg, 14 juillet 1567.*

VOTRE MAJESTÉ est sans doute informée de ce que j'ai mandé à Mr. le Secrétaire par mes lettres des 11 & 12 juillet, du jour de mon entrée en Ecosse, des raisons de mon retardement, de mon logement à Fastcastle, place appartenante au lord Hume, lequel est venu m'y trouver avec le lord Lidington, & de ce qui s'est passé dans la conférence que j'ai eue avec eux pendant le séjour que j'ai fait audit Fastcastle. Depuis ce temps-là, je me suis rendu à Edimbourg, le 12 du courant, en la compagnie des lords susdits, & escorté par 400 chevaux qu'ils m'avoient donnés pour ma sûreté. Le 13, qui étoit un samedi, jour indiqué pour une communion solennelle en cette ville, & le jeûne solennel ayant en conséquence été publié, je n'ai pu avoir conférence avec les lords assemblés en

Papier original de la secrétaire-rie.

1567.  
14 Juill. cette ville, ainsi que je l'aurois désiré, c'est-à-dire, avec les comtes d'Athol, de Morton, le lord Hume, le lord Lidington, le chevalier Jacques Balfour, capitaine du château, Mr. Jacques Macgill & le Président de la session.

Cependant je fis des démarches auprès du lord Lidington pour que mon audience ne fût point différée, & j'en fis de pareilles auprès du comte de Morton, que je rencontrai par hasard. L'un & l'autre me répondirent, que bien que ce jour fût destiné à des exercices de piété, ceux du conseil qui étoient en ce lieu, délibéreroient sur les moyens de me procurer mon audience & la conférence avec eux : & ils m'ajoutèrent, que dans l'après-midi, ou bien ils viendroient chez moi, ou que j'entendrois parler d'eux. Le même jour 13 juillet, vers les quatre heures après-midi, le lord Lidington vint à mon logis, & me dit de la part des lords & autres, qu'ils me prioient de trouver bon que ma conférence avec eux fût différée, ce qui étoit principalement occasionné par l'absence des comtes de Mar & Glencairn, des lords Semple, Crighton, & autres du conseil. Il m'ajouta qu'ils regardoient les matières que j'avois à traiter avec eux de la part de Sa Majesté, comme étant d'une telle importance, qu'ils ne pourroient ni me satisfaire, ni traiter convenable-

ment avec moi, ni me donner une réponse, sans l'avis des lords & de leurs autres associés. Le lord Lidington me dit aussi, qu'il s'étoit apperçu dans notre conversation particuliere en venant ici, que je pressois fortement pour avoir promptement accès auprès de la reine leur souveraine, & qu'il voyoit que les lords & autres qui étoient ici, feroient de grandes difficultés sur ce point, par plusieurs considérations, mais principalement parce qu'ils avoient refusé cette même chose à l'ambassadeur de France, & que si on me l'accordoit, la France en seroit grandement offensée; ce qu'ils vouloient absolument éviter, attendu que par la conduite que Votre Majesté avoit tenue avec eux jusqu'à présent, ils ne voyoient point qu'il leur fût avantageux d'irriter le roi de France, & de perdre sa faveur & sa bienveillance. Je lui répondis, par rapport au refus fait à l'ambassadeur de France, que Mr. de Villeroy, ambassadeur de France, avoit été dépêché avant que toutes ces choses fussent arrivées, & que le principal but de cette ambassade étoit d'attaquer le mariage de la reine avec Bothwell: que depuis mon arrivée ici, j'avois été bien informé que c'étoit l'objet de la commission de cet ambassadeur, & de proposer un autre mariage; quant à Mr. du Crocq, qu'il n'étoit pas possible qu'il eût

1567.

14 Juill.

1567.  
14 Juill.

reçu des ordres de France par rapport à ces choses depuis qu'elles étoient arrivées : que par conséquent ils avoient de fort bonnes raisons de s'en méfier, & de leur interdire des conférences avec la reine, de peur qu'ils n'allassent traiter des affaires du temps sans avoir d'instructions à ce sujet, & qu'ils ne fissent plus de mal que de bien : mais que Votre Majesté ayant été instruite de toutes les choses qui étoient arrivées, m'avoit envoyé ici pour traiter avec eux relativement au bien du royaume, à la conservation de leur honneur & de leur crédit, & à leur propre sûreté, & que je pouvois hardiment lui dire que Votre Majesté avoit mieux agi que la France à leur égard. Il me dit, que pour ce qui étoit de lui, il avoit de grandes obligations à Votre Majesté, & qu'il avoit toujours trouvé en Angleterre faveur & honnêteté. « Mais pour vous parler franche-  
» ment, Monsieur, m'ajouta-t-il, il n'y  
» a pas beaucoup de gens dans cette as-  
» semblée qui croient avoir à la reine  
» votre souveraine, autant d'obligations  
» qu'au roi de France. Les comtes de  
» Morton & de Glencairn sont les seuls  
» qui aient profité du secours de la reine  
» à Leith, les autres seigneurs n'étoient  
» point à cette affaire ; & nous pensons,  
» dit-il, que Sa Majesté la reine votre  
» souveraine, de l'avis de son propre

» conseil & de celui de tout le monde, a  
 » retiré plus d'avantages de cette affaire  
 » que le royaume d'Ecosse en général,  
 » ni aucune personne en particulier..  
 » Mais pour ne vous plus parler comme  
 » à l'ambassadeur, mais comme au che-  
 » valier Nicolas Throgmorton, milord  
 » Morton & tous ceux qui se sont trou-  
 » vés dans la peine à l'occasion de la  
 » mort de David Rizio, n'ont reçu que  
 » de foibles offices de votre reine lorf-  
 » qu'ils ont été bannis de leur propre  
 » pays. Je voudrois que toute notre com-  
 » pagnie fût aussi bien disposée que je le  
 » suis de mon côté, à suivre les inten-  
 » tions & à répondre aux desirs de la  
 » reine votre souveraine : mais je ne suis  
 » que seul ; je ne suis pas des plus con-  
 » fidérables, & il y a un grand nom-  
 » bre d'autres seigneurs qui ont un in-  
 » térêt très-fort en cette affaire. Je puis  
 » bien vous assurer que je m'y employe-  
 » rai moi-même & tout mon crédit, que  
 » je ferai tout ce qui est en moi pour  
 » donner satisfaction à la reine votre  
 » maîtresse autant qu'il me sera possible.  
 » Mais vous avez vous-même, me dit-  
 » il, beaucoup d'amis dans cette assem-  
 » blée : » & il finit par plusieurs autres  
 bonnes paroles. Pour conclusion, il faut  
 que je prenne ceci pour une réponse jus-  
 qu'à l'arrivée des autres lords, & sur ce,  
 j'ai cru devoir donner avis à Votre Ma-

1567.

14 Juill.

1567.  
14 Juill.

jesté de ce qui s'est passé ici, & du progrès de mes démarches, pour répondre au desir qu'elle a de savoir ce qui se passe ici.

Or pour que Votre Majesté soit pleinement instruite de l'état des choses ainsi que je les ai apprises depuis mon arrivée ici, je la supplie d'agréer les détails suivants :

La reine d'Ecosse est en bonne santé dans le château de Lochleven, gardée par le lord Lindsay, & Lochleven propriétaire de ce lieu. Le lord Ruthven a été employé à une autre commission, parce qu'il commençoit à montrer beaucoup d'attachement pour la reine, & qu'il lui donnoit avis de ce qui se passoit. Elle est accompagnée de cinq ou six dames, quatre ou cinq demoiselles, & de deux femmes-de-chambre, dont l'une est françoise. Le comte de Buchan & le frere du comte de Murray ont aussi la liberté de voir la reine autant qu'ils le veulent. Les lords susdits qui l'ont en garde, la tiennent fort étroitement resserrée ; & autant que je puis l'appercevoir, la rigueur est exercée par l'ordre de ces messieurs, parce que la reine ne veut point, à quelque prix que ce soit, accorder son autorité pour poursuivre le meurtrier, ni consentir, quelque chose qu'on puisse lui représenter, à abandonner Bothwell & à le renoncer

pour son mari; qu'elle déclare constamment qu'elle veut vivre & mourir avec lui; qu'elle dit que s'il étoit à son choix d'abandonner la couronne & son royaume, ou le lord Bothwell, elle abandonneroit son royaume & sa dignité pour vivre avec lui comme une simple demoiselle, & qu'elle ne consentira jamais qu'il éprouve de mauvais traitements, ni qu'il ait plus de mal qu'elle-même.

Autant que j'en puis juger, la principale cause de la détention de la reine, vient de ce que ces lords voient cette vive affection de la reine pour Bothwell dans l'état où elle est actuellement, & qu'ils seroient obligés d'être continuellement sous les armes, & souvent dans l'occasion de donner des batailles, attendu qu'on a découvert, & qu'il est notoire & évident, que Bothwell est le principal auteur du meurtre, & que lesdits lords ont intention de poursuivre Bothwell en justice, ainsi qu'il le mérite.

Les lords pensent aussi que le divorce entre la reine & lui, ainsi que le mariage, ne peuvent point être soufferts, par plusieurs considérations, & que cette séparation ne pourroit plus avoir lieu si la reine étoit en liberté, & si elle avoit en main le pouvoir.

Ils ne peuvent pas non plus oublier leur propre péril, joint avec le danger de la vie du prince. Mais, autant que

1567.

14 Juill.

1567.

14 Juill.

j'en puis juger, ils ne font point dans l'intention d'attenter à l'honneur ni à la sûreté de la reine, car ils parlent toujours d'elle avec respect & vénération; & je pourrois bien affirmer, ainsi que d'ailleurs cela m'est revenu, que les conditions ci-dessus étant une fois accomplies, ils la remettroient en liberté, & qu'ils la rétabliroient en son état.

Ces lords ont pour la garde de leur ville 450 arquebusiers, qui sont en fort bon état; & pour l'entretien de cette compagnie, jusqu'à ce que toutes les affaires soient arrangées, ils supplient Votre Majesté de les aider d'une somme d'argent, telle qu'elle a été mentionnée dans la lettre du lord Lidington à monsieur le Secrétaire, & qui se monte, à ce que je vois, à dix ou douze mille écus.

Ils ont eu dernièrement avis que le roi de France étoit dans l'intention d'envoyer ici Mr. de Lachapelle des Ursins, chevalier de l'ordre de France, homme fort attaché à la maison de Guise: & bien que la Forest, Villeroy & du Crocq aient parlé à Votre Majesté en faveur de la reine & au désavantage de ces lords-ci, du Crocq ne rapportera ici que des choses peu avantageuses pour la reine; si bien qu'on croit même que, lorsque du Crocq sera arrivé près du roi son maître, ce prince aimera mieux satisfaire les lords que de complaire à la reine;

car la partie des lords est si bien liée, que la France fera plus de profit par leur moyen, que par aucune autre voie.

J'envoie ci-joint, à Votre Majesté, la dernière convention accordée & signée par les Hamilton, le comte d'Argyll, Huntly & plusieurs autres, à Dumbarton.

Cependant depuis mon arrivée en cette ville, les Hamilton m'ont envoyé un gentilhomme de leur nom, appelé Robert Hamilton, avec une lettre de l'archevêque de Saint-André & de l'abbé d'Arbroth, dont j'envoie copie à Votre Majesté, ainsi que de la réponse que je leur ai faite, laissant au porteur à lui rendre compte de certaines choses qui m'ont été dites par ce gentilhomme.

Le comte d'Argyll m'a pareillement dépêché un homme avec une lettre de créance. J'en ai usé avec lui comme avec les autres, & j'envoie à Votre Majesté la copie des lettres respectives. Le lord Harrys a envoyé vers moi, mais sans écrire, & j'en ai usé de même envers lui.

Vers le 20 de ce mois, il y aura une assemblée de toutes les églises, provinces & bourgs de ce royaume, particulièrement de ceux qui desiroient de venir joindre les lords en cette ville, où l'on pense que toute cette affaire sera traitée; & je crains bien que ce ne soit un désavantage & grand danger de la reine, à moins que le lord Lidington, & quel-

1567.

14 Juill.

1567.  
14 Juill.

ques autres qui sont les plus affectionnés à la reine, n'y apportent quelque remède; car je m'apperçois que le plus grand nombre, pour ainsi dire tous, & surtout la populace, témoins de ces événements, parlent hautement du déshonneur de la reine, & qu'ils sont fort occupés ou de la déposséder ou de la perdre. Considérant la fureur qui a saisi ici tous les esprits, j'ai employé tous les moyens que j'ai cru les plus propres à faire proroger cette assemblée, car ce remède m'a paru le plus convenable dans cette occurrence. Je ne pouvois pas parler de la dissolution de l'assemblée, car on ne l'auroit pas souffert; je me serois fait détester, & je me serois mis en grand danger. La plupart des lords qui sont ici seroient, à ce que je crois, portés à prendre les voies de douceur à l'égard de la reine, mais ils craignent la rage du peuple. Les femmes sont les plus effrontées & les plus furieuses contre la reine: cependant les hommes, de leur côté, sont assez fous pour qu'un étranger qui voudroit trop s'en mêler, pût, en un moment, en devenir la victime.

On disoit fortement ici, que vers le 24 de ce mois, les Hamilton & leurs adhérents devoient mettre leurs troupes en campagne, mais je ne trouve pas que cela soit aussi vrai que le bruit en court.

Le comte d'Argyll est dans les mon-

tagnes, où il y a de la discorde entre ses propres gens.

Le comte de Lennox est fort désiré ici par les lords qui y sont, & je crois que Votre Majesté pourroit l'employer utilement, & diriger ses démarches ainsi qu'elle le jugera à propos, pour l'accomplissement de ses vues, vis-à-vis de ces gens-ci.

Le comte d'Argyll, les Hamilton & lui, sont incompatibles. — Je vois dans les Hamilton, Argyll, & ses associés, une contrariété & variété de passions.

Les Hamilton font semblant de vouloir la liberté de la reine, & de travailler sérieusement à la lui procurer, parce qu'ils aimeroient mieux voir succomber la reine aux efforts de ces lords, que de la voir enlever par force de leurs mains. D'autres fois ils paroissent désirer sa liberté & la destruction de Bothwell, parce qu'ils voudroient arranger un mariage entre la reine & le lord d'Arbroth.

Le comte d'Argyll paroît vouloir la liberté de la reine & la destruction de Bothwell, parce qu'il voudroit que son frere épousât la reine.

Malgré les liaisons déclarées de ces Seigneurs, comme il apparoît par leur convention, aucun d'eux ne découvre ses idées à un autre, & ne veut tendre au même but. Knox n'est point ici, il

1567.

14 Juill.

1567.  
14 Juill.

est dans la partie occidentale. Lui & les autres ministres doivent se rendre ici à la grande assemblée. Je crains la sévérité de cet homme pour la reine, autant que celle de qui que ce soit.

Par des conversations que j'ai eues avec quelques personnes de ce conseil d'ici, il me paroît qu'ils ont eu avis que la reine d'Ecosse étoit dans la disposition de sortir de ce royaume, & de se retirer, soit en Angleterre, soit en France; mais plus volontiers en Angleterre, à cause du mauvais vouloir qu'elle fait être contre elle & qui existe encore en France. Elle laissera, dit-on, la régence à un certain nombre de personnes par elle déléguées & autorisées; soit à une seule personne, soit à plusieurs.

Je supplie Votre Majesté de m'excuser, si je crois ne devoir point omettre de lui rappeler, que si la reine d'Ecosse passe en Angleterre par votre permission, & sans le consentement du roi de France, elle perdra le douaire qu'on lui fait en France, & qu'elle n'aura d'ici que peu de choses pour son entretien; & que si elle passe en France avec le consentement du roi, & si elle y reprend son crédit, (sa disgrâce pouvant être effacée par le laps de temps) elle pourra, soit en faisant un mariage avec un homme de sa qualité, soit par d'autres voies, devenir un instrument dont on saura faire

usage pour susciter de nouveaux troubles dans son propre pays, & par conséquent, dans les états de Votre Majesté.

1567.  
14 Juill.

En conséquence, Votre Majesté voudra bien faire ses réflexions sur ce point, & me faire connoître, le plutôt qu'il se pourra, ses volontés, & comment je dois répondre en cette occurrence, si la chose m'étoit proposée, soit par la reine, soit par le conseil, comme une voie pour concilier les esprits & pour terminer les querelles. J'ai appris dernièrement, & je suis sûr qu'elle paroît desirer fortement que les choses se passent de manière qu'elle puisse aller en Angleterre en se retenant son état & son autorité, quoiqu'elle ne l'exerce point. J'ai pareillement oui dire, que quelques-uns du conseil, & qui sont le moins occupés de sa sûreté, pensent qu'il n'y a point d'autre voie pour la sauver. Je prie le Tout-puissant de conserver la santé, la gloire & la prospérité de Votre Majesté. *A Edimbourg, 14 juillet 1567.*

*Le chevalier NICOLAS THROGMORTON  
à la reine ELISABETH.*

*A Edimbourg, le 18 juillet 1567.*

VOTRE MAJESTÉ aura vu par mes lettres du 14 de ce mois, les démarches que j'ai faites auprès des lords qui sont ici, & les réponses que j'en ai reçues.

18 Juill.  
Papier original de la  
secrétairerie.

1567.

18 Juill.

Depuis ce temps-là j'ai parlé en particulier au comte de Morton, au lord Liddington, & au chevalier Jacques Balfour, capitaine de ce château; je n'aperçois pas que, par leur moyen, je puisse jamais obtenir accès auprès de la reine à Lochleven, attendu qu'ils m'objectent toujours l'absence des lords & autres leurs associés, lesquels, disent-ils, ils attendent dans deux jours : & comme je pense, autant que je puis le conjecturer, que l'accès auprès de la reine me sera difficilement accordé, j'ai cru que je ne devois point faire partir cette dépêche, jusqu'à ce que j'eusse une réponse décisive sur ce point.

Je supplie en conséquence Votre Majesté, d'entendre Robert Melvin, revenu de chez la reine à Lochleven, en cette ville, le 6 de juillet, & qui a apporté une lettre de la reine, & écrite de sa propre main, aux lords qui sont ici, & qui contient, à ce que j'entends, les choses suivantes : —

Elle demande aux lords d'avoir quelque égard pour sa santé, & que s'ils ne veulent pas lui rendre sa liberté, ils consentent au moins à changer le lieu de sa détention, & à la transférer au château de Stirling, pour qu'elle puisse avoir son fils avec elle & en recevoir quelque consolation : que s'ils ne veulent point l'ôter de Lochleven, elle demande d'avoir quel-

ques autres dames avec elle, mais sans en nommer aucune; d'avoir son apothicairre; d'avoir un ministre modéré; — d'avoir un brodeur pour dessiner un ouvrage auquel elle veut travailler, & d'avoir un valet-de-chambre. — Par rapport à l'administration de ce royaume, elle offre deux choses qui ne sont mentionnées dans sa lettre qu'en termes généraux, sans entrer dans aucun détail, & qui sont référées à la créance donnée à Robert Melvin : les unes pour n'être confiées qu'au comte de Murray seulement & uniquement, les autres pour être communiquées aux lords dont les noms s'ensuivent, assistés de tels autres qu'ils jugeront à propos d'y appeller, comme le duc de Chatterault, les comtes de Morton, de Murray, de Marr & Glencairn.

Elle leur mande, que je puis avoir accès auprès d'elle. — Elle leur demande, au surplus, que s'ils ne veulent point la regarder & la traiter comme leur reine, ils en usent au moins avec elle comme avec la fille de leur souverain (que plusieurs d'entre eux ont connu) & comme avec la mere de leur prince. — Elle ne veut point, à quelque prix que ce soit, cesser de regarder Bothwell comme son mari, ni l'abandonner; chose qui, plus que tout, contribue à son malheur, & qui endurecit les lords à une plus grande sévérité à son égard.

---

1567.  
18 Juill.

Elle consent, en paroles seulement, à la poursuite du meurtre.

1567.

18 Juill.

J'ai les moyens de lui faire savoir que Votre Majesté m'a envoyé ici pour la secourir.

J'ai essayé aussi de lui persuader de se prêter à ce qu'on exigeoit d'elle, savoir de renoncer à regarder Bothwell comme son mari, & de consentir que le divorce soit fait entre eux. Elle m'a fait dire qu'elle n'y consentiroit jamais, & qu'elle aimeroit mieux mourir. Elle se fonde sur cette raison, qu'elle se croit grosse de six semaines, & qu'en renonçant à Bothwell, elle se reconnoîtroit grosse d'un bâtard, & avoir forfait à son honneur; ce qu'elle ne voudroit jamais faire au péril de sa vie. Je l'ai exhortée à sauver sa propre vie & celle de son fils, & à choisir la condition la moins dure.

Mr. Knox est arrivé en cette ville le six de ce mois; j'ai eu quelques conversations avec lui, ainsi qu'avec Mr. Craig, l'autre ministre de cette ville.

Je les ai exhortés à prêcher, & persuader les voies de douceur. Je n'ai trouvé en eux, dans cette conversation, qu'austérités; je ne fais pas ce qu'ils feront dans la suite. Ils sont munis de force arguments, les uns tirés de l'écriture, les autres puisés dans l'histoire, quelques-uns appuyés, disent-ils, sur les loix de ce royaume, d'autres sur les usages reçus,

&

& quelques autres sur les conditions stipulées, & le serment fait par leur prince lors de son couronnement.

1567.

18 Juill.

L'évêque de Galloway, oncle du comte de Huntley, a mandé aux lords qui sont ici, que le comte son neveu, & quelques autres de ce parti, avoient eu quelques pour-parlers à Linlithgow ou à Stirling, avec quelques lords de l'autre parti, & qu'ils les avoient assurés que les lords de leur parti étoient dans la disposition de se concerter avec ceux-ci, leur promettant de plus, qu'il n'y auroit point de division entre eux pour des bagatelles ou des choses inutiles; & suivant ce qu'on m'a donné à entendre, ils consentirent à la continuation de la détention de la reine jusqu'à ce que le meurtre soit poursuivi contre toutes sortes de personnes, ce qui embrasse la séparation de la reine & de Bothwell, la conservation des jours du prince, la sûreté de tous les citoyens, le bon ordre établi dans le gouvernement, & la tranquillité dans le royaume.

Le capitaine Clerk, qui a servi pendant si long-temps en Danemarck, & qui a été employé à Newhaven, a tué, le 16 de ce mois, un nommé Wilson, marinier. Clerk étoit accompagné d'un de ses soldats; & le bruit général est que c'est le soldat qui a fait le coup. Ce Wilson étoit fort estimé par les lords qui sont

1567.  
18 Juill.

ici, tant pour son habileté, que pour sa hardiesse, sa probité & sa bonne volonté dans les occurrences présentes. Sur quoi Clerk a pris le parti de se cacher. La querelle est venue sur un vaisseau qui a pris Blacketer, lequel vaisseau étoit envoyé par ces lords d'ici, pour aller, dans la partie septentrionale de l'Ecosse, barrer le chemin au comte de Bothwell, en cas qu'il voulût passer aux isles, ou en quelque autre endroit. La mort de cet homme fait échouer ce projet.

L'évêque de Galloway est venu à Linlithgow, & a demandé à parler au lord Lidington.

L'abbé de Killwinning a envoyé chercher le chevalier Jacques Balfour, commandant du château, pour conférer avec lui.

Ainsi que je l'ai écrit à Votre Majesté dans ma dernière lettre, les Hamilton ne cherchent point actuellement à défunir les nobles & à semer parmi eux la division; ils veulent, au contraire, concourir en tout avec les nobles, & même à se porter aux dernières extrémités envers la reine, en sorte qu'ils puissent être assurés que si le prince d'Ecosse est couronné roi, & qu'il vienne à mourir sans postérité, le fils du comte de Lennox n'héritera point de la couronne de ce royaume comme le plus proche héritier de son neveu.

Et quoique les lords & les conseillers parlent de leur reine avec respect, avec douceur & avec charité, en sorte que je ne puis appercevoir dans leurs discours aucune intention de se porter à la violence & à la cruauté, cependant je vois par mes correspondances, que la reine est dans un grand danger de la vie, parce que le peuple rassemblé ici à cette convention, est fortement entêté de la perte de la reine.

1567.  
18 Juill.

On dit hautement parmi le peuple & parmi les gens de tous les états, (à l'exception des conseillers) que la reine n'a pas plus de droit de commettre un meurtre ou un adultere, qu'aucun particulier, & qu'elle est également soumise en ces points, aux loix divines & humaines.

Le comte de Bothwell & tous ses adhérents & associés, ont été trompettés par ordre de la justice ordinaire de cette ville, nommés *les Lords de Session*, & l'ordre a été donné à tous les Sherifs & autres officiers, de le prendre, lui, & tous autres ses associés & receleurs.

— Le portier du comte de Bothwell, & un autre de ses serviteurs, ont été pris, & ont avoué diverses circonstances qui prouvent évidemment que ledit comte étoit un des principaux exécuteurs du meurtre, y ayant assisté en personne, accompagné de plusieurs autres, dont je n'ai pas pu jusqu'ici savoir le nombre ni

1567.  
18 Juill.

les noms, à l'exception de trois, savoir deux des Ormiston de Tivotdall, & un Hayborn de Bolton. Les lords seroient bien aises qu'aucun des meurtriers ne pût trouver accueil ni retraite en Angleterre, & ils demandent que les officiers des frontieres aient des ordres en conséquence. Bothwell se tient toujours dans la partie septentrionale; mais le lord Seaton & Fleming, qui y avoient été avec lui, l'ont entièrement abandonné, & sont en chemin pour venir de ce côté-ci. — La bonne intelligence s'affermir de jour en jour entre ces lords-ci & ceux qui ne vouloient pas se joindre à eux. Cependant ces lords ont envoyé cent cinquante arquebusiers à Stirling pour garantir la ville & le passage de toute surprise. Ils en ont fait autant à St. Johnston, qui sont les deux endroits où l'on passe en venant de la partie septentrionale & de la partie occidentale en cette ville. J'apprends que le commandant de Dunbar est fort occupé à fortifier cette place. Je suis étonné que les voitures ne soient pas interceptées autrement qu'elles ne le sont.

Dernièrement la reine a écrit au commandant dudit château. La lettre a été interceptée, & l'on y a découvert des choses qui sont peu à l'avantage de la reine.

Je n'ai rien appris de plus qui mérite

d'être mandé à Votre Majesté; partant je prie le Seigneur d'accorder à Votre Majesté une longue vie, une santé parfaite & une félicité fans nuages. Ce 18 juillet 1567.

1567.  
18 Juill.

*Lettre du chevalier NICOLAS THROMORTON au très-honorable comte de LEICESTER, chevalier de l'ordre, & l'un des lords du conseil-privé de Sa Majesté.*

MES précédentes dépêches envoyées à Sa Majesté & à monsieur le Secrétaire depuis le 12 de juillet, auront suffisamment instruit votre Seigneurie de l'état de ce pays-ci, & du train qu'y prennent les affaires; ainsi je croirois inutile d'importuner votre Seigneurie par de longs détails. La reine est sur le point d'être privée de la dignité royale; son fils va être couronné roi. Elle est détenue en prison dans son royaume, lequel va être gouverné, au nom du jeune roi, par un conseil composé d'un certain nombre de nobles, & autres hommes expérimentés de ce royaume. Ainsi il est aisé d'appercevoir, que tout ce qui pourra se faire à l'avantage de Sa Majesté la reine & du royaume d'Angleterre, dépendra principalement, & en quelque sorte, entièrement des lords d'ici, & autres leurs associés qui sont assemblés à Edimbourg.

24 Juill.  
Papier de la secrétairerie, tiré sur l'original.

1567.  
24 Juill.

Or si Sa Majesté la reine persiste dans ses mêmes sentiments par rapport à la reine d'Ecosse, (de quoi il ne peut jamais revenir aucun bien à Sa Majesté) je vois clairement que ces lords-ci & tous leurs adhérents deviendront aussi bons François que le roi de France peut le desirer relativement à ses vues & à ses desseins. Quant aux Hamilton, aux comtes d'Argyll, de Huntly & leur faction, ils sont tellement entêtés sur ce point, qu'il ne sera pas besoin de grandes négociations pour les attirer entièrement à la dévotion de la France; car les choses sont, en ce pays-ci, disposées de maniere, que la France tient aujourd'hui plus que jamais l'Ecosse dans son union & sa dépendance pour l'accomplissement de tous ses desseins: savoir de quelle maniere on pourra se servir du jeune prince pour inquiéter l'Angleterre; je m'en rapporte aux lumieres & à la sagesse de votre Seigneurie, qui appercevra toute l'importance de la chose, & qui en pesera toutes les circonstances. Je suis persuadé que votre Seigneurie fera, dans le temps, (& ce temps est fort prochain) donner conseil à Sa Majesté, de ne rien négliger pour avoir le prince d'Ecosse en sa possession, ou du moins à sa dévotion. Quant au premier point, j'imagine, entre autres choses, que rien ne seroit plus propre à produire cet effet, que de ca-

resser les lords & autres qui sont ici assemblés, & de tourner leurs affections vers Sa Majesté. J'ai eu quelques conversations avec le lord Lidington à ce sujet; & à en juger par quelques propos qu'il m'a tenus, je vois que lorsque Sa Majesté aura gagné ces hommes, & les aura mis dans ses intérêts, la principale chose qui pourra les engager à envoyer leur prince en Angleterre, dépendra de la déclaration que la reine & les royaumes feroient pour rendre le prince habile à succéder à la couronne d'Angleterre, faute d'héritiers de Sa Majesté, procréés de son corps. On pourroit encore demander quelque autre chose, comme, par exemple, que l'entretien du prince & de sa suite fût à la charge de l'Angleterre. Ce que j'apperçois très-bien, c'est qu'on ne pourra jamais engager ces hommes à donner leur prince en Angleterre, sans la première condition par rapport à la succession au trône d'Angleterre : car, dit Lidington, cette condition étant une fois stipulée, le prince deviendra aussi cher aux peuples d'Angleterre qu'aux peuples de l'Écosse; les uns & les autres feront également intéressés à sa conservation. Autrement, dit-il, tout bien considéré, on pourra dire que les Écossois, pour mettre leur prince en sûreté, ont fait comme des gens qui donneroient les brebis à garder aux loups.

---

1567.  
24 Juill.

1567.  
24 Juill.

Enfin, votre Seigneurie pourra appercevoir où l'on en veut venir, & quel est le but dans toute cette affaire. Pour ce qui est de donner leur prince en recevant des ôtages pour sa sûreté: « Ne pensez pas, dit-il, que la condition qui regarde la succession n'étant point accomplie, la noblesse & la nation consentent jamais à se voir privés de leur Souverain, quelques ôtages qu'on pût leur donner, sous quelques promesses qu'on pût leur faire, quelques avantages apparents qu'on pût leur présenter pour l'avenir. Il ne seroit pas même avantageux pour vous autres, me dit-il, que cela se passât ainsi, car vous hazarderiez alors toute votre fortune dans un seul vaisseau, ce qui pourroit avoir des conséquences dangereuses, attendu l'éloignement de la reine votre souveraine, à consentir à l'établissement d'aucun successeur à la couronne. Et seroit-il convenable en aucune manière, que Sa Majesté, qui a déjà en sa possession tant d'autres personnes qui peuvent prétendre à la couronne d'Angleterre, ou en hériter, aie ainsi notre prince confié à sa garde? Sans de bonnes capitulations, une pareille démarche pourroit avoir des suites étranges & dangereuses, quoique la reine votre maîtresse croie que de pareilles idées ne

» peuvent provenir que de cerveaux  
 » creux, ainsi que vous nous l'avez dé-  
 » claré de sa part.

1567.  
 24 Juill.

Quant à ce qui s'est passé depuis ma dernière dépêche, & au point où les affaires sont parvenues, votre Seigneurie en sera informée par les lettres que j'ai adressées dans le temps à la reine. Et sur ce, je prie le Tout-puissant de porter votre Seigneurie au comble des honneurs & de la prospérité. *A Edimbourg, ce 24 juillet 1567.*

Votre Seigneurie aura pour agréable de faire part de cette lettre à milord Stuard.

*La REINE au chevalier NICOLAS THROGMORTON.*

DE PAR LA REINE,

» Féal & bien amé, salut. Considé-  
 » rant qu'il y a déjà long-temps que vous  
 » êtes en ce pays sans avoir obtenu d'ex-  
 » pédition en la charge qui vous a été  
 » commise, &, voyant que nos bon-  
 » nes intentions envers cet état n'ont  
 » point eu le bon accueil & le succès  
 » qui leur étoient dus par de très-bon-  
 » nes raisons, nous pensons qu'il n'est  
 » point convenable que vous restiez plus  
 » long-temps en ce pays. Partant, no-

6 Août.

1567.

6 Août.

» tre intention est, qu'aussi-tôt la pré-  
 » sente reçue, vous envoyiez Middle-  
 » more, votre domestique, vers les lords  
 » & états de ce royaume, qui sont as-  
 » semblés, en le chargeant de leur dé-  
 » clarer, qu'il nous paroît tout-à-fait  
 » étrange que vous, ayant été envoyé  
 » par nous à de si bonnes intentions,  
 » pour traiter avec eux sur des choses  
 » qui tendent si manifestement à leur  
 » propre tranquillité & au bien général  
 » de leur état & pays, ils aient négligé  
 » à un tel point leurs propres intérêts,  
 » & qu'ils nous aient regardés, nous &  
 » nos bonnes intentions, avec autant  
 » d'indifférence, non-seulement en dif-  
 » férant de vous entendre, & refusant de  
 » vous donner accès auprès de la reine  
 » leur souveraine, mais aussi, ce qui est  
 » le plus étrange, en ne daignant pas  
 » nous faire aucune réponse. Et bien  
 » qu'en effet ces actions soient telles que  
 » nous ne devons pas nous y attendre  
 » de leur part, toutefois nous trouvons  
 » que leurs comportements & procédés  
 » envers leur reine & souveraine sur-  
 » passent tout le reste, & sont si extraor-  
 » dinaires, que nous ne pouvons pas  
 » nous empêcher de penser, & tout  
 » l'univers sans doute avec nous, qu'ils  
 » ont en ceci été bien au-delà du devoir  
 » de sujets, & qu'il doit nécessairement  
 » en résulter sur eux une tache perpé-

» tuelle & ineffaçable. Et, en consé-  
 » quence, il leur dira, que pour ne pas  
 » faire plus long-temps des démarches  
 » inutiles, nous avons jugé à propos de  
 » vous rappeler auprès de nous, les  
 » requérant de vous donner congé &  
 » passeport pour ce faire; & voulons  
 » qu'aussi-tôt que vous les aurez obtenus,  
 » vous vous rendiez ici près de nous avec  
 » toute la diligence qui vous sera pos-  
 » sible. Donné, &c. —

1567.

6 Août.

Et sur le dos est écrit, 6 août 1567.

*THROGMORTON* au très-honorable le  
 chevalier *GUILLAUME CECIL*, cheva-  
 lier, l'un des conseillers de Sa Majesté  
 en son conseil-privé, & son premier se-  
 crétaire.

MONSIEUR,

Vous avez su par la lettre que j'ai  
 écrite dans le temps à Sa Majesté; ce  
 que j'ai appris depuis l'arrivée de mi-  
 lord de Murray & de Mr. de Linnerd.  
 Les François font dans leurs négociations  
 comme dans leur boisson: ils mettent de  
 l'eau dans leur vin. Autant que je puis  
 pénétrer leurs menées, ils ne s'embar-  
 rassent pas beaucoup de savoir si la reine  
 a bien dormi, si elle vit ou si elle meurt,  
 si elle est en liberté ou en prison. Le point

12 Août.

Papier de  
 la secré-  
 rerie, pris  
 sur l'origi-  
 nal.

1567.  
12 Août.

où ils vivent, est le renouvellement de leur ancienne alliance; & ils feront également contents de faire ce renouvellement avec ce jeune roi, (quel que soit son titre) & par l'ordre de ces lords-ci ou autrement. Lysterell n'est arrivé que d'hier, & je crois qu'il ne fera pas un long séjour. Vous pouvez penser si les François ont cherché à déplaire à ces lords-ci, lorsqu'ils ont changé Lachapelle des Ursins pour cet homme, parce qu'ils se sont doutés que Lachapelle étant papiste, ne leur seroit point agréable.

Monsieur, pour vous parler plus clairement que je ne le ferois avec un autre, je crois que le comte de Murray suivra la même route que ces gens-ci, & qu'il partagera leur fortune. Je n'ai entendu personne parler avec autant d'aigreur que lui contre cette tragédie & les acteurs qui y ont eu des rôles, tant il a d'éloignement pour ces horreurs. J'ai eu vent que Lidington devoit aller en France, ce que je regarde comme une des choses les plus contraires à nos desseins. Je puis vous assurer que tous les protestants de France veulent vivre & mourir dans la querelle de ces gens-ci; & je ne fais d'où peut venir le bruit qui a couru chez vous, qu'on devoit envoyer des secours à la partie adverse, & que Martigues devoit venir ici avec quelques troupes. Mr. Baudelot m'a

assuré, sur son honneur, que bien loin que Martigues vînt contre eux, il arrivoit au contraire avec un bon renfort pour les secourir ; & s'il n'est envoyé qu'avec une foible escorte, Robert Stuart doit venir avec un plus grand nombre pour le renforcer. Mais le connétable a assuré ces seigneurs, que le roi de France n'a aucun dessein de les offenser. Monsieur, je vous prie d'agréer mon rappel, & de me l'expédier promptement, car je ne peux rien faire ici, qu'animer de plus en plus les lords contre nous. Sur ce, je prends humblement congé de vous. *D'Édimbourg, ce 12 août 1567.*

1567.  
12 Août.

A votre service & à vos ordres.

*La REINE à NICOLAS THROGMORTON.*

FÉAL & bien amé, salut. Nous avons, depuis deux jours, reçu trois de vos lettres, des 20, 22 & 23 de ce mois. Nous avons été précédemment sept jours sans en recevoir. Nous voyons par vos lettres, que vous nous avez avertis, avec beaucoup de soin & dans un grand détail, de tous les procédés violents & téméraires de ces gens-là, lesquels nous n'approuvons aucunement, & espérons avec le temps de les voir plus calmes, & qu'ils pourront se modérer ; car nous ne pouvons pas concevoir, que ceux

29 Août.

avec lesquels vous avez traité, puissent  
 1567. répondre aux doutes proposés par les  
 29 Août. Hamilton. Ce qu'ils ont dit peut avoir  
 lieu pour quelqu'un d'eux en particulier ;  
 mais les choses proposées par les Ha-  
 milton doivent être agréées par toutes  
 personnes raisonnables : car si, étant les  
 nobles du royaume, ils ne peuvent pas  
 soutenir d'entendre la reine leur souve-  
 raine déclarer ses intentions au sujet des  
 bruits qui ont été répandus sur son compte  
 par ceux qui la tiennent en captivité,  
 comment peuvent-ils ajouter foi à ces  
 mêmes bruits, & obéir à ceux qui les  
 répandent ? Par conséquent, notre inten-  
 tion est, que vous fassiez bien entendre  
 aux Hamilton, que nous approuvons  
 leurs procédés, (en ce qui concerne la  
 reine leur souveraine, par rapport à sa  
 délivrance) & que nous sommes dis-  
 posée à faire sur ce point tout ce qu'il  
 nous paroîtra raisonnable de faire pour  
 la reine notre sœur. Et si l'on vous dit,  
 qu'avant votre départ, on desire que le  
 lord Scroop se concerte avec le lord  
 Hérréis pour nous faire part de leurs  
 intentions & savoir les nôtres, nous vou-  
 lons bien y consentir, & vous ordon-  
 nons d'en donner avis par lettres au lord  
 Scroop, & de vous montrer favorable à  
 eux dans leurs actions, lorsqu'elles paroî-  
 tront clairement tendre à la délivrance  
 de la reine & au maintien de son auto-

rité. Et comme nous avons ordonné à notre secrétaire de vous écrire de revenir après votre message fait au comte de Murray, notre intention est que vous vous conformiez à ce qu'il vous écrira à ce sujet : & si vous êtes en chemin lorsque nos lettres vous parviendront, vous aurez toujours soin de faire savoir nos intentions au lord Scroop, & aux Hamilton.

1567.  
29 Août.

Et au dos est écrit, 29 août 1567.

N°. XXII.

*Le chevalier NICOLAS THROGMORTON à l'archevêque de ST. ANDRÉ & à l'abbé d'ARBROTHER.*

**A**PRÈS mes affectueuses recommandations à vos Seigneuries, celle-ci est pour vous donner avis que Sa Majesté la reine ma souveraine, m'a envoyé ici en qualité de son ambassadeur vers la reine sa sœur, votre souveraine, pour lui communiquer ce que Sa Majesté a jugé convenable en considération de la bonne amitié & bonne intelligence qui subsistent entre elles : laquelle reine, votre souveraine, étant détenue en captivité, (ainsi que vos Seigneuries le savent) à l'encontre du devoir de tous bons sujets, Sa

13 Août.

Papier de la secrétairerie, pris sur une copie que le chevalier Nicolas envoyoit à la reine.

1567.

13 Août.

Majesté m'a donné charge de traiter avec les lords assemblés à Edimbourg, pour l'élargissement de votre dite reine, & rétablissement en sa dignité, & de leur offrir toutes conditions raisonnables & moyens possibles pour la sûreté du jeune prince, pour la punition de ce meurtre exécrationnable dernièrement commis, & pour la dissolution du mariage de votre reine avec Bothwell, & enfin pour leurs propres sûretés. En la négociation desquelles choses, j'ai (comme vos Seigneuries le savent) employé bien du temps inutilement, n'ayant jamais pu rien gagner en aucun point sur ces lords, à la satisfaction de la reine ma souveraine; desquels étranges procédés de ces lords envers Sa Majesté, & de leur conduite irrégulière envers leur souveraine, j'ai donné avis à Sa Majesté la reine, laquelle n'étant point dans l'intention de souffrir de telles indignités, m'a ordonné de déclarer à ces lords ses intentions ultérieures, en sorte qu'ils puissent appercevoir que Sa Majesté désapprouve leurs procédés; & sur ce elle m'a rappelé. Et en outre, elle m'a chargé de communiquer les mêmes choses à vos Seigneuries, requérant de me faire savoir, avant mon départ (lequel sera, s'il plaît à Dieu, aussi-tôt que j'aurai reçu votre réponse) ce que vous & vos confédérés êtes résolus de faire pour mettre la reine votre souveraine

en liberté, & pour la rétablir en sa première dignité, par force ou autrement, voyant que ces lords ont refusé toute autre médiation; & à cetre fin, Sa Majesté la reine ma souveraine, pourra concourir avec vos Seigneuries dans cette honorable entreprise.

Et dans le cas où, par la dispersion de vos associés, vos Seigneuries ne pouvoient ni en communiquer avec eux, ni recevoir actuellement la résolution d'eux tous, vous aurez agréable de m'envoyer les avis de ceux avec lesquels vous aurez pu conférer, entre ci & deux ou trois jours, en forte que je puisse avoir votre réponse en cette ville lundi ou mardi prochain au plus tard, 19 du présent mois d'août; car je compte, Dieu aidant, partir pour l'Angleterre le mercredi suivant. Sur ce, je prends très-humblement congé de vos Seigneuries.

*A Edimbourg, ce 13 août 1567.*

Au dos est écrit 13 août 1567.

*Le chevalier NICOLAS THROGMORTON au lord HERRYS.*

J'AI reçu le 19 août la lettre que votre bonne Seigneurie a eu la bonté de m'écrire le 13 de ce mois. Pour réponse, votre Seigneurie voudra bien me permettre de lui dire franchement, que j'étois déjà parfaitement instruit des volontés

1567.  
13 Août.

24 Août.

Papier de la secrétairerie, tiré d'une copie envoyée par Throgmorton au secrétaire Cecil.

de Sa Majesté la reine ma souveraine,  
 1567. au sujet de la détention de la reine votre  
 24 Août. souveraine, & touchant sa délivrance.

Quant au premier objet, Sa Majesté m'a ordonné d'employer en son nom tous les moyens possibles de persuasion pour engager les lords assemblés à Edimbourg, à se désister de ces procédés violents & illégitimes dont ils usent envers leur souveraine : & Sa Majesté a voulu qu'en ce point, indépendamment des raisons & motifs de persuasion dont je pourrois faire usage pour traiter à l'amiable avec ces lords, je prisse avec eux un ton de franchise & de sévérité, en leur déclarant, que s'ils ne vouloient pas suivre de meilleurs conseils & s'abstenir des procédés outrageants exercés contre leur souveraine, ils pouvoient être assurés que Sa Majesté ne voudroit ni ne pourroit souffrir qu'on fît de pareilles indignités à la reine sa bonne cousine & voisine.

Cependant après toutes les démarches que j'ai faites en conséquence auprès de ces lords, ils ont donné des preuves qu'ils étoient peu touchés de mes discours, car ils n'ont voulu consentir ni à la délivrance de la reine, ni me permettre de lui parler : en sorte qu'il me paroît qu'il seroit inutile de traiter plus longtemps avec eux sur ce ton. C'est de quoi j'ai donné avis à Sa Majesté la reine ma

fouveraine, & j'attends de jour en jour les ordres ultérieurs de Sa Majesté. Lorsque je les aurai reçus, je ne manquerai pas d'en donner avis à votre Seigneurie; & cependant j'informerai Sa Majesté de ce que votre Seigneurie m'a écrit. Sur ce, je présente dûement mes obéissances à votre bonne Seigneurie, & je la recommande au Tout-puissant, étant toujours disposé à vous faire tous les plaisirs & rendre tous les services que je pourrai, sauf mon devoir. *A Edimbourg.*

1567.  
24 Août.

Et au dos est écrit, 24 août 1567.

---



---

N°. XXIII.

*Récit de la conduite du lord HERREIS dans le parlement tenu le 15 décembre 1567.*

**L**E lord Herreis fit un discours remarquable, au nom du duc, en son propre nom, & en ceux de ses amis & adhérents; le duc, le comte de Cassiles & l'abbé de Kilwinning étoient présents en personnes. Le but du discours étoit de persuader la réunion de tout le royaume en un même esprit. Il ne s'épargna point à prodiguer hautement les plus grands éloges à cette partie de la noblesse qui

15 Déc.  
Papier de  
la secrétai-  
rie.

1567.  
15 Déc.

avoit pris dès le commencement des mesures pour la punition du comte de Bothwell; & il ajouta que ceux qui, voyant l'affection désordonnée de la reine pour ce scélérat, & que rien ne pouvoit l'engager à l'abandonner, avoient renfermé la reine dans Lochlevin, avoient fait le devoir de nobles: que les procédés généreux de ces nobles, qui avoient hazardé leurs vies & leurs terres pour venger l'honneur de la patrie, & laver leurs concitoyens des imputations calomnieuses répandues contre eux chez les autres nations, avoient bien mérité que tous leurs freres se joignissent à eux dans une si bonne cause: que lui & ceux au nom desquels il parloit, consentoient de leur plein gré, & sans y être encouragés, à courir les mêmes hazards, & à risquer de perdre leurs vies & leurs terres pour le soutien de notre cause; que si la reine étoit elle-même en Ecoffe, à la tête de vingt mille hommes, ils n'auroient tous qu'un même esprit, & qu'ils combatroient pour notre querelle: qu'il espéroit que les autres nobles de leur parti qui n'avoient point encore reconnu le roi, se rendroient au même avis, à quoi il auroit soin de les exhorter fortement; que s'ils persistoient dans leur sentiment, & s'ils refusoient de prendre couleur, qu'alors le duc, lui & leurs amis se joindroient à nous pour les châtier, s'ils ne

vouloient pas se corriger d'eux-mêmes. Aucun de nous n'auroit pu faire une harangue plus digne d'approbation ni plus avantageuse pour notre parti. Il n'oublia point d'appeller milord Régent, du nom de Régent; (il n'y fut point du tout fait mention du nom de comte de Murray.) Il lui donnoit le titre de *Votre Grace* à chaque mot, lorsqu'il lui adressoit la parole, & il accompagnoit le tout de basses courtoisies à sa maniere.

1567.  
15 Déc.

N°. XXIV.

*Fragment d'une lettre du chevalier  
FRANÇOIS KNOLLYS à CECIL.*

*De Bolton, 8 août 1568.*

**M**AIS il est certain que cette reine paroît, au-dehors, favoriser non-seulement la forme, mais même le principal article de la religion de l'évangile, savoir la justification par la foi seulement; & elle entend relever les défauts du papisme, dans les prédications ou autrement, avec un air de complaisance, & elle n'y répond que doucement & foiblement; & elle ne paroît pas faire moins de cas que ce soit moi qui lui parle de religion.

1568.  
8 Août.  
Papier de  
la secrétai-  
rie. Ori-  
ginal.

*Fragment d'une lettre du chevalier FRANÇOIS KNOLLYS à CECIL.**De Bolton, 21 septembre 1563.*1568.  
21 Sept.

IL parvint dernièrement à la reine, que le bruit couroit qu'elle avoit depuis peu changé de religion & embrassé celle de l'évangile, au grand déplaisir des papistes de ce pays-ci; chose qu'elle m'avoua elle-même: & hier, publiquement, dans la grande chambre, en pleine assemblée & en la présence de quelques papistes, elle prit occasion de parler de religion, & alors elle déclara publiquement qu'elle étoit de la religion papiste, & elle se mit à défendre cette religion plus sérieusement qu'elle ne l'avoit fait depuis long-temps. Cependant cette apologie & ses raisonnemens étoient si foibles, que sa conversation n'eut d'autre effet que de donner des preuves de son zele. Me trouvant seul avec elle, & lui faisant des reproches de l'avoir vue se démentir si clairement sur le fait de la religion: « Comment, me dit-elle, voudriez-vous que je perdisse la France & l'Espagne, & tous mes autres amis en d'autres lieux, en paroissant avoir changé de religion? & pendant que, d'un autre côté, je ne suis point assurée que la reine, ma bonne sœur, soit pour moi une amie sûre, & sur laquelle

» je puisse compter pour tout ce qui peut  
 » intéresser mon honneur & mes es-  
 » pérances.

1568.

21 Sept.

## N°. XXV.

*La reine ELISABETH au comte de  
 MURRAY.*

**F**ÉAL & bienaimé cousin, salut. Ayant  
 oui dire que de certains bruits s'étoient  
 répandus en divers endroits de l'Ecosse,  
 que quelque chose qui pût arriver en la  
 poursuite de l'affaire de la reine d'Ecos-  
 se, quelque preuve qu'on pût recouvrer  
 pour la convaincre ou décharger du  
 meurtre affreux de son défunt mari, no-  
 tre cousin, nous étions déterminée à la  
 rétablir en son royaume & gouverne-  
 ment : nous en avons été tellement in-  
 disposée, que nous ne pouvons souffrir  
 que ces bruits prennent faveur & qu'ils  
 s'accréditent. Partant, nous avons jugé  
 à propos de vous assurer, que ces cho-  
 ses ont été faussement inventées par des  
 gens qui cherchent à nous déshonorer ;  
 car d'autant que d'une part, il nous a été  
 certifié par notre dite sœur, tant par ses  
 lettres, que par ses messages, qu'elle n'é-  
 toit en aucune sorte coupable ou com-  
 plice de ce meurtre, ce que nous desi-  
 rons être vrai : si, d'un autre côté, elle

20 Sept.

1568. 20 Sept. se trouvoit juridiquement convaincue d'être coupable de ce crime, ainsi qu'on nous l'a rapporté d'elle, & dont nous serions véritablement affligée, alors il nous conviendrait de considérer cette affaire tout autrement, bien loin d'être disposée à satisfaire ses desirs en la rétablissant au gouvernement de ce royaume. Et ainsi avons voulu que vous & tous autres pensiez, afin que vous soyez disposés à concevoir des idées plus convenables de nous & de nos actions.

Au dos est écrit, 20 septembre 1568.

N<sup>o</sup>. XXVI.

*Le chevalier FRANÇOIS KNOLLS  
à CECIL.*

*D'York, le 9 octobre 1568.*

9 Octob. — SA Grace, milord de Norfolk, Original, de la secré-  
tairie. m'ayant envoyé dire à Bolton, de venir le trouver ici jeudi dernier, je m'y suis rendu en conséquence, comptant y rester jusqu'à lundi prochain. Pour ce qui concerne l'objet de la commission dont sa Grace & les autres ont été chargés de la part de Son Altesse, sa Grace m'a fait part de toutes les choses qui y ont rapport, & de ce qui s'est passé jusqu'à pré-

présent à ce sujet : & quoique les matieres soient trop importantes pour ma faible capacité, & que je n'aie point assez de présomption pour oser produire mon sentiment sur de pareilles choses, cependant je vois que milord Hennis travaille de son côté à procurer une réconciliation, sans se porter à des extrémités d'accusations odieuses. Milord de Ledington m'a dit aussi, qu'il desireroit que ces choses se terminassent par les voies de la douceur, en sorte qu'on pût agir en ceci avec sûreté. Vous pourrez vous former une idée du reste sur les avis & écrits envoyés par nos commissaires.

1568.  
9 Octob.

*Lettre de l'évêque de Ross à la reine  
d'Ecosse.*

*D'York, octobre 1568.*

VOTRE MAJESTÉ me permettra de lui dire, que j'ai conféré dernièrement avec A une grande partie de la nuit, lequel m'assura qu'il avoit raisonné avec B ce même samedi C à la campagne, qui lui prouva que D étoit déterminée à ne point laisser finir votre affaire en ce temps-ci, mais à la tenir en suspens; & qu'elle faisoit ce qu'elle pouvoit pour porter E à de fâcheuses extrémités, afin que F & ses adhérents puissent produire

Octobre.

*Biblioth.  
Cotton. Calig.  
C. 1. Copie.*

1568.  
Octobre.

tout ce qu'ils pourront à votre déshonneur, à l'effet de vous rendre odieuse à tous les sujets de ce royaume; afin que vous soyiez d'autant moins en état de rien entreprendre à son désavantage; & tel est le but de toutes ses démarches; & lorsqu'ils auront produit tout ce qu'ils pourront contre vous, D ne fera point finir l'affaire sur le champ, mais elle vous transportera dans l'intérieur du pays, & elle vous y retiendra jusqu'à ce qu'elle juge à propos de vous traiter plus favorablement; ce qui vraisemblablement n'arrivera pas sitôt, à cause de vos oncles qui sont en France, & par la crainte qu'elle a que vous-même ne soyiez pas de ses amis. Et partant, leur conseil est que vous écriviez une lettre à D, pour lui dire, que vous êtes informée que vos sujets, qui vous ont offensée — qu'en effet Votre Majesté sachant l'état de vos affaires, ainsi qu'on y procède à Yorck, a aussi appris que Sa Majesté favoit que vous ne pourriez pas bonnement pardonner à vos sujets, de maniere qu'ils pussent, dans la suite, avoir crédit auprès de vous, ce qui a été la véritable cause que ce différend n'ait été terminé: & partant, que vous persuadiez à elle D, effectivement de ne se point fier à quiconque lui a fait un pareil récit; & que comme vous vous êtes remise entre ses mains, comme

étant celle de tous les êtres vivants qui avoit le plus d'affection pour vous, vous la priez de ne concevoir de vous aucune opinion, si ce n'est que vous voulez suivre ses conseils en toutes vos affaires, & que vous préférerez toujours son amitié à celle de tous les autres, même à celle de vos oncles & autres: & de l'assurer que vous tiendrez tout ce que vous avez promis à vos sujets par ses avis; & que si vous êtes décréditée dans l'esprit de D, vous ferez charmée de la satisfaire en ce point, d'être conduite en son royaume secrètement & sans bruit, en tel endroit qu'il plairait à sa Grace, jusqu'à ce que sa Grace fût pleinement satisfaite, & que toute occasion de penser mal de vous, fût éloignée d'elle. Et ainsi, votre royaume seroit cependant tenu en tranquillité, & vos fideles sujets rétablis & maintenus en leurs propres biens, comme aussi autres choses tendantes à ces bons effets; & ils assurent qu'ils croient, que ce peut être une occasion de lui donner de la confiance en vous, que de lui faire de pareilles offres; & qu'il pourra arriver qu'entre ci & deux ou trois mois, elle concevra de meilleures intentions pour votre Grace; car pour le présent elle n'est pas bien intentionnée, & elle ne vous donnera aucune satisfaction pour les raisons susdites.

1568.

Octobre.

**1568.** *N. B.* Le titre de ce papier est de la main de Cecil. La clef suivante est d'une autre main.

**Octobre.**

A. Le laird de Ledington.

B. Le duc de Norfolk.

C. Signifie, étant en chemin pour aller à Cawood.

D. La reine d'Angleterre.

E. Les commissaires de la reine d'Ecosse.

F. Le comte de Murray.

## N<sup>o</sup>. XXVII.

*Avis du secrétaire CECIL au sujet de l'Ecosse.*

**L**E meilleur expédient pour l'Angleterre, mais qui n'est pas le plus aisé, c'est que la reine d'Ecosse reste privée de la couronne, & que cet état soit continué sur le pied où il est actuellement.

Le second expédient avantageux pour l'Angleterre, & qui ne rencontreroit pas tant de difficultés — que par la voie de la persuasion, la reine d'Ecosse fût amenée à consentir que son fils restât roi, puisqu'il est couronné, & qu'elle-même restât aussi reine, & que le gouvernement de ce royaume fût confié à des personnes qui seroient nommées par

Papier de la secrétairerie.

la reine d'Angleterre ; en sorte que pour procéder à ladite nomination, un nombre convenable de personnes Ecoissoises seroient premièrement proposées à la reine d'Angleterre, soit par la reine d'Ecosse, soit par son fils indifféremment ; c'est-à-dire, la moitié par la reine d'Ecosse, & l'autre moitié par le comte de Lennox & la lady Lennox, parents du roi enfant : & parmi ces personnes, Sa Majesté la reine d'Angleterre feroit son choix pour tous les offices du royaume, qui, suivant les loix de l'Ecosse, sont à la disposition des roi & reine de ce pays.

Qu'en attendant que ceci puisse être fait par Sa Majesté la reine, le gouvernement reste entre les mains du comte de Murray, ainsi qu'il y est actuellement, pourvu qu'il ne puisse disposer d'aucunes charges amovibles ou même perpétuelles, que jusqu'à la présentation des personnes susdites.

Qu'un parlement soit convoqué en Ecosse, par les ordres tant de la reine d'Ecosse que du jeune roi.

— Que des ôtages soient envoyés en Angleterre pour la personne du jeune roi, au nombre de douze, de la part du comte de Murray, & nommés par la reine d'Ecosse ; comme aussi un pareil nombre pour la personne de la reine, & nommés par le comte de Murray : lesquels ôtages ne seront des personnes obli-

1568.

gées pour raison d'héritages ou de charges, à assister à ce parlement, & à demeurer en Ecosse depuis les premières convocations dudit parlement, jusques trois mois après la séparation du parlement: & lesdits ôtages se rendront cautions que les amis de l'un ou l'autre parti se tiendront en paix, quelque chose qui arrive, jusqu'à ce qu'il soit décidé par ce parlement, que le règlement que la reine d'Angleterre imaginera pour le gouvernement de ce royaume (pourvu que ce règlement ne soit point préjudiciable à la couronne d'Ecosse par rapport au droit de succession de qui que ce soit, ainsi que ce droit existoit avant le parlement tenu à Edimbourg au mois de décembre 1567) sera établi pour être gardé & observé sous peine de haute trahison contre les infraçteurs d'icelui.

— Que dans ledit parlement, seront statuéés tous jugemens & exécutions prononcés contre quelque personne que ce soit, à l'occasion de la mort du feu roi.

— Que dans le même parlement, le pardon général sera accordé par la reine d'Ecosse à tous ceux du parti contraire au sien; & que pareille chose sera faite de la part des sujets les uns envers les autres; sauf néanmoins que restitution sera faite des pays & maisons, & autres héritages qui ont été, de part & d'autre, pris par ceux qui en étoient de-

venus propriétaires par commission émanée de la reine d'Ecosse à Lochlevin.

1568.

Que dans ce même parlement, il soit déclaré quels doivent être les successeurs immédiats à la couronne après la reine d'Ecosse & sa postérité; faute de quoi le droit que le duc de Chatellerauld avoit lors du mariage de la reine d'Ecosse avec le lord Darnley, sera conservé audit duc, & ne lui sera causé aucun préjudice.

Que la reine d'Ecosse pourra avoir congé de Sa Majesté la reine d'Angleterre, douze mois après la tenue dudit parlement, & que ladite reine d'Ecosse ne pourra sortir de l'Angleterre sans la permission spéciale de Sa Majesté la reine.

Que le jeune roi sera nourri & élevé en Angleterre jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de....

Il est à observer qu'en cette affaire de l'accommodement entre la reine d'Ecosse & ses sujets, seront faits certains articles qui, pour son honneur, seront rendus publics, afin qu'on croie dans le monde, que tous les points d'accommodement proviennent d'elle; mais que pour la sûreté du parti contraire, certaines choses seront arrêtées entre ladite reine d'Ecosse & Sa Majesté la reine.



N<sup>o</sup>. XXVIII.

*La REINE au chevalier FRANÇOIS  
KNOLLEYS.*

22 janvier 1568.

1568.  
22 Janv.  
Papier de  
la secrétai-  
rie.

**A** VOUS, salut. Notre intention n'est pas dans ce moment où je vous écris, de rappeler ce qu'il a plu à Dieu de nous envoyer d'insoutenable pour nous, & de chagrinant pour vous. Oublions tout cela, il n'en est pas question dans ce moment-ci. Mais ayant occasion de vous donner des ordres pour notre service, & pendant que vous êtes ainsi occupé à nous servir, nous vous demandons de considérer ce qui suit avec toute l'attention & la diligence que vous avez été jusqu'ici accoutumé d'apporter en tout ce qui concerne notre service. Lors des dernières lettres que nous vous avons écrites le quatorze de ce mois, pour transférer la reine d'Ecosse, nous avons reçu d'Ecosse avis de certains écrits par elle envoyés en ce pays, & parmi lesquels il s'en trouve un qui contient des mensonges insignes & évidents sur notre compte & sur celui de quelques autres, ainsi que vous pourrez & devrez l'appercevoir clairement par la copie dudit écrit que

nous vous envoyons aussi ; & comme nous avons en même temps été avertie, que cet écrit devoit être incessamment publié en Ecoſſe, bien que cela n'ait point encore été fait, nous avons jugé à propos de transférer premièrement la reine avant que de divulguer cet écrit, & d'attendre ensuite quelle en fera l'issue ; & maintenant nous avons été ce jourd'hui assurée par notre cousin de Hunsdon, que depuis ce temps-là, les mêmes choses contenues en cet écrit ont été publiées en divers endroits de l'Ecoſſe ; sur quoi nous avons jugé très-convenable, pour l'acquit de notre honneur, & pour confondre la fausseté contenue en cet écrit, non-seulement de le réfuter par une proclamation publiée sur nos frontières, & dont nous vous envoyons copie, mais aussi d'en charger convenablement la reine, afin de l'engager à en déclarer les auteurs, & à nommer ceux qui l'ont portée à écrire & débiter contre nous ces calomnies ; & cependant, ne connoissant aucunes gens qui puissent être soupçonnés avec plus de vraisemblance d'être participants de ce fait, que les commissaires de la reine d'Ecoſſe, nous les avons fait arrêter ici, jusqu'à ce que cette reine en ait nommé d'autres & qu'elle ait justifié ceux-ci : lesquels ayant été chargés en général, & sans qu'on soit entré avec eux dans au-

1568.

22 Janv.

1568.  
22 Janv.

cune particularité, ne manqueront pas de jafer & de tenir des discours de toutes sortes, pour se disculper d'eux-mêmes. Partant, notre volonté est, qu'après avoir lu d'un bout à l'autre cet écrit qui vous est envoyé, vous déclariez à la reine que nous avons été bien informée de divers lettres & écrits par elle envoyés en Ecoffe, signés de sa propre main; parmi lesquels il se trouve un écrit envoyé par son exprès commandement, tel qu'il vient d'être publié; écrit qui a jetté le trouble dans notre ame, en voyant qu'une princesse qui a actuellement entre nos mains une affaire aussi compliquée, aussi remplie de difficultés & de malheurs, ait pu concevoir d'elle-même des choses aussi fausses, aussi calomnieuses, aussi éloignées de toute vraisemblance, contre nous & contre notre honneur; ou bien qu'elle ait avoué ceux qui les ont forgées, & spécialement qu'elle se soit exposée au risque d'être soupçonnée d'avoir eu connoissance de la publication de calomnies aussi atroces. Et vous lui direz aussi, que comme nous ne voulons point assez mal penser d'elle pour croire que cela procede d'elle-même, mais que nous voulons plutôt croire qu'elle a été en ce mal conseillée, ou que par séduction elle a été portée à penser que quelques-unes de ces calomnies étoient véritables, nous la re-

quérons, si elle desire d'avoir quelque part en notre bienveillance, de se disculper elle-même en ceci, avec autant de sincérité qu'il lui sera possible, & de nommer ceux qui en ont été les auteurs & promoteurs, & elle fera ainsi envers nous satisfaction telle que le cas peut l'exiger. Après que vous aurez ainsi procédé, & que vous aurez obtenu d'elle quelque réponse, soit qu'elle dénie absolument cet écrit, ou qu'elle nomme quelques-uns de ceux qui ont donné en ce des avis, vous lui direz que nous avons retenu ici ses commissaires jusqu'à ce que nous puissions avoir sur ce quelque réponse précise, ne pouvant imputer qu'à eux une partie de ces mauvaises manœuvres, jusqu'à ce que par sa déclaration, les véritables auteurs nous soient connus. Et aussi-tôt que vous aurez obtenu d'elle des réponses précises, nous vous prions de nous les faire parvenir. Car ainsi que la chose se comporte, nous ne pouvons en être qu'en grande inquiétude, voyant notre honneur aussi fortement attaqué des imputations si contraires à nos idées; & voyant, autant que nous en pouvons juger, que le comte de Murray, & autres nommés en cet écrit, sont bien éloignés de penser les choses qui leur sont imputées, vous communiquerez à la reine d'Ecosse ou l'original de la lettre qui contient ces calomnies, ou bien vous lui

1568.

22 Janv.

1568.  
22 Janv. en ferez lire la copie; & vous communiquerez pareillement la chose au lord Scroop, pour qu'il se joigne à vous en ceci, autant que vous le jugerez convenable.

*Le chevalier FRANÇOIS KNOLLEYS.  
à la reine ÉLISABETH.*

*De Wetherby, le 28 janvier 1568.*

28 Janv. ~~—~~ J'OUBLIE tous mes chagrins, & je les passerai sous silence, en apprenant actuellement ceux de Votre Majesté: ~~—~~ & quant à la réponse de cette reine, & à la copie de la prétendue lettre envoyée par elle en Ecoſſe, j'ajouterai ceci à la lettre de mon frere, envoyée hier au soir fort tard à monsieur le Secrétaire. A la longue, elle n'a pas pu nier que les premières lignes contenues en cette même copie, ne fussent conformes à la lettre qu'elle a envoyée en Ecoſſe, concernant la promesse faite par milord de Murray, de remettre son fils, (à elle) entre les mains de Votre Majesté, & d'éviter que cela ne se fit sans son consentement. Et c'est, dit-elle, ce qui l'a engagée à écrire à ce sujet. Elle dit aussi qu'elle a écrit pour faire faire une proclamation aux fins de soulever le peuple, & de l'empêcher de favoriser les intentions & desseins de milord de

Original des  
papiers de  
la secrétai-  
rie,

Murray par rapport à la remise de son dit fils ; comme aussi de contrecarrer son gouvernement féditieux : ce sont ses propres termes. Mais elle nie absolument d'avoir écrit aucune autre partie de la lettre contenant des calomnies contre Votre Majesté. Elle m'a dit aussi, qu'elle soupçonnoit un François, actuellement en Ecosse, d'être l'auteur de quelques lettres Ecoissoises forgées en son nom ; mais elle n'a pas voulu que j'écrivis ceci comme faisant partie de sa réponse.

1568.  
28 Janv.

## N°. XXIX.

*Le chevalier NICOLAS THROGMORTON au très-honorable le lord de LIDINGTON.*

J'AI reçu, le 15 de juillet, votre lettre du 3 du même mois. Pour réponse, je vous dirai que les amis du lord régent & les vôtres, qui sont ici, desirent que dans toutes les affaires il y ait un tel concert, qu'il ne s'éleve aucun démêlé tant pour le fonds que pour les circonstances, ou du moins qu'il n'y en ait ni plus ni aucun autre que ceux que la différence des pays doit nécessairement exiger. Nous pensons ici, qu'il est à propos qu'on apporte le moins de délais.

1569.  
20 Juill.  
Sur l'original.

1569.

20 Juill.

qu'il sera possible pour la consommation de l'affaire en question, pour l'avancement de laquelle, votre approbation, vos démarches & votre activité en Ecoſſe, ſont principalement requiſes : car vous êtes ſage & prudent, vous connoiſſez le monde, vous êtes au fait de nos humeurs & fantaiſies, & vous ſavez que quelques-uns approuveront ou déſapprouveront, avec raiſon, quelques autres par reſpect pour la multitude, d'autres par égard pour les perſonnes, & qu'ainſi l'affaire n'ira en avant qu'autant que les hommes voudront la pouſſer en avant. Il n'eſt pas néceſſaire de vous dire que les uns ſe tiennent ſur la réſerve, que les autres affectent la neutralité, que d'autres apportent des délais, & que quelques-uns ſont ouvertement oppoſants. Cependant il eſt certain que ces gens-là, tous en général & chacun en particulier, changeront de méthode lorſqu'ils verront le régent & ſes favoris ſ'accorder ici avec le plus grand nombre & la plus ſaine partie de la nation, & agir de concert avec le parti le plus ſage & le plus fort. Quoique l'affaire ait pris commencement en ce pays-ci, par de bonnes & fortes conſidérations, pour l'avantage préſent & à venir des deux princes & de leurs royaumes, cependant on juge qu'il eſt fort à propos que, par votre entremiſe, le régent & le royaume d'Ecoſſe propoſent

l'affaire à la reine notre souveraine, si vous êtes dans l'intention d'agir en regle & convenablement, si vous voulez cicatrifer vos plaies & remédier efficacement à vos maux passés. Je serois bien-aise que ma lettre vous parvînt avant la tenue de l'assemblée, où il paroît que le rétablissement de votre reine, & son mariage avec le duc de Norfolk doivent être proposés, pour avoir sur ces deux points permission ou refus. Puisque vous me priez de vous écrire franchement ce que je pense au sujet de ces procédés, voici quels sont mon idée & mon raisonnement. Il me paroît que votre marche est inconfidérée, de demander le consentement de telles personnes & en de telles affaires, lorsque leurs esprits sont plutôt pressentis que préparés pour amener ces choses à une bonne fin : & par conséquent, il s'ensuivra nécessairement, ou un refus général, ou des factions & divisions entre vous ; au moyen de quoy, ce fracas & cette mésintelligence feront sans faute parvenir aux oreilles d'Elisabeth le mariage projeté ; lequel auroit dû être proposé à Son Altesse, secrètement & avec des précautions. Vous voyez par-là, que dans ce procédé, l'intention est, que Sa Majesté devienne inexorable, & de porter les choses à un tel point, que ce qui devoit opérer la sûreté, la tranquillité & un calme pour

---

1569.  
20 Juill.

1569.  
20 Juill.

les deux reines & leurs royaumes, augmente nos malheurs; & nous entraîne, nous, vos meilleurs amis, à rompre avec vous, & en des divisions funestes entre nous-mêmes; car vous ne devez pas penser que la chose soit encore actuellement en délibération: on n'attend qu'une occasion favorable pour l'exécuter. Je suis persuadé que vous ne pensez pas assez mal de nos manœuvres en cette affaire, pour croire que nous n'ayons pas fait les plus grands efforts, & que nous ayons été si avant sans l'assistance de la noblesse, la plus habile, la plus sage & la plus puissante de ce royaume, à l'exception de la reine Elisabeth, à laquelle ceci a été caché, jusqu'à ce que vous, comme le ministre le plus propre à cela, lui en ayez fait la proposition de la part du régent & de la noblesse d'Ecosse. Savoir, jusqu'à quel point les calomnies de Mr. Wodde leur auront concilié les affections de la reine Elisabeth & de monsieur le Secrétaire, & auront porté la reine & le secrétaire à assister le régent, & à traverser la reine d'Ecosse; c'est ce que j'ignore, & ce n'est pas là de quoi il est question. Mais je pourrois bien assurer, que Sa Majesté préférera sa propre sûreté, la tranquillité de son regne, & la conservation de son peuple, à tous les expédients qui ne seroient fondés que sur de vains propos, sur le tu-

multe des passions, & sur des affections  
 inconfidérées. Quant à monsieur le Sec-  
 crétaire, je ne compte pas vous appren-  
 dre que, comme il n'aime pas à se met-  
 tre trop en avant, il ne cherche pas non  
 plus à reculer, sur-tout lorsqu'il n'en ré-  
 sulte pour lui aucune augmentation de  
 richesses ou d'importance. Si je pouvois  
 vous garantir sa magnanimité & sa constance,  
 comme je puis vous assurer de ses dispo-  
 sitions actuelles, je vous dirois avec  
 assurance, que vous pouvez en cette af-  
 faire, autant compter sur lui, que sur  
 le duc de Norfolk, sur les comtes d'A-  
 rundel, de Pembroke, de Leicester, de  
 Bedford, de Shrewsbury, & sur le reste  
 de la noblesse, qui tous ont embrassé  
 & protesté l'accomplissement de cette  
 affaire. Je viens d'écrire, suivant vo-  
 tre avis, à milord régent, avec tout le  
 zele & l'intérêt que je dois à sa bonne  
 conduite, lui que j'aime & honore.  
 Mr. le Secrétaire l'a assuré de la bien-  
 veillance & estime de la reine d'Ecosse,  
 & il paroît en être satisfait. Si vous  
 avez autant de crédit que je l'espere, hâ-  
 tez-vous de venir ici, car votre présence  
 ici est absolument nécessaire. La reine  
 Elisabeth a écrit à milord régent de ma-  
 nière à lui faire connoître le peu de fonds  
 des discours de Mr. Wood au sujet de  
 la bienveillance de Sa Majesté, & que  
 les dispositions de monsieur le Secrétaire

---

 1569.  
 20 Juill.

ne font pas conformes aux conjectures  
 1569. du régent. La lettre de milord Leices-  
 20 Juill. ter, que vous recevrez par cet ordinaire,  
 vous instruira sur ce point, & de  
 l'effet qu'aura produit la lettre de Sa Ma-  
 jesté. *A la cour, 20 juillet 1569.*

## N°. XXX.

*Fragment d'une lettre du comte de  
 MURRAY à L. B. (vraisemblable-  
 ment le lord BURLEIGH.)*

1569.  
*Biblioth.  
 Harl. 37. B.  
 9. fol. 43.*

— **D'**AUTANT que je vois qu'on  
 a su tirer de grands avantages de quel-  
 ques circonstances peu importantes; qu'il  
 a été, depuis quelque temps, fait très-  
 souvent mention, dans les deux royau-  
 mes, du mariage entre la reine, mere  
 de mon Souverain, & le duc de Nor-  
 folk; que même on a dit de moi que  
 j'en étois le promoteur, ce que je fais  
 être, à la fin, parvenu aux oreilles de  
 Sa Majesté; je veux, pour la satisfac-  
 tion de Son Altesse, & pour m'acquitter  
 de mon devoir envers Sa Majesté, vous  
 déclarer la part que j'ai prise en cette  
 affaire depuis ses premiers commence-  
 ments, & les démarches que j'y ai fai-  
 tes, sachant bien que tout ce qui seroit  
 préjudiciable à Son Altesse, ne pourroit

être que pernicieux pour le roi mon souverain, pour ce royaume & pour moi. Je ne puis pas dire quelles ont été les conférences que tous ceux qui ont été avec moi en Angleterre, ont eu avec le duc de Norfolk, mais je n'ai absolument rien oublié de ce qui s'est passé entre lui & moi, soit dans ce temps-là, soit depuis. Et afin que Sa Majesté puisse savoir de quelle maniere on en a agi avec moi en cette affaire, je suis obligé de dire un mot de quelques circonstances advenues avant qu'il fût question du mariage de la reine, à Yorck, lors de l'assemblée de tous les commissaires; je trouvai une très — & impartiale maniere de procéder de la part du duc & des autres commissaires de Son Altesse, pour en entamer l'affaire & engager les autres à agir sincèrement, & à continuer sur le même ton. Cependant je jettai quelques propos tendants à notre juste défense, sur les choses qui nous étoient reprochées par lesdits commissaires de la reine, ne songeant certainement à rien autre chose qu'à donner une connoissance sommaire de l'objet de la contestation, & pensant qu'il ne s'ensuivroit qu'une espece de déclaration en termes généraux. Un certain jour, le secrétaire du lord Lithington alla avec le duc à Howard; je ne puis pas dire quel étoit leur des-

1569.

sein : mais ce même soir, Lithington étant de retour, & entrant en conversation avec moi sur l'état de notre affaire, il me conseilla de passer chez le duc, & de lui proposer un entretien en particulier, dans lequel je pourrois présenter quelle seroit l'issue de notre affaire. Je profitai de cet avis; je trouvai le temps & le lieu convenables dans la galerie de la maison où le duc étoit logé. Après avoir renouvelé la connoissance que nous avions faite à Berwick avant les assises de Leith, & quelques propos que nous avions tenus entre nous, il se mit à me dire, que comme il avoit en Angleterre beaucoup de faveur & de crédit, & que moi j'avois en Ecosse la bienveillance & l'amitié de bien des gens, il y avoit lieu de croire qu'il ne pourroit point y avoir d'instruments plus propres que nous deux, pour travailler à la continuation de la bonne intelligence entre les deux royaumes. Et en discourant ainsi sur notre situation présente de l'un & de l'autre, & sur la maniere dont je m'étois engagé en cette affaire, qui tendoit si fort au déshonneur de la reine, il me pria de peser les conséquences de la chose, de considérer les marques de bienveillance que j'avois reçues de la reine, & les inconvénients que la diffamation de la reine dans les chefs d'ac-

cusation formés contre elle, pourroit  
 avoir pour sa postérité. « La reine,  
 » ajouta-t-il, mérite des égards par rap-  
 » port à la couronne d'Angleterre, en  
 » étant regardée comme la seule héri-  
 » tière. Les Hamilton, vos ennemis,  
 » sont ensuite ses plus proches héritiers,  
 » & vous devez croire que la postérité  
 » de la reine procréée de son corps, vous  
 » fera bien plus affectionnée à vous &  
 » aux vôtres, que tous les autres qui  
 » peuvent parvenir à la couronne: &  
 » ainsi il seroit bien plus à propos que  
 » la reine confirmât sa démission faite  
 » à Lochlevin, & que nous, nous sup-  
 » primions les lettres écrites de sa main,  
 » afin qu'elle ne soit pas diffamée en  
 » Angleterre.

1569.

Ma réponse à cela fut, que comme la  
 chose avoit passé dans le parlement, &  
 que plusieurs personnes avoient vu les  
 lettres, la soustraction de ces mêmes let-  
 tres ne seroit pour la reine d'aucune  
 utilité pendant que nous, par cette dé-  
 marche, ferions retomber sur nous toute  
 l'ignominie de la chose, en affirmant que  
 nous avions manqué de franchise & de  
 sincérité dans notre manière d'agir, puis-  
 que Sa Majesté la reine d'Angleterre  
 n'auroit pas été informée de la chose  
 ainsi qu'elle devoit l'être, & l'être d'au-  
 tant plus que nous étions venus déter-  
 minément en Angleterre à cet effet, &

1569.

pour le ——— comme faisant le gain de notre cause.

La réponse du duc fut, qu'il vouloit se rendre le garant de la cour par rapport à ces affaires. Ensuite de ceci, à l'occasion de certains articles dont on demandoit la solution, avant que nous en vinssions à la déclaration précise des vrais fondemens de notre affaire, nous vînmes à la cour, où quelques nouveaux commissaires furent joints aux premiers, & où il fut ordonné que l'affaire seroit entendue dans la chambre du parlement à Westminster, en présence de laquelle les commissaires de ladite reine & ——— par le ——— en dépit des commissaires de la reine d'Angleterre; nous exposâmes l'affaire avec toutes ses circonstances, & nous produisîmes tous les témoins, lettres, & procédures que nous avions, & qui pouvoient disposer Sa Majesté la reine à penser favorablement de notre cause. Sur quoi, attendant la déclaration de Son Altesse, & voyant qu'il y avoit peu d'apparence qu'elle nous fût donnée promptement, attendu qu'on faisoit journellement des menées pour en venir à un accord avec ladite reine, pendant que nos affaires courantes en Ecosse étoient en grand hazard & danger, nous donnions la torture à notre esprit pour imaginer à quoi tout cela aboutiroit, puisque, bien que nous n'eussions rien ob-

mis pour la justification de nos démarches, nous n'en appercevions point la définition; mais des menées continuelles pour en venir à quelque accord avec la reine, & la rétablir en tout ou en partie dans son royaume. Je n'avois point d'autre réponse à leur donner, si ce n'est que je n'agiroyis jamais contre ma conscience & contre mon honneur en cette affaire. Voyant néanmoins, que cette réponse, si franche de ma part, n'opéroit ni la fin de notre affaire, ni le congé de nos personnes, & étant informé que le duc commençoit à se méfier & mal parler de moi, disant que j'avois tenu, sur le compte de ladite reine, des propos peu respectueux, l'apellant \* — & homicide, on me conseilla d'aller le trouver, de lui donner de bonnes paroles, & de me justifier des choses qu'on me reprochoit, afin de ne point tout d'un coup encourir sa disgrâce, & de ne nous en point faire un ennemi — attendu sa grandeur. De plus, on disoit tout bas, & l'on me fit voir, que si je partoisi pendant que le duc étoit mécontent, & sans qu'il fût satisfait, je pourrois trouver des obstacles en mon chemin, & que peut-être on me couperoit la gorge avant que j'arrivasse à Berrick : & qu'ainsi, puisqu'il y avoit quelque apparence à son ma-

1569.

\* Apparemment *adultere*.

1569.

riage, je ne devois point le jeter dans le désespoir, & lui persuader qu'il ne pourroit jamais avoir mon approbation sur ce point. J'allai donc, peu de jours avant mon départ, au parc à Haptoncourt, où nous nous rencontrâmes le duc & moi, & là je lui déclarai qu'il m'étoit revenu qu'on lui avoit fait de moi de mauvais rapports, comme ayant parlé inconsiderément & avec irrévérence de ladite reine, mere de mon Souverain, & ayant proféré à son sujet les mots susdits, en sorte qu'il pourroit par-là \* — que j'aurois perdu toute affection pour ladite reine, que je ne l'aimerois point, & que je ne serois point content de son élévation & prospérité, pendant qu'il devoit, lui-même, être persuadé du contraire, puisque la reine étoit la personne du monde que j'aimois le mieux, ayant cet honneur de lui appartenir d'aussi près; & que lui étant redevable de ma fortune & de mes honneurs, je n'étois point assez ingrat & dénaturé pour souhaiter le mal de son corps, ou pour parler d'elle en ces termes qu'on lui avoit faussement rapportés : (quelle que pût en être en soi-même la vérité :) & que comme la conservation de son fils, actuellement mon souverain, m'avoit porté à m'engager en  
cette

\* Apparemment, *souffonner.*

cette affaire, & que les sollicitations de la reine elle-même, avoient donné occasion à ce qui avoit été proféré à son \* — lorsque Dieu lui auroit touché le cœur, & lui auroit inspiré le repentir de sa conduite & de sa vie passées, lorsqu'elle auroit donné des marques publiques de son repentir, & qu'elle se feroit départie de ce mariage impie & illégitime dans lequel elle s'étoit engagée; & qu'ensuite elle se feroit unie avec un personnage honorable & pieux, affectionné à la vraie religion, & à qui l'on pût se fier: je trouverois dans mon propre cœur de la pente à l'aimer, à lui donner des preuves de satisfaction, de bienveillance & de bonne volonté, aussi fortes que j'avois jamais fait dans tout le cours de ma vie: & que dans le cas où il seroit lui-même le personnage, il n'y auroit personne qui me fût plus agréable, la reine — dans — d'Angleterre étant instruite de la chose, & y donnant son approbation; ce qui étant fait, je serois en tous points, tout ce qu'il me seroit possible pour son honneur & satisfaction, & qui ne seroit pas préjudiciable à l'état du roi mon souverain; & que je le priois de ne point penser autrement de moi, d'autant que mon affection pour la reine étoit plutôt renfermée & concentrée en

\* Apparemment, *désbonheur.*

1569.

moi, en attendant qu'il plût au Seigneur de la porter à se reconnoître elle-même, qu'entièrement aliénée & totalement perdue pour elle : ce que le duc me parut prendre en très-bonne part, me disant : « Comte de Murray, puisque tu » penses de moi ces choses, je ne ferai » part de ceci à qui que ce soit, ni en » Angleterre ni en Ecosse, & la femme » de Norfolk est en tes mains. »

Je le quittai ainsi, & je m'en allai en mon logis. Dans le chemin, & pendant toute la nuit, je fus dans une agitation continuelle, réfléchissant sur la maniere dont je me conduirois dans une affaire de cette importance. Je songeai d'abord à quoi tout ceci aboutiroit, si la chose étoit entreprise sans le consentement & la participation de Sa Majesté la reine d'Angleterre, pendant que ce royaume, & moi-même, avoient reçu, de la part de Son Altesse, tant de consolations & de marques de bienveillance; & que toute l'isle étoit dans une telle paix & tranquillité depuis que le Seigneur avoit mis Sa Majesté en possession de la couronne. D'un autre côté, voyant que le duc s'étoit ouvert à moi, en me protestant qu'aucun autre n'avoit eu ou n'auroit connoissance de ce qui s'étoit dit entre nous, je pensois que je ne pourrois jamais prendre sur moi de préférer aucune chose qui pût l'exposer à quelques dangers : agité

à l'excès par ces réflexions, & n'ayant aucune envie de dormir, je me mis à prier Dieu de m'envoyer quelque consolation & bon expédient pour la décharge de ma conscience, & le soulagement de mon ame troublée; ce qu'en effet je trouvai: car sur le matin, ou bien un ou deux jours après, j'entrai en conversation avec milord de Leiceſter, dans ſa chambre à la cour; lequel commença à me dire, qu'il trouvoit fort étrange qu'en cette affaire j'eus tant fait le difficile avec lui, étant précifément pour cela en conférence avec lui, & que j'euffe été ſi loin dans ma communication avec le duc ——— & il me tint alors quelques propos ſur ce qui s'étoit dit entre nous. Alors appercevant que le duc avoit \* ——— la choſe à milord de Leiceſter, & penſant que j'étois par-là déchargé envers le duc, en conféquence je répétai la même communication de point en point à milord de Leiceſter, lequel me demanda de faire ſavoir ces mêmes choſes à Sa Majeſté la reine; ce que je refusai de faire, en lui diſant, que s'il penſoit que cela pût intéreſſer Son Alteſſe en aucune maniere, que lui étant un ——— par Sa Majeſté, & pour une infinité de bienfaits reçus de la part de Son Alteſſe, étant obligé de lui ſouhai-

\* Apparemment découvert.

1569.

ter du bien, il devoit faire déclaration de ces choses à Sa Majesté; ce qu'il fit, ainsi que je m'en apperçus par quelques discours que Son Altesse me tint. Cette mienne déclaration au duc fut la seule chose qui empêcha que la violence & les mauvais traitements qu'on me préparoit ne fussent exécutés, ainsi que je l'ai appris de divers endroits. Je fus obligé de renouveler la même déclaration dans des écrits de — envoyés à mon domestique Jean Wood. De toutes lesquelles choses, je compte qu'il a fait part au duc, ainsi que de quelques autres choses que je lui avois écrites, à lui Wood; car on pensoit que cela nous feroit gagner du temps, & empêcheroit le duc de se déclarer tout d'un coup notre ennemi; car on m'entretenoit souvent de sa Grandeur & de l'amitié que les principaux de la noblesse d'Angleterre avoient pour lui, en sorte que Sa Majesté la reine d'Angleterre pût appercevoir que — si froid envers nous, & ne faisant rien en public qui pût nous être favorable, nous avions quelque raison de soupçonner que Son Altesse ne seroit point contraire à ce mariage lorsqu'on lui en feroit la proposition.

Le message fâcheux envoyé par Sa Majesté, par le lord Boyd, lequel avoit, de la part du duc, une pareille commission dont il voulut faire sa cour à la

dite reine; d'autant que les conditions proposées par l'une & par l'autre étoient les mêmes, nous donna à penser que Son Altesse avoit été prévenue des desseins du duc, & qu'elle avoit été engagée à y donner son consentement. Mais bien qu'on eût imaginé en Angleterre, que le lord Lethington viendroit comme de ma part, & feroit l'ouverture de la chose à Son Altesse, ainsi que Sa Majesté avoit déclaré dans une lettre, qu'elle attendoit sa venue; cependant cette idée n'étoit jamais venue de moi; & les nobles, dans la convention, n'avoient jamais donné leur consentement à l'envoi de ce lord, ni approuvé l'affaire en question; mais ils la désapprouvoient entièrement, comme étant sujette à de grands inconvénients pour la sûreté & tranquillité de toute cette isle: car nos procédés avoient dès le commencement manifesté notre désaveu & mécontentement du projet; & si nous l'avions voulu, le lord étoit prêt à faire le voyage. Et pareillement, on avoit imaginé de consentir à ce qu'il fût permis de procéder en ce royaume au \* — entre la reine & Bothwell, ainsi que le demandoit ledit Boyd, par la raison que nous ne pouvions pas savoir quelle étoit la volonté de Sa Majesté la reine en cette affaire — & si,

1569.

\* Apparemment, *divorce*.

1569.

au contraire, vous pensez que Son Altesse n'a point eu participation de ce projet, ce n'étoit point ma faute, les premières démarches ayant été, comme je l'ai écrit, annoncées à milord de Leicester, & communiquées à Sa Majesté, autant que je pus l'appercevoir par quelques discours que Son Altesse me tint avant mon départ. J'ai ainsi pleinement déclaré de quelle maniere j'ai été compromis dans l'affaire de ce mariage, & comment une juste nécessité m'a porté à ne pas requérir directement que ce qui paroïssoit au duc si ——— en ceci. Et quant à mes promesses de consentir à cette chose, j'ai exposé la maniere dont cela s'est passé. Les personnes qui porteroient l'affaire devant moi étoient de ma propre compagnie. Mais le duc a dit depuis, que c'étoit mon écrit qui m'avoit alors sauvé la vie. Pour conclusion, je vous prie de persuader à Sa Majesté, que les discours tenus, ni aucunes autres choses qui se sont passées, & qui ont été alléguées à mon préjudice, ne portent point Sa Majesté à diminuer sa bienveillance ——— à mon égard, ou bien à douter de ma constance assurée envers Son Altesse; car en toutes les choses qui pourront tendre à son honneur & sûreté, je veux m'employer moi-même & tout ce qui dépendra de moi, nonobstant les hazards & dangers que je pourrois en-

courir, ainsi que l'expérience le prouvera lorsque Sa Majesté jugera à propos de m'employer.

1569.

## N°. XXXI.

*Teneur de la sentence de divorce entre le comte de BOTHWELL & la lady JEANNE GORDON, tirée d'un manuscrit appartenant à Mr. DAVID FALCONAR, avocat, fol. 45. \**

» **L**E 29 d'avril 1567, pardevant le  
 » très-honorable Mr. Robert Maitland,  
 » doyen d'Aberdene; Mr. Henryson,  
 » docteur ès loix; deux des sénateurs du  
 » college de justice, Mr. Clément Litt-  
 » le, & Mr. Alexandre Syme, avocats  
 » commissaires d'Edimbourg, sont com-  
 » parus Mr. Henri Kinrosse, procureur  
 » pour Jeanne Gourdon, comtesse de  
 » Bothwell, par elle constitué pour la  
 » poursuite d'aucun procès de divorce  
 » par elle intenté contre Jacques, comte  
 » de Bothwell, son mari, pour raison  
 » d'adultere par lui commis avec Bessie  
 » Craufurde, alors domestique de la-  
 » dite Dame poursuivante; & pareille-  
 » ment pour ledit comte est comparu

1567.

29 Avril.

\* *Note du Trad.* Cette piece est en Ecossois, avec les passages latins qu'on n'a fait que copier.

1567. » Mr. Edmond Hay, lequel après avoir  
 29 Avril. » requis le ferment *de calomnia* du pro-  
 » cureur poursuivant, demandé s'il avoit  
 » de justes raisons de poursuivre ladite  
 » action ; & après l'avoir obtenu, nia  
 » la déclaration diffamante, & ledit Mr.  
 » Henri Kinrosse prit le matin du der-  
 » nier jour d'avril, pour prouver ladite dé-  
 » claration, *pro prima*. Le même jour,  
 » après avoir produit quelques témoins,  
 » il prit le jour suivant, qui étoit le pre-  
 » mier de mai, pour faire ses diligences  
 » ultérieures ; auquel jour premier de  
 » mai, il produisit quelques autres té-  
 » moins, & il renonça à des preuves ul-  
 » térieures : après quoi il demanda qu'un  
 » terme fût assigné pour prononcer une  
 » sentence ; sur quoi les commissaires sus-  
 » dits assignerent le samedi suivant 3 de  
 » mai, pour prononcer sur cela sentence  
 » *secundùm allegata & probata*, laquelle  
 » en conséquence fut donnée en faveur  
 » du poursuivant.

» Dans le même temps fut intenté un  
 » autre procès par le comte de Both-  
 » well, contre sa femme, à ce que leur  
 » mariage fût déclaré nul, comme ayant  
 » été contracté contre les canons sans  
 » dispense, & attendu que lui & sa fem-  
 » me étoient en degrés prohibés, c'est-  
 » à-dire parents ; & en conséquence pour  
 » l'expédition de ce procès, il y eut  
 » une commission accordée à l'arche-

» vêque de St. Androis, pour ce connoître & décider, & à Robert, évêque de Dunkeld; Guillaume, évêque de Dunblane; Mr. André Crawford, chanoine de Glasgow, & Curé d'Egelfhame; Mr. Alexandre Creichtoun; & Mr. George Cook, chancelier de Dunkeld, & à Mr. Jean Manderstone, chanoine à Dunbar & prébendé de Peltoune, ou à aucun d'iceux. Cette commission est datée du 27 avril 1567, & fut présentée à deux desdits commissaires, savoir Mr. André Crawford & Mr. Jean Manderstone, le samedi 3 mai, par Mr. Thomas Hepburne, curé d'Auldhamstocks, procureur pour le comte de Bothwell; lesquels commissaires susdits acceptèrent ladite commission & délivrèrent leur citation par mandement adressé au doyen *Christianitates* de Hadingtone, comme aussi au vicaire ou curé de l'église paroissiale de Cheichtoune, *seu cuicunque alteri capellano debitè requisitis*, pour assignation être donnée à la réquisition dudit comte, tant à la dame en personne, si on peut la trouver, ou autrement à l'église paroissiale de Creichtoune aux heures du service, ou bien au lieu de sa demeure, devant témoins, *primo, secundo, tertio & peremptoriè, unico tamen contextu protuplice edicto.* Et pareillement, pour être témoins en

1567.  
 29 Avril.

1567. » ladite affaire, Alexandre, évêque de  
 29 Avril. » Galloway, qui a marié ledit comte  
 » & sa femme dans l'église de Halereud-  
 » house, en février 1565; le chevalier  
 » Jean Bannatyne d'Auchnoule, cleric  
 » de justice; Mr. Robert Creichtoun  
 » d'Elliot, avocat de la reine; Mr. Da-  
 » vid Chalmers, prévôt de Creichtoun  
 » & chancelier de Ross; Michel —  
 » abbé de Melross: & pour comparoî-  
 » tre devant les juges susdits ou aucun  
 » d'eux en l'église de St. Gilles à Edim-  
 » bourg, le lundi 5 mai, par eux-mêmes  
 » ou par leurs fondés de procuration;  
 » auquel dit 5<sup>e</sup> jour, Mr. Jean Manderf-  
 » toun, l'un des juges délégués, étant  
 » seul présent, comparurent lesdits pro-  
 » cureurs pour les deux parties qui étoient  
 » dans le premier procès, Mr. Edmond  
 » Hay (& autres articulés \*) & quel-  
 » ques-uns des témoins assignés pour  
 » produire & recevoir les preuves des-  
 » dits faits. Ledit procureur renonça à  
 » des preuves ultérieures, & le juge as-  
 » signa le matin du 6<sup>e</sup> de mai » *ad publi-*  
 » *candum produc̄ta, nemp̄ depositiones ip-*  
 » *sorum testium; auquel jour, post publica-*  
 » *tas depositiones prædictas, « Mr. Henri*  
 » Kinrosse, procureur pour la Dame, »  
 » *instanter objecit objectiones juris genera-*

---

\* Les mots qui sont entre ces parenthèses ne sont pas lisibles.

*liter contra productæ, insuper renunciavit  
ulteriori defensioni; proindè conclusa de  
consensu procuratorum hinc indè causa,  
judex prædictus statuit crastinum diem pro  
termina, ad pronunciandam suam senten-  
tiam definituram, ex deductis coram eo,  
in præsentî causa & processa.* En confor-  
mité de quoi, le mercredi 7 de mai, le-  
dit juge rendit sa sentence en faveur du  
comte, déclarant le mariage être &  
avoir été nul dès le commencement, eu  
égard à leur liaison de consanguinité, ce  
qui mettoit obstacle à la légitimité de  
leur mariage, sans une dispense précé-  
demment obtenue.

1567.

29 Avril.

## N°. XXXII.

*La reine MARIE à la reine ELI-  
SABETH.*

**M**ADAME,

Bien que la nécessité de ma cause (qui  
fait que je vous suis importune) puisse  
vous faire juger que je suis hors du bon  
chemin, néanmoins ceux qui ne font  
point irrités contre moi, & qui n'ont  
point fait les réflexions qui vous ont per-  
suadée, penseront que j'agis ainsi que ma  
cause le requiert. Madame, je ne vous ai  
point accusée, ni en paroles, ni en pen-

1568.

5 Juill.

*Bibl. Cat-  
ton. Cal. 1.  
Copie, &  
vraisembla-  
blement une  
traduction.*

1568.

5 Juill.

fée, de vous être comportée méchamment à mon égard, & je crois que vous ne manquez point de l'intelligence nécessaire pour vous préserver d'une persuasion contraire à votre bon naturel & à vos bonnes inclinations. Cependant je ne puis pas (étant dans mon bon sens) m'empêcher d'appercevoir le retardement fâcheux de mes affaires depuis mon arrivée ici. Je pense que je vous ai suffisamment entretenue des incommodités que ce délai me cause, & spécialement de ce qu'ils se proposent, en ce mois d'août prochain, de tenir un parlement contre moi & tous mes serviteurs : & pendant ce temps-là, je suis arrêtée ici, & vous voulez néanmoins que je me mette moi-même plus avant dans votre pays, (sans vous voir) & que je m'écarte plus loin du mien; & me faire ici ce déshonneur, à la requête de mes sujets rebelles, d'envoyer des commissaires pour les entendre contre moi comme vous le pourriez faire à un simple sujet, & de ne me point entendre de bouche. Or, Madame, je vous ai promis d'aller vers vous, & là de répondre, après vous avoir fait mes gémissements & mes plaintes de ces rebelles & de leur arrivée ici, non comme possesseurs, mais comme sujets. Je voudrois vous supplier d'entendre ma justification de ce qu'ils ont fausement avancé contre moi; & si

je ne puis pas m'en justifier moi-même, vous pourriez alors vous débarrasser de mes affaires, & me laisser en aller comme je suis. Mais pour ce qui est de faire ce que vous me dites, si j'étois coupable, je voudrois être mieux avisée: mais n'étant point coupable, je ne puis pas consentir à ce déshonneur de leur part; qu'étant en possession, ils viennent, & qu'ils m'accusent devant vos commissaires, & c'est ce que je ne puis approuver. Et voyant que vous pensez qu'il seroit contre votre honneur & votre parentage de faire autrement, je vous supplie que vous ne soyez point mon ennemie, jusqu'à ce que vous voyiez si je puis me justifier moi-même par quelque voie. Et quant à permettre que j'aille en France, où j'ai mon douaire à maintenir, ou bien au moins d'aller en Ecosse avec assurance, que s'il y vient aucuns étrangers, je m'engagerai à les faire en aller, sans qu'ils vous aient fait aucun préjudice; ou bien, s'il ne vous plaît pas que cela soit ainsi, je proteste que je ne veux point qu'on m'impute à fausseté si je reçois des étrangers chez moi, sans vous faire pour cela aucune autre justification. Faites de mon corps ce que vous voudrez, l'honneur ou le blâme en sera pour vous; car j'aimerois mieux mourir ici, & que mes fideles serviteurs puissent être secourus par des étrangers, (quoi-

1568.

5 Juill.

1568.  
5 Juill.

que vous ne vouliez pas que cela soit ainsi) que de souffrir qu'ils soient totalement perdus sur l'espérance de recevoir, dans le temps à venir, quelque avantage particulier. Il y a ici plusieurs choses qui me portent à craindre que je n'aie affaire en ce pays-ci, avec d'autres plutôt qu'avec vous. Mais d'autant qu'il ne s'en est rien ensuivi de mes derniers gémissements, je me tiens en paix, quelque chose qui puisse arriver. J'aime autant endurer ma mauvaise fortune, que de chercher la bonne & ne la point trouver. En outre, il vous a plu de donner permission à mes sujets d'aller & venir. Cela a été refusé par milord Scroop & Mr. Knolls, & (à ce qu'ils disent) par votre commandement, parce que je ne voulois point partir d'ici à vos fraix, jusqu'à ce que j'eusse reçu réponse à cette lettre, quoique je leur aie fait voir que vous me demandiez ma réponse sur deux points contenus en votre lettre.

L'un est de vous faire promptement connoître que je suis venue vers vous pour vous faire mes doléances; lesquelles étant entendues, je vous déclarerai mon innocence, & demanderai alors votre secours: & faute de ce, je ne puis qu'adresser à Dieu mes plaintes & mes doléances de ce que je n'ai point été écoutée dans ma juste querelle, & d'en appeller à d'autres princes pour qu'on y

ait égard, ainſi que mon cas le requert ;  
 & à vous, Madame, toute la premiere,  
 lors que vous aurez examiné votre con-  
 ſcience devant Dieu, & que vous l'au-  
 rez pour témoin — & l'autre qui eſt de  
 m'avancer dans votre pays, & de ne  
 point paroître en votre préſence. Je ne  
 regarderai point cela comme une faveur,  
 mais je le prendrai pour tout le contrai-  
 re, & je ne m'y ſoumettrai que comme  
 à une choſe à laquelle je ſerai forcée.

Cependant, je vous ſupplie de me  
 renvoyer milord Herries, car je ne ſau-  
 rois me paſſer de lui, n'ayant ici per-  
 ſonne de mon conſeil ; comme auſſi de  
 me permettre, s'il vous plaît, ſans aucun  
 délai, de partir d'ici pour aller en quel-  
 que endroit que ce ſoit hors de ce pays.  
 Je ſuis aſſurée que, pour votre honneur,  
 vous ne me refuſerez pas cette ſimple  
 requête, voyant, ſi elle ne vous plai-  
 ſoit pas, à uſer autrement de votre bon  
 naturel envers moi ; & voyant que c'eſt  
 de mon propre mouvement que je ſuis  
 venue ici, vous m'en laifferez partir  
 auſſi de votre propre conſentement : &  
 ſi Dieu permet que mes affaires tournent  
 à bien, je vous ſerai redevable de ce  
 bienfait ; & s'il en arrive autrement, je  
 ne pourrai vous faire aucun reproche.  
 Quant à milord Fleeming, puis que, ſur  
 ma parole, vous lui avez permis d'aller  
 chez lui en ſa maiſon, je vous ſuis ga-

1568.

5 Juill.

1568.  
5 Juill.

rante qu'il n'ira pas plus loin, & qu'il reviendra quand vous le voudrez. Fiez-vous à moi sur cela, je ne voudrois pas (au péril de ma vie) vous tromper. Mais quant à Dumbarton, je n'en répons point lorsque milord Fleeming sera dans la Tour : car je ne veux point empêcher ceux qui sont dans Dumbarton de recevoir des secours, si je ne puis pas les assurer des vôtres. Non, je ne le veux point, quand vous voudriez tout faire retomber sur moi ; car je les ai chargés d'avoir plus égard à mes serviteurs & à mes états qu'à ma propre vie. Ma bonne sœur, prenez d'autres sentiments ; attachez-vous à gagner les cœurs : ils seront tous à vous ; tous seront à votre commandement. Je ne songerois qu'à vous satisfaire pleinement si je pouvois vous voir. Hélas ! ne faites pas comme le serpent qui se bouche les oreilles, car je ne suis point une enchanteresse : je suis votre sœur, votre cousine naturelle. Si César n'avoit pas dédaigné d'écouter & de lire la plainte d'un homme qui lui donnoit un avis, il ne seroit pas mort, comme on le fait. Pourquoi les oreilles des princes sont-elles bouchées, puisqu'elles sont faites pour recevoir tant de choses ? Qu'ils pensent qu'ils doivent tout écouter, & être bien avisés avant que de répondre. Je ne suis point de la nature du basilic, encore moins de celle du camé-

léon, pour vous attirer à mes volontés; & quand je serois aussi dangereuse, aussi maudite qu'on le dit, vous êtes suffisamment armée de constance & de justice, & je prie le Seigneur de vous faire la grace d'en bien user, avec une longue & heureuse vie. *De Carlisle, le 5 de juillet 1568.*

1568.  
5 Juill.

## N°. XXXIII.

\* *Lettre de milord HERRIES à milord SCROOP, & au chevalier F. KNOLLIS.*

3 septembre 1568.

**M**ILORDS,

Plaise à vos honorables Seigneuries d'apprendre, que j'ai été informé par Jacques Borthwick, arrivé dernièrement d'auprès de Sa Majesté la reine votre souveraine, qu'on a averti Son Altesse, que depuis mon arrivée en ce royaume, j'avois été hostilement dans le Crawfurdmure, contre les vassaux du comte de Murray, & que j'ai été la cause, ou donné conseil, que des Ecoffois soient allés en Angleterre pour tuer ou dépouiller les sujets de Sa Majesté.

3 Sept.  
*Biblioth.  
Cotton. Cal. C.  
Original en  
sa propre  
main.*

\* *Note du Trad.* Cette piece est en Ecoffois.

1568. 3 Sept. Milords, attendu que vos Seigneuries font, par votre Souveraine, commandés pour attendre les ordres de Sa Majesté la reine ma maîtresse, & que vous avez tous les jours accès auprès de votre Souveraine pour ces affaires, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de vous déclarer sur ce, la vérité; demandant humblement, que vos Seigneuries, pour la cause de Dieu, certifient ladite vérité à la reine votre souveraine.

Comme Dieu existe, je n'ai jamais consenti, ni en aucune maniere eu connoissance d'aucun Ecoffois allant en Angleterre, pour faire mal aux sujets de ce royaume en leurs corps ou biens, depuis le siege de Leith: & ainsi que j'entends qu'il sera trouvé véritable, que si aucun mal a été fait ouvertement, ce n'est que par les sujets défobéissants de la reine ma souveraine, & que je n'ai ni fait dommage, ni ordonné qu'on fît aucun mal à aucun Ecoffois; & depuis que j'ai quitté Sa Majesté la reine d'Angleterre, il est notoire qu'aucune personne ne pourra se plaindre de moi.

J'ai fait plus de bien à Crawfurdinure que jamais le comte de Murray n'en a fait, & je serois aussi fâché que lui, de leur faire du mal. A moins que la reine d'Angleterre ne fasse examiner ces faux bruits, dont ceci est un mensonge inventé, sa Grace sera tourmentée, & elle

perdra les cœurs des hommes fideles, sur lesquels ces faux bruits ont été répandus, & qui sont plus en volonté & en état de la servir qu'aucun de ces indignes menteurs.

1568.

3 Sept.

Milords, j'entends dire que Sa Majesté la reine votre souveraine n'est point contente du bruit qui s'est répandu, que quelques François devoient venir en ce royaume avec le duc de Chatellerault. La vérité est, que je n'ai, en façon quelconque, été le conseil de leur arrivée; & que la seule certitude que j'ai sur cela, est le rapport de Borthwick de la part de Sa Majesté la reine votre souveraine; & si je pouvois aussi bien le dire, comme il est vrai en effet, sa Grace elle-même est cause de tout, & le conseil qui ne voudra jamais la laisser prendre soin de la cause de ma maîtresse. D'autant que notre Souveraine ayant la promesse de Sa Majesté par écrit, d'amour, d'amitié, & d'assistance si le besoin le requeroit ainsi, entra dans ce royaume le 16<sup>e</sup> jour de mai, depuis lequel temps Sa Majesté la reine m'a commandé plusieurs fois de déclarer, qu'elle prendroit en main la cause de la reine d'Ecosse, qu'elle agiroit pour elle, & qu'elle la mettroit en paisible possession de ce royaume: & lorsque je demandai à Sa Majesté la reine d'Angleterre, au nom de ma maîtresse, que Son Altesse voulût agir pour elle

1568.

3 Sept.

(ainsi qu'elle avoit une confiance particulière que Son Altesse le voudroit) suivant les précédentes promesses, ou bien autrement lui donner ses conseils, Son Altesse ne voulut point y consentir : (sur quoi je montrai à sa Grace, que je trouvois diverses contradictions) ou bien qu'elle voulût lui permettre de passer en France, où chez quelque autre prince pour chercher du secours; ou bien en cas de refus de tout cela, (ce qui seroit contre toute raison) qu'elle lui permît de retourner dans son propre pays, en telle & aussi simple maniere qu'elle en étoit sortie. Et lorsque je dis à Sa Majesté la reine d'Angleterre, que pour son honneur, l'une de ces choses ne devoit pas être refusée, attendu que ma maîtresse étoit venue dans son royaume d'Angleterre en conséquence de ses écrits & promesses d'amitié; & pareillement je dis à Son Altesse, que si la reine ma maîtresse avoit eu une pareille promesse de la noblesse & des états d'Angleterre, comme elle l'avoit de Son Altesse même, je les aurois condamnés hautement s'ils n'avoient pas consenti à l'un de ces trois points; & ainsi je le dis & ainsi je l'écris, qu'aux yeux de tout l'univers cela seroit des plus repréhensibles, si ces promesses n'avoient pas d'autres meilleurs effets qu'elles n'en ont eu jusqu'à présent. Nonobstant la bonne ré-

ponse que j'obtins de ces promesses d'amitié faites à ma Souveraine, & qu'on mettroit paisiblement sa Grace en son propre pays, nous avons éprouvé des actions toutes contraires de la part de Mr. Middlemore, envoyé par Son Altesse pour arrêter l'armée qui a renversé nos maisons. Et aussi dans les procédures de ce dernier prétendu parlement, on me promit à moi-même, vingt jours auparavant, qu'on avoit fait en sorte que ce parlement seroit dissous. Et néanmoins à l'encontre de cette promesse, ils ont fait leur prétendue maniere de confiscation de 31 hommes de bonne réputation, évêques, abbés, & barons, sujets obéissants à notre Souveraine, & seulement pour la cause de ladite reine notre souveraine.

C'est ainsi que, depuis que la cause de notre Souveraine a été prise en main par Sa Majesté la reine de ce royaume, ils ont disposé de la valeur de cent mille livres d'Ecosse des biens des fideles sujets de notre Souveraine, sous le prétexte de leurs loix, fondées sur une autorité fausse, traditoire & furtive.

Cependant les meurtres, les oppressions, les incendies, le ravissement des femmes, la destruction de la police tant ecclésiastique que séculière, ainsi que je l'ai dit dans mes précédents écrits, étoient un spectacle lamentable pour tout Chré-

---

1568.  
3 Sept,

1568.  
3 Sept.

rien qui en entendoit parler; & si Dieu ne nous avoit pas fait la grace, qu'on donnât plus d'attention au culte de la religion de l'évangile de Jesus-Christ, professée par votre prince, votre conseil & votre royaume, qu'à l'ancienne inimitié qui subsiste entre les deux royaumes, la plupart de mes concitoyens auroient conçu des doutes sur cet article, & ces procédés m'auroient mis moi-même dans le cas de la foi de St. Thomas.

Or, Milords, si Sa Majesté la reine de ce royaume, sur la promesse & l'honneur de laquelle ma maîtresse est venue ici comme je l'ai dit, veut laisser là les écrits François & les phrases Françaises dans les écrits, lesquelles, entre nous, sont, de part & d'autre, tout-à-fait mesféantes; & suivant l'ancienne véritable coutume de l'Angleterre & de l'Ecosse, où la vérité promise par un seul mot étoit observée, promettre franchement, au nom du Dieu éternel, & sur le haut honneur de ce sang noble & princier des rois d'Angleterre dont elle descend, & dont elle porte actuellement le diadème, qu'elle veut remettre ma maîtresse dans son propre pays, & faire en sorte que comme reine d'icelui, elle y soit obéie en sa force & autorité, & que pour exécuter cette sienne volonté, elle fixe un certain jour entre ci & deux mois au plus tard : comme nous entendons

que ce seroit notre bien, aussi voulons-nous, ou la plupart d'entre nous, nous y conformer, abandonnant les François, & ensemble leurs mauvaises phrases françoises. Et en conséquence & pour la véritable & perpétuelle amitié de ce royaume, on stipuleroit, & avec la grace de Dieu le Tout-puissant, on observeroit des articles & conditions d'accommodement tels que des hommes nobles & sages peuvent les agréer pour le bien de toute cette isle. C'est ainsi que j'ai à peu près déclaré à la reine votre souveraine, ce que j'ai exposé à vos Seigneuries mêmes, tant pour remplir un devoir de religion en punissant le comte de Bothwell pour le meurtre du dernier mari de la reine, que pour établir entre nous un lien d'amitié perpétuelle.

Il est certain, Milords, que sans cela nous pourrions trouver des circonstances & offices d'amitié qui nous donneroient occasion d'oublier, & Middlemore & ce dernier prétendu parlement. Nous prendrions une autre route en laissant, contre notre gré, notre Souveraine demeurer où elle est, sous la promesse d'amitié faite, comme je l'ai déjà dit & comme je l'affirmerai toujours, par votre Souveraine, laquelle promesse est la seule raison pour laquelle sa Grace est venue en ce royaume, & en cherchant des secours & des moyens en France & en

1568.  
3 Sept.

1568.

3 Sept.

Espagne, jusqu'à ce que nous ayons exécuté cette traditoire & faussement prétendue autorité qui s' imagine de regner sur nous.

Milords, je souhaite que vos Seigneuries considerent, que celui qui écrit ceci, est celui qui desire le plus la continuation de l'amitié entre l'Angleterre & l'Ecosse, & qui, quelque pauvre que je sois, ai les meilleures raisons pour la desirer.

Mon frere le laird \* de Skirling m'a informé, que dans la communication de vos Seigneuries avec lui, il lui avoit paru que votre avis étoit, que nous devions souffrir que le comte de Murray agît, quoique cela fût pour nous contraire à la raison, & que nous pourrions ensuite porter nos plaintes à Sa Majesté la reine, & que Son Altesse auroit soin que cela fût reformé. Milords, Sa Majesté auroit trop à faire de réformer les injustices que nous avons déjà souffertes : car je suis sûr, que si la raison & la justice peuvent avoir lieu, notre maîtresse, & nous ses sujets, avons reçu des injustices réelles, bien au-delà de deux cents mille livres sterling dans le temps de ce malheureux gouvernement, vu que la réformation

---

\* *Note du Trad.* Laird, signifie en Ecossois, Seigneur d'un endroit.

mation de choses aussi importantes vient, en ces jours-ci, si lentement, & que la loi impie de l'oubli est en de telles choses si fort pratiquée. Je pense aussi, que ni pour l'honneur de la reine, ni pour notre bien, vos Seigneuries ne doivent pas penser ainsi, & qu'il ne seroit point avantageux pour nous de suivre ce chemin: & que vous donnerez sur ce, à votre Souveraine, les avis que vous jugerez convenables en cette affaire. Ce sera une œuvre sincère & amicale pour nous en effet, & non pas les phrases Françoises, ni les vanteries, ni telle autre chose qu'on pourroit inventer, qui nous engageront à éloigner de nous les François. Ceci est écrit franchement, & je desire que vos Seigneuries me répondent franchement, car c'est dans la vérité & la franchise que la bonne amitié dure plus long-temps; ce que, en cette affaire, je prie Dieu de continuer longuement, & remets vos Seigneuries en sa garde. *De Dumfries, le 3<sup>e</sup>. jour de septembre 1568.*

1568.

3 Sept.

Que vos Seigneuries me commandent légitimement ce qui est en mon pouvoir.

HERRIS.



*La reine MARIE à la reine ELISABETH. \**

MADAME MA BONNE SŒUR,

1568.  
26 Août.  
*Bibl. Cotton. Cal. I.*  
Original.

J'ai reçeu de vos lettres, d'une mesme date, l'une, où vous faites mention de l'excuse de Mr. de Murra pour tenir son prétendu parlement, qui me semble bien froid, pour obtenir plus de tollérance que je m'estois persuadée n'avoir par vostre promesse, quant à n'oser donner commission de venir sans un parlement pour leur peu de noblesse alors, je vous respons, qu'ils n'ont que trois ou quatre d'avantage, qui eussent aussi bien dit leur opinion hors de parlement, qui n'a esté tenu tant pour cette effect, mais pour faire ce qu'expressément nous avions requis estre empeschés, qui est la forfaiture de mes subjects pour m'avoir estés fidelles, ce que je m'affurois, jusques à hier, avoir eu promesse de vous, par la lettre écrite à milord Scrup & maître Knoles, vous induire à ire contre eulx, voire, à les en fayre resentir; toutefois je vois que l'ay mal pris, j'en

---

\* *Note du Trad.* Cette lettre est ainsi en François dans le texte, à l'exception de quelques lignes marquées avec des „. Je l'ai copiée exactement ainsi qu'elle est dans mon texte, sans chercher à corriger des endroits obscurs, & qui sont, peut-être, des fautes d'impression dans l'original.

fuis plus marrie, pour ce que sur votre lettre qu'ils me montrèrent, & leur parole, je l'ay si divulguement assuray que vengeance que j'en desirasse, si non mettre différence entre leur faux déportemens, & les miens sinceres. Dans vostre lettre, aussi datée du 10 d'aoust, vous mettiés ces mots : « je pense que votre adverse partie, suivant mes divers précédens avis, nẽ tiendra point de parlement du tout ; & s'ils le font, ce sera seulement en forme d'une assemblée, pour convenir de celui qu'ils doivent envoyer en ce royaume, & de quelle sorte ; car autrement, s'ils procédoient en forme de parlement, je ne l'approuverois en aucune maniere : & s'ils étoient aveuglés à ce point, alors vous pouvés penser que la chose ne seroit pas de plus d'importance que les précédentes procédures : & par cette leur téméraire façon de procéder, ils se feroient le plus grand préjudice à eux-mêmes : & soyés assurée qu'ils me trouveront disposée à les condamner dans leurs actions. » Sur quoy, j'ay contremandé mes serviteurs, les faisant retirer, souffrant selon vostre commandement d'être faussement nommés traitres, par ceulx qui le font de vray ; & encore d'être provoqués par escarmosudies, & par priuses de mes gens & lettres, & au contraire vous es-

1568.

26 Août.

1568. ~~\_\_\_\_\_~~ tes informée que mes subjects ont éva-  
 26 Août. his les vostres. Madame, qui a fait ce  
 rapport n'est pas homme de bien, car  
 laird Serford & son fils font & ont es-  
 tés mes rebelles depuis le commence-  
 ment; enquirés-vous, s'ils n'estoient à  
 Donfris aveques eulx, j'avois offri res-  
 pondre de sa frontiere, ce qui me fut  
 refusé, ce qui m'en devoit assés des-  
 charger; néanmoins, pour vous faire  
 preuve de ma fidélité, & de leur falsité,  
 s'il vous me fayte donner le nom des  
 coupables, & me fortifier, je comman-  
 deray mes subjects les poursuivre, ou  
 si vous voulés que ce soit les vostres, les  
 miens leur ayderont; je vous prie m'en  
 mander vostre volonté; au reste mes sub-  
 jects fidelles seront responsables à tout  
 ce que leur sera mis su les contre vous,  
 ni les vostres, ni les rebelles, depuis  
 que me conseillâtes les faire retirer.  
 Quant aux François, j'escrivis que l'on  
 n'en fit nulle poursuite, car j'espérois  
 tant en vous, que je n'en aurois be-  
 soign; — je ne sceu si le dict aura eu  
 mes lettres, mais je vous jure devant  
 Dieu que je ne sçay chose du monde  
 de leur venue, que ce que m'en avés  
 manday, ni n'en ai oui de France mot  
 du monde, & ne le puis croire pour  
 cest occasion, & si ils si font, c'est sans  
 mon sceu ni consentement, pourquoy je  
 vous supplie ne me condamner sans m'oui-

re, car je suis prest de tenir tout ce que j'ay offert à mester Knoleis, & vous assure que votre amitié, qu'il vous plest m'offrir, sera rescue avant toutes les choses du monde, quant France servit la pour presser leur retour à ceste condition, que preniés mes affaires en mein, en sœur, & bonne ami, comme ma France est en vous; mais une chose seule me rende confuse, j'ay tant d'enemis qu'ont votre oreille, laquelle ne pouvant avoir par parole, toutes mes actions vous sont desguisées, & fausement raportées, par quoi il m'est impossible de m'assurer de vous, pour les maneries qu'on vous a fait, pou destruire vostre bonne volonté de moy; par quoy je desirerois bien avoir ce bien vous faire entendre ma sincere & bonne affection, laquelle je ne puis si bien descrire, que mes enemis à tort ne la decoloré. Ma bonne sœur, gagnes-moy; envoyés-moy querir, n'entrés en jalousie pour faulx rapports de celle qui me desire que votre bonne grace; je me remettray sur mester Knoleis, à qui je me suis librement descouverte, & après vous avoir baisée les mains, je prieray Dieu vous donner en fanté, longue & heureuse vie. *De Boton*, où je vous promets, je n'espere partir, qu'aveques vostre bonne grace, quoyque les menteurs mentent. *Ce 26 d'aoust.*

1568.

26 Août.

N<sup>o</sup>. XXXIV.

GUILLAUME MAITLAND de Ledington à Milord de LEICESTER.

de Ledington, 20 mars 1560.

1560.  
20 Mars.  
Original.

**L**A grande désolation dont tout ce royaume est menacé par les factions dangereuses qui le divisent, m'oblige de rédiger mes lettres à votre Seigneurie, d'une autre manière qu'il ne seroit nécessaire pour moi de le faire, si je n'avois d'autre but que de soutenir mon crédit particulier. En conséquence, je suis dans la nécessité de remplir mes lettres de choses qui, je le fais, ne feront point approuvées, parce qu'en interprétant mal ma façon de penser, quelques-uns pourront ici en prendre occasion de s'offenser, pensant que je cherche plutôt à exprimer mes propres passions, qu'à parvenir à instruire votre Seigneurie du véritable état des choses. Mais j'ai confiance que la franchise de ma conduite portera témoignage de la sincérité de mes intentions. Pour rendre la chose plus sensible, je mettrai sous les yeux de votre Seigneurie le tableau de ce pays, qui premièrement est divisé en deux factions, l'une qui prétend le maintien du

regne du roi, l'autre qui soutient que la  
 reine a été en tous points cruellement  
 traitée, & privée injustement de son état.  
 La premiere est composée d'un grand  
 nombre de noblesse, de gentilshommes,  
 & des principaux bourgs du royaume :  
 & suivant ce qui nous est rapporté par  
 Mr. Randolph, elle doit avoir avec &  
 protection de Sa Majesté la reine votre  
 souveraine. L'autre comprend quelques-  
 uns des plus distingués de la noblesse, &  
 avec eux un bon nombre de gens d'une  
 classe inférieure, dans toute l'étendue du  
 royaume, & ils sont dans la confiance  
 que tous les rois approuvent leur que-  
 relle, & qu'ils leur donneront des secours  
 en conséquence. Savoir, quelles seront  
 les suites que cette division pourra en-  
 traîner après elle; c'est ce que j'aban-  
 donne aux réflexions de votre Seigneurie.  
 Il s'est formé accidentellement une  
 autre division par la mort de milord Ré-  
 gent, laquelle tend à changer l'état des  
 deux autres factions, à augmenter l'une  
 & diminuer l'autre, & qui a pour objet  
 le gouvernement du royaume. Un cer-  
 tain nombre de nobles aspire au gouver-  
 nement, prétendant y avoir droit par la  
 raison de la démission de la reine & de  
 son abdication de la couronne, & de la  
 commission qu'elle a accordée pour le  
 gouvernement pendant la minorité du  
 roi. L'autre faction s'éleve hautement

1560.

20 Mars.

1560.  
20 Mars.

contre cette division, pensant qu'il n'est ni convenable ni soutenable que trois ou quatre comtes de la moindre classe aient la présomption de prétendre régler par eux-mêmes tout le royaume, pendant que les plus proches du sang, les premiers pour le rang, les plus grands en tout temps, soit pour l'ancienneté de leurs maisons, soit pour leur élévation & leurs forces, seroient négligés. Ils pensent que c'est intervertir l'ordre, que la moindre classe soit placée dans les fonctions publiques pour commander, & que la plus haute soit tenue continuellement dans l'obéissance comme des particuliers. Outre cela, ils pensent que si dans le commandement, la commission étoit valable, (ce dont la plupart ne veulent point convenir) elle ne peut pas néanmoins s'étendre au moment présent, parce que les conditions qui y étoient attachées ont cessé, & qu'ainsi l'effet devient nul en tous points. La dernière partie de cette division a beaucoup de prétentions; car outre la faction de la reine, qui est toute pour eux, un grand nombre de ceux qui avoient ci-devant embrassé ouvertement l'obéissance au roi, sont portés d'inclination pour ce parti; & ils ne veulent point se soumettre au gouvernement de l'autre, dont ils craignent l'avancement, pour de certaines raisons, lorsque la faction de la reine

fera fortifiée par l'accession d'une partie de celle du roi, & d'une partie qui n'est pas de la moindre espece : & vous pouvez juger quel en sera vraisemblablement le résultat.

---

1560.  
20 Mars.

Un autre incident propre à engager les gens à tenir bien d'autres propos, c'est ce qu'on a mandé ici d'Ecosse, que Sa Majesté la reine est sur le point d'envoyer quelques troupes vers les frontieres; que ces troupes doivent entrer dans le royaume pour soutenir ceux qui aspirent au gouvernement, & anéantir la faction contraire; & des bruits se sont répandus que ces troupes seroient ici incessamment. Ceux-ci qui se croient chez eux en forces égales avec la faction qui leur est opposée, & qui s'attribuent même la supériorité sur le parti contraire, mais qui néanmoins ne sont pas capables de tenir la campagne contre les troupes d'un autre prince, plutôt que de céder à leurs inférieurs, voudront, à ce que je crains, prendre avis de la nécessité, suivre de mauvais conseils, & rechercher aussi l'assistance de quelque prince étranger, ce qui entraînera Sa Majesté dans des frais excessifs (sans néanmoins qu'il y eût d'autre inconvénient à craindre) & il paroîtra que tous les éléments aient ici tout à la fois conspiré pour nous mettre aux prises; car actuellement, aussi-tôt que le bruit s'est répandu au-dehors de la mar-

che de vos troupes vers les frontieres,  
 dans le même instant est arrivé à Dum-  
 barton un gallion avec un messager en-  
 voyé tout exprès de la part du roi de  
 France, vers cette partie de la noblesse  
 qui favorise la reine, pour s'instruire de  
 l'état du pays, & savoir de quels secours  
 ils ont desir ou\*besoin, soit pour l'avan-  
 cement de ses affaires, soit pour leur pro-  
 pre sûreté. Il est certain que ce message  
 sera bien reçu & approuvé : tel est ac-  
 tuellement l'état de l'Ecosse. Or si votre  
 Seigneurie veut aussi savoir quelle est  
 mon opinion, & quel seroit, selon moi,  
 le meilleur parti à prendre dans l'état où  
 les choses sont actuellement, je suis très-  
 disposé à satisfaire en cela votre Seigneu-  
 rie. Ces gens-ci exigent de moi que j'a-  
 gisse franchement : votre Seigneurie ju-  
 gera si je l'ai fait ou non ; car je compte  
 agir franchement lorsque j'expose simple-  
 ment ce que je pense, & que je ne cher-  
 che point des détours pour déguiser mes  
 intentions. J'ai confiance que Sa Majesté  
 la reine aura le desir de conserver à sa  
 dévotion le royaume d'Ecosse, qu'elle a  
 cherché à obtenir en accordant de gran-  
 des charges & la perte de quelques-uns  
 de ses gens. Ce desir est honorable pour  
 Son Altesse, & avantageux pour les deux  
 royaumes ; & il ne peut être désapprouvé  
 par personne, sur-tout si son intention  
 est, comme je le crois, d'avoir l'ami-

tié de tout le royaume : car ce ne fera point une partie de l'Ecoffe qui la menera à son but; & elle éprouvera qu'il ne seroit pas avantageux pour elle de gagner l'amitié d'une seule faction en Ecoffe; car en ce faisant, & gagnant la meilleure partie, elle pourroit perdre le plus grand nombre, & cette conduite nous seroit suspecte, & nous mettroit en garde contre toutes ses actions si elle entreprenoit de fomenter parmi nous les factions; idée qui n'a, j'en suis sûr, jamais été conçue dans le cœur de Sa Majesté. Or, si c'est l'amitié de tous qu'elle desire, qu'elle n'aille pas, pour faire plaisir à une partie, entreprendre de perdre le reste, ce qui ne seroit pas aussi aisé que quelques-uns ont voulu le lui faire entendre; mais qu'elle s'attache plutôt à pacifier tout l'état par la voie d'un traité, à porter tous les partis à un accord, à nous ramener tous par de bons moyens à l'uniformité : alors elle nous donnera lieu à tous de bien penser de ses actions, de croire qu'elles tendent à notre bonheur, & elle nous engagera tous à souhaiter à Sa Majesté une longue suite de prospérités. Si, au contraire, pour faire plaisir à un petit nombre, elle envoie des troupes pour perdre ceux du parti opposé, & qu'elle offense ainsi le plus grand nombre, ces hommes ne sont point des lâches, & ils ont assez de courage pour pourvoir à

1560.

20 Mars.

1560.

20 Mars.

leur propre sûreté, en embrassant non-seulement les moyens qui leur sont offerts, mais en cherchant même à se procurer dans la suite des secours de la part d'autres princes. J'ai, en mon particulier, cet expédient en horreur, & je proteste que je voudrois ne jamais voir de forces étrangères mettre le pied dans cette isle. J'avoue même, que je ne connois point d'extrémité qui puisse engager des hommes à chercher de pareilles ressources. Je les compare à des hommes qui, étant en pleine mer, dans un vaisseau où le feu auroit pris subitement, se précipiteroient dans la mer de peur d'être brûlés, & que la crainte d'être noyés rameneroit, le moment d'après, dans le vaisseau embrasé. C'est ainsi que, pour éviter un danger présent, des hommes sont quelquefois obligés d'avoir recours à d'autres moyens qui ne sont pas moins dangereux. Fiez-vous à moi; Sa Majesté ne retirera aucun fruit, aucun avantage de l'envoi de ses troupes. Un traité, par quelque voie que ce soit, lui fera bien plus utile pour l'accomplissement de ses desseins, & votre Seigneurie aura déjà vu par mes lettres précédentes, quel est sur cela mon sentiment. Vous voyez avec quelle franchise je vous écris, sans considérer si mes lettres seront prises en bonne ou mauvaise part. Cependant j'espère que ceux qui voudront les in-

terpréter favorablement, penseront que j'ai d'aussi bonnes intentions pour Sa Majesté & pour ce royaume, que ceux qui voudront tenir un autre langage. Je fais des vœux pour la continuation de la bonne amitié entre les deux pays. Je n'ai point d'autre motif, & je ne veux cacher à Sa Majesté aucune des choses que je fais & qui tendroient à détruire cette bonne intelligence. Si je m'apperçois que Sa Majesté prenne ma franchise en mauvaise part, je me tiendrai désormais sur la réserve. Cependant je ne cesserai point d'importuner votre Seigneurie, lorsque j'aurai matière à écrire : & sur ce je prends congé de votre Seigneurie.

1560.

20 Mars.

## N°. XXXV.

*Lettre de la reine ELISABETH au  
Comte de SUSSEKS.*

2 juillet 1570.

**T**RÈS-FÉAL & bien aimé, salut. Nous avons ce jourd'hui reçu vos lettres du 28 du mois dernier, avec les autres lettres envoyées d'Ecosse, & mentionnées dans vos lettres, auxquelles on desire qu'il soit fait réponse avant le dix de ce mois, ce qui est un terme très-court, eu égard à l'importance des matières & à la dif-

1570.

2 Juill.

*Calderw.  
Hist. M. S.  
V. 2. p. 189.*

1570.  
2 Juill.

tance des lieux. Nous avons néanmoins résolu, autant que la briéveté du temps a pu le permettre, de donner la réponse suivante : que nous voulons que vous, par le pouvoir que sur ce nous vous donnons, fassiez remettre en notre nom, au comte de Lennox, & à tous les autres nobles assemblés avec lui, d'autant que par eux, en leurs lettres & écrits, il est allégué, que, par faute de notre réponse définitive au sujet de l'établissement du gouvernement du royaume sous leur jeune roi, il en est résulté de grands inconvénients; & qu'en conséquence, en leur dernière convention, ils ont différé jusqu'au 21 de ce mois à décider sur celui qui doit avoir la place de gouverneur, desirant d'avoir, avant ce temps-là, notre avis sur la, ou les personnes qui doivent être établies au gouvernement de ce royaume : nous acceptons avec beaucoup de reconnoissance cette marque de leur bonne volonté & opinion qu'ils ont de nous, en se soumettant si franchement à demander & suivre notre avis en un point qui les touche d'aussi près, eux, l'état de leur roi & le royaume. Sur quoi, attendu que nous nous sommes apperçus, que sur notre précédent refus de nous mêler de cette affaire, ils sont tombés en quelque découragement, comme si par-là, nous ne voulions point apporter nos attentions

à leurs état & sûreté : mais que d'un autre côté, il est de leur prudence de penser que le monde entier pourroit mal interpréter nos démarches en nous voyant leur déterminer une forme de gouvernement & leur désigner un gouverneur : car bien que nos intentions fussent bonnes en ce faisant, cela pourroit néanmoins semer quelque jalousie parmi les chefs de l'état, parmi la noblesse & les communes de ce royaume, de ce que le gouvernement d'icelui seroit par moi spécialement nommé & ordonné : trouvant donc ainsi de part & d'autre des difficultés, mais craignant plutôt qu'ils ne tombent en aucun découragement par notre refus, de leur déclarer sur ce nos intentions : nous avons jugé à propos d'aller en avant & de procéder ainsi sur ce point. Considérant en nous-mêmes comme quoi maintenant ce royaume a depuis un temps assez considérable été régi au nom de leur roi, & pour raison de son bas âge, gouverné jusqu'ici par une très-sage & honorable personne, le comte de Murray, jusqu'au moment où il a été méchamment assassiné par un scélérat, (exemple détestable) ce qui a nécessairement occasionné de grands désordre & confusion, & qui dans la suite iroit en augmentant, si l'on ne se décide pas sur le choix de quelques personne ou personnes pour prendre la charge de

---

1570.  
2 Juill.

1570.  
2 Juill.

gouverneur ou suprême régisseur pour l'administration des loix & de la justice : nous ne pouvons qu'approuver infiniment le desir qu'ont ces lords de faire choix d'un gouverneur d'un mérite distingué : & en conséquence étant pleinement assurée que leur propre discernement est meilleur que celui d'aucun autre pour considérer l'état de ce royaume & pour juger des talents & qualités de chaque personne propre & capable pour une telle charge, nous serons nous-mêmes bien plus contente de celui qu'ils, de leur commun consentement, auront d'abord choisi & nommé à cet effet, que d'aucun qui seroit par nous précédemment nommé, & au hazard. Cependant, afin qu'ils apperçoivent que nous avons soin de la personne de leur roi, qui par la proximité du sang, & eu égard à ses tendres années, doit nous être si précieux & si cher, nous ne leur cacherons point, que notre opinion est, que s'ils s'accordoient tous à nommer son grand-pere, notre cousin, le comte de Lennox, pour être seul gouverneur ou conjointement avec d'autres (lequel nous avons appris qu'ils avoient cependant nommé lieutenant-général d'un commun consentement) la raison nous porte à penser, que dans tout ce royaume on ne pourroit choisir personne qui desireroit davantage la conservation du roi,

& qui soit plus propre à avoir le gouvernement pour la sûreté de ce prince, lui étant plus proche par les liens du sang qu'aucun noble de ce royaume ou de tout autre pays. Et n'entendons néanmoins par-là leur prescrire ce choix, à moins que d'eux-mêmes ils n'y consentent pleinement & librement. De plus, nous voulons qu'ils soient bien assurés, que quelques rapports ou bruits qui soient ou seroient semés ou inventés, que nous aurions déjà déterminé en notre ame d'altérer l'état du roi ou du gouvernement de ce royaume : ces choses nous sont prêtées sans aucune juste cause ni fondement; car ainsi que nous les avons déjà avertis, que bien que nous ayons consenti à entendre, comme en honneur nous ne pouvions pas le refuser, ce que la reine des Ecoissois ou son parti voudroient dire & offrir, non-seulement pour la propre assurance de ladite reine, mais aussi pour le bien de ce royaume: cependant ne sachant point ce que c'est qu'on doit dire & offrir, nous n'entendons point d'interrompre l'ordre des loix & de la justice en précipitant la cause de la reine, ou préjugeant en faveur du parti qui lui est opposé avant que nous ayons vu décidément & avec certitude, après avoir tout entendu, qu'il y auroit lieu & qu'il seroit juste & nécessaire d'en agir ainsi. Et en conséquence, trouvant ce

1570.

2 Juill.

1570.  
2 Juill.

royaume régi par un roi, ce roi confirmé par les loix de ce royaume, & installé par couronnement & autres solennités requises & usitées, & généralement reçues par tous les états, notre intention n'est point, en consentant, d'ouïr les plaintes ou informations de la reine contre son fils, de faire aucun acte qui tende à déterminer le gouvernement; mais nous voulons le laisser continuer ainsi que nous l'avons trouvé, & même ne point souffrir qu'il soit altéré par aucun moyen que nous pourrions empêcher, (car il est de notre honneur de penser ainsi, & nous l'avons depuis peu déclaré hautement par nos actions) jusqu'à ce que, par quelque raison juste & évidente, nous soyons expressément engagée à manifester autrement notre opinion; & nous voulons qu'ils sachent que telle est notre détermination & la conduite que nous voulons tenir: sur quoi nous avons confiance que ceux qui sont pour leur roi, appercevront combien nos intentions & procédés sont francs & honorables, & combien ils seroient peu fondés à se méfier de nous, quelques discours qu'ils aient entendus ou qu'ils puissent entendre. Au contraire, & d'un autre côté, nous les prions, comme gens sages & prudents, de considérer combien il seroit déshonorant pour nous, & contraire à toute humanité, si pendant que

la reine d'Ecosse sollicite en tant de manieres que sa cause soit entendue, & offre que le tout soit par nous réglé, tant pour les choses entre nous & elle, que pour celles entre elle-même & son fils, & le parti de son fils dans ce royaume, lesquelles offres nous ne pouvons par aucune sorte de considération refuser d'écouter, nous allons par avance, & sans que les choses soient entendues & examinées, donner en aucune maniere ouvertement, & directement donner un jugement ou sentence, soit pour nous-mêmes, soit pour ceux dont elle a fait ses adversaires. Finalement, vous les avertirez, qu'en se méprenant sur les bonnes intentions que nous avons pour eux, & par des assertions indirectes de leurs adversaires, fondées sur le mensonge, ils n'aillent pas embrasser ou affoiblir leur propre cause, de maniere que nos bonnes intentions envers eux n'aient pas pour eux tout l'effet qu'ils desireroient ou dont ils pourroient avoir besoin. Vous leur ferez passer toute cette notre réponse, & vous leur ferez savoir, que pour la briéveté du temps, étant ce jourd'hui à la fin du second jour de ce mois, nous n'avons pu ni donner une plus longue déclaration de nos intentions, ni écrire aucunes lettres particulieres, ainsi que nous l'aurions fait si le temps nous l'avoit permis. 2 juillet 1570.

1570.

2 Juill.

N<sup>o</sup>. XXXVI.

*L'évêque de Ross au secrétaire LI-  
DINGTON.*

*De Chattisworth.*

**J**AI reçu ici, à Chattisworth, le 10 de  
1570. janvier, votre lettre, en date du 26 de  
15 Janv. mai. Mais lorsqu'elle m'est parvenue, je  
vous avois écrit fort au long, & la reine  
avoit aussi écrit à milord Levingston, au  
moyen de quoi vous aurez eu la solution  
de plusieurs points contenus en votre let-  
tre susdite. Je vous ai mandé que j'avois  
reçu votre lettre & créance par Tho-  
mas Cowy de Londres, & que je l'avois  
envoyé à Leicester pour connoître les  
intentions de la reine d'Angleterre, fa-  
voir si vous viendrez ici ou non. Il m'a  
mandé que la reine d'Angleterre ne veut  
point du tout que vous veniez ici com-  
me un des commissaires, parce qu'elle  
est fâchée contre vous : & par conséquent  
il paroît qu'il est à propos que vous ne  
veniez point ici, mais que vous restiez  
où vous êtes, & que vous y fassiez usage  
de votre prudence & activité, pour avan-  
cer le mieux qu'il vous sera possible les  
affaires de la reine, car je m'apperçois  
que votre bonheur & votre sûreté en

dépendent, vu la haine & l'inimitié implacables que vous portent vos gens d'Ecosses, & cette portion considérable de vos biens & pays paternels qu'on vous a enlevée. Je suis néanmoins encouragé par la vigueur & la circonspection de votre ame; soyez assuré qu'on se donnera tous les soins possibles pour se procurer incessamment des soutiens de tous les endroits où l'on pourra espérer d'en avoir. A mon avis, il ne faut refuser les secours ni des papistes, ni des juifs, ni des païens, & laisser à cet effet disposer convenablement les choses pendant le cours de ce traité. Et voyant que milord Seaton a desir d'aller en Flandres, la reine pense qu'il est très-nécessaire qu'il le fasse; car le duc d'Albe a reçu du roi d'Espagne des ordres précis de donner des secours, & je suis assuré que milord Seaton obtiendra des secours tant de Flandres que du pape, car il n'est question que de l'arrivée de quelque homme de marque pour les obtenir & se les procurer. Il faudra nécessairement que ce lord y fasse quelque séjour pour les préparatifs des secours pendant qu'on travaillera au traité, ce qui en favorisera beaucoup les progrès. La reine a déjà écrit au duc d'Albe à cet effet, & elle lui a donné avis de l'arrivée du lord Seaton. Il y a des sommes d'argent en chemin de la part du pape pour le sou-

1570.

15 Janv.

1570.  
15 Janv.

tien des Anglois, ainsi que je vous l'ai mandé ci-devant : c'est pourquoi je voudrois que le lord eût commission de traiter pour les Anglois en général; & qu'il pût ainsi recevoir les sommes qui seront données. On trouvera moyen de vous cautionner pour les sommes dont je vous ai parlé, afin qu'elles soient employées à munir le château d'Edimbourg; ce qui étant fait, on enverroit en Flandres quelques personnes sages & fidelles pour les recevoir, comme il a été dit, & je voudrois que vous fussiez disposé & envoyé pour cela.

On prendra des ordres pour les métaux, comme vous l'avez mandé. Nous avons proposé tout d'abord votre avis pour traiter avec la reine d'Angleterre, afin que faute de secours nous soyons assurés de la retraite de ses troupes. Vos réponses aux Anglois ont été trouvées très-bonnes. Mais sur-tout gardez-vous bien de tomber entre leurs mains. En cette occasion, *estote prudentes sicut serpentes*, vous pouvez prendre exemple de la manière dure dont ils ont traité avec moi, & juger de quelle manière on en agiroit avec vous si vous étiez ici: & cependant je ne suis point encore hors de danger étant *in medio nationis pravæ*. Quelque chose qu'il en arrive, la crainte ne me fera point, avec la grace de Dieu, abandonner le service de Sa Majesté. Puis-

que la reine d'Angleterre a refusé que vous vinssiez ici, il me paroît *quod nondum est sedata malitia Amorreorum*, &c. & en conséquence, si l'on pouvoit, par quelques moyens, faire en sorte qu'Athol ou Catenes y vinssent, ils seroient les plus propres en cette affaire; & Rother y seroit aussi fort convenable, si lui & moi n'étions pas de même furnom, ce qui seroit qu'on auroit moins de confiance au traité, soit ici, soit en Ecosse. Partant, consultez-vous, & envoyez ceux qui feront les plus propres à rendre de bons services: & qui que ce soit qui vienne, ne manquez pas de faire venir avec eux Robert Melvil; car tel est le plaisir de la reine. Dans le dernier paquet que je vous ai envoyé au commencement de mai par Jacques Fogo, je vous ai fait passer une lettre que la reine lui a écrite de sa propre main, & je crois que vous l'aurez reçue. Je suis fâché que vous ne veniez point ici, car je m'attendois que votre présence me seroit d'un grand secours. Vous auriez bien négocié avec la reine d'Angleterre; vous connoissez son humeur: vous l'auriez servie dans son goût, à votre ordinaire. Pour tout le reste, je m'en rapporte à votre bon jugement & prudence, priant Dieu qu'il vous envoie la santé. *De Chattisworth, le 15 de janvier.*

1570.

15 Janv.

N<sup>o</sup>. XXXVII.

*Déclaration de JEAN CAIS aux lords  
de GRANGE, & LETHINGTON le  
cadet.*

*du 8<sup>e</sup>. jour d'Octobre 1571.*

1571.  
8 Octob.

**P**UISQUE vous desirez de savoir les intentions de Sa Majesté la reine, ce qu'elle veut faire pour appaiser ces démêlés, & puisque vous vous êtes offert d'être à ses ordres par rapport à la tranquillité générale de toute l'isle & la bonne amitié entre les deux royaumes; sa volonté est à cet égard, que vous cessiez d'entretenir cette guerre civile, & que vous fassiez vos soumissions au roi, qu'elle veut soutenir de tout son pouvoir.

Et en ce faisant, elle négociera avec le régent & le parti du roi, pour que vous soyez reçus en grace à des conditions raisonnables, pour la sûreté de vos vies & biens.

Elle dit aussi, que la reine d'Ecosse, ayant entretenu des pratiques avec le pape & d'autres princes, ainsi qu'avec ses propres sujets en Angleterre, & avec eux machiné des trahisons insignes & dangereuses contre l'état de son propre pays, & aussi pour la destruction de sa  
pro-

propre personne, cette reine n'auroit jamais d'autorité & ne recouvreroit jamais sa liberté, tant qu'elle vivroit.

1571.  
8 Octob.

Que si vous refusez ces offres gracieuses qui vous sont maintenant présentées, Sa Majesté donnera dès à présent au parti du roi, des secours d'hommes, de munitions, & de toutes choses nécessaires pour aller contre vous.

Sur quoi Sa Majesté demande votre réponse prompte & sans aucun délai.

## N°. XXXVIII.

*Articles envoyés à l'assemblée générale.*

5 août 1572.

» **P**REMIÈREMENT, comme on de-  
 » fire qu'il soit fait un nouvel acte por-  
 » tant ratification de toutes les choses  
 » concernant le roi & l'obéissance à lui  
 » due, lesquelles ont été ci-devant tran-  
 » sfigées, & ce, sans aucun changement;  
 » & que les ministres qui ont contrevenu  
 » aux actes précédents, soient corrigés  
 » ainsi qu'on en conviendra.

1572.  
5 Août.  
*Calderw.  
Hist. M. S.  
vol. 2. 356.*

» Que requête soit présentée à sa Grace  
 » le régent & à la noblesse qui soutien-  
 » nent la cause du roi, à ce que tous  
 » ceux qui procéderont en ce traité de  
 » paix, soient attentifs à ce qu'en ice-

1572. » lui l'église ne reçoive préjudice en fa-  
 5 Août. » çon quelconque ; & spécialement que  
 » ceux des ministres qui dans le temps  
 » des troubles ont été dépouillés de leurs  
 » possessions en l'église, ou autrement  
 » molestés & offensés, soient rétablis.

» Que requête soit présentée au ré-  
 » gent, à ce qu'aucun évêché ou autre  
 » bénéfice ne soit donné à aucune per-  
 » sonne, à l'encontre des actes faits au  
 » temps du premier régent d'heureuse  
 » mémoire ; & que ceux qui auroient  
 » été donnés à l'encontre desdits actes,  
 » ou à quelque personne non qualifiée,  
 » soient révoqués & annullés par un  
 » acte du conseil-privé ; & que tous les  
 » évêchés ainsi vacants, soient présen-  
 » tés, & que des personnes qualifiées y  
 » soient nommées dans le cours de l'an-  
 » née de la vacance d'iceux, conséquem-  
 » ment à l'ordre établi à Leith par les  
 » commissaires de la noblesse & de l'é-  
 » glise, au mois de janvier dernier,  
 » & spécialement de porter plainte du  
 » don fait de l'évêché de Ross au lord  
 » Methven.

» Qu'aucunes pensions sur des bénéfi-  
 » ces, grandes ou petites, ne soient ac-  
 » cordées par simple donation d'aucun  
 » lord régent, sans le consentement du  
 » possesseur desdits bénéfices ayant titre  
 » à iceux, & sans l'intervention des su-  
 » rintendant ou commissaires de la pro-

„ vince où le bénéfice fera situé, ou  
 „ bien des évêques légitimement élus  
 „ suivant ledit règlement fait à Leith :  
 „ & qu'on demande que sur ce, il soit  
 „ fait un acte du conseil en attendant  
 „ le prochain parlement, dans lequel  
 „ cette même chose sera spécialement  
 „ statuée, avec inhibition aux lords de  
 „ session de donner aucunes lettres ou  
 „ décrets sur de tels simples dons de  
 „ bénéfices ou pensions qui n'auroient  
 „ pas été octroyés en la manière sus-  
 „ dite; & que l'église actuellement as-  
 „semblée, déclare nuls tous dons de  
 „ cette espece, autant qu'il est en son  
 „ pouvoir.

„ Que la premiere forme de présen-  
 „ tation aux bénéfices, adoptée en la  
 „ premiere & seconde régence, ne soit  
 „ point changée, comme on le fait  
 „ communément aujourd'hui, mais que  
 „ cette clause soit contenue en la pré-  
 „ sentation; que si les personnes pré-  
 „ sentées ne font point résidence, s'ils  
 „ sont calomniateurs ou trouvés indi-  
 „ gnes, soit pour leurs mœurs, soit pour  
 „ leur doctrine, ils soient, par le ju-  
 „ gement de l'église (auquel ils seront  
 „ en tout temps assujettis,) transférés  
 „ en un autre lieu à la vue de l'église;  
 „ & que ladite présentation & tout ce  
 „ qui s'en sera ensuivi, soient nuls &  
 „ sans force ni effet, & que ceci soit

1572.

5 Août.

1572.

5 Août.

» pareillement observé en la nomination des évêques.

» Qu'en cette assemblée, il soit fait un acte, portant que toutes choses faites au préjudice de l'attribution du tiers à l'église, soit par des papistes, soit par d'autres, en donnant des gratifications, rentes viagères, ou autres octrois, ou en disposant en aucune autre manière dudit tiers attributif, soient déclarées nulles, avec protestation solennelle du désaveu que l'église fait de pareilles choses.

» Qu'il soit fait un acte décernant, & ordonnant que tous évêques admis aux ordres de l'église actuellement reçus, rendront compte une fois l'année de tous leurs revenus & acquisitions dits revenus, ainsi que l'église l'ordonnera, & pour les raisons que l'église appercevra aisément que la chose seroit utile & nécessaire.

» Pour ce qui concerne la juridiction de l'église, que cette chose soit décidée en cette assemblée, attendu que cet article a été long-temps retardé, pour présenter requête au régent & au conseil, aux fins de remédier aux émissaires & personnes excommuniées.

» Enfin, qu'on prenne des ordres par rapport aux procureurs de l'église qui occupent contre les ministres & le mi-

» nistere, & pour demander justice sur  
 » les actions intentées par l'église en  
 » cette session.

1572.

5 Août.

N<sup>o</sup>. XXXIX.

*Déclaration d'HENRI KILLIGREW,  
 écuyer, sur la paix conclue le 23 fé-  
 vrier 1572.*

» **S**OIT connu à toutes personnes, par  
 » ces présentes, que moi, Henri Killi-  
 » grew, écuyer, ambassadeur pour Sa  
 » Majesté la reine d'Angleterre, d'au-  
 » tant que sur les pressantes propositions  
 » & sollicitations à moi faites pour Son  
 » Altesse, a été ici un accord & pacifi-  
 » cation sur les troubles publics & guerre  
 » civile en ce royaume d'Ecosse, agréé  
 » & conclu, & ledit accord favorable-  
 » ment étendu au très-honorable Geor-  
 » ge, comte de Huntly; aux lords Gor-  
 » don & Baidzenoch, & au lord Jean  
 » Hamilton, fils de sa Grace le duc  
 » de Chatellerault, & abbé commen-  
 » dataire de l'abbaye d'Abirbrothock,  
 » pour la sûreté de leurs vies, substan-  
 » ces, honneurs & biens, & de ceux  
 » de leurs amis, domestiques & com-  
 » plices, étant aujourd'hui proprement  
 » dans leur dépendance : en traitant

23 Fév.

1572. » laquelle fufdite pacification, les meur-  
 23 Fév. » triers de l'oncle du feu comte de Mur-  
 » ray, & le grand-pere du comte de  
 » Lennox, ci-devant régent pour Sa Ma-  
 » jefte le roi d'Ecoffe, fes royaume &  
 » vaffaux, comme auffi un article con-  
 » cernant la décharge pour les fruits ou  
 » biens meubles que lefdites perfonnes  
 » ont pris fur les perfonnes attachées à  
 » l'obéiffance du roi, ou pour les dom-  
 » nages faits ou commis par iceux de-  
 » puis le 15<sup>e</sup>. jour de juin 1567, & avant  
 » le pénultieme jour de juillet dernié-  
 » rement passé, pour raifon de la caufe  
 » commune ou aucune chose en dépen-  
 » dante; ayant été jugés par les com-  
 » miffaires du roi, être des matieres  
 » d'un tel poids & importance, que le  
 » régent actuel du roi ne pouvoit pas  
 » convenablement de lui-même, don-  
 » ner à iceux remife ou décharge. Néan-  
 » moins, eu égard à la néceffité de la  
 » présente pacification, & pour le bien  
 » du roi, & la tranquillité générale de  
 » ces royaumes & vaffaux, il a été ac-  
 » cordé que les points concernant la ré-  
 » miffion defdits meurtriers, & la dé-  
 » charge defdits fruits, effets mobiliers,  
 » & autres dominages occasionnés par  
 » les perfonnes qui demandent lefdites  
 » rémiffion & décharge à Sa Majefté la  
 » reine, ma fouveraine, comme la prin-  
 » cefle la plus proche du roi des Ecof-

» fois, tant pour l'habitation que par les  
 » liens du sang : & quoi que ce soit que  
 » Sa Majesté avifera & conseillera tou-  
 » chant lefdites remission & décharge,  
 » seront par ledit lord régent, pour le  
 » bien du roi & tranquillité générale  
 » du royaume d'Ecosse, accomplis, ob-  
 » servés & exécutés ; & pareillement les-  
 » dits comte Huntly & abbé commanda-  
 » taire d'Abirbrothock, étant sollicités  
 » instamment de donner gages & ôta-  
 » ges pour sûreté de l'observation des-  
 » dits accord & pacification, m'ont re-  
 » quis en la place que j'occupe, de,  
 » au nom de Sa Majesté, & en vertu  
 » de ma commission, promettre en leur  
 » nom qu'ils observeront loyalement &  
 » fidèlement & garderont ladite paci-  
 » fication, & tous les articles & condi-  
 » tions d'icelle en ce qui les concerne,  
 » & qu'il plût à sa Majesté de s'entre-  
 » mettre elle-même comme sûreté &  
 » caution pour eux à cet effet, envers  
 » Sa Majesté le roi d'Ecosse leur souve-  
 » rain & son dit régent, ce que j'ai fait  
 » & promis de faire en vertu de la com-  
 » mission de Sa Majesté : comme aussi,  
 » par le comportement honorable &  
 » franc desdits comte & lord leurs in-  
 » tentions pour la paix sont bien appa-  
 » rentes : ladite paix étant aussi très-con-  
 » forme aux intentions de Sa Majesté  
 » la reine ma souveraine, qui a pen-

1572.

23 Fév.

1572.  
23 Fév.

„ dant si long-temps travaillé par ses mi-  
 „ nistres à ladite pacification ; - si bien  
 „ qu'à la fin, sur ses mouvements &  
 „ sollicitations, ladite paix a été accor-  
 „ dée : sachant que le desir de Sa Ma-  
 „ jesté est que ladite paix soit inviola-  
 „ blement observée, & que les nobles  
 „ & autres qui reviennent maintenant à  
 „ l'obéissance du roi, aient sûreté suf-  
 „ fisante pour leurs vies, subsistances,  
 „ honneurs & biens : A ces causes, au  
 „ nom de Sa Majesté, & en vertu de  
 „ ma commission, je promets aux sus-  
 „ dits comte de Huntly & abbé com-  
 „ mandataire d'Abirbrothock, que par  
 „ les bons offices de Sa Majesté, les-  
 „ dites rémission & décharge seront sol-  
 „ licitées & obtenues pour eux, leurs  
 „ parents, amis, serviteurs & compli-  
 „ ces, qui sont maintenant proprement  
 „ en leur dépendance, (mais toujours  
 „ à l'exception des personnes spécifiées  
 „ en la première réserve) comme aussi  
 „ que ladite pacification sera pour eux  
 „ fidèlement observée, & que Sa Ma-  
 „ jesté s'entremettra comme conserva-  
 „ trice d'icelle, & s'employera pour  
 „ qu'elle soit fidèlement & loyalement  
 „ exécutée en tous ses point & articles  
 „ y appartenants. En foi de quoi j'ai  
 „ le présent écrit signé de ma main, &  
 „ icelui scellé de mon propre sceau, le  
 „ 13<sup>e</sup>. jour de février, *anno domini* 1572.

„ Et ce , pour être par moi exécuté  
 „ entre ci , date du présent , & la te-  
 „ nue du parlement qui fera assemblé  
 „ pour leur réhabilitation , ou tout au  
 „ moins , avant la fin dudit parlement.  
*Sic subscribitur.*

1572.  
 23 Fév.

*Note de l'évêque de GLASGOW, concer-  
 nant le douaire de la reine d'Ecosse.*

LA reine d'Ecosse a pour son douai-  
 re , entre autres possessions , le duché de  
 Tourraine , qui lui a été solennellement  
 engagé & donné par le roi & les états  
 du parlement , lequel duché elle a pos-  
 sédé paisiblement jusqu'en 1576 , & alors  
 à l'occasion du traité de pacification fait  
 entre le roi & monsieur son frere , au-  
 quel on donna ledit duché en augmen-  
 tation d'appanage , la reine d'Ecosse y  
 consentit par rapport à ces princes , qui  
 étoient ses plus proches parents , à con-  
 dition que l'équivalent , qui lui fut pro-  
 mis , lui seroit exactement fourni. Sur quoi  
 en cette année , après de fortes & fré-  
 quentes sollicitations , au-lieu de ce du-  
 ché , on lui accorda le comté de Ver-  
 mandois , avec les pays & bailliages de  
 Senlis & Vitry , bien qu'il fût connu que  
 ce comté & les autres pays n'étoient pas  
 d'une valeur égale à celle de la Tourrai-  
 né ; mais il lui fut promis qu'elle auroit  
 une addition de pays d'une égale valeur

1576.  
*Bibl. Cot-  
 ton. Cal. B. 4.*

1576.

dans le voisinage ; & sur ce , lettres patentes furent accordées , lesquelles furent confirmées ès cour de parlement , chambre des comptes , cour des aides & autres endroits requis ; sur quoi elle entra en possession de ce comté , &c. Ensuite , par une évaluation des commissaires de la chambre des comptes , il fut trouvé que le revenu de ce comté , &c. étoit à 3000 livres près de celui de Touraine. Mais , au-lieu de pourvoir à cette inégalité suivant la justice , quelques-uns du conseil-privé , savoir Mr. de Cheverny , les présidents de Bellievre , Nicolai & St. Bonnet , au nom du roi , nonobstant la perte susdite que faisoit la reine , vendirent & aliénerent les pays de Senlis & le duché d'Estampes à madame de Montpensier , de quoi le roi reçut de l'argent : de laquelle vente les conseillers susdits s'obligerent eux-mêmes à être garants , ce qui a empêché que justice ne fût faite à la susdite reine. Partant , madame de Montpensier a été mise en possession desdits pays de Senlis , à l'encontre de toutes déclarations , protestations & assurances du roi de France aux ambassadeurs de la reine Marie : tellement que la reine d'Ecosse a été , à l'encontre de toute équité , dépossédée de son douaire , sans aucun égard à sa qualité.

N<sup>o</sup>. XL.

*Lettre du lord de LOCHLEVIN au régent MORTOUN.*

**V**OTRE Grace aura pour agréable d'apprendre, que j'ai reçu sa lettre, & que j'y ai fait réflexion. Le ministre de Camfey étoit ici chez moi avant la réception d'icelle, envoyé par milord de Mar & son fils, touchant ma dernière lettre, qui étoit la réponse à l'écrit que le fils m'avoit envoyé, & que j'envoie à votre Grace, par lequel il me demande d'aller à Stirling conférer avec eux. Avant la réception de votre lettre j'avois donné ma réponse, que j'étois obligé d'aller audit Saint-Androis, chez quelques amis fideles, que je ne pouvois pas négliger. J'ai appris par mondit cousin, que Sa Majesté le roi doit écrire à plusieurs de la noblesse d'y venir, pour être au procès de votre Seigneurie, & qu'il a écrit avant son départ à milord Monthrose. J'apprends aussi qu'il doit écrire à votre Grace pour le même effet, ce dont j'ai jugé à propos de prévenir votre Grace; priant votre Grace, pour l'amour de Dieu le Tout-puissant, d'examiner ce qui est de meilleur, & de ne pas s'endormir dans la sécurité, mais de se tourner

1577.

3 Mars.

Tiré des  
archives du  
comte de  
Mortoun,  
*Paquet B.*  
N<sup>o</sup>. 19.

1577.

3 Mars.

vers Dieu avec un cœur sincere, & de considérer, que lorsque Sa Majesté le roi étoit dans sa plus tendre jeunesse, Dieu l'a fait servir d'instrument pour dépouiller sa mere de son autorité, elle qui étoit la souveraine naturelle, à l'offense de Sa Majesté Divine, pendant qu'il n'y avoit alors aucun vice en la dite reine, & qu'il y en avoit en vous une si grande abondance, excepté que votre Grace n'a pas voulu consentir à la destruction de votre femme. Car pour ce qui est du put<sup>me</sup>. & de l'ambition, je pense que votre Grace a beaucoup offensé Dieu, & encore bien plus en avarice; vices que Dieu ne laisse point impunis, à moins d'une prompte repentance, que je prie le Seigneur d'accorder à votre Grace: car autrement votre Grace ne pourra avoir l'amour ni de Dieu ni des hommes. Je prie votre Grace de ne se point flatter soi-même; car si votre Grace croit qu'elle a la bienveillance de ceux qui sont attachés au roi, vous vous trompez vous-même: car assurément je vois très-bien que vos propres amis particuliers ne sont point contents, encore bien moins les autres, & cela principalement à cause de vos durs procédés. Je prie votre Grace de ne pas me regarder comme un homme grossier & incivil, car certainement ceci ne procede point de haine & d'animosité, mais d'une

véritable affection de mon cœur envers votre Grace; affection qui s'est toujours soutenue depuis que nous nous connoissons: & je vois maintenant qu'il s'agit de la maniere dont votre Grace se conduira avec le roi, car certainement si votre Grace succombe actuellement avec lui, je ne vois pas où, dans la suite, vous pourriez vous reprendre. Je prie votre Grace d'adresser ses prieres à Dieu, de s'attacher à ce qu'il y a de meilleur, & d'éloigner de votre Grace ses deux vices favoris, savoir, l'ambition & l'avarice. Je vais m'acheminer aujourd'hui à Saint-Androis, & j'espere en être de retour mercredi au plus tard. Si votre Grace veut me donner ses ordres pour aucuns offices qui soient honnêtes, & que je puisse faire quelque plaisir à votre Grace à Stirling, étant avisé des intentions de votre Grace, j'agirai selon mes pouvoir & connoissance, & ce avec mes affectueuses, &c. &c.

1577.  
3 Mars.

*A notre féal cousin le Lord LOCHLEVEN.*

FÉAL cousin, après nos plus affectueuses recommandations, nous avons reçu votre lettre du 3 de mars, & comme nous avons pris en bonne part votre franchise en icelle, comme provenant d'un ami & parent, de la tendre affection duquel envers nous nous n'a-

4 Mars.  
Sur l'original des archives du comte de Mortoun.  
*Paquet B.*  
N<sup>o</sup>. 31.

1577.  
4 Mars.

vons jamais douté, auffi ne devez-vous pas trouver étrange que nous nous laivions nous-mêmes de votre accusation, d'autant qu'en conscience nous ne nous trouvons point en ce coupables. Quant à nos offenfes envers Dieu, nous ne prétendons point les excufer, mais nous foumettre à fa miséricorde. Pour ce qui est de l'ambition, nous ne croyons point affurément que qui que ce foit puiſſe, avec juſtice, nous en accufer : car quant à l'état particulier de notre fortune, nous devons & pouvons vivre auffi contents qu'aucun de notre claſſe en Ecoſſe, fans aspirer à rien de plus. Quant au foutien de la charge du gouvernement de ce royaume, nous y avons dans le vrai été deſtinés, ainſi que tout autre qui auroit occupé cette place, non-ſeulement par rapport à nous-mêmes, mais pour le bien du royaume de Sa Majeſté, que nous ſuppléons, & ne fortant point en cela des bornes convenables, ainſi que nous ſommes affurés qu'on ne trouvera point que nous l'ayons fait ; cela ne doit point nous être reproché comme ambition aucune de notre part : car auffi-tôt que Sa Majeſté, elle-même, ſe croira prête & diſpoſée à prendre en main ſon propre gouvernement, perſonne ne ſera plus porté que moi à y conſentir, & à en avancer le moment, puiſque je ne veux jamais me

trouver en contradiction avec lui, dont l'honneur, la sûreté & la conservation m'ont toujours été si chères; & je ne croirai jamais que je puisse éprouver de sa part autre chose que faveur & bienveillance, quand même tous les ennemis que j'ai sur la terre seroient autour de lui pour lui persuader le contraire. Comme nous vous l'avons déjà mandé, nos procédés d'amitié & de confiance en la maison de Mar ne sont pas payés de reconnoissance : & nous sommes persuadés, que vous vous en appercevez. Mais attendu que les ambassadeurs d'Angleterre, milord d'Angus, le chancelier, le trésorier, & quelques nobles, iront aujourd'hui à cheval vers la partie occidentale, pour voir le roi, nous vous prions de tout notre cœur, de vous arranger pour y être le plutôt que vous pourrez, & suivant que vous verrez la disposition de toutes choses, tenez-nous-en avertis, avec votre propre conseil, par Alexandre Hay, que nous avons jugé à propos d'envoyer ce soir vers la partie occidentale, voyant que milord d'Angus part de Stirling pour aller à Douglas, & ainsi nous nous remettons à la protection de Dieu. *A Holyroodhouse, le 4 de Mars 1577.*

1577.

4 Mars.

Pour ce qui est de l'avarice dont on nous accuse, il est vrai qu'il n'est pas en

1577.  
4 Mars.

nous de faire trafic des biens du roi, de maniere à satisfaire tous les demandeurs, & jamais aucun souverain & prince de naissance, n'empêchera aucun officier d'éviter les dédains de ceux qui se croient juges de leur propre récompense. En plusieurs occasions, je ne doute point que je ne trouve l'assistance de mes amis; mais lorsque mes actions paroîtront déshonnêtes, je ne veux point implorer leur assistance, mais je veux qu'on me laisse porter ma propre charge.

---

N<sup>o</sup>. XLI.

*Copie des instructions du roi de France données au seigneur de LA MOTTE-FÉNÉLON, allant en Ecosse; traduites du françois.*

1582.  
*Calderw.*  
*Hist. M. S.*  
v. 3. p. 208.

**P**REMIÈREMENT : il fera, de la part de Leurs Majestés très-chrétiennes, la plus honorable salutation & visite qu'il fera en lui possible, au sérénissime roi d'Ecosse, leur bon frere & petit-fils.

Il lui remettra leurs lettres ci-encloses, toutes telles qu'ils les ont écrites audit roi d'Ecosse de leurs mains, & il lui fera connoître expressément la parfaite amitié & singuliere affection que Leurs Majestés lui portent, & il en rapportera la réponse.

Il prendra garde aux choses qui touchent de plus près le sérénissime roi, à l'effet que la personne dudit roi ne soit en aucun danger, mais qu'elle en puisse être le plus sûrement préservée; & que ledit roi ne soit point privé de l'honnête liberté qu'il doit avoir, & qu'il n'y ait point autour de lui de garde plus forte ou plus étroite qu'elle ne l'étoit ci-devant.

1582.

Et pareillement, que ledit roi ne soit point restraint en l'autorité que Dieu lui a donnée de roi & prince souverain sur ses sujets, afin qu'il puisse ordonner & commander en ses affaires & dans les affaires de son pays avec son conseil ordinaire, aussi librement qu'il avoit accoutumé de le faire ci-devant.

Que la noblesse, les barons & communes de son pays, puissent avoir leur pleine liberté de recourir à sa sérénissime Majesté, sans crainte de garde plus forte ou de plus grand nombre de gens armés à l'entour de sa personne qu'il n'étoit usité, afin qu'ils ne soient point troublés ni traversés en leur recours à Sa dite Majesté: & en outre ledit Seigneur de la Motte-Fénélon fera de vives représentations, & parlera franchement audit sérénissime roi & à son conseil, requérant le rétablissement de ce qui seroit ou pourroit avoir été changé ou altéré:

Afin que ledit seigneur de Fénélon puisse savoir si les principaux de la no-

1582.

bleſſe, & autres hommes de bonne conduite, des villes & communautés du pays ſ'accordent avec ledit ſéréniſſime roi, & ſont contents du gouvernement actuel, à cette fin, que ſ'ils avoient aucun mécontentement, ledit ſeigneur de Fénelon puiſſe travailler à les réconcilier, & qu'il ne revienne point ſans avoir certitude de ce fait.

Et ſ'il apprend, qu'il y en ait aucuns qui ne ſe ſoient pas comportés envers ledit ſéréniſſime roi, leur ſouverain Seigneur, auſſi reſpectueuſement que le requert le devoir de leur obéiſſance, il pourra prier de la part de S. Maj. T. C., ledit ſéréniſſime roi ſon bon frere, en lui donnant conſeil d'oublier entièrement ces choſes, & en exhortant iceux à remplir, à l'avenir, leurs devoirs envers Sa Majeſté, à tous égards, en l'obéiſſance & véritable ſujétion qu'ils lui doivent.

Et ſi ledit ſeigneur de La Motte aperçoit que ledit ſéréniſſime roi ſoit en façon quelconque plus contraint en ſes perſonne, autorité, liberté & diſpoſition de ſes affaires, qu'il n'avoit accoutumé de l'être, & qu'il ne convient à ſa royale dignité ou qu'il n'appartient à la ſouveraineté d'un prince, ledit ſeigneur de La Motte uſera de tous moyens légitimes & honnêtes pour établir le roi d'Ecoſſe en ſon autorité, & il employera tout le crédit que Sa Majeſté T. C. peut

avoir sur la noblesse & les sujets de ce pays, & tout ce que peut son nom avec le nom de sa couronne sur la nation Ecoissoise, laquelle il aime, & en laquelle il a confiance, tout ainsi que si les Ecoissois étoient proprement François.

1582.

Et il témoignera audit sérénissime roi, & de son consentement, à ses états, & à tous les nobles & principaux personnages du pays, que S. M. T. C. veut, de sa part, persévérer en la très-ancienne alliance & confédération qu'elle a eue avec ledit sérénissime roi son bon frere, priant sa noblesse & son pays, ainsi que ses principaux sujets, d'y persévérer avec lui en toute bonne intelligence & amitié : ce que sadite M. T. C. fera de son côté, en observant ladite alliance inviolablement.

En outre, S. M. T. C. sachant que le sérénissime roi son bon frere est content du duc de Lennox, & de ses services, ledit seigneur de La Motte est chargé de prier sa sérénissime Majesté, que le duc puisse conserver la bienveillance & satisfaction de sadite Majesté à son égard, croyant que ledit duc en seroit d'autant plus disposé à entretenir entre leurs Majestés & leurs pays, les points d'amitié & confédération, attendu qu'il étoit un bon sujet à eux deux : & si ledit duc ne peut pas rester en Ecoisse sans quelque altération de la tranquillité de son état,

1582.

& qu'il puisse en sûreté se retirer en sa propre maison dans ledit pays ; ou s'il veut se retirer en France, qu'il le puisse sûrement — & s'il plaît à sa sérénissime Majesté de faire cesser & arrêter les empêchements de nouveau suscités sur les frontieres, afin que les François naturels puissent entrer dans le pays aussi librement qu'ils le faisoient ci-devant.

Et qu'il n'y ait point en ce pays de projets de diffamation ni de discours qui ne soit honorable envers Sa Majesté très-Chrétienne, mais qu'il en soit parlé très-honorablement, ainsi qu'on parle en France du sérénissime roi d'Ecosse.

Le seigneur de La Motte-Fénélon aura un autre chef à proposer, lequel il tiendra secret jusques peu de temps avant son départ : savoir, que la reine, mere du roi, est consentante de recevoir son fils en association du royaume.

## N°. XLII.

*Le lord HUNSDANE au chevalier  
FRANÇOIS WALSHINGHAM.*

*De Berwick, le 14 d'août 1584.*

**M**ONSIEUR,

1584. Conséquemment à mes précédentes  
14 Août. lettres touchant ma conférence avec le

comte d'Arran, mercredi dernier, font venus vers moi, de la part du comte, le cleric de justice & le chevalier Guillaume Stuart, capitaine de Dumbarton, l'un & l'autre du conseil-privé du roi, pour régler avec moi l'ordre de notre conférence, s'en rapportant du tout à moi de marquer l'heure, & le nombre de ceux que nous devons rassembler avec nous. En conséquence nous avons arrêté, que le lieu seroit Foulden, que l'heure seroit dix heures, & que le nombre de ceux qui seroient avec nous, seroit de treize de chaque côté; & que le reste de nos troupes se tiendroit chacun à un mille de la ville, les uns d'un côté, les autres d'un autre côté; en sorte que nos troupes seroient à deux milles les unes des autres. Je n'avois pas beaucoup de cavalerie, mais j'y suppléai avec de l'infanterie, parmi laquelle j'avois cent arquebusiers à cheval; mais ils étoient environ 500 chevaux bien ordonnés. Suivant le rendez-vous donné, nous nous rencontrâmes hier, & après quelques compliments, le comte se répandit en protestations de sa bonne volonté & disposition à servir Sa Majesté la reine plus qu'aucun autre prince dans le monde, à l'exception néanmoins de son souverain, ainsi qu'il l'avoit dit précédemment dans ses lettres, & encore plus; & cela avec des serments si forts, qu'à moins qu'il ne

---

1584.  
14 Août.

1584.  
14 Août.

fût pire qu'un diable, Sa Majesté peut, suivant son bon plaisir, disposer de lui entièrement. Cela fini, j'entrai avec lui en conversation sur l'affaire que j'avois à traiter avec lui; & autant qu'il me fut possible, je ne manquai pas, suivant mes instructions, de lui répéter ce que j'avois à la charge du roi ou à la sienne, par rapport à aucuns mauvais procédés envers Sa Majesté la reine; sur quoi il me répondit alors sur le champ, ainsi que vous pourrez le voir par lesdites réponses que je vous envoie. Mais moi lui ayant sur ce repliqué, il chargea ce qu'il avoit déjà dit de plusieurs autres circonstances relatives au même but. Alors je raisonnai avec lui au sujet de la satisfaction due à Sa Majesté pour la découverte de trames qui avoient été dernièrement ourdies pour troubler Sa Majesté & son royaume: sur quoi il me tint divers propos sur les mariages qui avoient été offerts par divers princes à Sa Majesté le roi d'Ecosse, & par quels moyens, lui comte, avoit cherché à en détourner le roi, & pour quelles raisons. L'une, parce que par le mariage avec la France ou l'Espagne, le roi devoit aussi changer de religion; & que comme il étoit bien assuré que le roi ne le voudroit jamais faire, il ne souffriroit pas non plus que le roi écoutât ces propositions tant qu'il auroit quelque crédit auprès de lui. Il ne

nie pas qu'on n'ait cherché à engager le roi en quelques pratiques formées contre Sa Majesté la reine, ce que le roi avoit tellement rejezté & fait refus d'y entrer, qu'ils ont cessé de le solliciter sur cela : mais il dit, que de tout ce que le roi ou lui connoïtroient sur cela, rien n'en seroit caché à Sa Majesté la reine, ainsi que Sadite Majesté auroit bientôt lieu de le connoître. Il est certain, qu'il paroît par les discours du comte, que si le roi s'étoit rendu à ces sollicitations, il y auroit eu plus que jamais en Ecoffe une troupe nombreuse de François pour inquiéter Sa Majesté la reine. — Cela fini, je traitai avec lui pour le délai de ce parlement, qui étoit sur le point de s'assembler ; ou du moins, pour qu'il n'y fût rien fait au préjudice des nobles & autres Ecoffois qui sont actuellement en Angleterre, quant à la forfaiture de leurs vies & biens. Sur quoi, il me fit un long discours ; premièrement, des négociations du comte d'Angus avec le comte de Morton, ensuite de l'évasion du comte d'Angus, malgré toutes les offres gracieuses que le roi lui avoit faites ; puis de la conjuration de Ruthven ; comment, ayant actuellement Sa Majesté le roi entre leurs mains, ils l'avoient lui-même emprisonné, ils avoient traité avec le roi pour chasser le duc hors du royaume ; & le roi refusant de le faire, ils lui

1584.

14 Août.

1584.  
14 Août.

avoient dit nettement, que s'il ne le vouloit pas, il auroit la tête du comte d'Arran dans un plat. Le roi ayant demandé quelle offense le comte avoit fait, ils répondirent que cela devoit être ainsi, & que cela seroit ainsi : sur quoi, pour mettre en sûreté la vie d'Arran, le roi consentit de renvoyer le duc, & cependant Arran fut, dans la suite, en différentes fois en danger de la vie. Je lui alléguai la lettre du roi à Sa Majesté la reine, & les actes du roi dans le conseil, portant que les conjurés n'avoient rien fait que pour son service, & sous son bon plaisir & contentement. Sur quoi il me répondit que le roi n'avoit pas osé faire autrement, & qu'il ne pouvoit faire aucune chose que ce qui leur plaisoit ; & il m'ajouta plusieurs autres procédés des conjurés envers le roi, lesquels seroient trop longs à écrire, & trop méchants s'ils étoient vrais. Je lui dis que le roi auroit dû faire savoir secrètement ses intentions à l'ambassadeur de Sa Majesté la reine, & que Sa Majesté l'auroit secouru. Il me répondit, que le roi n'ignoroit pas que cette maniere de se saisir de sa personne provenoit des menées de Mr. Bow, & que par cette raison, il n'avoit pas osé s'ouvrir à lui jusqu'à ce point-là : que néanmoins le roi étoit satisfait, & qu'il avoit accordé le pardon à tous ceux qui voudroient reconnoître leurs fautes, & de-

demander ce pardon : & quant à ceux qui ne le voudroient point, qu'il avoit jugé à propos de les bannir, pour éprouver leur fidélité pour la fuite ; & que cependant ils avoient conspiré pour se saisir une seconde fois de la personne du roi, & pour tuer le comte & autres ; & qu'ils avoient séduit les ministres, & qu'ils les avoient entraînés dans leur faction : & que n'étant point encore satisfaits de ces conspirations & procédés de traitres, (c'est ainsi qu'il les appelloit) ils avoient formé une troisieme conspiration, étant en Angleterre, sous la protection de Sa Majesté la reine, pour deshonorer Sadite Majesté autant qu'il étoit en eux de le faire, ou du moins, pour faire concevoir au roi quelque indisposition contre Sa Majesté la reine, de ce qu'elle leur avoit donné un asyle. Je vous ai mandé ce que c'étoit que cette conspiration : le projet de se saisir de la personne du roi, de tuer le comte d'Arran & quelques autres ; de s'emparer du château d'Edimbourg, & de mener les comtes chez eux, pour y être chargés de la personne du roi : toutes lesquelles choses, me dit-il, ont été avouées par Drummond, & foiblement niées par le prévôt de Glencudden ; & sur ce le gouverneur du château prit la fuite. Le comte amena Drummond avec lui jusqu'à Langton, où ils coucherent, & où Drummond

1584.

14 Août.

1584.  
14 Août.

déclara devant moi la conspiration. Mais Drummond ayant, par malheur, reçu un coup de pied de cheval à la jambe, le comte ne put pas le mener plus loin. Je lui repliquai, que je pensois très-sincèrement qu'ils n'avoient point eu la volonté de faire aucune de ces choses, par rapport à Sa Majesté la reine, qui leur avoit donné retraite en son royaume; & que si de telles menées avoient existé, elles étoient venues d'autres personnes, & que ceux-ci n'en avoient point eu connoissance: & que si cela n'étoit pas évidemment prouvé contre eux, qu'il y avoit lieu de croire que c'étoit quelque pratique forgée pour aggraver leur faute, & pour les rendre plus odieux au roi. Il me répondit, que cela seroit suffisamment prouvé, & tellement qu'ils ne pourroient pas, avec vérité, le nier; puisque par leurs propres seings, on pouvoit montrer qu'ils avoient participé à une partie du complot: & il conclut en conséquence, que si Sa Majesté la reine vouloit ainsi actuellement presser le roi en leur faveur, il voudroit plutôt empêcher cette marque de sa bienveillance & ne la point favoriser; & que puisque ces gens-là en vouloient principalement à sa vie, il ne pouvoit, par aucun motif, chercher à leur faire aucun bien: & en outre, il m'assura que quand il le voudroit faire, il ne l'oseroit pas, attendu la ma-

niere dont cette dernière chose s'étoit  
 passée. Et sûrement, si la chose ne s'é-  
 toit pas passée ainsi, je n'aurois point  
 douté du rétablissement du comte de  
 Marr dans très-peu de temps, si Sa Ma-  
 jesté avoit voulu m'employer dans cette  
 affaire. Mais quant au comte d'Angus,  
 je m'apperçois que le roi est persuadé  
 que ce comte & tous les autres Douglas,  
 ont conçu une haine si envénimée con-  
 tre lui & le comte d'Arran, à l'occasion  
 de la mort de Morton, que s'ils étoient  
 de retour chez eux, dès le lendemain  
 ils ne cesseroient de tramer, & conspirer  
 la mort d'eux deux : & ainsi c'est un  
 point très-difficile que de faire aucune  
 chose pour lui. Enfin, il conclut par me  
 dire d'assurer, de la part du roi, Sa Ma-  
 jesté la reine, qu'il n'y auroit ici rien de  
 caché pour elle, & qu'on n'omettroit  
 rien de ce qui pourroit raisonnablement  
 satisfaire la reine, & que le roi ne feroit  
 aucune chose, & ne consentiroit qu'au-  
 cune chose fût faite à son préjudice, aussi  
 long-temps que lui, comte d'Arran, au-  
 roit quelque crédit sur l'esprit de Sa Ma-  
 jesté ou quelque autorité sous ses ordres.  
 Le comte, après s'être avancé jusqu'à  
 ce point, desira de me montrer sa com-  
 mission, qui est scellée du grand sceau,  
 pour lui seul, & qui est aussi ample  
 qu'elle peut l'être : il a néanmoins quel-  
 ques adjoints du conseil privé, mais

1584.  
 14 Août.

1584.  
 14 Août.

aucun d'eux n'est en commission; & aucun, pendant tout ce temps-ci, n'a été avec, ni auprès de nous. Après avoir employé environ cinq heures à ces choses, il me présenta le maître de Gray, lequel me remit une lettre du roi, pour me le recommander, & par laquelle je vois que l'intention du roi est de l'envoyer vers Sa Majesté la reine : & en conséquence, il demande un sauf-conduit pour son passage. Je vous prie de le faire expédier le plutôt qu'il vous fera possible. Je lui parlai de la négociation du lord Seaton auprès du roi de France. Il me jura que Seaton étoit un frippon, & que c'étoit en partie contre sa volonté, à lui comte d'Arran, qu'il avoit été envoyé là : mais que sa commission & ses instructions étant de peu d'importance, il n'avoit pas insisté davantage sur cela; & que si Seaton avoit outre-passé ses instructions, que lui d'Arran avoit dressées lui-même, il en feroit repentir ledit Seaton. Par rapport à Guillaume Newgate & Marc Golgan, il me protesta qu'il n'avoit jamais entendu parler de ces gens-là. Il me dit qu'il y avoit eu un pauvre petit homme, portant une barbe noire, qui étoit venu ici en demandant l'aumône, & qui, disoit-il, étoit ennemi de Desmont; qu'il avoit donné un écu à cet homme, & que depuis il n'en avoit plus entendu parler : & quant

aux Ecoffois allant en Irlande, il me dit qu'il n'en étoit pas question; & que s'il y en avoit, ce ne pouvoit être que quelques coquins qu'il ne connoissoit point du tout. Quant à l'arrivée de quelques jésuites en Ecoffe, il me dit que c'étoit un propos calomnieux des ennemis du roi, & de ceux qui vouloient faire croire au monde que le roi étoit sur le point de changer de religion, pendant que le monde verroit bien que ce prince y persévéreroit aussi constamment qu'aucun des princes qui en ont fait profession le plus ouvertement: & le comte lui-même me protesta qu'il ne croyoit pas, de sa vie, avoir vu un jésuite; & il m'assura que s'il y en avoit quelqu'un en Ecoffe, ils ne feroient pas autant de mal en Ecoffe, que leurs ministres en feroient, s'ils prêchoient la même doctrine que ces derniers prêchent en Ecoffe. Et par rapport à un nommé Ballanden, duquel je vous ai écrit que j'avois entendu parler par Mr. Colvil, le comte soutient constamment qu'il ne le connoît point, & qu'il n'a jamais entendu parler d'un tel homme, mais qu'il s'en informeroit au clerk de justice, & qu'il m'instruïroit de ce qu'il pourroit apprendre à ce sujet. Je vous ai fait, aussi brièvement qu'il m'a été possible, le récit de tant de matieres sur lesquelles j'ai si longuement discouru: mais ce sont là les points principaux de

---

1584.  
14 Août.

1584. toute notre conversation, autant que je  
 14 Août. puis me les rappeler; & maintenant je  
 vous recommande au Tout-puissant. *A  
 Berwick, ce 14 août 1584.*

Le roi a beaucoup d'envie que mon  
 fils Robert Carrie vienne chez lui. Je  
 vous prie de savoir sur cela le bon plai-  
 sir de Sa Majesté la reine.

*Réponses du comte d'ARRAN aux griefs  
 ou articles proposés par le lord HUNSDAN ; présentées sous une autre forme.*

QUANT à la persécution rigide & sé-  
 vere de tous ceux qui ont été notés pour  
 être affectionnés à Sa Majesté la reine  
 d'Angleterre, il ne paroît pas qu'ils aient  
 été pour cette raison, ou punis ou traités  
 rigoureusement, puisque Sa Majesté  
 le roi d'Ecosse a été, depuis peu, si foi-  
 gneux & si empresse de choisir de bons  
 instruments pour traiter entre Sa Majesté  
 la reine & lui, ainsi que Sa Majesté le  
 roi l'a fait en nommant votre Seigneu-  
 rie & moi; sans compter que dans tou-  
 tes les accusations intentées contre eux,  
 leurs bonne volonté & affection envers  
 Sa Majesté la reine d'Angleterre, n'ont  
 dans aucun temps, été imputées à leur  
 charge, mais bien des actions capitales  
 & trahisons en plusieurs manieres, ac-  
 tuellement jugées par tous les trois états,  
 & de plus, manifestées à tout l'univers.

Quant à la proclamation publique, par laquelle Sa Majesté le roi d'Ecosse défend à tous ceux qui ont été bannis, de se réfugier en Angleterre, les bruits & propos qui sont parvenus aux oreilles de Sa Majesté de leurs conspirations & trahisons, qui depuis ont été exécutées autant qu'il a été en leur pouvoir, ont engagé Sa Majesté à leur défendre de se réfugier en aucune place aussi voisine du royaume de Sa Majesté, de peur qu'ils n'attentassent des choses qu'ils pourroient entreprendre, étant même plus loin & en des endroits plus reculés, tant par mer que par terre.

Quant à la réception des jésuites & autres fugitifs des états de Sa Majesté la reine d'Angleterre, & de ce qu'on ne les a point rendus, suivant la promesse du roi, ainsi que cela est allégué par votre Seigneurie, Sa Majesté seroit bien plus contente, si, par les soins de votre Seigneurie, les fugitifs de l'un & l'autre royaume, n'étoient reçus dans aucun des deux; & alors si cela arrivoit, ce ne seroit pas de la part de Sa Majesté le roi d'Ecosse, bien qu'en effet dans le temps passé, Sa Majesté ait été forcée, contre son bon naturel, de recevoir les petits rebelles & fugitifs de Sa Majesté la reine d'Angleterre, puisque cette reine avoit reçu tous les plus grands rebelles & traîtres qu'il y ait jamais eu contre le roi d'E-

1584.

coffe, & qui étoient du propre fang de Sa Majesté le roi. Pour ce qui est du concert avec la mere de Sa Majesté le roi, au sujet de son association, le roi m'a ordonné, en présence du domestique de votre Seigneurie, d'affurer Sa Majesté la reine d'Angleterre & votre Seigneurie, au nom de Sa Majesté le roi, que cela est absolument faux, & un mensonge, & que pareille chose n'a encore jamais été faite.

Sa Majesté le roi m'a aussi commandé d'affurer votre Seigneurie, qu'il est pareillement faux & non véritable, que Sa Majesté ait, par aucunes voies directes ou indirectes, envoyé aucun message au pape, ni qu'elle en ait reçu aucun de lui; ni que Sa Majesté ait traité avec l'Espagne ou autres étrangers, pour mal faire à Sa Majesté la reine d'Angleterre ou à son royaume; ce que Sa Majesté le roi d'Ecosse n'auroit pu faire en honneur, cette bonne intelligence étant établie, ainsi que j'espere que cela arrivera.

Pour ce qui est du mépris fait des ministres de Sa Majesté la reine d'Angleterre envoyés vers Sa Majesté le roi d'Ecosse, le roi ne les a jamais traités ainsi; & si Sa Majesté l'a fait, il y avoit été suffisamment donné lieu par eux, ainsi qu'il est prouvé par quelques-uns de leurs écrits, & ainsi que je l'ai plus particulièrement montré à votre Seigneurie à Foulden, à notre dernière entrevue.

## N°. XLIII.

\* *Lettre de la reine MARIE à la reine  
ELISABETH.*

**M**ADAME MA BONNE SŒUR,

M'asseurant que vous avez eu communication d'une lettre de Gray, que vostre homme Semer me livra hier soubz le nom de mon filz, y recognoissant quasi de mot à mot les mesmes raisons que le dit Gray m'escrivit en chiffre, estant dernièrement près de vous, desmontrant la suffisance & bonne intention du personage; je vous prieray seulement, suivant ce que si-devant je vous ay tant instantement importuné, que vous me permettiez d'esclaircir librement & ouvertement ce point de l'association d'entre moy & mon filz, & me deffier les mains pour procéder avec lui comme je jugeray estre requis pour son bien & le mien. Et j'entreprendz, quoy que l'on vous die & puisse en rapporter, de faire mentir ce petit brouillon, qui persuadé par aucuns de vos ministres, a entrepris cette séparation en-

1584.

12 Mars.

*Biblioth.  
Cotton. Col.  
B. VIII. fol.  
147. Original.*

\* *Note du Trad.* Cette lettre est ainsi en François dans le texte; le titre est en Anglois.

1584.  
12 Mars.

tre moy & mon enfant; & pour y commencer, je vous supplie m'octroyer que je puisse parler à ce justice clerk, qui vous a esté nouvellement envoyé pour mander par lui à mon filz mon intention sur cela, ce que je me promes que ne me refuserez, quant ce ne seroit que pour démontrer en effect la bonne intention que vous m'avez assuree avoir à l'accord & entretien de natural devoir entre la mere & l'enfant, qui dit en bonnes termes estre empesché pour vous, me tenant captive en un desert, ce que ne pourrez mieux desinentir & faire paroître vostre bon desir à notre union, que me donnant les moyens d'y procéder, & non m'en retenir & empeschier comme aucuns de vos ministres prétendent, afin de laisser toujours lieu à leurs mauvais & sinistres pratiques entre nous. La lettre porte, que l'association n'est pas passée, aussi ne luy ai-je jamais dit, bien que mon filz avoit accepté, & que nous en avions convenu ensemble, comme l'acte signé de sa main; & ces lettres tant à moy, que en France, en font foy, ayant donné ce même témoignage de sa bouche propre à plusieurs ambassadeurs & personnes de crédit, s'excusant de ne l'oser faire publier, par crainte de vous seulement, demandant forces pour vous résister d'avant de se déclarer si ouvertement, estant journallement persuadé au

contraire par vos ministres, qui lui promettoient avec une entreire à Yorck, le faire déclarer votre héritier. Au surplus, Madame, quand mon enfant seroit si malheureux que de s'opiniastrer en cette extrême impiété & ingratitude vers moy, je ne puis penser que vous, non plus qu'aucun autre prince de la chrétienté, le voulussiez en cela applaudir ou maintenir pour luy faire acquérir ma malédiction, ains que plutost *introyendrez* \* pour luy faire reconnoître la raison trop juste & évidante devant Dieu & les hommes. Hélas & encores ne lui vouloier-je n'oster, mays donner avec droit ce qu'il tient par usurpation. Je me suis du tout commise à vous, & fidèlement faites si il vous plect que je ne en soie pis qu'auparavant, & que le faulseté des uns ne prévale desvant la vérité vers vous, pour bien recevant mal, & la plus grande affliction qui me sçaurroit arriver, à sçavoir la perte de mon fils. Je vous supplie de me mander, en cas qu'il persiste en cette m'esconnoissance de son devoir, que de luy ou de moy il vous plaist adouber pour légitime roy ou royne d'Ecosses, & si vous avés agreable de poursuivre avec moy à part la traité commencé entre nous, de quoy je vous requiers sans plus attendre de responce de

1584.  
12 Mars.

\* *Note du Trad.* Ce mot est en italique dans le texte.

1584.  
12 Mars.

ce mal gouverné enfant, vous en requerrant avec autant d'affection que je sens mon cœur oppressé d'ennuy. Pour Dieu, souvenez-vous de la promesse que m'avez faite de me prendre en votre protection, me rapportant du tout à vous, & sur ce priant Dieu qu'il vous veuille préserver de tous vos ennemys & dissimulez amys, comme je le desire de me consoler & de venger de ceulz qui pourchassent un tel malheur entre la mere & l'enfant. Je cesseray de vous troubler, mais non à m'ennuier; que je ne reçoive quelque consolation de vous & de Dieu: encore un coup, je le supplie de vous garder de tout péril. *Futhbery xii. mars.*

Vostre fidèlement vouée sœur  
& obéissante cousine,

MARIE Q\*.

*A la reyne d'Angleterre,  
Madame ma bonne sœur  
& cousine.*

---

\* Reine. La lettre Q est initiale de *Queen* en Anglois, qui signifie reine.



## N° XLIV.

*Testament de la reine MARIE.\**

N. B. Ce papier a été copié par le révérend Mr. Crawford, ci-devant professeur royal d'histoire ecclésiastique en l'université d'Edimbourg. Une partie de ce papier est, selon lui, écrit par Navé, secrétaire de Marie, le reste est de la propre main de la reine; ce qui est marqué ainsi ,, est de la main de la reine.

**C**ONSIDÉRANT par ma condition présente, l'état de la vie humaine, si incertaine que personne ne s'en peust ou doibt asseurer, sinnon sous la grande & infinie miséricorde de Dieu. Et me voulant prévaloir d'icelle contre tous les dangers & accidens qui me pourroient inopinément survenir en cette captivité, mesmes à cause de grandes & longues maladies où j'ay été détenue jusques à present; j'ay advisé, tandis que j'ay la commodité, ou raison en jugement, de pourvoir après ma la salut de mon ame, enterrement de mon corps, & disposition de mon bien, estat & affaires, par ce présent mon testament & ordonnance de mon dernier volonté, qui s'ensuyt.

1584.

Bibl. Cotton. Vespas.  
l. 16. p. 415.

\* *Note du Trad.* Le titre & le N. B. sont en Anglois, ainsi que les mots soulignés, & qui expliquent des lacunes; le reste de cet écrit est en François.

1584.

Au nom du Pere, du Filz & du benoïste Saint-Esprit. Premièrement, me recongnoissant indigne péchereffe, avec plus d'offences envers mon Dieu, que de satisfaction par toutes les aduersités que j'ay souffert; dont je la loue sa bonté. Et m'appuyant sur la croix de mon sauueur & rédempteur Jesus-Christ, je recommande mon ame à la benoïste & individuelle Trinité, & aux prieres de la glorieuse Vierge Marie, & de tous les anges saincts *and* sainctes de paradis, espérant, par leur mérites & intercession, estre aydée à obtenir de estre faite participante avec eulx de félicité éternelle. Et pour m'y acheminer de cueur plus net & entier, despouillant dès à présent tout ressentiment des injures, calomnies, rebellions, & aultres offenses qui me pourroient auoir été faictes durant ma vie par mes subjets rebelles & aultres ennemis, j'en remet la vengeance à Dieu, & le supplie leur pardonner, de mesme affection, que je luy requiers pardon à mes faultes, & à tous ceulx & celles que je puis auoir offensé de faicts ou de parolles.

Je veulx & ordonne, &c. (*les deux paragraphes suivans contiennent des dispositions au sujet du lieu & des circonstances de son enterrement.*)

Pour ne contrevenir à la gloire, honneur & conservation de l'église Catholi-

que, apostolique & romaine, en laquelle je veulx vivre & mourir, si le prince d'Escoffe mon filz y pueft être réduct, contre la mauvaise nourriture qu'il a prise, à mon très-grand regret, en l'hérésie de Calvin entre mes rebelles, je le laisse seul & unique héritier de mon royaume d'Escoffe, de droict que je prétends justement en la couronne d'Angleterre & pays que en dépendent, & généralement de tous & chacun mes meubles & immeubles qui resteront après ma mort, & exécution de ce présent testament.

Sinon, & que mon dit filz continue à vivre en la dite hérésie, « je cede, » transporte, & faicte don de tous & » chacuns mes droicts que je prétende » & puis prétendre à la couronne d'Angleterre, & aultres droicts, seigneuries » ou royaulmes en en dépendantz au roy » catholique, ou aultre de siens qu'il luy » plaira, avecques advis, consentement » de Sa Sainteté; tant pour le voyr aujourd'hui le seul leurs appui de la religion Catholique, que pour reconnoissance de gratuites faveurs que moy, & les miens recommandez par moi, ont avons receu de luy en ma plus grande nécessité; & resguard aussi au droict que luy-mesme peut prétendre à ces ditz royaulmes & pays. Je le supplie, qu'en récompense il preign'alliance de la maison de Lorraine, &

1584.

» si il ce pleut de celle de Guise, pour  
 » mémoire de la race de laquelle je suis  
 » fortie au costé de mere, n'a ayant de  
 » celuy de mon pere que mon seul en-  
 » fant, lequel estant Catholique j'ay touf-  
 » jours voué pour une de ses filles, si il  
 » luy plaisoit de l'accepter, ou faillant  
 » une de ses niepces mariée comme sa  
 » fille.

» Je layffe mon filz à la protection du  
 » roy, de prince & ducs de Lorrayne  
 » & de Guise, & du Mayne, aux quelz  
 » je recommande & son estat en Escot-  
 » se, & mon droict en Angleterre, si il  
 » est Catholique, & quelle le parlie de  
 » ceste royne.

Je fautz don au « comte de Lenox. » de  
 comté de Lenox tenu par feu son pere,  
 & commande mon filz, comme mon hé-  
 ritier & successeur, d'obéyr en cest en-  
 droit à mon volonté.

Je veulx & ordonne toutes les sommes  
 & deniers, qui se troveront par moys  
 deues, tien mis cause de doict estre faits  
 « à Lohliven » être promptement payée  
 & acquittés, & tout tort & griefs répa-  
 rés par les dits exécuteurs des quelz j'en  
 charge la conscience. Oultre, &c. (*S'en-  
 suivent deux ou trois paragraphes concer-  
 nant des legs particuliers, & ensuite est  
 ajouté*) Faiçt au Manoir de Sheffield en  
 Angleterre, le jour de ~~mil~~ mil cinq cens  
 soixant & dix-sept.

*Après une page en blanc s'ensuit de la main de la reine.*

1584.

» Si mon filz meurt, au comte de Lenox, ou Claude Hamilton, le quel  
 » se montrera le plus fidele vers moy,  
 » & plus constant en religion, au jugement de ~~—~~ ducs de Lorraine & de  
 » Guyse, où je le rapport sur ce de ceulx  
 » à que j'auray donnay la charge de  
 » trayter avefque eux de par moy &  
 » ceulx, à condition de se marrier ou  
 » allier en la dite mayson ou par leur  
 » advis. »

*S'ensuivent environ deux pages de legs particuliers.*

» Et le remets ma tante de Lenox au  
 » droict quelle peut prétendre à la conté  
 » d'Angous avant l'acort fait par mon  
 » commandement entre ma dite tante  
 » de Lenox & le comte de Morton, veu  
 » qu'il a esté fait & par le feu roy mon  
 » mary & moy, sur la promesse de sa  
 » fidelle assistance, si luy & moy encourions dangier & besoing d'ayde, ce  
 » qu'il rompit, s'entendant secrètement  
 » au les nos ennemis rebelles, qu'at-  
 » temptoient contre sa vie, & pour cest  
 » effect pris les armes, & ont porté les  
 » bannieres desployées contre nous, je  
 » révoque aussi toute autre don que je

1584.

» luy ay fait de conté de Morton sur  
 » promesses de ses bons services à ad-  
 » venir, & entends que la dite conté  
 » soit réunie à la couronne, si ell se  
 » trouve y partenir; comme ses trahi-  
 » sons tant en la mort de mon feu ma-  
 » ry, que en mon banissement, & pour-  
 » suit de la mienne l'ont mérité. Et de-  
 » fends à mon filz de se jamais servire  
 » de luy pour de luy pour la hayne qu'il  
 » aye à ses parents, laquelle je crains  
 » ne s'estende jusques à luy, le con-  
 » noissant du tout affectionné aux en-  
 » nemis de mon droite en ce royaume  
 » du quel il est pençonnaire.

» Je recomende mon nepveu Fran-  
 » çois Stuart à mon filz, & luy com-  
 » mande de tenir près de luy & s'en  
 » servir, & je luy layffe le bien du comte  
 » de Boduel, son oncle, en respect qu'il  
 » est de mon sang, mon filleul, & m'a  
 » esté laissé en tutelle par son pere.

» Je déclare que mon frere bastard Ro-  
 » bert, abbé de St. Croix, na'en que  
 » par circonvencion Orkenay, & que  
 » le ne fut jamais mon intention, com-  
 » me il apert par la révocation que j'ay  
 » faite depuis, & été aussi faite d'avant  
 » la asge de xxv ans, ce que j'aimois  
 » déliberer si ils ne m'eussent prenner  
 » par prison de se de defayre aulx es-  
 » tats. Je veulx donc que Orkenay soit  
 » réune à la couronne comme une de

» plus nécessaires pour mon filz, & fans  
 » la mayson ne pourra être bien tenue.  
 » Les filles de Morra ne parvient ac-  
 » cessi-hériter, ains revient la conté à  
 » la couronne, si il luy plect lui donner  
 » sa.... ou fille en marriaſge, & il nome  
 » l'en ſienne ligne.»

1584.

## N°. XLV.

*Lettre de Mr. ARCHIBALD DOUGLAS à la Reine des Ecoſſois.*

**V**OTRE MAJESTÉ aura pour agréa-  
 ble d'apprendre que j'ai reçu votre let-  
 tre en date du 12 de novembre, & j'ai  
 vu pareillement quelques points du con-  
 tenu d'une autre de même date, adreſſée  
 à Mr. de Mauviſſiere, ambassadeur de  
 S. M. T. C.; l'une & l'autre ſont bien  
 dignes d'une princeſſe telle que vous.  
 Par l'une, Votre Alteſſe deſire de fa-  
 voir la véritable cauſe de mon banniſſe-  
 ment, & m'offre toute ſorte de protec-  
 tion, ſi je ſuis trouvé innocent de ce fait  
 odieux commis en la perſonne de votre  
 mari, d'heureuſe mémoire: par l'autre,  
 ledit ambassadeur eſt chargé de me dé-  
 clarer, que ſi le meurtre de votre mari  
 peut, avec juſtice, m'être imputé, que  
 vous ne ſollicitez point en ma faveur,  
 ni en faveur d'aucune perſonne qui ſe-

Avril.

*Biblioth.*  
*Harl. 7. B. 9.*  
*fol. 126.*

1584.

Avril.

roit participante de ce fait exécrationnel ; mais que vous cherchiez à en tirer vengeance , lorsque vous auriez quelques moyens de le faire. Les offrés de Votre Majesté , si je suis innocent de ce crime , sont des plus favorables , & votre desir de savoir la vérité de ce fait , est des plus justes : & , par conséquent , il est très-raisonnable que je réponde sur cela avec toute ma simplicité , ma sincérité & ma vérité , afin que votre dignité princiere puisse me secourir si mon innocence est suffisamment apparente , & qu'elle procure ma condamnation si je suis coupable en aucune chose ; si ce n'est d'avoir connu l'indisposition des esprits de la plus grande partie de votre noblesse contre votre dit mari , & de ne l'avoir pas révélée , étant assuré que cela lui étoit suffisamment connu & à tous ceux qui , dans ce royaume , ont quelque jugement si foible qu'il puisse être. Ce que j'ai aussi été obligé de savoir , comme étant celui qui étoit spécialement employé entre le comte de Morton & un grand nombre de vos nobles , afin qu'ils pussent , en toute humilité , intercéder auprès de Votre Majesté pour le reconfort dudit comte , dans les points qui sont spécialement contenus en la déclaration suivante , & que je suis forcé , pour ma propre justification , de rappeler dans cette lettre au souvenir de Votre Majesté , nonobstant que je fois

assuré, à mon grand regret, que ce récit pourra blesser fortement votre ame royale. Il plaira à Votre Majesté de se rappeler qu'en l'année du Seigneur 1566, ledit comte de Morton avec divers autres nobles & gentilshommes, furent déclarés rebelles envers Votre Majesté, & bannis de votre royaume pour le meurtre insolemment commis en la propre chambre de Votre Majesté; ce qu'ils alléguoient avoir été fait par le commandement de votre mari, lequel néanmoins affirmoit qu'il avoit été forcé par eux de signer l'ordre donné à cet effet, quoique la vérité de ce fait soit une chose renfermée entre eux. Il ne m'appartient point actuellement d'être curieux. La vérité est que j'étois l'un de ce nombre qui a si grièvement offensé Votre Majesté, & que j'ai passé en France le temps de notre bannissement, à la demande des autres, pour prier humblement votre frere le roi T. C. d'intercéder pour que nos offenses pussent être pardonnées, & que la clémence de Votre Majesté s'étendît envers nous, quoique diverses personnes de réputation peu commune dans ce royaume-là, fussent dans l'opinion que le fait susdit ne méritoit point d'être sollicité, & encore moins d'être pardonné. Cependant telle fut l'ame officieuse de Sa Majesté le roi de France pour la tranquillité de ce royaume.

1584.

Avril.

1584.

Avril.

me, que la négociation de cette affaire fût commise à Mr. de Mauvissiere, qui fut alors destiné à aller en Ecosse pour faire les complimens de congratulation sur l'heureuse naissance de votre fils, que le Dieu tout-puissant veuille long-temps conserver en heureux état & perpétuelle félicité. Le travail dudit Mauvissiere fut si efficace, & l'ame de Votre Majesté tellement portée à la miséricorde, que fort peu de temps après, il me fut permis de revenir en Ecosse pour traiter avec les comtes de Murray, d'Athol, de Bodwel, d'Arguile, & le secrétaire Lidington, au nom & de la part dudit comte de Morton, des lords Reven, Lindsay, & du reste des complices, afin qu'ils pussent faire offre au nom dudit comte, d'aucuns points capables de satisfaire le courroux de Votre Majesté, & de faire en sorte que votre clémence s'étendît en leur faveur. A mon arrivée vers eux, après que je leur eus déclaré le sujet de mon message, ils déclarerent que le mariage entre vous & votre mari avoit déjà été l'occasion de grands maux dans ce royaume, & que si l'on souffroit que votre mari suivît les desirs & les passions de ceux qui étoient autour de lui, cette maniere d'agir produiroit avec le temps de plus mauvais effets : que pour remédier aux inconvénients qui pouvoient résulter de cette maniere d'agir, ils avoient jugé

à propos de se réunir en une ligue & confédération avec quelques autres nobles, étant déterminés à obéir à Votre Majesté, comme à leur souverain naturel, & de ne rien faire par commandement quelconque de votre mari : que si ledit comte vouloit lui-même entrer en cette ligue & confédération avec eux, ils seroient contents de requérir humblement & travailler par toutes sortes de voies auprès de Votre Majesté, pour obtenir son pardon ; mais qu'avant que de faire aucun pas en avant, ils desiroient de savoir les intentions dudit comte sur ce point. Lorsque je leur eus répondu, qu'à mon départ, ni lui ni ses amis ne pouvoient pas savoir qu'aucune chose pareille leur seroit proposée, & que par conséquent je n'étois point instruit de ce qu'il y avoit à répondre sur ce point ; ils me demanderent de revenir suffisamment instruit sur cet objet à Stirling avant le baptême de votre fils, qu'il plaise à Dieu de conserver. Le compte de ce message fut par moi fidèlement rendu à Newcastle en Angleterre, où ledit comte demeuroit alors, en présence de ses amis & compagnie ; & là tous convinrent de ne plus traiter avec votre mari, & d'entrer tous dans ladite confédération. Avec cette délibération je revins à Stirling, où, à la requête du roi T. C. & de Sa Majesté la reine d'An-

1584.

Avril.

1584.  
Avril.

gleterre, par leurs ambassadeurs présents, le gracieux pardon de Votre Majesté fut accordé à eux tous, sous condition toutefois qu'ils resteroient bannis hors du royaume l'espace de deux années & plus, suivant le bon plaisir de Votre Majesté; laquelle condition fut dans la fuite mitigée à la très-humble requête de votre propre noblesse; si bien qu'immédiatement après, ledit comte de Morton revint en Ecosse à Quhittingaime, où le comte de Bodwell & le secrétaire Ledington vinrent le trouver. Comme Dieu doit être mon juge, je ne fus rien alors des discours qu'ils tinrent entre eux en cet endroit; mais à leur départ, je fus requis, par ledit comte de Morton, d'accompagner le comte Bodwell & le Secrétaire à Edimbourg, & de revenir avec la réponse qu'ils pourroient obtenir de Votre Majesté, laquelle réponse, qui me fut donnée par les personnes susdites, ne fut, comme Dieu doit être mon juge, autre chose que ces mots: «Faites savoir au comte de Mor-»  
 » ton, que la reine ne veut point enten-»  
 » dre parler de la matiere à lui commi-»  
 » se.» Lorsque je demandai que la réponse fût rendue plus intelligible, le secrétaire Ledington me dit, que le comte l'entendroit suffisamment, quoique peu ou point de personnes entendissent alors ce qui s'étoit passé entre eux. Il est connu  
 de

de tout le monde, que, comme il y eut des lettres injurieufes écrites entre ledit comte & Lidington lorsqu'ils entrèrent en des factions différentes, il y eut auffi un livre publié par les ministres, dans lequel ils affirmoient que le comte de Morton leur avoit avoué avant fa mort, que le comte Bodwell étoit venu à Qu-hittingaine pour propofer de faire mourir le roi mari, à laquelle propofition ledit comte de Morton affirma qu'il ne pouvoit point donner de réponfe jufqu'au temps où il pourroit favoir les intentions de Votre Majesté fur cela, ce qu'il n'avoit jamais pu favoir. Quant au meurtre abominable, on fait auffi par les dépositions de plusieurs personnes qu'il furent exécutées à mort pour l'avoir commis, que ce meurtre fut exécuté par ceux, & par les ordres de ceux de la noblesse qui avoient fouscrit l'acte d'association à cet effet. Par cette déclaration déshagréable de gens dont la plupart vous font connus à vous-mêmes, (& les autres peuvent être découverts par les fufdits témoins qui furent examinés à la question, & qui font encore existants en la garde des juges ordinaires en Ecoffe) mon innocence pour ce qui concerne aucun fait, peut apparôître fuffifamment à Votre Majesté. Et quant à mes démarches précédentes, je ne puis pas être en ce chargé autrement que par ceux qui ac-

1584.  
Avril.

1584.  
Avril.

cuseroient le vaisseau qui garde le vin, du mal arrivé par l'intempérance de ceux qui en ont fait un usage immodéré. Quant à la cause spéciale de mon bannissement, je crois qu'il est provenu de l'opinion qu'on a conçue, que j'étois capable d'accuser le comte de Morton de toutes les choses qu'ils disent que lui-même a avoué avant sa mort; & je ne voudrois pas, au risque de perdre ma réputation, être induit à faire la moindre partie de pareilles choses. Si tel est le sujet de mes peines, ainsi que je présume que cela est, quelle punition puis-je mériter? Je m'en rapporte à l'excellent jugement de Votre Majesté, qui fait parfaitement combien le plus simple gentilhomme doit être jaloux de son renom, de sa réputation & de son honneur, & combien même tout homme doit avoir en horreur le nom de poltron, & à quel point il auroit été indécent à moi d'accuser le comte de Morton, étant son parent aussi proche, malgré les injustices que j'ai été contraint d'endurer de sa part dans le temps de son gouvernement, & ce pour aucune autre cause, si ce n'est pour avoir donné des marques d'une amitié particulière à des amis particuliers, dans le temps de ces derniers troubles cruels en Ecosse. Je serois fâché de l'accuser actuellement qu'il est mort, & je serois encore plus fâché, si, pendant sa vie, j'avois, par de tels

procédés, mérité le nom d'ingrat. Au  
 reste, pour ce qui me concerne en mon  
 particulier, j'ai été banni de mon pays  
 natal ces trois dernières années & quatre  
 mois, vivant dans l'angoisse & la perple-  
 xité de l'ame, tous mes biens en Eco-  
 se, qui ne sont pas médiocres, saisis &  
 confisqués; & depuis que j'ai été foulagé  
 de mes peines dernières, à la sollicita-  
 tion de Mr. de Mauvissiere, j'ai toujours  
 eu l'attention de connoître le bon plai-  
 sir de Votre Majesté, & d'attendre ce  
 qu'il plairoit à Votre Majesté de me com-  
 mander pour son service. Le 8 du pré-  
 sent mois d'avril, votre bon ami le se-  
 crétaire Walsingham, me déclara que Son  
 Altesse jugeoit à propos que je pus me  
 retirer où il me plairoit. Je lui déclarai  
 que je ne pouvois en aucune maniere  
 fixer sur cela mes desirs, jusqu'à ce que  
 cette proposition me fût faite par Votre  
 Majesté; & que je ne savois point où il  
 plairoit à Votre Altesse de m'envoyer,  
 jusqu'à ce que j'eus reçu des informations  
 ultérieures de votre part. A cette occa-  
 sion, & en partie par permission, j'ai osé  
 prendre la liberté d'écrire la présente let-  
 tre, par laquelle Votre Majesté peut com-  
 prendre une partie de mes peines pas-  
 sées & encore présentes. Quant à mes in-  
 tentions pour l'avenir, je ne nierai ja-  
 mais que je ne sois pleinement déter-  
 miné à employer le reste de mes jours

1584.

Avril.

1584.

Avril.

au service de Votre Majesté & du roi votre fils, par-tout où je serai envoyé par Votre Majesté : & pour que je puisse mieux m'acquitter de ce devoir, s'il plairoit à Votre Majesté de recommander le jugement de mon innocence, & l'examen de la vérité du précédent récit, au roi votre fils, le requérant que je puisse obtenir pardon pour les offenses qui ont été relatives au service de Votre Majesté, & communes à tous les hommes de ces derniers temps, & pardonnées à tous, excepté à moi ; je pourrois en être moi-même le porteur, & être destiné à tous les services quelconques qu'il plairoit à Votre Majesté de me commander. Je supplie très-humblement Votre Majesté de faire sur cela ses réflexions, & de me faire cette grace de donner ses ordres pour que j'aie occasion de servir Votre Majesté suivant la pureté de mes intentions. Et sur ce, en attendant la réponse de Votre Majesté, après avoir baisé votre main en toute humilité, je prends congé. *De Londres.*



N°. XLVI.

\* *Lettre du roi d'Ecosse à Mr. ARCHIBALD DOUGLAS, son ambassadeur en Angleterre.*

*Octobre 1586.*

SOYEZ vous-même plus retenu à ne pas traiter plus long-temps sérieusement pour ma mere, car vous l'avez fait trop long-temps; & ne croyez pas qu'aucun de vos travaux puisse faire le bien, si la vie lui est enlevée, car alors il ne seroit plus question de mes négociations avec ceux qui en seroient les principaux instruments: &, partant, prenez garde à la continuation de ma bienveillance envers vous. N'épargnez ni peines ni soins à cet effet, mais lisez ma lettre écrite à Guillaume Keith, & vous conformez entièrement à ce qui y est contenu; & quant à cette requête, laissez-moi meurir les fruits de votre grand crédit là-bas, dès maintenant ou jamais. Adieu. *Octobre 1586.*

---

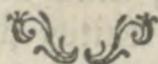
1586.

Octobre.

*Bibl. Cotton. Cal. O. 9.*  
Original de la main du roi.

---

\* *Note du Trad.* Cette lettre est en Ecoissois.



N<sup>o</sup>. XLVII.

*Lettre au chevalier GUILLAUME KEITH, ambassadeur en Angleterre, probablement écrite par le secrétaire MAITLAND.*

27 novembre 1586.

**P**AR vos lettres envoyées par ce porteur, (quoique sur des matières désagréables) Sa Majesté conçoit votre exactitude & fidélité dans vos négociations, comme aussi l'activité & la diligence de Mr. Archibald, dont vous faites de si grands éloges, & que vous recommandez si fortement. Je desirerai que le succès réponde à l'opinion de Sa Majesté, à vos soins & travaux, & à cette grande diligence de Mr. Archibald, telle que vous la dépeignez dans vos lettres. Sa Majesté a le cœur vivement pénétré de ce procédé rigoureux contre sa mère, comme étant une affaire qui l'intéresse grandement, tant pour l'honneur que par d'autres considérations. Les actions & le maintien de Son Altesse annoncent manifestement, non-seulement combien la nature prévaut, mais aussi combien elle appréhende les suites de ce procès, & le degré d'importance qu'elle lui attribue. On doit envoyer dans peu d'ici une

1586.

27 Nov.

*Copie dans la collection du chevalier A. Dick. Vol. A. fol. 219.*

ambassade, en laquelle seront employés le comte & deux conseillers, & de la réponse qu'ils rapporteront dépendra la continuation ou la dissolution de l'amitié & bonne intelligence entre les Princes de cette isle. Cependant, si l'on se porte à de plus grandes extrémités, & si les prieres & requêtes de Sa Majesté sont dédaignées, Son Altesse se croira lui-même déshonoré & méprisé bien au-delà de son attente & de ce qu'il mérite. Vous pourrez appercevoir les dispositions de Sa Majesté par la lettre qu'il vous écrit, que vous communiquerez à Mr. Archibald; & vous vous conduirez l'un & l'autre en conséquence d'icelle. Je n'ai pas besoin de recommander à vos soins ce qui concerne le service de votre maître, tant pour son bien que pour son honneur. De même que vous vous conduirez vous & votre collègue en cette affaire, aussi de mon côté j'aurai soin de faire valoir votre affection envers votre maître. Je suis bien aisé de ce que j'entends dire de vous, & je donne une entière créance à ce que vous écrivez de Mr. Archibald. Ses amis qui sont ici, font un grand cas de son parfait dévouement pour la reine, ainsi que de son exactitude à remplir ses devoirs envers Sa Majesté le roi son fils. Au surplus, je suis obligé de remettre le reste à la prochaine occasion, ayant

1586.  
27 Nov.

1586.  
27 Nov. à peine le temps de vous griffonner ce peu de lignes (qui peuvent elles-mêmes donner des preuves de ma précipitation) vous souhaitant une heureuse issue en votre négociation, je m'en remets à vous, &c. *Halyrudhouse, 27 novembre 1586.*

Le Peuple & tous les états ici, sont tellement touchés des procédés rigoureux contre la reine, que Sa Majesté & tous ceux qui ont du crédit, n'osent paroître dehors, à cause des clameurs qui s'élevent contre eux, & des imprécations proférées contre la reine d'Angleterre.

---

N°. XLVIII.

*A SA MAJESTÉ LE ROI, par Mr. ARCHIBALD DOUGLAS.*

1586.  
16 Oct. Sur l'original, dans la collection du chevalier A. Dick. vol. B. fol. 324. VOTRE MAJESTÉ aura pour agréable de savoir que j'ai reçu, le 5 d'octobre, votre lettre, en date du 28 de septembre, & ce même jour 5 d'octobre, j'ai envoyé Guillaume Murray vers Votre Altesse. Par les lettres dont il est porteur, & par d'autres de différentes dates, Votre Majesté peut appercevoir, qu'avant la réception de sa lettre, je n'avois rien obmis, autant que mon travail & mes soins peuvent y atteindre, touchant l'ac-

complissement des deux points principaux contenus en votre dite lettre, ce que, par ces présentes, je dois vous répéter pour répondre à votre dite lettre.

Quant au premier point, en ce qui concerne l'intercession pour la vie de Sa Majesté la reine votre mere, j'ai en diverses fois, & à chaque audience, négocié sur cette affaire avec la reine d'Angleterre, principalement pour connoître quelle pouvoit être sur ce point sa pleine détermination, & je n'ai jamais pu l'amener à aucune réponse ultérieure, si ce n'est que ce procédé contre la reine votre mere, par ordre de justice, n'étoit pas moins contre ses intentions d'elle reine d'Angleterre, que contre les intentions de ceux qui aimoient le mieux la reine d'Ecosse; que quant à la vie de la reine d'Ecosse, elle reine d'Angleterre ne pouvoit sur cela donner aucune réponse, jusqu'à ce que la loi eût prononcé si la reine d'Ecosse étoit innocente ou coupable. Qu'au surplus, elle vouloit bien aller jusqu'à m'informer qu'il y avoit un nombre d'associés qui la pressoient de permettre que la Loi pût procéder contre la reine d'Ecosse, donnant pour raisons, que tant qu'on laisseroit la reine d'Ecosse négocier en ces affaires, jamais ce royaume ne seroit dans le calme, ni sa vie, à elle reine d'Angleterre, ni cet état en assurance: & enfin, qu'ils faisoient cette protestation,

---

1586.  
16 Oct.

1586.

16 Oct.

que si elle, reine d'Angleterre, ne vouloit pas suivre leurs avis en cette affaire, ils resteroient hors de tout blâme, quelque chose qui pût jamais arriver; sur quoi elle leur avoit accordé la liberté de procéder, de peur que ceux qui avoient présenté cette requête, ne pussent dans la suite la charger elle-même de tous les inconvénients qui pourroient en arriver.

Et j'ai connu par moi-même la vérité de ce discours: car tant les papistes que les protestants se sont conduits ainsi qu'il a plu à la reine d'Angleterre de me le déclarer, mais par des motifs différents. Les uns pour éviter les soupçons qu'autrement on auroit pu concevoir contre eux, les autres par le zele & le soin qu'ils veulent qu'on apperçoive en eux pour la conservation de la vie & de l'état de leur souveraine dans ces temps orageux: en considération de quoi, j'ai été obligé d'entrer en quelque négociation avec les uns & les autres, de quoi j'ai eu soin d'informer Sa Majesté la reine. Les protestants, & ceux qui, en d'autres affaires, veulent faire connoître qu'ils ont beaucoup de zele pour le service de Votre Majesté, ont prié qu'on voulût bien les dispenser de toute action contraire à ce qu'ils ont voué par leurs serments à leur souveraine, & à ce qu'ils lui ont demandé par leurs requêtes, & ce avant mon arrivée en ce pays: que s'ils vouloient

actuellement agir différemment, cela ne produiroit d'autre effet que de les exposer à être accusés d'inconstance par leur souveraine lorsqu'elle jugeroit à propos de le faire, en ce qu'ils donneroient des conseils par lesquels ils pourroient couvrir le danger d'être regardés comme de mauvais conseillers, & par conséquent dignes de punition. Ceux des papistes avec qui je traite, allerent aussi-tôt redire à Sa Majesté la reine, ce que je leur avois dit; laquelle, bien qu'elle fût déjà ci-devant au fait de l'affaire, m'envoya chercher, & me répéta les propres discours que j'avois tenus à ces papistes, desirant de moi, que pour le bien du service de mon maître, je m'abstinsse de traiter avec ces gens-là, attendu qu'ils n'étoient point encore suffisamment portés à penser de mon maître ainsi qu'elle le faisoit. Je demandai permission à Sa Majesté la reine que je pûs les informer de la conduite que Votre Majesté avoit tenue ci-devant envers elle & l'état de ce royaume: sur quoi, avec quelque difficulté, elle me donna son consentement. A mon dernier départ de la cour, qui étoit le 5 du courant, & le jour d'après que les lords jurés de cette grande commission eurent pris congé de Sa Majesté pour aller vers la partie septentrionale à Forthingham, la reine d'Angleterre voulut bien promettre qu'elle auroit une con-

---

1586.  
16 Oct.

1586.  
16 Oct.

versation ultérieure sur cette affaire au retour desdits lords, & qu'elle donneroit une réponse positive au contentement de Votre Majesté sur les autres affaires que j'avois proposées au nom de Votre Majesté. Quant au second point concernant l'association, & le desir que la promesse faite au maître de Gray au sujet du titre de Votre Majesté fût exécutée, il paroît par ladite lettre, que le véritable point sur lequel le titre de Votre Majesté pourroit être révoqué en doute, n'a pas été bien apperçu en écrivant ladite lettre, ce qui, je crois, est arrivé, faute d'avoir lu l'acte de parlement, dans lequel on a accompli toutes les promesses faites par la reine d'Angleterre audit maître de Gray, & rien ne peut faire actuellement qu'il s'éleve aucun doute sur votre dit titre, si ce n'est que ces lords, qui maintenant sont si animés contre Sa Majesté la reine votre mere, peuvent avoir dans l'idée que Votre Majesté est, ou pourroit être dans la suite consentant de ses procédés : & quelques-uns de ceux qui sont affectionnés au service de Votre Majesté sont dans cette opinion, qu'une demande trop empessée pourroit donner fondement aux soupçons qui sur ce pourroient naître en l'esprit de gens si mal intentionnés en cette affaire : ce qui, à ce que je pense, pourroit être remédié en obtenant en parlement une déclaration de

l'innocence actuelle de Votre Majesté ; & attendu que le bon naturel & l'honnêteté publique vous obligeroient d'intercéder pour la reine votre mere, cet acte de parlement pourroit, sans qu'il fût besoin d'aucune autre déclaration ultérieure, effacer les soupçons qui pourroient porter les gens les plus mal-intentionnés à douter de vous. Dans mes premieres lettres, j'ai très-humblement supplié Votre Majesté, que quelques hommes habiles dans les loix fussent engagés à donner leurs avis sur les termes de l'association, & sur la mitigation contenue en l'acte de parlement, & sur-tout d'aviser sur les effets de la requête de Votre Majesté, & sur les soupçons qu'elle pourroit inspirer dans ce temps-ci, à ces hommes colériques, & sur les moyens les plus propres à calmer leurs ames & à leur faire entendre raison : & que d'après toutes ces considérations, ils prescrivissent les termes d'un acte déclaratoire de l'innocence de Votre Majesté, qui seroit obtenu en parlement ; & faute de ce, qu'ils donnassent les propres termes d'une protestation à ce même effet, afin qu'elle pût être la plus utile pour le service de Votre Majesté, & que cela pût me servir de plus ample instruction. Bien que ceci soit mon véritable sentiment, je serai content de suivre le plan qu'il plaira à Votre Majesté de me pres-

1586.

16 Oct.

1586.  
16 Oct.

crire. J'ai déjà communiqué en substance tout ceci à la reine de ce royaume, qui ne paroît pas en avoir été offensée, & qui a accordé la liberté de traiter sur ce avec ceux du parlement, à qui il pourroit rester des doutes dans l'esprit. Ceci étant le résultat de mes procédés en cette affaire, en sus du restant contenu en d'autres lettres de différentes dates, je suis obligé de m'ouvrir sur le tout à Votre Majesté, & de la prier humblement qu'une pleine information puisse m'être envoyée sur ce que je dois faire ultérieurement en ceci; & cependant jusqu'à ce que j'aie reçu de plus amples instructions, je procéderai & agirai suivant les ordres que j'ai déjà reçus. Et sur ce, très-gracieux Souverain, desirant à Votre Majesté toutes sortes d'heureux succès en vos affaires, je prends humblement mon congé. *De Londres, 16 d'octobre 1586.*

De Votre Majesté le très-humble sujet  
& obéissant serviteur.

*Mémoire pour SA MAJESTÉ, par le  
Maître de GRAY.*

12 Janv. Plaise à Votre Majesté de savoir que j'ai pensé qu'il étoit plus à propos d'exposer toutes les choses ainsi qu'elles se sont présentées, & tous les avis ainsi qu'ils me sont parvenus, & de les réunir dans une lettre.

Original en main propre, dans la Collection du chevalier A. Dick. vol. A. fol. 222.

Je vins à Vare le 24 de décembre, & j'envoyai chez Guillaume Keith & Mr. Archibald Douglas, pour qu'ils en donnassent avis à la reine, ce qu'ils firent à leur audience. Elle promet que la vie de Sa Majesté la reine, votre mere, seroit épargnée jusqu'à ce que nous eussions été entendus. Le 27 ils vinrent me trouver à Vare, auquel jour le chevalier Robert vint à Vare; & là ils nous exposèrent jusqu'où ils étoient déjà parvenus en leur négociation. Mais attendu que le détail sur ce point est expliqué dans notre lettre commune, je m'en réfère à cette lettre, si ce n'est que je veux en outre témoigner à Votre Majesté, que Guillaume Keith s'est comporté très-honnêtement & équitablement jusqu'à notre arrivée, examinant toutes les circonstances, & sur-tout, observant la conduite de son collègue, laquelle en effet n'est pas meilleure que Votre Majesté ne l'a déjà vu par le passé.

Le 29 jour de décembre nous allâmes à Londres, où nous ne fûmes point du tout reçus amicalement: & après la maniere honnête dont il a plu à Votre Majesté de recevoir les ambassadeurs de la reine d'Angleterre, on ne nous envoya personne pour nous souhaiter la bienvenue, ou pour nous accompagner. Le même jour, nous apprîmes que Mr. de Bellievre prenoit son audience de congé,

1586.

12 Jany.

1586. & comme l'usage ne nous permettoit pas  
 12 Janv. de nous y trouver, nous envoyâmes faire  
 nos excuses par Mr. George Young.

Le premier jour de janvier, Guillaume Keith & son collegue envoyerent, suivant l'usage, demander notre audience. Nous reçûmes la réponse contenue dans la lettre commune, & nous ne pûmes pas avoir d'autre réponse jusqu'au fixieme jour, ce qui fut fait le jour que Votre Majesté l'a vu dans la lettre générale: cependant nous ne fûmes pas alors privés de notre attente, quoique nous ayons reçu des réponses fort dures.

Le 8<sup>e</sup>. jour nous parlâmes au comte de Leicester, & notre conférence fut telle qu'elle est rapportée dans la lettre générale. Je remarquai ceci: que ce jour-là, il dit ouvertement que la détention de la reine d'Ecosse, comme prisonniere, venoit de ce qu'elle prétendoit à la succession de cette couronne. Jugez donc par-là de ce qu'on a pensé de Votre Majesté lorsqu'un moment après on a entendu vos propositions.

Le 9<sup>e</sup>. jour, nous parlâmes à l'ambassadeur de France, que nous trouvâmes plein de franchise, lorsqu'il nous fit un discours fort sage sur tous ses procédés & sur ceux de Mr. de Bellievre. Nous le remerciâmes au nom de Votre Majesté, & nous lui découvrîmes toutes les choses que nous avions à traiter avec la

reine d'Angleterre, sauf néanmoins le dernier point, ainsi qu'il est plus au long expliqué dans notre lettre générale.

1586.

12 Janv.

On pense ici, & quelques amis de Votre Majesté m'en ont averti, que la négociation de Bellievre avoit été sans effet, & que le résident n'en avoit pas eu communication: ce qui, à ce que je crois, est véritable; car depuis le départ de Bellievre, on parle d'un domestique de ce Chateaufort qui a été pris avec tous les papiers & paquets que Chateaufort envoyoit en France, parce que ces papiers le chargeoient d'une conspiration formée dernièrement contre la vie de la reine d'Angleterre. On prétend que son domestique a avoué la chose. Mais quant à ce que j'en dois croire, c'est ce que j'ignore: mais jusqu'à ce que je voie la preuve, je regarderai Chateaufort comme un honnête homme; car en effet il paroît tel, & l'un de ceux qui, sans contredit, ont suivi cette affaire avec le plus de chaleur. Je lui ai fait connoître que la reine d'Angleterre & le comte de Leicester avoient désiré de me parler en particulier, & je lui demandai son avis. Il me le donna, & il me dit franchement qu'il pensoit que cela étoit très-convenable. Je lui fis voir pour quelle raison je lui avois communiqué cela: que c'étoit parce que j'avois été soupçonné par quelques-uns des amis de Sa

1586.  
12 Janv. Majesté la reine d'Ecosse en France, d'avoir rendu de mauvais offices pour le service de ladite reine : qu'il pouvoit m'être témoin, que mes négociations les plus empressees en ceci, me seroient un témoignage suffisant que tout cela n'étoit que mengeries; & que ce frippon de Navé, qui venoit maintenant de trahir la reine, m'avoit en ceci rendu de mauvais offices. Il me dit que, puisque j'appercevois que la reine d'Ecosse ne voyoit uniquement que par les yeux d'autrui, je ne devois en aucune maniere imputer cela à ladite reine, & qu'elle ne lui avoit fait une pareille chose qu'à l'instigation de Navé. Je lui répondis, qu'il me serviroit en cela de témoin.

Le 9<sup>e</sup>. jour, nous envoyâmes à la cour demander audience; ce que nous obtînmes le 10<sup>e</sup>. jour; dès l'abord elle \* nous dit, « une chose long-temps attendue, » doit être la bien venue lorsqu'elle arrive : je voudrois savoir à présent quelles sont les offres de votre maître. » Je répondis, qu'on ne faisoit point d'offres, à moins que ce ne fût pour quelque cause, & que nous voulions, ainsi que Votre Majesté, savoir d'abord si la cause pour laquelle nous avons des offres à faire étoit existante, & en même temps, si elle seroit existante jusqu'à ce que Vo-

---

\* La Reine d'Angleterre.

tre Majesté eût entendu notre rapport.  
 » Je crois, dit-elle, qu'elle est encore exif-  
 » tante, mais je ne veux pas promettre  
 » qu'elle le soit dans une heure. Mais  
 » vous cherchez par-là à ruser avec moi.»  
 Je répondis que nous ne songions point  
 à ruser, mais à offrir, de la part de notre  
 souverain, tout ce qui pourroit être rai-  
 sonnable; & que nous offrions spéciale-  
 ment tout ce qui est contenu dans notre  
 lettre générale: toutes lesquelles choses  
 furent refusées & regardées comme rien.  
 Elle appella trois personnes qui étoient  
 dans la chambre, le comte de Leicester,  
 milord Aniral & le lord Chambellan, &  
 en leur présence à tous trois, elle répéta  
 avec dedain toutes nos offres. Je déclai-  
 rai la dernière partie, & je dis: « Ma-  
 » dame, quel est le motif qui peut faire  
 » agir des hommes contre votre per-  
 » sonne ou contre votre état, pour la  
 » cause de la reine d'Ecosse? » « C'est,  
 » me répondit-elle, parce qu'ils pen-  
 » sent que la reine d'Ecosse doit me suc-  
 » céder, & parce qu'elle est une papif-  
 » te. » « Il y a lieu de croire, lui dis-je,  
 » que ces deux causes doivent être écar-  
 » tées. » « Je serois bien-aîse, dit-elle,  
 » de comprendre ce que vous me dites-  
 » là. » « Madame, lui dis-je, si tout le  
 » droit que la reine d'Ecosse a à la suc-  
 » cession étoit transporté en la personne  
 » du roi notre souverain, n'auroit-on pas

1586.

12 Janv.

1586. » toutes fortes d'espérances que les pa-  
 12 Janv. » piftes feroient écartés ? » « Je l'efpere  
 » ainfi , me répondit-elle. » « Alors.  
 » Madame , lui dis-je , je penfe que la  
 » reine fa mere fe démettroit volontier  
 » de tous fes droits en faveur du roi fon  
 » fils. » « Elle n'a , me répondit la reine,  
 » aucun droit , car elle a été déclarée in-  
 » habile. » « Si elle n'a , lui repartis-je ,  
 » aucun droit , toutes les ef pérances font  
 » apparemment évanouies , fi bien qu'il  
 » n'est point à craindre qu'aucun homme  
 » entreprenne rien en fa faveur. » « Mais ,  
 » me répondit la reine , les papiftes ne re-  
 » connoiffent point notre déclaration. »  
 » Laissez donc tomber , lui dis-je , le  
 » droit de fucceffion en la perfonne du  
 » roi , par la démiſſion de la reine fa  
 » mere. » Le comte de Leicefter répon-  
 » dit : « La reine d'Ecoſſe eſt prifonnie-  
 » re , comment pourroit-elle donner va-  
 » lablement fa démiſſion ? » « Je répon-  
 » dis , la démiſſion feroit faite à fon fils  
 » par l'avis de tous les amis qu'elle a en  
 » Europe ; & en cas , ce qu'à Dieu ne  
 » plaife , que quelque entrepriſe enlevât  
 » la reine d'Angleterre , qui eſt-ce qui  
 » oſera prendre le parti de la reine d'E-  
 » coſſe pour prouver que fa démiſſion  
 » ou réſignation feroit fans effet , fon  
 » fils étant à la tête d'un parti oppoſé ,  
 » ayant pour lui tous les princes amis de  
 » la reine fa mere , & s'étant ligué pré-

cédemment avec Sa Majesté la reine  
 d'Angleterre pour rendre cette démis-  
 sion efficace. » La reine fit semblant de  
 ne point entendre ma pensée, & le che-  
 valier Robert ayant de nouveau expli-  
 qué la chose, elle fit toujours comme si  
 elle ne l'entendoit pas. Alors le comte de  
 Leicester répondit, que notre idée étoit  
 que le roi fût mis au lieu & place de sa  
 mere. « Si cela étoit ainsi, répondit la  
 reine, je me mettrois en pire état que  
 je n'étois ci-devant. Par la passion de  
 Dieu, ce seroit me couper la gorge à  
 moi-même, & pour un duché, pour  
 un comté qui vous seroit donné à vous-  
 même, vous ou des gens tels que vous,  
 engageriez quelques-uns de vos scélé-  
 rats à me tuer. Non, par Dieu, le roi  
 d'Ecosse ne fera jamais en cette pla-  
 ce. » Je répondis : « Le roi mon maî-  
 tre ne demande rien à Votre Majesté,  
 mais à sa mere. » Le comte de Lei-  
 cester répondit; « ce seroit rendre le roi  
 d'Ecosse partie adverse de la reine ma  
 maîtresse. » Je repliquai : « Il le seroit  
 bien davantage s'il étoit en sa place  
 par sa mort. »

La reine d'Angleterre ne voulut pas  
 rester plus long-temps : mais elle dit,  
 qu'en la place de la mere, elle ne vou-  
 loit pas avoir le fils, qui seroit pis que la  
 mere : & elle ajouta : « Dites au roi  
 votre maître tout le bien que je lui ai

1586.

12 Janv.

1586.  
12 Janv.

» fait en soutenant la couronne sur sa  
 » tête depuis qu'il est né, & que je suis  
 » dans l'intention de garder l'alliance qui  
 » subsiste actuellement entre nous; &  
 » que s'il la rompt, il fera une double  
 » faute: & nous pensions qu'en ceci, il  
 » vouloit rompre avec nous, mais nous  
 » voulons l'éviter.» Je lui parlai encore,  
 pour lui demander que la vie de la reine  
 votre mere fût épargnée pendant quinze  
 jours. Elle le refusa. Le chevalier Ro-  
 bert demanda seulement pour huit jours.  
 Elle répondit: « Pas seulement pour une  
 » heure: » & elle se retira. Votre Ma-  
 jesté voit que nous nous sommes acquit-  
 tés de toutes les offres que nous avons  
 à faire; mais le tout a été inutile, car  
 la reine d'Angleterre & son conseil ont  
 pris une résolution en laquelle ils veu-  
 lent persévérer, & je vois que cela vient  
 plutôt de son conseil que d'elle-même;  
 ce qui, à mon gré, est le pire: car sans  
 aucun doute, cela vous fera perdre en-  
 tièrement tous les amis que vous avez ici.  
 Car bien qu'ils aient autrefois été bien  
 intentionnés pour Votre Majesté, cepen-  
 dant lorsqu'ils se rappelleront qu'ils ont  
 trempé leurs mains dans le sang de vo-  
 tre mere, en bonne foi, ils ne pourront  
 pas attendre beaucoup de bien de votre  
 part, chose dont je suis en vérité très-  
 affligé. De plus, Votre Majesté peut ap-  
 percevoir, par le récit de la dernière

proposition que j'ai faite, que s'ils avoient été bien intentionnés pour Votre Majesté, ils en auroient usé différemment qu'ils ne l'ont fait, par les raisons qui les retiennent. Mais je n'ose pas tout écrire, j'ai intention de ne faire quelquefois que parler en cette affaire, car nous appercevons que nos lettres seroient sûrement interceptées en chemin.

Attendu que je vois, que ni le crédit d'un particulier, ni aucuns moyens ne pourroient changer leur détermination, bien que la reine ait désiré, ainsi que le comte de Leicester, de m'entretenir en particulier, je ne veux plus parler, & je ne le dois pas. Mais assurément tout le monde pourra m'être témoin, que je n'ai, en mon particulier, aucunes sortes de liaisons avec l'Angleterre, si ce n'est par rapport au service de Votre Majesté. Ainsi, quoique je ne puisse pas actuellement effectuer ce que je desirois, la droiture de mes démarches en cette affaire, sera néanmoins exposée aux yeux de tout l'univers. Nous allons, Dieu aidant, demander audience, & nous comptons y suivre avec aigreur nos instructions, que nous avons suivies jusqu'à présent avec beaucoup de modération; car nous pouvons bien, pour l'honneur de la cause, ne pas dire moins, au nom de Votre Majesté, que l'Ambassadeur de France en a dit au nom de son maître.

1586.

12 Janv.

1586.  
12 Janv.

Ainsi je prie Votre Majesté de considérer la droiture de mes démarches pour votre service, & non pas le succès: car quand j'aurois eu auprès d'aucuns, le double du crédit que je puis avoir eu ici, mais n'étant venu ici que pour cette seule affaire, je ne voudrois pas que mon crédit eût pu servir ici à aucun autre dessein. Je prie le Seigneur de conserver Votre Majesté, & de vous envoyer un ami sincere & véritable. *De Londres, ce 12<sup>e</sup> de janvier 1586.*

J'entends dire que la reine doit envoyer un des siens à Votre Majesté.

*Au très-honorable Milord VICE-CHANCELIER & secrétaire de Sa Majesté,  
par le maître de GRAY.*

M I L O R D,

12 Janv.

Original:  
en la Collection  
du cheval. A. Dick.  
vol. A. f. 179.

Je vous envoie ces lignes avec la lettre ci-jointe à Sa Majesté, par laquelle votre Seigneurie pourra apprendre de quelle maniere les choses se passent ici. Et avant toutes choses, je prie Votre Majesté d'engager Sa Majesté à avoir égard à mes soins & non à l'effet dans cette négociation; car je vous jure, que si j'avois eu à solliciter la couronne d'Angleterre pour moi-même, je n'aurois pu rien faire de plus: & ne laissez point mes  
enne-

ennemis prendre l'avantage sur moi, car tout le monde verra que je n'ai aimé l'Angleterre que pour le service de Sa Majesté seulement. Je m'attends dans peu à trouver un aini dans votre Seigneurie, ainsi que vous me l'avez promis, & parbleu je ferai le vôtre si je le puis. Guillaume Keith & moi desirions, si les affaires avoient réussi, de prendre des mesures pour que votre Seigneurie pût être ici en crédit, & les autres déconcertés; mais actuellement je ferai pour vous comme pour moi-même, qui est de ne se point soucier d'avoir ici du crédit, car en conscience, ils ne pensent point honnêtement du roi notre souverain; & s'ils le pouvoient, ils lui feroient prendre le chemin que sa mere a pris, ou qu'elle prendra bientôt. En conséquence, je vous prie, milord, d'avertir le roi, que le meilleur chemin n'est pas celui-ci. Ils disent ici, qu'il a été dit par un homme qui l'avoit entendu de vous, que vous ne desiriez point que le roi & l'Angleterre fussent d'accord, parce que cela pourroit inquiéter les nobles, & que vous aviez sur cela cité l'exemple de Jacques IV. J'ai répondu en votre nom, que j'étois assuré que vous n'aviez jamais dit cela. Mr. Archibald est celui qui a tenu ce propos, & je puis assurer votre Seigneurie, que cet homme a été un vrai poison en cette affaire, car on est ici fort

---

1586.  
12 Janv.

1586.

12 Janv.

porté à donner dans ses opinions. Il ne s'embarasse pas, dit-il, que le roi soit obligé de suivre ce chemin-ci, soit par des voies honnêtes, soit par la nécessité : si bien que lorsqu'il prend ce train-là, il est assuré d'être applaudi. Il me faudroit plus de papier que je n'en ai ici, pour vous exposer par écrit tous les propos de cette espece qui se sont tenus : ainsi je les remets au temps où nous serons réunis. On parle ici d'une nouvelle conspiration formée contre la reine, sur quoi trois hommes de la suite de l'ambassadeur de France, qui réside ici, ont été pris ; mais je crois qu'à la fin cela se réduira à rien. Mr. Stafford, qui est ambassadeur de la reine en France, est compromis en cette affaire, & son frere a été arrêté ici. Au reste, cet incident a fait ce mal en notre négociation, que tout le conseil d'ici ne veut point engager la reine d'Angleterre à laisser en repos le sang de la reine d'Ecosse, jusqu'à ce que cette trame soit découverte. Je remets toutes les autres choses à la lettre ci-incluse. Nous avons intention d'envoyer à Sa Majesté un détail que nous avons mis par écrit de toutes nos démarches depuis notre arrivée ici : mais nous avons été avertis de bonne part, que le porteur devoit certainement être enlevé en chemin avec nos paquets ; ainsi nous remettons la chose à notre arrivée. J'ai mis

ceci hors du paquet, dans un endroit à part. Nous devons prendre congé vendredi 13 de ce mois, & nous avons intention de suivre exactement la rigueur de nos instructions; car il ne seroit point du tout convenable à l'honneur du roi, que nous en dissions moins que l'ambassadeur de France, qui a dit : *Le roy mon maistre ne peut moins faire que s'en ressentir.*\* Si bien que vers le 24 nous comptons, Dieu aidant, que nous serons rendus chez nous, à moins qu'il ne survienne quelque retardement que nous ne pouvons pas prévoir. La reine & le comte de Leicester ont désiré de me parler. Je l'ai refusé, à moins que ce ne fût en présence de mes collegues; par la raison que je vois une détermination à laquelle le crédit d'un particulier ne pourroit point remédier, & je ne desire point d'avoir du crédit, si ce n'est pour cette cause. Il plaira à votre Seigneurie de retirer l'incluse pour Sa Majesté, & de la garder. Sur ce, après vous avoir présenté mes obéissances, à vous & à votre compagnie, je vous recommande à Dieu. *De Londres, le 12<sup>e</sup>. de janvier 1586.*

1586.

12 Janv.

---

\* *Note du Trad.* Ces mots sont ainsi en François dans le texte.

*A SA MAJESTÉ LE ROI, du chevalier ROBERT MELVIL.*

1586.

20 Janv.

Original en  
main pro-  
pre, en la  
*Collection*  
*d'A. Dick.*  
*vol. A. f. 181.*

PLAISE à Votre Majesté de favoir, que depuis l'envoi de nos lettres précédentes, nous avons eu audience, & que Sa Majesté la reine d'Angleterre a paru prendre en bonne part les ouvertures que nous lui avons faites en présence de son conseil. Bien qu'ils ne puissent pas avoir lieu de s'en offenser, ayant pris la résolution de porter les choses à toute extrémité; néanmoins il a plu à la reine d'Angleterre de nous demander de différer encore deux jours de prendre notre audience de congé, jusqu'à ce qu'elle eût délibéré sur nos propositions. Depuis lequel temps Sa Majesté la reine d'Angleterre est devenue plus difficile à l'occasion de quelques lettres qui sont, à ce qu'on nous a dit, venues d'Ecosse, & qui donnent quelque lieu de croire que Votre Majesté ne prend point cette affaire à cœur, pendant que nous savons réellement le contraire, & que nous avons ci-devant écarté de l'esprit de Sa Majesté la reine d'Angleterre cette idée qui a été accréditée par des informations finistres. Ces rapports ont traversé notre commission, & trompé cette reine, & nous craignons aussi que nous ne soyons arrêtés ici jusqu'à ce qu'il soit venu réponse d'Ecosse de la part des personnes

qui ont eu connoissance de ces bruits. Et bien qu'il soit suffisamment connu à tout le monde combien Votre Majesté prend à cœur ces négociations, la vérité est qu'ils ont en cette occasion tellement persuadé la reine d'Angleterre, que cela a suffi pour traverser notre négociation. Comme aussi il est venu à notre connoissance qu'Allynour Stuart doit être envoyé dans leur parti, & qu'il s'est vanté de faire par son crédit bien plus de choses qu'il ne peut, à ce que je crois, en exécuter : & nous voulons le faire désister de cette affaire, en lui disant qu'il fait mal, & qu'il n'est pas propre pour ce dessein, remettant à la bonne direction de Votre Majesté de prendre sur cela ses arrangements, de manière que nous soyons responsables envers Votre Majesté de n'omettre aucun point de ce que nous avons en charge : comme aussi la vérité est que le maître de Grhaye s'est lui-même conduit avec droiture & discernement en cette charge, & qu'il a été desservi par diverses personnes, chacune en leurs parties, lesquelles personnes étoient auparavant ses amis. Nous avons eu obligation aux violons qui nous ont tenu bonne compagnie ; mais nous n'avons pas été troublés par d'autres. Guillaume Kethe n'a rien obmis de ce qu'il avoit en charge. Quant au maître Archibald, il a promis que dans tous les temps

1586.

20 Janv.

1586. ~~\_\_\_\_\_~~ il feroit son devoir, en quoi il trouvera  
 20 Janv. qu'on en a fait à Votre Majesté un fidele  
 rapport. Je demande pardon à Votre Ma-  
 jesté de ce que j'ai été si ennuyeux; &  
 après avoir baisé les mains de Votre Ma-  
 jesté, je prends humblement mon congé;  
 priant Dieu d'accorder à Votre Ma-  
 jesté de bons & d'heureux jours, remet-  
 tant Votre Majesté en la divine protec-  
 tion. *A Londres, le 20 de janvier 1586.*

S I R E,

Quoique maître George n'ait point  
 été en commission, il n'est point infé-  
 rieur en son service à aucun de nous,  
 tant par ses bons avis, que par les soins  
 empressez qu'il s'est donnés pour l'avan-  
 cement de votre service; de quoi nous  
 n'avons pas reçu de médiocres avan-  
 tages.

*A SA MAJESTÉ LE ROI, par le maî-  
 tre de GRAY & le chevalier ROBERT  
 MELVIL.*

21 Janv. PLAISE à Votre Majesté de favoir,  
 Original en que dans la dernière audience que nous  
 la Collection avons eue depuis les derniers avis que  
 du cheval. A. nous avons donnés par Guillaume de  
 Dick. vol. A. Murray, nous avons trouvé Sa Majesté  
 fol. 180. la reine d'Angleterre; à la répétition de  
 nos offres, en quelque chose adoucie, &

disposée à les examiner plus mûrement avant que nous prenions notre audience de congé. Suivant notre idée, certaines personnes du conseil, nommément milord de Leicefter, le chevalier Christophe Hatton, milord Hunfdon & milord Hawart, qui étoient présents dans la chambre, ne marquerent pas un grand contentement de voir la reine d'Angleterre éloignée de sa première résolution, & actuellement dans le doute de ce qu'elle doit faire. Quoi qu'il en soit, nous la laissâmes en cet état, & depuis nous avons journellement insisté sur une conférence avec tout le conseil, laquelle, jusqu'à cette heure, nous n'avons point encore obtenue. Nous avons envoyé aujourd'hui demander notre congé. Le plus grand obstacle que nous ayons jusqu'ici rencontré en notre négociation, est la persuasion où ils sont ici que, ou Votre Majesté n'agit que par manière d'acquiescement en cette affaire, ou bien qu'avec le temps vous pourrez être amené à digérer la chose : & lorsqu'avec de grandes difficultés nous sommes venus à bout de détruire ces idées, nous trouvons de nouveau, que de certaines lettres, à eux dernièrement écrites d'Ecosse, ont pris quelque faveur auprès d'eux, & les entraînent en des opinions toutes contraires à ce que nous leur avons dit : si bien qu'ayant maintenant résolu de

1586.

21 Janv.

1586.  
21 Janv.

s'éclaircir de ce doute par un message particulier, ils ont fait choix du chevalier Alexandre Stuart, pour sonder sur cela les intentions de Votre Majesté, & pour persuader à Votre Majesté d'approuver leurs procédés; ce dont nous n'avons jamais pu détourner ledit Alexandre Stuart, quelque terreur que nous ayons cherché à lui inspirer. Il a prétendu qu'il avoit du crédit auprès de Votre Majesté, & qu'il ne doutoit pas qu'il ne terminât cette affaire au gré de Votre Altesse. S'il va là-bas sur ces errements, nous pensons que Votre Majesté ne négligera pas de considérer le discrédit considérable dans lequel cette entreprise nous feroit tomber ici, si l'on n'y mettoit pas ordre avant qu'il soit entendu plus amplement; & s'il arrivoit que quelque autre fût envoyé, (ainsi que nos intelligences en ce pays nous apprennent que cela pourroit être) nous supplions humblement Votre Majesté qu'il plaise à Votre Altesse d'apprendre de nous ce que nous avons trouvé ici, & à quel point nous avons laissé cette affaire avec Sa Majesté la reine d'Angleterre avant qu'il fût survenu des accidents dont nous remettons à vous exposer les causes dans nos lettres particulieres. Nous recommandons pour le présent Votre Majesté à la protection éternelle de Dieu. *De Londres, ce 21 de janvier 1586.*

## N°. XLIX.

*Lettre de WALSINGHAM à RANDOLPH.*

3 février 1580.

MONSIEUR,

J'ai reçu, par milord lieutenant, la copie de votre lettre, du 25 du mois dernier, adressée à sa Seigneurie, contenant le rapport de votre négociation avec le roi & son conseil dans votre seconde audience, duquel rapport vous avez rendu compte à Sa Majesté la reine, & qu'elle paroïsoit en quelque maniere *désapprouver*, de ce que vous *différiez* si long-temps à traiter pour l'*élargissement* d'Empedocles. Mais j'ai fait réponse pour vous, que je pensois que vous étiez dirigé par les avis des *amis* dudit Empedocles, en la sollicitation de cette affaire, lesquels amis savoient lequel temps étoit le plus favorable pour vous, pour entreprendre de traiter sur cela avec le plus d'effet & le meilleur succès, de laquelle réponse Sa Majesté resta à la fin entièrement satisfaite sur ce point.

Les espérances que vous nous avez données, que d'Aubigny pourroit aisément être gagné à la dévotion de Sa Majesté la reine, ont d'abord été interpré-

1580.

3 Fév.

Bibl. Cotton. Cal. C. 6.

1580.

3 Fév.

tées, comme étant une ironie de votre part. Mais depuis que vous avez paru insister sur ce point, je desirerois que vous fussiez dans une autre persuasion par rapport à cet homme, ou du moins que vous gardassiez cette opinion pour vous seul; car en considérant que le but & l'objet de l'arrivée de cet homme en Ecosse, ainsi que cela peut être en diverses manières suffisamment prouvé, étoient uniquement d'accélérer la liberté de la reine, & sa réception dans ce gouvernement, de renverser la religion, & de procurer un mariage étranger avec Villenarius: sur quoi la copie ci-incluse, dont vous pourrez faire en ceci un bon usage, pourra en partie vous donner quelque lumière. Il n'y a pas un homme ici qui puisse se persuader qu'il veuille changer ses projets, pour si peu d'avantages que vraisemblablement il trouveroit ici: & par conséquent vous ferez bien de vous abstenir de toucher davantage cette corde, ainsi que je vous l'ai déjà écrit. Si le prince d'Orange envoie, je crains que ce ne soit pas dans un temps où cela puisse faire quelque bien; car outre que ces peuples sont d'eux-mêmes lents en leurs résolutions, leurs propres affaires sont actuellement si considérables, leur état est si rempli de troubles, & l'autorité du prince est si petite, qu'il ne peut pas, de sitôt, pourvoir à ceci: & néan-

moins pour ce qui me concerne, je n'ai été ni négligent, ni peu soigneux en cette affaire, ayant, il y a plus de trois semaines, envoyé quelqu'un vers lui, & duquel néanmoins je n'ai point encore entendu parler. J'ai donné ordre à monsieur Killigrew de faire faire les lettres que vous desirez qui soient écrites d'ici, & je ne doute point qu'il ne s'en acquitte avec soin, en sorte que j'espère que je pourrai vous les envoyer par l'ordinaire prochain: & sur ce, je vous recommande à Dieu. *A Whitehall, le 3<sup>e</sup>. de février 1580.*

1580.  
3 Fév.

Votre très-affectionné cousin  
& serviteur,

FRA. WALSINGHAM. \*

*Diverses notes rassemblées par les bons soins qu'on s'est donnés, & qui seront manifestés dans le temps; ayant jugé à propos qu'on en fasse usage pour le présent d'une manière convenable, & qu'elles soient exposées contre d'AUBIGNY, pour prouver qu'il abuse le roi, la noblesse & cet état.*

PREMIÈREMENT, on a été informé par des moyens auxquels on peut

*Bibl. Cotton. Cal. C. 6.  
Original.*

\* Cette lettre est un original, & est en quelques endroits écrite en chiffres, & déchiffrée par une autre main. Morton est désigné sous le nom d'Empedocles; le roi d'Ecosses sous celui de Villenarius; d'Aubigny est marqué ainsi:

O—I—O

O vj

1580.  
 3 Fév.

ajouter foi, que d'Aubigny étoit dans le secret de Navé, secrétaire de la mere du roi, lorsque ledit Navé vint en Ecoſſe, & qu'il étoit au fait de ſon meſſage ici, lequel tendoit principalement à perſuader au roi de penſer & croire cela d'un mauvais exemple pour les princes, que des ſujets puſſent avoir le pouvoir de dépoſſéder leurs légitimes ſouverains, ainſi qu'ils ont fait à ſa mere, ce qui n'avoit pas néanmoins été fait, en aucune maniere, dans l'intention de le dépoſſéder ni du gouvernement actuel de ce royaume, ni même de la poſſeſſion de la couronne & héritage d'icelle, mais plutôt de lui aſſurer le tout; & pour l'accompliſſement de cette aſſurance, le roi devoit être aviſé & engagé de gouverner pendant un court eſpace de temps comme prince, par commiſſion de la reine ſa mere, juſqu'à ce que les ennemis du roi fuſſent anéantis: après lequel temps d'Aubigny auroit le pouvoir d'établir & réſigner ce royaume au roi, du conſentement volontaire de la reine ſa mere; au moyen de quoi, tous ceux qui avoient agi précédemment contre la reine & contre ſon autorité, ſeroient réduits à être à la merci du roi: & pour que le roi pût vivre en plus grande ſûreté, d'Aubigny devoit être déclaré, tant la ſeconde perſonne en la ſucceſſion de cette couronne, que lieutenant-général de l'E-

coffe; & que d'Aubigny, avant son départ de France, avoit reçu commission de la mere du roi aux effets ci-dessus mentionnés, ou autres choses à peu près semblables: que pour raison de ce, il avoit été en conférence avec les évêques de Glasgow & de Rofs, & avec le chevalier Jacques Baford, avec lesquelles personnes & avec le duc de Guise, il avoit eu & avoit de fréquentes intelligences; & que par le chevalier Jacques Baford il avoit été avisé de conférer avec le lord Jean Hamilton avant son départ pour l'Ecosse, à quoi il consentit; & néanmoins il envoya un nommé Jean Hamilton audit lord Jean pour s'excuser sur ce point, alléguant qu'il devoit éviter d'aller le trouver, à moins que par-là il ne pût empêcher que de plus grandes choses ne fussent par lui exécutées en Ecosse, ou du moins les arrêter.

Qu'avant l'arrivée de d'Aubigny en ce royaume, la noblesse & le pays étoient fort tranquilles & très-unis dans un bon accord: que l'amour le plus fort y étoit établi entre le roi & la noblesse, & de la noblesse entre elle: mais que d'Aubigny avoit indisposé le roi contre divers membres de la noblesse, contre les principaux d'entre la noblesse, contre ceux qui avoient été le plus disposés, & qui s'étoient portés réellement à prodiguer leur sang & leurs biens pour conserver la re-

1580.

3 Fév.

1580.

3 Fév.

ligion & défendre la personne du roi, son gouvernement & son état; & qu'il avoit ainsi donné lieu à ce que beaucoup de méfiance & de procédés injurieux avoient été suscités entre le roi & sa noblesse, & spécialement avec ceux qui avoient été en action contre la reine, mere du roi, & contre l'autorité de cette reine, lesquels par la force & les moyens desdites commission & pratiques, auroient été portés dans l'état le plus dangereux, & qui se feroient ainsi trouvés eux-mêmes dans un vrai péril tant que d'Aubigny auroit possédé l'oreille du roi, abusé de sa présence, & tenu en ses mains la plupart des principaux clés & ports de ce royaume, ainsi qu'il les possède actuellement.

Que d'Aubigny avoit engagé le roi, non-seulement à oublier les grands services rendus à lui & à son royaume par Sa Majesté la reine d'Angleterre; mais aussi de répondre à ces bienfaits par diverses marques d'une grande ingratitude & choses offensantes pour l'honneur de ladite reine, & que par-là d'Aubigny avoit hazardé d'ébranler l'heureuse amitié qui subsistoit depuis si long-temps entre ces princes.

Et au-lieu que ces griefs auroient dû être redressés par des lettres honnêtes & des offres obligantes qui s'écrieroient & se feroient réciproquement entre eux,

en considération de quoi le roi & le conseil ayant résolu d'écrire à Sa Majesté la reine d'Angleterre, à la plus grande satisfaction de Son Altesse en la dernière négociation de Mr. Alexandre Hume de Northberwick, on avoit donné ordre au secrétaire du roi de faire cette lettre; d'Aubigny ayant intention de rompre en l'un & l'autre le lien de l'amitié, voulut que le secrétaire fût assuré que rien ne devoit être inséré dans cette lettre par où le roi paroîtroit demander aucune chose à la reine d'Angleterre, cherchant par-là à supprimer toutes les courtoisies amiables entre eux, ainsi qu'on peut le mieux savoir par la déclaration dudit secrétaire; & que cela a été ultérieurement prouvé.

Que sous l'espérance & l'encouragement de la protection de d'Aubigny, Alexandre King eut la présomption de faire avec audace son infame harangue; & qu'au moyen de cette protection, il a jusqu'ici échappé aux châtimens & correction dus à cette offense.

Que le chevalier Jacques Baford, condamné pour le meurtre du pere du roi, avoit été rappelé dans le royaume par Lennox sans la participation du roi. Et attendu que ledit chevalier Jacques avoit trouvé dans une cassette de velours verd, les papiers du feu comte de Bothwell, & qu'il avoit vu, & qu'il avoit en

1580.

3 Fév.

1580.

3 Fév.

ses mains le lien principal des conjurés en ce meurtre, & qu'il pouvoit mieux que personne déclarer & témoigner quels étoient les auteurs & les exécuteurs dudit meurtre, il avoit été engagé par Lennox à supprimer la vérité, & à accuser ceux que lui-même favoit être innocents, ainsi que par ordre de justice il auroit été trouvé, s'ils avoient été duement examinés; ce qui, contre toute justice, avoit été refusé par l'autorité de Lennox. \*

## N°. L.

*Offres de la reine d'Ecosse à l'effet de sa liberté, proposées par son secrétaire NAW.*

*Novembre 1584.*

1584.

Nov.

*Bibl. Cotton. Cal. C. 8.  
Copie.*

**L**A reine ma maîtresse étant une fois bien assurée de l'amitié de Votre Majesté, 1°. déclarera publiquement qu'elle veut, (ainsi que cela est sincèrement son intention) s'unir étroitement à Votre Majesté, & à icelle tenir & porter principal honneur & respect, plus qu'à tous autres rois & princes de la chrétienté. 2°. Qu'elle veut jurer & protester so-

\* Ceci est l'accusation contre d'Aubigny, mentionnée en la lettre précédente de Walsingham. Mais par Baford, on entend le chevalier Jacques Balfour.

lemnellement un sincere oubli de tous les maux qu'elle pourroit prétendre lui avoir été faits en ce royaume; & qu'elle ne veut jamais, en façon ni maniere quelconques, montrer qu'elle en soit offensée.

3°. Qu'elle veut avouer & reconnoître, tant en son propre & privé nom, qu'aussi pour ses héritiers & autres descendants d'elle à perpétuité, Votre Majesté pour juste, véritable, & légitime reine d'Angleterre.

4°. Et conséquemment qu'elle veut renoncer, tant pour elle-même que pour ses dits héritiers, à tous droits & prétentions qu'elle pourroit former à la couronne d'Angleterre, pendant la vie de Votre Majesté, & au préjudice d'autrui.

5°. Qu'elle veut révoquer tous actes & déclarations par elle précédemment faits, de prétention à cette dite couronne au préjudice de Votre Majesté, comme pourroit être, d'avoir pris les armes & le titre de reine d'Angleterre par le commandement du feu roi François, son seigneur & mari.

6°. Qu'elle veut renoncer à la bulle du pape, entant que cette bulle pourroit être interprétée pour la tourner en sa faveur & à son avantage, au sujet de la déposition de Votre Majesté, & qu'elle veut déclarer qu'elle ne s'aidera ni ne se servira jamais elle-même de ladite bulle.

7°. Qu'elle ne veut point poursuivre,

1584.

Nov.

1584.  
Nov.

pendant la vie de Votre Majesté, à force ouverte ou autrement, aucune déclaration publique de son droit en la succession de ce royaume, pourvu qu'on lui donne une secrete assurance, ou du moins une promesse publique, que la non-décision sur ce point ne pourra porter préjudice ni à elle ni au roi son fils, pendant la vie de Votre Majesté ni après sa mort, jusqu'à ce qu'en ce temps-là, ils aient été sur ce entendus en publique, libre & générale assemblée du parlement dudit royaume.

8°. Qu'elle veut ne tramer directement ni indirectement avec aucun des sujets de Votre Majesté, ni au-dedans ni au-dehors de votre royaume, aucune chose tendante à guerre civile ou étrangere, contre Votre Majesté & votre état; quand ce seroit sous prétexte de religion, ou pour raison du gouvernement civil & politique.

9°. Qu'elle ne veut ni maintenir ni soutenir aucun de vos sujets rebelles, & convaincus de trahison contre vous.

10°. Qu'elle veut entrer en l'association qui lui a été montrée à Wingfield pour la sûreté de la vie de Votre Majesté, pourvu qu'on y corrige ou qu'on y explique clairement de certaines clauses que je montrerai à Votre Majesté, lorsque j'aurai copie dudit acte d'association, ainsi que l'ai ci-devant demandée.

11°. Qu'elle ne veut point traiter avec aucuns roi ou princes étrangers, pour exciter aucune guerre ni trouble aucun contre cet état, & que dès à présent elle renonce à toutes entreprises faites ou à faire à ce sujet en sa faveur.

---

1584.  
Nov.

12°. En outre, si ce royaume venoit à être attaqué par aucune guerre civile ou étrangere, elle veut prendre parti avec Votre Majesté, & elle veut vous assister pour votre défense avec tous ses forces & moyens dépendants d'elle-même, & avec tous ses amis de la chrétienté.

13°. Et à cet effet, pour la défense mutuelle & le soutien de Votre Majesté & des deux royaumes de cette isle, elle veut entrer avec Votre Majesté en une ligue défensive, ainsi qu'il sera plus en détail avisé; & elle persuadera, autant qu'il sera en elle, au roi son fils, de faire la même chose.

Les alliances de part & d'autre au-dehors, resteront en leur consistance, & spécialement l'ancienne alliance entre la France & l'Ecosse, en ce en quoi elle ne sera point contraire à cette présente alliance.

14°. Qu'elle veut entrer en une ligue offensive, pourvu qu'elle ait bonne assurance ou tacites déclaration & reconnaissance de son droit à la succession de cette couronne, & promesse, qu'avenant aucune rupture entre la France &

1584.  
Nov.

ce royaume, (sur quoi elle prie le Seigneur que cela n'arrive jamais) le montant réel de son douaire sera placé pour elle en pays des domaines de la couronne.

15°. Pour assurance de ses promesses & accords, elle offre d'habiter en ce royaume pendant un certain temps : (ne pouvant donner de meilleur ôtage que sa propre personne) laquelle étant tenue en la liberté ci-dessus proposée, ne sera point dans le cas de s'évader secrètement hors de ce pays dans l'état d'infirmité où elle est, & avec le bon ordre que Votre Majesté mettra en ceci.

16°. Et dans le cas où Sa Majesté voudroit consentir à sa pleine & entière délivrance, lui permettant de se retirer elle-même hors de ce royaume là où elle voudroit, ladite reine des Ecoffois seroit dans la volonté de donner des ôtages suffisants pour tout le temps qu'on jugeroit nécessaire.

17°. Si elle demeure en ce royaume, elle promettra de n'en point sortir sans votre permission; pourvu qu'on lui promette que son état, en cette liberté qui lui sera accordée, ne sera en aucune manière changé, jusqu'à ce qu'elle soit jugée avoir attenté contre votre vie, ou fait aucun autre trouble en votre état.

18°. Si elle va en Ecoffe, elle promettra de ne rien changer en la religion

qui y est maintenant exercée, pourvu qu'on lui promette le libre exercice de la sienne, pour elle & pour sa maison, comme cela étoit à son retour de France; & en outre, elle promettra d'arracher tous les germes de divisions nouvelles entre ses sujets, en sorte qu'aucun des sujets d'Ecosse ne soit recherché pour sa conscience, ni contraint d'aller au service de la religion opposée.

1584.  
Nov.

19°. Elle accordera une abolition générale de toutes offenses faites envers elle en Ecosse, & les choses y demeureront comme elles y sont au moment présent à cet égard, sauf néanmoins ce qui a été fait contre son honneur, ce qu'elle entend qui soit révoqué & annullé.

20°. Elle travaillera à établir une réconciliation générale & assurée entre la noblesse du pays, & à faire en sorte qu'il soit ordonné de par le roi son fils, & dans son conseil, ce qui pourra être convenable pour l'entretien de la paix & tranquillité du pays & bonne amitié dans le royaume.

21°. Elle fera de son mieux pour contenter Votre Majesté en faveur des Ecoffois bannis, & qui se sont refugiés ici, pourvu qu'ils aient la due soumission pour leurs princes, & que Votre Majesté promette d'assister lesdits reine & roi des Ecoffois contre eux, s'il leur arrivoit de retomber dans leurs premières fautes.

1584.  
Nov.

22°. Elle procédera au mariage du roi son fils, avec l'avis & le bon conseil de Votre Majesté.

23°. Comme elle veut ne rien transiger sans le roi son fils, elle desire aussi qu'il intervienne conjointement avec elle en ce traité, pour la plus grande & la parfaite assurance d'icelui : car autrement, toutes les choses pourroient difficilement être établies d'une manière stable & permanente.

24°. Ladite reine d'Ecosse a confiance, que le roi de France, son bon frere, en conséquence de la véritable affection qu'il lui a toujours montrée, & qui m'a depuis peu été certifiée par Mr. de Mauvissiere pour ledit traité, qu'il se portera très-volontiers à intervenir en ce traité, & à l'assister pour la sûreté des promesses qu'elle fait.

25°. Et aussi voudront les princes de la maison de Lorraine, en conséquence de la volonté dudit roi T. C., s'engager eux-mêmes audit traité.

26°. Quant aux autres rois & princes de la Chrétienté, elle essayera d'obtenir d'eux la même chose, si pour les plus grandes solemnité & approbation du traité, on juge que cela soit nécessaire.

27°. Elle desireroit une réponse prompte & une conclusion finale des préliminaires, pour remédier à temps à tous les inconveniens.

28°. Et cependant, pour corroborer l'autant plus ledit traité, comme fait de pure & franche volonté, elle desiroit qu'on fît démonstration de quelque doucissement à sa captivité.

---

1584.  
Nov.

*Objections contre la reine d'Ecosse, de la main du secrétaire WALSINGHAM.*

*Novembre 1584.*

QUE la reine des Ecoffois est ambigueuse, & est mal affectionnée à Sa Majesté; & partant il ne se peut pas que sa liberté ne soit très-dangereuse pour Sa Majesté.

Que son élargissement encourageroit les papistes & autres sujets mal affectionnés, & accrédi teroit considérablement l'opinion qu'on a de son titre de succession au trône d'Angleterre.

Que tant qu'elle sera gardée en la possession de Sa Majesté, elle peut servir comme de gage de la sûreté de Sa Majesté, attendu que les amis de la reine d'Ecosse, par la crainte du danger où elle pourroit se trouver dans le cas où l'on entreprendroit quelque chose en sa faveur, n'oseront rien tenter qui puisse offenser Sa Majesté la reine d'Angleterre.



1584.

Nov.

Bibl. Cotton. Cal. 2.

*Quelles mesures doit-on prendre par rapport à la reine d'Écosse ? Sera-t-elle ou non mise en liberté ?*

Les mesures qu'on doit prendre à l'égard de la dite reine, peuvent être considérées sous trois points de vues, savoir :

1°. De la tenir sous bonne garde, en l'état où elle est actuellement.

2°. De restreindre la liberté dont elle jouit présentement.

3°. Ou de la mettre en liberté sous caution.

1. Quant au premier article : de continuer à la tenir sous bonne garde, en l'état où elle est maintenant ; il est à observer, que sur les plaintes que cette reine a faites de mauvais traitements, les princes qui la favorisent ont été fortement touchés de commisération pour elle, & ont promis de faire tous leurs efforts pour lui procurer sa liberté, ce que les ministres de cette reine sollicitent journellement auprès de ces princes.

Et pour les émouvoir d'autant plus à avoir pitié de son sort, elle les a informés des offres qu'elle a faites à Sa Majesté, & qui paroissent n'être pas moins avantageuses que raisonnables pour Sa Majesté, tellement que ces offres  
étant

étant refusées & rejetées, cela donne occasion à ses amis & partisans de penser qu'elle a été très-rigoureusement traitée, & qu'en conséquence ils peuvent, avec d'autant plus de fondement & raison, entreprendre quelque chose pour la mettre en liberté.

Il est aussi vraisemblable, que sur ce refus, cette reine se voyant dans une situation désespérée, continuera sous-main ses menées, tant chez elle qu'au-dehors, non-seulement pour obtenir sa délivrance, mais pour se mettre dès à présent en possession de cette couronne, sous le prétexte de son prétendu titre, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à présent, comme on le voit manifestement par les lettres & conspirations interceptées, & principalement par ces derniers troubles en Ecosse, occasionnés entièrement par ses insinuations, & qui ont donné pleine carrière à la méchanceté de tous les ennemis de Sa Majesté la reine; si bien qu'il paroît que cette manière de garder la reine d'Ecosse avec le même nombre de personnes qu'elle a actuellement, & avec la liberté d'écrire & de recevoir des lettres, (le tout bien considéré) est offensante pour les princes amis de ladite reine; plutôt dommageable que profitable à Sa Majesté la reine, & qu'elle seroit la source de toutes ces pratiques qui peuvent mettre en danger la personne & l'état de Sa

1584.  
Nov.

1584.

Nov.

Majesté, & par conséquent cette voie ne peut point être agréée.

2. Quant au second moyen : de la resserrer plus étroitement, & de restreindre le degré de liberté dont elle a joui jusqu'à présent.

Cela pourroit, du premier coup d'œil, présenter un remède tout-à-fait convenable pour arrêter le cours des pratiques dangereuses qu'elle a jusqu'ici fomentées ; car il est certain que ce remède pourroit être fort salutaire, si par-là le royaume d'Ecosse étoit aussi dévoué à Sa Majesté la reine d'Angleterre qu'il l'étoit il y a quelques années, & si le roi de ce royaume n'étoit pas disposé, tant pour la délivrance de sa mere, que pour favoriser leur prétendu titre à l'un & à l'autre, à former quelques entreprises contre ce royaume & Sa Majesté la reine, en quoi il n'auroit faite ni d'assistance étrangere, ni d'un parti dans l'intérieur de ce royaume. Mais ce roi & ce royaume étant dans les dispositions où ils sont actuellement, cette voie de resserrer plus étroitement la reine d'Ecosse, au-lieu d'apporter quelque remède, seroit capable de fomentier les inconvénients suivants :

Premièrement, elle augmenteroit les griefs tant du roi d'Ecosse, que des autres princes ses amis, qui seroient offensés de cette contrainte.

Secondement, cela leur donneroit de

justes raisons de prendre quelques mesures pour obtenir le redressement de leurs griefs.

---

1584.  
Nov.

Enfin, il n'est pas douteux, qu'en ôtant ainsi toute espérance de la liberté de la reine d'Ecosse, cela ne provoque quelque personne mal-intentionnée & désespérée à former quelque entreprise contre la personne de Sa Majesté la reine (chose qui, par-dessus tout, mérite d'être pesée murement) lequel inconvénient étant dûment considéré, il paroît manifestement que la contrainte de la reine d'Ecosse, seroit vraisemblablement un remede qui pourroit donner lieu à de très-fâcheux événements.

3. Le dernier point; savoir, s'il seroit à propos de mettre ladite reine d'Ecosse en liberté, présente quelques raisons de douter sur la forme de cette liberté; savoir en quelle maniere cette liberté doit lui être rendue, soit en continuant de la retenir dans ce royaume, soit en la rétablissant dans son propre pays.

Mais cette proposition doit d'abord être examinée en général, avant que d'en balancer toutes les particularités.

Car il est très-difficile à un bon & bien affectionné sujet, qui a pour but la sûreté de Sa Majesté la reine, & qui fait attention soit au naturel de la reine d'Ecosse portée à l'ambition & à la vengeance, soit à ses actions précédentes & aux pra-

1584.  
Nov.

tiques qu'elle a établies sur le pied le plus dangereux pour Sa Majesté la reine & ce royaume, puisse consentir à la liberté de la reine d'Ecosse, n'étant point instruit des circonstances que le temps peut avoir amenées pour rendre cette liberté moins dangereuse qu'elle ne l'auroit été ci-devant, ni quelles cautions on peut en aucune maniere se procurer pour se mettre à couvert de l'ambition & de la méchanceté de la reine d'Ecosse. Et en conséquence, pour mettre ceci dans toute son évidence,

Il est à observer, que tout le danger qu'on appercevoit de la part des autres, on l'apperçoit aujourd'hui de la part du roi d'Ecosse. Il prétend au même titre que la reine sa mere; il a tant chez lui qu'au dehors les mêmes gens à lui affectionnés autant qu'à sa mere, & il est d'autant plus dangereux qu'il n'est point marié, ce qui peut grandement avancer ses affaires, qu'il est un homme, & qu'il peut entrer en action en sa propre personne: au-lieu qu'elle est prisonniere, pendant qu'il est en liberté. Son propre royaume est aujourd'hui entièrement à sa dévotion, & le parti affectionné à la couronne d'Angleterre est abaissé: en sorte que le tout bien considéré, ni la liberté de la reine d'Ecosse, ni le parti qu'on prendroit de la resserrer plus étroitement, ne pourront point changer les

choses relativement aux périls qui peuvent en résulter pour Sa Majesté la reine, à moins que dans les promesses qui seroient stipulées avec la reine d'Ecosse, au moyen d'un traité qu'on feroit avec elle, on ne pût aussi pourvoir au danger qu'on auroit lieu de craindre de la part du roi son fils.

Mais on pourra peut-être à ce sujet faire cette objection, que tant que la mere sera entre les mains de Sa Majesté, le roi d'Ecosse n'osera rien entreprendre, dans la crainte du danger auquel il exposerait sa mere.

On peut répondre à cette objection : premièrement, qu'ils esperent que Sa Majesté la reine étant une princesse portée à la clémence, ne voudra point punir la mere pour les offenses du fils, à moins que, sur de bonnes preuves, elle ne fût trouvée coupable conjointement avec lui. Secondement, qu'en considérant l'importance du roi d'Ecosse par rapport à son expectative à la couronne d'Angleterre, on ne se pressera pas de conseiller aucune chose qui, dans les temps à venir, pourroient être dangereuses pour ceux qui auroient donné des conseils qui pouvoient tendre à mettre sa mere en danger.

Et en dernier lieu, le parti de faire périr la reine d'Ecosse, pendant que son fils tient la campagne, étant fortifié tant

1584.  
Nov.

par des assistances étrangères que par le parti qu'il a ici dans le royaume, doit paroître un remede d'autant plus insuffisant, que par les raisons susdites, on ne suppose point qu'on veuille se porter à une pareille extrémité : remede qui d'ailleurs pourroit tant le roi d'Ecosse que son parti, & les porter à procéder avec plus de courage & d'ardeur de la vengeance, si l'on prenoit ces mesures de cruauté contre la reine d'Ecosse.

On peut encore objecter, que la liberté rendue à la reine d'Ecosse pourroit grandement encourager les papistes tant au-dedans qu'au dehors. Mais si l'on veut sur ce considérer les précautions qui peuvent être prises par le parlement, tant ici qu'en Ecosse, on appercevra que les papistes auront plutôt des raisons de découragement que de reconfort.

Après avoir ainsi résolu ces deux doutes, après avoir apperçu manifestement que les dangers qu'on peut craindre de la part de la mere, sont encore plus à craindre de la part du fils, & avec de plus grands inconvénients ; en considérant aussi qu'en pesant tous les remedes qu'on peut apporter pour prévenir ces dangers, la liberté de la reine d'Ecosse peut raisonnablement laisser des doutes sur la réalité du danger, on appercevra que la liberté de cette reine peut faire plus de bien que de mal.

Il reste actuellement à déterminer de quelle maniere cette liberté doit lui être rendue. Si l'on juge qu'il soit à propos de la laisser dans ce royaume avec quelque restriction, spécialement dans cette place où elle réside actuellement, le pays des environs étant infecté comme il l'est par rapport à la religion, il est fort à craindre que cela n'augmente beaucoup la corruption & l'apostasie à son sujet, sans compter qu'elle auroit l'occasion d'entretenir des intelligences dans ce royaume plus facilement & plus promptement que si elle étoit dans son propre pays.

Si on lui rend au-dehors une liberté indéfinie, soit en Ecoffe soit en France, alors Sa Majesté la reine perdra le gage de sa propre sûreté; alors la reine d'Ecoffe se trouvera à portée de donner des avis pour l'encouragement des pratiques établies pour susciter des troubles en ce royaume, & dans lesquelles elle a joué le rôle principal.

Quant au premier point, on a répondu ci-dessus, que la considération des dangers que pourroit courir la reine d'Ecoffe, n'arrêteroit son fils en aucune maniere. Quant au second point, si l'on considère le mal que ses propres avis pourroient lui faire à elle-même par rapport au violement du traité & aux précautions que le parlement d'Angleterre

1584.  
Nov.

1584.

Nov.

pourroit prendre à ce sujet, il est à croire qu'elle cherchera à être mieux conseillée avant que d'entreprendre des choses qu'elle peut faire actuellement sans aucun danger; sans compter que les princes qui ont engagé pour elle leur foi & leurs promesses, ne peuvent point avec honneur lui donner leur assistance; en quoi le roi de France ne s'est pas fort mis en avant, puisque depuis peu il a rejeté, de la maniere la plus amicale pour vous, toutes les demandes qui lui ont été faites tant de la part de la reine d'Ecosse, que de celle des ministres du roi son fils, & qui pouvoient en aucune maniere offenser Sa Majesté la reine. Et ainsi, pour conclusion, lorsqu'on verra que la cause des griefs de la reine d'Ecosse ne subsistera plus; que le roi de France, qui a été mediateur pour elle, est satisfait, & qu'il désapprouveroit que par aucune intrigue avec l'Espagne, cette reine fût induite à manquer à sa parole; que les autres princes n'ont aucun juste sujet de s'offenser, mais plutôt lieu de penser honorablement de Sa Majesté la reine, en considérant la conduite de la reine d'Ecosse envers elle, conduite qui ne méritoit en aucune maniere une pareille bienveillance; les nobles d'Ecosse pourront être rétablis, ce qui seroit très-utile pour tenir en bride ceux dont les conseils tendent à trou-

pler ce royaume, sur-tout lorsqu'ils peuvent l'appuyer sur un aussi bon fondement que la garantie du parlement : on pourroit éviter les brigues & dangers que la reine d'Ecosse peut avoir fomentés dans ce royaume ; & enfin l'espérance des papistes leur seroit enlevée par les meilleures précautions qu'on pourroit prendre dans les deux royaumes : & par-là, les périls qui pourroient menacer la personne même de Sa Majesté la reine (objet qui mérite plus qu'aucun autre d'être murement considéré) seront évités, lorsque les papistes appercevront que par le changement qui pourroit survenir, par ces menées impies & scélérates, ils ne verroient leur situation en aucune maniere améliorée sur le fait de la religion.

1584.

Nov.

*Raisons qui doivent engager Sa Majesté la reine d'Angleterre à procéder au traité par l'entremise du secrétaire WALSHINGHAM.*

PARCE que ces conspirations, qui ont été inventées pendant ces dernières années, (tendantes à susciter des troubles en ce royaume) sont venues de la part des ministres & partisans de la reine des Ecoissois, & non sans le consentement & les menées de cette reine : ou,

*Bibl. Cotton. Cal. C. 8.*

Parce que les moyens employés par

1584.

lesdits ministres de la reine d'Ecosse pour engager les princes à prêter l'oreille à ces conspirations, sont principalement fondés sur une certaine commisération qu'on a de la captivité de la reine d'Ecosse.

Parce que les raisons qui ont empêché lesdits complots d'être mis à exécution, sont provenus de ce que lesdits princes ont été, la plupart, embarrassés chez eux par des troubles domestiques.

Parce qu'aujourd'hui, que leurs royaumes commencent à être tranquilles, il y a de fortes raisons de douter que quelque chose ne soit pas entrepris en faveur de la reine d'Ecosse par lesdits princes.

Parce qu'il est aussi à présumer, que quelques-uns des partisans de la reine d'Ecosse pourroient former quelque entreprise extraordinaire, au péril de Sa Majesté la reine.

Parce que, pour se prémunir contre ces dangers, il est à propos que Sa Majesté la reine procedé à la définition du traité depuis peu entamé entre elle & la dite reine d'Ecosse.



## N°. LI.

*Lettre du chevalier AMIAS PAULET.***M**ONSIEUR,

Suivant vos ordres portés en vos lettres du 4 de ce mois, je craignois de procéder à l'exécution du contenu dans les lettres que Mr. Waades vous a adressées, pour le renvoi des domestiques inutiles de cette dame, & pour se saisir de son argent : sur quoi j'avois pris la liberté (mais en vain comme je le vois à présent) de vous écrire naturellement mon avis par mes lettres du 7 du courant, qui sans doute vous sont actuellement parvenues : mais sur la réception de votre lettre du 5, que je n'ai reçue que le 8 au soir, parce qu'on s'étoit trompé, ainsi qu'on le voit par le timbre ; & qu'après avoir été en chemin pour venir vers moi, elle étoit retournée à Windsor : j'ai considéré que si je n'étois accompagné que de mes propres domestiques seulement, on pourroit penser qu'ils seroient gagnés pour dire tout ce que je voudrois leur commander ; & en conséquence, j'ai jugé à propos, pour ma plus ample décharge en ces affaires d'argent, de re-

P vj

1586.

10 Sept.

Original.

Calig. C. 9.

1586.  
10 Sept.

querir l'assistance de Mr. Richard Ba-  
gott, lequel étant venu me trouver le  
lendemain matin, nous nous transpor-  
tâmes chez cette reine, que nous trou-  
vâmes dans son lit, tourmentée, suivant  
son ancienne méthode, d'une fluxion qui  
lui étoit tombée sur un côté du col, &  
qui l'avoit privée de l'usage d'une de ses  
mains; à laquelle reine je déclarai qu'à  
l'occasion de ses dernières pratiques,  
dans la crainte qu'elle n'y persistât en  
corrompant quelques membres vicieux  
de cet état, j'avois reçu un ordre exprès  
de prendre son argent, de le garder en  
mes mains, & d'en demeurer responsa-  
ble lorsque je serois sur ce requis; lui con-  
seillant de me remettre tranquillement le-  
dit argent. Après bien des refus, de grâ-  
des exclamations, & plusieurs paroles  
ameres qu'elle proféra contre vous (sans  
compter toutes les injures qu'elle me dit)  
en protestant que Sa Majesté la reine  
pourroit avoir son corps, mais qu'elle  
n'auroit jamais son cœur, & refusant de  
donner la clef de son cabinet, j'appel-  
lai mes domestiques, & j'envoyai cher-  
cher des barres de fer pour enfoncer la  
porte, sur quoi elle céda; & ayant fait  
ouvrir la porte, j'y trouvai dans les cof-  
fres mentionnés dans le détail de Mon-  
sieur Waade, cinq rouleaux de grosse  
toile, contenant cinq mille écus monnoie  
de France, & deux sacs de cuir, dans

l'un desquels il y avoit en or cent quatre livres deux schellings, & dans l'autre trois livres sterling en argent, lequel sac d'argent lui fut laissé, elle affirmant qu'elle n'avoit pas plus d'argent que cela dans cette maison, & qu'elle étoit endettée pour les gages de ses domestiques.

Il est fait mention, dans la note de Mr. Waade, de trois rouleaux laissés dans la chambre de Curle; \* en quoi je ne doute point qu'il ne se soit trompé, ce qui est évident tant par les témoignages & serments de diverses personnes, que par des conjectures vraisemblables. Ce qu'il y a de vrai, c'est que nous n'avons trouvé (dans cette chambre de Curle) que deux rouleaux, chacun desquels contenoit un millier d'écus, ce qui étoit le présent de cette reine à la femme de Curle, lors de son mariage. Il s'est trouvé dans la chambre de Naw, dans une armoire, une chaîne estimée du prix de cent livres; & en monnoie, un sac de neuf cents livres, & dans un autre sac deux cents quatre-vingt-six livres dix-huit schellings; toutes lesquelles petites sommes d'argent monnoyé ont été mises en des sacs, & scellées par Mr. Richard Bagot, à l'exception de cinq cents livres de l'argent de Naw, que je garde en mes mains

---

1586.  
10 Sept.

---

\* Curle peut vous dire la vérité de ce fait.

1586.  
10 Sept.

pour l'usage de sa maison, & qui pour-  
ront être remboursés à Londres, où Sa  
Majesté pourra les assigner sur l'argent  
reçu dernièrement à l'Echiquier par un  
de mes domestiques. Je craignois que  
pendant tout ce temps, ces gens-ci  
n'eussent détourné cet argent, ou qu'ils  
ne l'eussent caché dans quelque coin se-  
cret; sur quoi j'ai ordonné que tous les  
officiers de cette reine, depuis le plus  
grand jusqu'au plus bas, fussent gardés  
dans les différents endroits où je les avois  
trouvés, en sorte que si je n'avois pas  
trouvé l'argent sans être troublé dans mes  
recherches, j'aurois été obligé de fouil-  
ler leurs logements, & ensuite leurs pro-  
pres personnes. Je remercie Dieu de tout  
mon cœur, comme d'une grace singu-  
liere, de ce que cela a si bien réussi,  
craignant que si cela s'étoit passé autrem-  
ent, Sa Majesté la reine n'eût été por-  
tée à concevoir de moi quelques idées  
défavantageuses.

Quant à la dispersion des domestiques  
de cette reine, j'ai confiance que ce que  
j'ai fait suffira pour la satisfaction de Sa  
Majesté la reine dans le moment présent,  
auquel je ne pouvois pas prendre une dé-  
termination absolue jusqu'à ce que j'eus  
encore reçu de vos nouvelles; soit à cause  
que suivant la lettre de Mr. Waade, Sa  
Majesté la reine s'en rapporte à vous pour  
examiner lesquels, parmi ceux qui sont

destitués de leurs offices, doivent être renvoyés chacun en leurs demeures & pays, sur quoi il me paroît que vous avez oublié de donner votre avis; soit parce que, sur l'état de la maison de la reine d'Ecosse, qui vous a été envoyé, je n'ai point encore jusqu'à présent reçu de réponse de vous pour me faire savoir votre résolution au sujet des personnes que vous voulez assigner pour être congédiées. Voici donc seulement ce que j'ai fait. J'ai ordonné que tous ceux mentionnés dans le billet ci-joint, fussent gardés dans trois ou quatre chambres capables de les contenir, & que leur manger & leur boisson leur fussent apportés par mes domestiques. Vous aurez pour agréable de me faire savoir par vos prochaines lettres, en quelle maniere & pour quels endroits je dois leur délivrer des passeports, comme aussi, dans le cas où ils diroient qu'ils ne sont point payés de leurs gages, ce que je dois faire à ce sujet. On a dit, qu'ils avoient accoutumé d'être payés tous les ans à Noel. La dépense de Sa Majesté la reine peut être un peu diminuée pour le renvoi de ces gens-là, & ma commission sur ce point deviendroit beaucoup plus aisée à remplir. \* Mais toutes ces personnes, à l'exception de Bastian, sont

---

1586.  
10 Sept.

---

\* Cette Dame a actuellement une bonne somme d'argent entre les mains de l'ambassadeur de France.

1586.  
10 Sept.

si simples & si bêtes, qu'il n'y a pas beaucoup lieu d'appréhender leurs pratiques; & sur ce fondement, j'étois d'avis dans mes lettres précédentes, que tout ce train congédié, auroit pu suivre sa maîtresse jusqu'à la première fois qu'on la fera changer de demeure, & qu'alors on les auroit tout d'un coup démis de leurs offices, de peur que ce changement de demeure ne pût être différé, si elle pouvoit craindre ou prévoir quelques mesures de rigueur.

Je laisse à d'autres à chercher, comme ils le pourront, des excuses à leur sotte compassion : quant à moi je renonce à toutes les joies du Ciel, si dans aucune chose que j'aie dit, fait ou écrit, j'ai eu aucune autre vue que l'avancement du service de Sa Majesté la reine : & ainsi je vous prie instamment d'être ma caution sur cela, comme aussi sur ce que ni Mr. Manners, ni les autres commissaires, ni moi-même, nous ne nous sommes point emparés de l'argent. J'ai confiance que Mr. Waade aura, avec tout le respect convenable, répondu pour toute la compagnie, qu'aucun de nous ne s'est ingéré de penser, que notre commission ne regardant que les papiers, nous pussions avoir la hardiesse de toucher à l'argent, en sorte qu'il n'y a pas, à ce que je crois, été question de tout cela : & comme vous savez que je n'étois pas commissaire pour

cette recherche , mais que j'avois les  
 mains pleines à Tyxhall , vous savez auffi  
 que des serviteurs discrets ne font point  
 empessés à traiter les grandes affaires  
 sans ordre , & sur-tout lorsque les choses  
 sont telles qu'il n'y a aucun danger dans  
 le délai.

L'avis que vous me donnez de cet heu-  
 reux changement de demeure , a été pour  
 moi d'une grande consolation. Je ne dis  
 pas pour ce qui me concerne moi-mê-  
 me , car mes intérêts ne peuvent en au-  
 cune maniere entrer en comparaïson  
 avec la sûreté de Sa Majesté la reine &  
 la tranquillité de ce royaume. Que le Sei-  
 gneur accorde le prompt & heureux ef-  
 fet de ces pieux & judicieux conseils :  
 & sur ce, je vous recommande à sa di-  
 vine & miséricordieuse protection. *De  
 Chartley , ce 10 de septembre 1586.*

1586.

10 Sept.

## N°. LII.

*Copie d'une lettre des comtes de SHREWS-  
 BURY & KENT, &c. au conseil de Sa  
 Majesté la reine, au sujet de leurs  
 procédés par rapport à la mort de  
 la reine d'Écosse.*

**V**OS bonnes & honorables Seigneu-  
 ries auront pour agréable d'être avertis,

1587.

8 Fév.

1587.  
8 Fév.

que le samedi 4 du présent mois, Robert Beale vint à la maison de moi comte de Kent, en la comté de ——— auquel Beale furent délivrées les lettre & commission de vos Seigneuries, & montré la commission de Sa Majesté : sur quoi je, comte de Kent, envoyai des ordres pour arrêter ces poursuites à cor & à cri, qui avoient jetté le trouble en ce pays, requérant les officiers de faire arrêter tous ces gens, porteurs de ces ordres sans noms, ainsi qu'il y en avoit eu ci-devant, & de les conduire au plus prochain juge de paix, afin que sur l'examen qui seroit fait de ces gens-là, la source & les causes de ces rumeurs séditieuses pussent être aussi-tôt apparentes & connues. Il fut aussi résolu, que moi susdit comte de Kent, irois le lundi suivant à Lylford, chez Mr. Elmes, pour être plus prêt & plus à portée de conférer avec milord de Shrewsbury. Le dimanche au soir, je, Robert Beale, vins à Fotheringay, où après avoir communiqué la commission, &c. à nous Amias Paulet & chevalier Drue Drury, attendu que le chevalier A. Paulet étoit depuis peu rétabli, & qu'il n'étoit point encore en état de se rendre chez le comte de Shrewsbury, qui étoit alors à six milles de là, à Orton; il fut jugé à propos que nous chevalier Drue Drury & Robert Beale, allassions vers lui, ce que nous

fines le — au matin; & en lui déli-  
 vrant la commission de Sa Majesté & la  
 lettre de vos Seigneuries, nous lui com-  
 muniquâmes ce que le comte de Kent &  
 nous, jugions le plus convenable en cette  
 affaire, priant sa Seigneurie de venir ici  
 le jour suivant, pour conférer avec moi  
 susdit comte de Shrewsbury, au sujet  
 de ladite affaire que sa Seigneurie pro-  
 mit. Et pour rendre la chose plus au-  
 thentique, je, susdit comte de Shrews-  
 bury, envoyai vers Mr. Beale un juge de  
 paix du comté de Huntingdon ci-adjac-  
 cent, auquel je fis part de cet ordre que  
 Robert Beale avoit de vos Seigneuries  
 pour arrêter les poursuites à cor & à cri,  
 le requérant d'en donner connoissance à  
 la ville de Peterborough, & spécialement  
 aux juges de paix de la province de Hun-  
 tingdon, & de faire arrêter ces poursui-  
 vants & porteurs de tels ordres, & de  
 les faire conduire au juge de paix le plus  
 prochain, & de venir le mercredi matin  
 au château de Fotheringay nous rendre  
 compte de ce qui avoit été fait & en  
 ce qu'on auroit pu apprendre des auteurs  
 de ces rumeurs. Lequel pareil ordre, je,  
 chevalier Amias Paulet, ai aussi donné  
 lundi matin, en cette ville & dans les au-  
 tres endroits voisins. Le même jour au  
 soir, le sheriff du comté de Northamp-  
 ton, sur le reçu de la lettre de vos Sei-  
 gneuries, vint à Arundel, & des lettres

---

 1587.  
 8 Fév.

1587.  
8 Fév.

furent envoyées à moi comte de Kent, pour me donner part des intentions du comte de Shrewsbury & de son arrivée ici mardi sur le midi : & d'autres lettres furent aussi envoyées, avec le consentement de leurs Seigneuries, au chevalier Edouard Montaigue, au chevalier Richard Knightly, à Mr. Thomas Brudenell, &c. pour être ici mercredi à huit heures du matin, auquel temps on pensoit que l'exécution seroit faite. Partant, le mardi, nous les comtes vînmes ici, où le Sheriff vint nous trouver ; & sur la conférence qui se tint entre nous, il fut résolu que le soin d'envoyer chercher les chirurgiens & autres choses nécessaires, seroit à lui commis pour ce temps-là. Et aussi-tôt nous nous transportâmes chez elle, & d'abord en la présence d'elle-même & de ses gens, afin qu'ils pussent voir & redire dans la suite, qu'on n'avoit pas autrement procédé contre elle que suivant la loi & la forme prescrite par le statut fait en la 27<sup>e</sup>. année du regne de Sa Majesté. On jugea à propos de lui faire lecture de la commission de Sa Majesté ; & ensuite par différents discours, elle fut engagée à se préparer pour le lendemain matin. On lui rappella aussi le souvenir de sa faute, de la maniere honorable dont on avoit procédé avec elle, & de la nécessité où Sa Majesté se trouvoit de procé-

der à l'exécution, puisque d'ailleurs on voyoit qu'elles ne pouvoient pas toutes les deux exister ensemble : & cependant que depuis que le lord Buckhurst étoit ici, on avoit formé de nouvelles conspirations, & que cela seroit toujours de même : par conséquent, que puisqu'il y avoit déjà du temps qu'elle avoit été avertie par lesdits lord & Robert Beale, de se préparer à mourir, nous ne doutions pas qu'elle ne s'y fût disposée par avance, & qu'ainsi elle ne voulût prendre ce message-ci en bonne part. Et afin qu'on ne dît pas que le devoir de chrétien avoit été négligé, & pour que cela pût faire sa consolation, & procurer le salut tant de son corps que de son ame en l'autre monde, nous lui déclarâmes que si elle vouloit conférer avec l'évêque & doyen de Peterborough, elle le pouvoit; auquel doyen nous avions, à cet effet, assigné un logement à un mille de cette place-ci. Sur quoi, en se signant du signe de la croix, au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, elle répondit en ces termes : Qu'elle étoit disposée à mourir dans la foi Catholique-Romaine, que ses ancêtres avoient professée, & dont elle ne voudroit jamais être détournée. Et malgré tout ce que nous pûmes dire pour lui persuader le contraire, nous ne pûmes rien gagner sur elle : & en conséquence, lorsqu'elle nous demanda de

---

1587.  
8 Fév.

1587.  
8 Fév.

lui faire venir son prêtre, nous le lui refusâmes absolument. Ensuite de quoi, elle demanda à savoir quelle réponse nous avions sur sa première demande à Sa Majesté, au sujet de ses papiers d'affaires & de la disposition de son corps. Sur le premier article, nous n'eûmes d'autre réponse à faire, si ce n'est que nous pensions que si ses papiers n'avoient pas été ci-devant envoyés, ils devoient être en la garde de Mr. Waade, lequel étoit actuellement en France; & que jugeant que ces papiers ne pouvoient être d'aucun intérêt pour Sa Majesté la reine, nous ne doutions point qu'ils ne fussent remis à celui qu'elle voudroit nommer pour les recevoir: attendu que pour ce qui nous concernoit, nous regardions comme indubitable, que Sa Majesté ne voudroit en aucune manière profiter de ses effets, & que par conséquent (suivant notre opinion) elle pouvoit mettre par écrit ce qu'elle voudroit qui fût fait, & que cela seroit communiqué à Sa Majesté, de laquelle, elle & tous autres, pouvoient attendre toute sorte de courtoisie. Pour ce qui est de son corps, nous ne savions point la volonté de Sa Majesté, & partant nous ne pûmes pas lui dire que sa demande lui fût ou refusée ou accordée. Quant aux pratiques de Babington, elle les nia absolument, & elle voulut en inférer que

sa mort étoit à cause de sa religion : sur  
quoi, il fut aussi-tôt par nous & plu-  
sieurs fois repliqué, que depuis bien des  
années elle n'avoit pas été fort touchée  
de la religion, & qu'elle ne l'étoit point  
encore actuellement ; mais que cette pro-  
cédure contre elle étoit pour trahison de  
quoi elle étoit coupable, pour cette hor-  
rible conspiration tendante à la destruc-  
tion de la personne de Sa Majesté : ce  
qu'elle nia de nouveau, ajoutant en ou-  
tre, que bien qu'elle pardonnât elle-  
même aux auteurs de sa mort, cepen-  
dant elle ne doutoit pas que Dieu n'en  
tirât vengeance. Et lui ayant allégué les  
dépositions de Navé & de Curle pour  
des preuves de ce fait contre elle, elle ré-  
pondit qu'elle n'accusoit personne ; mais  
qu'après qu'elle seroit morte, & qu'eux  
ils seroient restés en vie, on verroit avec  
quelle indifférence on l'avoit traitée, &  
les mesures qu'on avoit prises à son  
égard : & elle demanda si l'on avoit ja-  
mais entendu parler d'une pareille chose,  
qu'on employât des domestiques pour  
accuser leur maîtresse ; & sur ce, elle  
demanda ce qu'ils étoient devenus & où  
ils habitoient.

Après que nous fûmes sortis de chez  
elle, attendu qu'il étoit porté par la com-  
mission que la charge de sa personne étoit  
en la disposition de nous les comtes, nous  
demandâmes au chevalier Amias Paulet

---

1587.  
8 Fév.

1587.  
8. Fév.

& au chevalier Drue Drury, de se charger pour cette nuit de cette fonction qu'ils avoient eue précédemment, de disposer la quantité de soldats nécessaire pour veiller cette nuit, de faire renvoyer tous les gens de la reine d'Ecosse, & de donner ordre que seulement quatre d'entre eux pussent être présents à l'exécution, lesquels demeureroient à l'écart, & seroient gardés par de certaines personnes, en sorte qu'ils ne pussent pas approcher d'elle : savoir, Melvil, son intendant, le médecin, le chirurgien & l'apothiquaire.

Le mercredi au matin, après que nous, les comtes, nous nous fûmes rendus au château, & que le sheriff eut préparé dans la salle toutes les choses nécessaires pour l'exécution, il fut ordonné audit sheriff d'aller dans sa chambre à elle, & de la faire descendre dans l'endroit où nous étions présents, nous qui avons signé cette lettre ; savoir, Monsieur Henri Talbot, écuyer ; le chevalier Edouard Montaigne, chevalier ; son fils & héritier présomptif ; & Guillaume Montaigne, son frere ; le chevalier Richard Knichtly, chevalier ; Mr. Thomas Brudenell ; Mr. Beuil ; Mr. Robert & Jean Wingfield ; Mr. Forest & Rayner ; Benjamin Piggot ; Mr. le Doyen de Peterborough, & autres.

Au bas de l'escalier elle s'arrêta, pour  
par-

parler tout haut à Melvil, en notre présence : à cette fin ; « Melvil, comme tu as » été pour moi un honnête serviteur, » ainsi je te prie de continuer à l'être » pour mon fils, & de me recomman- » der à lui. Je n'ai point attaqué sa reli- » gion ni la religion des autres, mais je » lui souhaite toutes sortes de prospéri- » tés : & ainsi que je pardonné à tous » ceux qui m'ont offensé en Ecoffe, je » veux aussi qu'il leur pardonne, & je » prie Dieu qu'il lui envoie son Esprit- » Saint, & qu'il l'éclaire. » \* A quoi la ré-

1587.  
8 Fév.

\* *Lettre de la reine MARIE à ÉLISABETH, écrite après sa sentence de mort, tirée du martyre de cette princesse, & de Brantome. §*

19 Décembre 1586.

M A D A M E,

„ J'apprends que je suis condamnée à mort,  
„ contre toutes les loix divines & humaines : je  
„ suis reine comme vous, Madame ; une reine  
„ n'a point droit d'en juger une autre. Pouvez-  
„ vous dire que Dieu vous ait donné cette au-  
„ torité ? Il a établi les rois pour juger les hom-  
„ mes ; mais lui seul s'est réservé le pouvoir de  
„ juger les rois : vous avez attenté, Madame,  
„ au droit de Dieu, & vous avez renversé l'or-  
„ dre qu'il a établi dans le monde. Quelle con-  
„ fusion n'y introduiroit pas un roi, qui, non

§ On a cru devoir la rapporter ici pour mettre le lecteur en état de juger de ses dispositions à la vue d'une scène si tragique.

*Tome IV.*

Q

1587.

8 Fév.

ponse de Melvil fut, qu'il le feroit ainsi ;  
& que lorsqu'il le feroit, il prieroit Dieu  
de l'assister du secours de son Esprit-

„ content de dispenser sa justice dans son royau-  
„ me, voudroit la dispenser dans un autre, &  
„ entreprendroit de juger les rois qui doivent y  
„ regner ? Il diroit à Dieu : Seigneur, vous avez  
„ établi les rois pour juger les hommes, & vous  
„ vous êtes arrogé le droit de juger les rois ;  
„ voilà les limites que vous avez prescrites,  
„ semblables à celles que vous avez mises à la  
„ mer ; c'est pour cela que vous dites, que vous  
„ êtes le roi des rois ; j'ai cru pourtant que je  
„ pouvois m'attribuer votre titre, en jugeant une  
„ reine. Croyez-vous, Madame, que vous se-  
„ riez bien fondée en parlant ainsi au Dieu vi-  
„ vant ? Comment justifierez-vous l'audace avec  
„ laquelle vous avez usurpé un droit qu'il s'est  
„ réservé ? Ignorez-vous, Madame, qu'il est  
„ horrible de tomber entre les mains d'un Dieu  
„ jaloux de son autorité, à laquelle on a attenté ?  
„ Voilà, Madame, ce qui regarde la forme du  
„ jugement.

„ Quant au fonds, comment avez-vous pu me  
„ convaincre des crimes dont vous m'avez ac-  
„ cusée, sans m'avoir reolé ni confronté les té-  
„ moins ? L'interrogatoire que vous m'avez fait  
„ subir, n'est pas la partie la plus essentielle du  
„ procès. Pourquoi dit-on que le témoin est le  
„ juge de l'accusé ? c'est que sa déposition est  
„ son jugement ; il y trouve ou son absolution,  
„ ou sa condamnation, quand le témoin se con-  
„ forme à la vérité. Ainsi, s'il s'en écarte, ou  
„ qu'il veuille la dérober entièrement, on ou-  
„ vre la voie à l'accusé, par le récolement &  
„ la confrontation, de ramener le témoin à la

Saint. Alors elle demanda à parler à son prêtre, ce qui lui fut refusé, d'autant qu'elle étoit arrivée avec l'attirail super-

1587.  
8 Fév.

„ vérité, & de le confondre. Lui refuser cette  
 „ voie de droit, c'est l'opprimer, c'est vouloir  
 „ le condamner, en le désarmant des moyens  
 „ de se défendre. Vous en avez usé de même  
 „ sur le chef de la conspiration dont vous m'a-  
 „ vez accusée, contre votre état & votre per-  
 „ sonne.

„ Il paroît d'abord impossible que dans ma  
 „ prison j'aie pu tremper dans ce crime, puis-  
 „ que toutes les lettres que j'écrivois, & qu'on  
 „ me rendoit, passioient par les mains de ceux  
 „ à qui ma garde étoit confiée. Ils n'auroient  
 „ pas permis que j'eusse usé d'aucun chiffre,  
 „ par le droit qu'ils croyoient avoir de voir  
 „ tous mes secrets. Tout ce que j'ai fait n'a-  
 „ boutissoit qu'à me procurer la liberté. Si je  
 „ suis criminelle, tous les prisonniers le sont.  
 „ Voilà votre conduite envers moi, Madame;  
 „ permettez-moi de vous la présenter sous sa  
 „ véritable face. Persécutée, opprimée par mes  
 „ sujets, échappée de la prison où ils avoient eu  
 „ l'audace de me retenir, je me réfugie dans vo-  
 „ tre royaume, je me jette entre vos bras, vous  
 „ m'embrassez pour m'étouffer. A qui faites-  
 „ vous ce traitement? à une reine que vous ap-  
 „ pellez sœur; à qui vous avez envoyé un dia-  
 „ mant pour gage de votre amitié. Ai-je dû m'at-  
 „ tendre à un pareil retour de la vôtre?

„ Après vous avoir mis toute mon affaire de-  
 „ vant les yeux en peu de mots, & les sujets  
 „ essentiels que j'ai de me plaindre, je me borne  
 „ à présent aux graces que j'ai à vous deman-  
 „ der. Je passe légèrement sur toutes les indi-

1587.  
8 Fév.

titieux de deux chapelets & d'un crucifix. Ensuite elle demanda d'avoir ses femmes pour l'aider ; & sur ses instances &

„ gnités qu'on m'a fait essuyer en votre nom  
 „ dans ma prison : \* le détail en seroit trop  
 „ long. Puisque vous renfermez ma vie dans un  
 „ court espace de temps, permettez que mon  
 „ aumônier me prépare à la mort, & me ménage  
 „ les secours spirituels qui me sont nécessaires,  
 „ jusqu'à ce qu'il ait recueilli mes derniers  
 „ soupirs. Souffrez que je sois servie de  
 „ deux femmes de chambre, auxquelles il ne  
 „ soit pas permis de m'abandonner. Que je meure  
 „ publiquement, sur-tout en présence de mes  
 „ domestiques, afin qu'ils puissent rendre témoi-  
 „ gnage de ma mort dans la religion catholique,  
 „ apostolique & Romaine, dont je fais profes-  
 „ sion. Ne m'enviez pas cette gloire, dont je  
 „ suis extrêmement jalouse. Si vous avez quel-  
 „ que vestige de l'ancienne amitié que vous  
 „ m'avez témoignée, qu'il soit permis à mes do-  
 „ mestiques de se retirer librement & de jouir  
 „ de la petite récompense que la pauvreté où je  
 „ suis m'a permis de leur laisser. Que mon corps  
 „ soit porté en France pour y être enterré. Voilà  
 „ les graces que je vous demande par les liens  
 „ de notre parenté, par la mémoire de Henri VII,  
 „ notre aïeul commun, par la qualité de reine,  
 „ que je porterai jusqu'à la mort, & que le pu-

\* En demandant au comte de Shrewsbury la liberté de mettre ordre à ses affaires domestiques : “ Non, non, lui répondit-il brusquement, tenez-vous prête, Madame, demain entre les sept ou huit heures, on ne prolongera pas le délai d'un moment. „ *Brantôme.* Cette réponse se fit à la reine, après sa sentence de mort.

ce qu'elle dit qu'elle avoit lu dans les histoires, que lorsque d'autres dames avoient été exécutées, on leur avoit ac-

1587.  
8 Fév.

„ blic lira sur mon tombeau, quand on ne me la  
„ donneroit pas.

„ Je ne finirai point cette lettre, sans rappel-  
„ ler que vous avez secondé mes ennemis, qui  
„ m'ont ôté la couronne pour la transmettre à  
„ mon fils dans le berceau. J'ai été moins sen-  
„ sible à cette injure, qu'à la douleur qu'on m'a  
„ causée en éteignant sa tendresse pour moi, &  
„ en l'élevant dans une autre religion que la  
„ mienne. Songez que le seul intérêt de la vraie  
„ religion peut vous permettre de lui ravir le dé-  
„ pôt de votre couronne qui vous a été confiée.  
„ Dieu vous la fasse connoître cette vraie reli-  
„ gion: tremblez, vous qui avez jugé une rei-  
„ ne, en attendant au droit de Dieu; vous serez  
„ jugée par le Roi des rois.

-- Brantôme, dont on connoît la parfaite naïveté, dit avoir appris toutes les circonstances qu'il rapporte de la mort de la reine Marie, de l'ouvrage intitulé : *Histoire & martyre de la reine d'Ecosses*, &c. imprimé à Paris chez Bichon en 1589, par conséquent deux ans après la mort de cette princesse. L'authenticité de cette lettre, que monsieur Robertson ne rapporte pas dans son *Appendice*, paroît d'autant mieux fondée, que la plupart des faits qu'elle renferme sont conformes au narratif de cet auteur.

*Fragment tiré du même BRANTÔME, extrait par lui, tiré de l'histoire du temps.*

„ Elle partagea à ses femmes tout ce qui pou-  
„ voit lui rester de bagues, de carcans, de liettes

1587.  
8 Fév.

cordé des femmes pour les assister, il lui fut permis d'en avoir deux auprès d'elle, lesquelles étoient mesdemoiselles Curle & Kennedy. Après qu'elle se fut avancée sur l'échafaud, on lut d'abord tout haut, en présence de tous, la commission de Sa Majesté la reine. Ensuite monsieur le doyen de Peterborough, suivant les ordres qu'il avoit reçus la veille au soir de nous les comtes, voulut lui donner de pieux avertissements, de se repentir de ses fautes, & de bien mourir dans la crainte de Dieu & la charité envers tout le monde. Mais dès l'abord elle refusa absolument de l'entendre, disant que ce qu'elle étoit, elle voudroit qu'il le fût aussi, & qu'elle prioit Dieu qu'il devînt catholique; & que ce seroit une folie de

---

„ & accoutrements, leur disant à tous que c'étoit  
 „ avec beaucoup de regret qu'elle n'avoit davan-  
 „ tage pour leur donner & récompenser; mais  
 „ s'assuroit que son fils satisferoit à sa nécessité,  
 „ & pria son maître-d'hôtel de le faire entendre à  
 „ son dit fils, à qui elle envoyoit sa bénédic-  
 „ tion, le priant de ne point venger sa mort,  
 „ laissant le tout à Dieu à en ordonner, à ses divi-  
 „ nes volontés; & dit adieu à tous, sans lar-  
 „ moyer aucunement; mais au contraire, les con-  
 „ soloit, & leur disoit qu'il ne falloit pas qu'ils  
 „ pleurassent sur le point de la voir bienheureuse  
 „ en contrechange de tant de malheurs qu'elle  
 „ avoit eus; puis les fit tous sortir de sa cham-  
 „ bre, réservé ses femmes, &c.

chercher à l'ébranler, étant aussi résolument déterminée, & que nos prières ne lui seroient d'aucune utilité. Sur quoi, afin qu'on pût appercevoir clairement, que nous & toute l'assemblée avions chrétiennement le desir de la voir bien mourir, une oraison de piété, composée par Mr. le doyen, fut lue & prononcée par nous tous. « Qu'il plût à Dieu le Tout-  
 » puissant de lui envoyer son Saint-Esprit & sa grace, & qu'ainsi, si c'étoit  
 » sa volonté, qu'il lui pardonnât toutes  
 » ses offenses, & que par sa miséricorde  
 » il la reçût dans son royaume éternel  
 » & céleste : & finalement, qu'il répandît ses bénédictions sur Sa Majesté la  
 » reine, & qu'il confondît tous ses ennemis. » De quoi Mr. le doyen, qui est dans l'intention de se rendre incessamment vers vous, pourra montrer une copie à vos Seigneuries.

Cela fait, elle prononça à genoux une prière à peu près en ces termes :  
 » Qu'elle prioit Dieu de lui envoyer son  
 » Esprit-Saint; qu'elle avoit confiance  
 » de recevoir son salut dans le sang de  
 » Jesus-Christ, & qu'elle attendoit de  
 » sa grace, qu'elle seroit reçue en son  
 » royaume céleste, & qu'elle prioit  
 » Dieu de pardonner à ses ennemis,  
 » ainsi qu'elle leur pardonnoit : de détourner sa colere de dessus ce pays,  
 » & de répandre ses bénédictions sur Sa

1587.

8 Fév.

» Majesté la reine, en sorte qu'elle pût le  
 » servir : comme aussi de regarder son  
 » fils dans sa miséricorde, d'avoir com-  
 » passion de son église; & que bien qu'elle  
 » ne fût pas digne d'être exaucée, elle  
 » avoit néanmoins confiance en sa mi-  
 » séricorde, & qu'elle prioit tous les  
 » saints de prier son Sauveur de la re-  
 » cevoir.» Ensuite, se tournant vers ses  
 domestiques, elle leur demanda de prier  
 pour elle que son Sauveur voulût la re-  
 cevoir. Alors, sur la demande des exé-  
 cuteurs, elle leur pardonna, & elle dit  
 qu'elle étoit bien-aise que la fin de tous  
 ses malheurs fût aussi prochaine. Ensuite  
 elle désapprouva les cris & les pleurs de  
 ses femmes, disant qu'elles devoient plu-  
 tôt rendre grâces à Dieu de ce qu'il lui  
 donnoit autant de résolution; & les em-  
 brassant, elle leur demanda de sortir de  
 l'échafaud, & elle leur dit adieu. Alors  
 elle se mit courageusement à genoux, &  
 ayant les yeux bandés avec un mouchoir,  
 elle tendit le col : sur quoi l'exécuteur  
 procéda. Ses domestiques furent aussi-  
 tôt renvoyés, & des ordres furent don-  
 nés pour qu'aucun n'approchât de son  
 corps, mais qu'il fût embaumé par le  
 chirurgien nommé à cet effet : & au sur-  
 plus, sa croix, ses habillemens, & au-  
 tres choses, sont gardés ici, & n'ont  
 point été abandonnés à l'exécuteur, à  
 cause des inconvénients qui pouvoient

en réfulter , mais il fut renvoyé , pour être récompensé , à ceux qui l'avoient envoyé ici.

1587.

8 Fév.

Telle a été la forme de nos procédés en cette fonction, de quoi nous avons jugé à propos de donner avis à vos Seigneuries, dans le plus grand détail qu'il nous a été possible pour le moment présent : & de plus, nous avons trouvé bon de signifier en outre à vos Seigneuries, que, pour éviter tous sinistres & calomnieux rapports qui pourroient être faits au contraire, nous avons ordonné qu'une note de ce, fût à cet effet rédigée par écrit, laquelle nous susdits lords avons signée & fait signer par tous les autres chevaliers & gentilshommes qui étoient ici présents à cette action. Et sur ce nous prenons notre congé, en priant Dieu le Tout-puissant, qu'il comble de ses bénédictions Sa Majesté la reine, qu'il lui accorde un regne heureux, & qu'il confonde tous les ennemis de Dieu, & tous ceux de la reine. *Du château de Fothingay, le 8<sup>e</sup> de février 1587, en diligence.*

Aux ordres de vos Seigneuries.

*N. B.* « Ce papier, ainsi que quelques » autres contenus en cet Appendice, » sont tirés de la collection faite par » Mr. Crawford de Drumsoy, historio- » graphe de la reine Anne; laquelle col- » lection est actuellement dans la bi-

- » bliotheque de la faculté des avocats.  
 .1587. » Le copiste de Mr. Crawford a négligé  
 8 Fév. » de faire mention du livre de la bi-  
 » bliotheque Cottonienne, où cela peut  
 » se trouver. »

## N°. LIII.

*Objections contre Mr. DAVISON, en l'affaire de la feue reine d'Ecosse; la plupart concernant les choses qui se sont faites : 1°. avant le jugement de la reine d'Ecosse à Fotheringay : 2°. pendant cette session : 3°. après ladite session.*

*Bibl. Cotton. Cal. C. 1.*

1. **A**VANT le jugement de la reine d'Ecosse, il n'a été ni ne peut être accusé d'avoir eu aucune part en l'affaire de ladite reine, ni d'avoir fait chose quelconque concernant ladite affaire directement ni indirectement.

2. Pendant cette session, il resta à la cour, où la seule fonction qu'il eut, fut, en qualité de secrétaire de S. M. la reine, de recevoir les lettres des commissaires; de les présenter à Son Altesse, & de leur faire passer les réponses de la reine.

3. Après le retour ici desdits commissaires, il est bien connu de tout le conseil, 1°. Qu'il n'a jamais assisté à aucune

délibération ni assemblée quelconque, au parlement ni au conseil, au sujet de l'affaire de ladite reine, jusqu'au temps où l'ordre de S. M. la reine fut envoyé aux commissaires par les lords du conseil de la reine.

1587.

2°. Qu'il n'a point participé à la signature de la sentence rendue contre la reine d'Ecosse.

3°. Qu'il n'a jamais couché par écrit, ni la proclamation pour publier ladite sentence, ni l'ordre pour mettre à mort ladite reine, ni aucune autre lettre ou chose quelconque concernant cette affaire, &

Que la seule chose qui puisse spécialement & véritablement lui être imputée, c'est d'avoir porté ledit ordre à la reine pour le faire signer : Sa dite Majesté ayant envoyé vers lui le grand conseiller chargé de ses volontés à cet effet, & pour que ledit ordre fût porté au grand sceau d'Angleterre par son ordre & commandement spécial.

Pour le plus grand éclaircissement de cette vérité, il est évident :

1°. Que la lettre rédigée par écrit par le lord trésorier, fut par lui délivrée à Mr. Davison, avec la participation de Sa Majesté même, pour qu'elle fût prête à être signée lorsqu'il lui plairoit de la demander.

2°. Que ladite lettre étant en ses mains,

1587.

il la garda au moins cinq ou six semaines sans la présenter, n'ayant pas offert une seule fois de la produire, jusqu'au moment où la reine envoya vers lui à cet effet un grand conseiller, & où il fut aigrement réprimandé à ce sujet par un grand seigneur en la présence de Sa Majesté même.

3°. Que la reine ayant signé la lettre, elle lui donna le commandement exprès de la porter au sceau; & lorsqu'elle seroit scellée, de la faire aussi-tôt passer aux commissaires, conséquemment à sa destination: Sa Majesté elle-même ayant nommé la salle de Fotheringay pour le lieu de l'exécution, ne voulant point qu'elle se fît dans la cour, par plusieurs considérations; & pour conclusion, elle lui défendit absolument de l'importuner davantage, ni de permettre qu'elle entendît plus long temps parler de cela jusqu'à ce que cela fût fait; elle, de son côté, ayant (à ce qu'elle dit) accompli tout ce que de droit & de raison, on pouvoit exiger d'elle.

4°. Que nonobstant ces ordres, il garda l'ordre scellé, toute cette nuit & une grande partie du jour suivant, en ses mains: qu'il le porta avec lui à la cour, qu'il en informa Sa Majesté, & que trouvant que Sa Majesté étoit déterminée à procéder sur ce conséquemment à ses premières destinations, & que néanmoins

elle desiroit de conduire la chose de maniere qu'elle pût se décharger ici de ce fardeau, il avoit absolument pris la résolution d'en vuidier ses mains.

1587.

5°. Et que sur ce, il passa à la chambre du lord trésorier avec monsieur le vice-chambellan Hatton, & qu'en sa présence il l'avoit remis entre les mains dudit lord trésorier, duquel il l'avoit précédemment reçu; lequel du depuis le garda jusqu'au temps où lui-même & tous les autres du conseil, dépêcherent l'ordre aux commissaires.

Ce qui, en substance & en vérité, est toute la part & tout l'intérêt que ledit Davison eut en cette affaire, quelque chose qu'on ait pu, ou qu'on puisse prétendre au contraire.

Quant à l'envoi dudit ordre aux commissaires, ce fut l'action en général de tout le conseil de Sa Majesté (ainsi qu'il a été ci-dessus mentionné) & non pas une action particuliere de lui Davison: c'est ce qui est évident.

1°. Par le propre aveu de ceux du conseil: 2°. par leurs propres lettres envoyées sur ce aux commissaires: 3°. par les témoignages des lords & autres à qui ces lettres furent adressées; comme aussi, 4°. par celui de Mr. Beale, lequel fut le porteur de ces lettres: 5°. par la teneur de la premiere commission de Sa Majesté, pour convoquer à cet effet les com-

1587.

missaires dans la chambre étoilée, & faute de ce, pour la comparution particulière & soumission d'iceux pardevant le chancelier Broomley : 6°. par la déclaration de Mr. le procureur-général, confirmée en pleine cour : 7°. par la sentence même sur les registres : 8°. en outre, par commun de tout le conseil, ledit acte contenant la réponse qui devoit être faite verbalement à l'ambassadeur d'Ecosse ici résident, & avouant ledit ordre en cherchant à le justifier.

Or, si quelques-uns supposoient que lui Davison a occasionné sur ce des procédés extraordinaires, le contraire peut paroître par les circonstances suivantes :

1°. Par le refus absolu qu'il a fait d'abord de signer la ligue d'association, en étant fortement pressé par la reine elle-même.

2°. Parce qu'il s'est excusé lui-même d'être employé comme un des commissaires en l'examen de Babington & de ses complices, & qu'il a évité cette commission en faisant un voyage aux eaux de Bath.

3°. Parce qu'il a été cause que les commissaires se sont abstenus de prononcer la sentence à Fotheringay, & qu'ils ont différé jusqu'à ce qu'ils fussent de retour en la présence de Sa Majesté.

4°. Parce qu'il a gardé l'ordre en ses mains pendant six semaines sans le pré-

fenter, fans avoir une seule fois offert de le produire; jusqu'à ce que Sa Majesté envoya un ordre exprès de le porter à la signature.

1587.

5°. Parce qu'après que ledit ordre a été scellé, il différa de l'envoyer aux commissaires, ainsi qu'il lui avoit été spécialement commandé, le gardant entre ses mains toute cette nuit & la plus grande partie du jour suivant; &

6°. Finalement, parce qu'il remit ledit ordre entre les mains du lord trésorier, duquel il l'avoit précédemment reçu.

Lesquelles circonstances sont des preuves claires & évidentes que ledit Davison n'a fait en cette affaire chose quelconque qui fût contraire au devoir de la place qu'il occupoit alors au service de Sa Majesté. \*

## N°. LIV.

*Lettre de ☉ chevalier ROBERT CECIL,  
à Sa Majesté le roi JACQUES.*

Sur l'original. Biblioth. de la faculté de droit à Edimbourg.  
A. 1. St  
N°. 4.

**T**RÈS-DIGNE prince, les dangers qui ont menacé les personnes qui vous

\* Cette piece paroît être un original; au dos est cette inscription :

*L'innocence de Mr. Davison en l'affaire de la feue reine d'Ecosse.*

Cal. C. 9.

1587.

font affectionnées, ont été si pressants, qu'ils ont forcé celui qui est fidèlement dévoué à votre personne, à rompre le silence, & que lorsqu'il sera mis à l'épreuve, on le verra disposé à courir tous les hazards de la fortune pour le maintien de vos justes droits au trône, qui sont inhérents en votre personne royale par les loix de Dieu, de la nature & des nations. N'abandonnez donc point, très-noble & renommé prince, celui dont la Providence vous a préservé de tant de dangers, sans doute pour être un instrument de sa gloire & du bonheur de ses peuples. Je trouve que de certains secrets ont été révélés à votre préjudice : ce qui doit provenir de quelque personnage ardent, ambitieux & violent, qui approche de Votre Majesté dans le conseil, & qui a part à votre bienveillance. Je ne veux accuser personne en particulier, mais je suis assuré que cela ne peut regarder aucun de ceux avec lesquels, pour le bien de votre service, j'ai entretenu correspondance : sans cela j'aurois été depuis long-temps déconcerté dans l'accomplissement de ces devoirs, dans l'exécution de ces efforts que les sentiments de mon cœur m'ont inspirés, & qui ne sont connus uniquement que de ce digne gentilhomme, porteur de la présente, l'un de ceux qui se sont le plus distingués dans toutes les parties de la chré-

tienté, pour sa fidélité envers votre per-  
 sonne & votre état; de Mr. David Fow-  
 lis, votre plus fidele serviteur, le premier  
 de mes correspondants, & le plus affidé;  
 & de Jacques Hudfone, que j'ai trouvé,  
 dans toutes les affaires qui vous concer-  
 noient, le plus fidele & le plus sûr. En  
 conséquence, il plaira à Votre Majesté,  
 sur les très-humbles représentations de ○,  
 (jargon que je desire être la suscrip-  
 tion des commandements qui me seront  
 par vous adressés) que par quelques mar-  
 ques de votre bienveillance, je puisse  
 connoître de quelle maniere vous con-  
 sidérez sa fidélité, sa discrétion & ses  
 services. Mon affection pour votre per-  
 sonne va jusqu'à la passion: (ce n'est pas  
 parce que vous êtes un roi, mais parce  
 que vous êtes un bon roi, & parce que  
 vous avez un titre légitime pour être,  
 après ma souveraine, un grand roi.) Mon  
 zele me transporte, & je deviens pré-  
 somptueux; ne condamnez pas, très-no-  
 ble prince, ces mouvements d'affection  
 & d'amour, bien qu'ils soient mêlés de  
 défauts de jugement.

1. En conséquence, je supplie pre-  
 mièrement Votre Majesté, que pour le  
 bien de ceux que Dieu, par sa divine  
 providence, a destinés pour être confiés  
 à vos soins, il vous plaise d'observer  
 avec une attention extraordinaire, tous  
 les intrigants & intrigues contre votre

1587.

personne ; car il n'est pas douteux que dans les deux royaumes, soit par des motifs d'ambition, de faction ou de crainte, il n'y ait bien des gens qui desirent d'avoir leur souverain en minorité ; ce qui feroit que la souveraineté & l'état pourroient être gouvernés par la partialité de personnes subalternes, plutôt que par les véritables regles du pouvoir & de la justice. Veillez à la sûreté de votre personne, & ne craignez les pratiques d'aucun homme sur le point de votre droit, qui sera conservé & maintenu contre tous assauts de compétition quelconque. Ainsi, je laisse la protection de votre personne & de votre royale postérité au tout-puissant Dieu du ciel, & je le prie de bénir & conserver pour sa gloire, vous & tous les vôtres en toute royale prospérité.

2. Ensuite de la conservation de votre personne, il est question que le secret soit gardé dans vos conseils, lequel, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, est souvent trahi & découvert, soit par un prétendu zele de religion, soit par la turbulence des factions, ou par des imaginations déréglées ; ce que Votre Majesté doit observer avec toute sorte de circonspection, comme la chose la plus dangereuse pour votre personne & pour votre état, & le seul moyen de perdre & détruire tous ceux qui sont fidèlement dévoués

au service de Votre Majesté. Je ne fais aucun doute, que quelques particuliers & personnes de cette espece n'aient été découverts par les soins de ce gentilhomme porteur de la présente, de quoi Votre Majesté pourra être plus amplement informée.

1587.

3. Le troisieme point important, c'est que Votre Majesté, par tous les moyens possibles, s'assure par elle-même de la bonne amitié du roi de France & des Etats-généraux des Provinces-unies, par la négociation de quelque confident fidele & discret; les François voyant naturellement avec chagrin la réunion des isles Britanniques sous un seul monarque. Je ne doute point que vous n'ayez en Allemagne beaucoup d'alliés & d'amis, mais comme leurs états sont éloignés, ils ne peuvent pas être d'un grand poids en cette affaire, qui doit être conduite par des opérations promptes & subites.

4. Lorsque Dieu, qui, dans les décrets de sa providence, a fixé le terme de toutes les personnes & de tous les temps, appellera Sa Majesté la reine dans le royaume de sa gloire, (bien que je sois dans la plus ferme confiance qu'il ne peut s'élever aucune question en concurrence, mais parce que je tiens que dans une affaire de cette haute importance il ne faut pas laisser la plus petite lacune,) je supplie humblement Votre

1587.

Majesté de faire choix d'un de vos serviteurs de confiance, discret, fidele & expérimenté, d'une fidélité à toute épreuve, & d'un bon jugement, pour être continuellement ici résident, & dont il est à propos que Votre Majesté consolide la négociation, & qu'elle la munisse d'une confiance si intime, & de pleins-pouvoirs tellement étendus, qu'il ne soit pas besoin d'un délai de quatorze jours pour afficher l'autorité dans une affaire qui ne pourroit pas souffrir dix jours de retard, sans être exposée à des vicissitudes dangereuses. Et sur ce, il est à observer que ceux qui seront les plus mal-intentionnés pour votre avènement, ne s'attacheront point à attaquer ouvertement votre titre, mais que par un raffinement d'ambition, ils chercheront adroitement à gagner du temps, en alléguant qu'ils n'ont en vue que le bien public de cet état, en proposant des moyens honnêtes pour décharger la république de diverses loix séveres, d'impositions onéreuses, des corruptions, des oppressions, &c. ce qui est le moyen le plus assuré pour entraîner les peuples qui sont le plus indisposés par une infinité de détails de cette espece. Par conséquent, il seroit convenable que la prévoyance de Votre Majesté vînt au-devant de ces prétextes par vos offres volontaires sur les points suivans, savoir :

1°. Que Votre Majesté voudra bien abolir les pourvoyeurs & la pourvoyerie, choses qui sont fort à charge au peuple & à tout le royaume, & qui ne sont d'aucune utilité pour le prince.

1587.

2°. Que Votre Majesté voudra bien supprimer la compagnie des gardiens délégués des mineurs, qui fait la ruine des nobles & anciennes familles de ce royaume, par des mariages honteux & par la mauvaise éducation des enfants, & qui ne fournit aucune augmentation aux revenus de la couronne :

3°. L'abrogation de la multiplicité des loix pénales, qui excite des murmures de la part de tous les sujets, à cause de leur ambiguïté, ayant été altérées & détournées de leur véritable sens par la variété des interprétations.

4°. Que Votre Majesté voudra bien permettre la libre exportation des denrées & marchandises du crû de ce royaume, laquelle a souvent été gênée par des personnes subalternes pour leur profit particulier, ce qui porte le plus grand préjudice au commerce de tous les marchands; ce qui tend à l'entière destruction de la véritable industrie & des manufactures dans tout le royaume, & qui est contraire aux émoluments de la couronne.

Ces choses étant à point nommé proposées par des personnes affidées à Vo-

1587.

tre Majesté, ne pourront pas manquer de vous concilier solidement les cœurs & les affections de tout le royaume, & en faisant sentir le prix de votre modération, de votre jugement, & de votre justice, elles préviendront efficacement toutes les insinuations de ces patriotes susdits, lesquels ne cherchent qu'à s'accréditer eux-mêmes parmi le peuple, à s'emparer de l'autorité, & à détruire l'opinion qu'on a de la bonté, de la générosité & de la bienveillance de Votre Majesté.

Ces faveurs de Votre Majesté, ainsi répandues sur ses sujets, ne porteront aucun préjudice aux émoluments de la couronne; elles serviront bien plutôt à les améliorer. Il est vrai que le petit gain de quelques officiers de l'échiquier, que les profits vils & mercénaires de certains clercs & serviteurs inutiles & fainéants, pourront en souffrir quelque détriment; mais il en résultera un bien infini pour le royaume, & ce bien assurera à Votre Majesté l'amour & l'affection du peuple, fera passer votre renom à la postérité, & l'affermira dans la plus haute estime.

Que le Seigneur conserve Votre Majesté, & qu'il vous fasse triompher de tous vos ennemis.

Mon attachement pour cette personne, dont les lettres sont incluses en ce paquet, & qui voudroit plutôt mourir que de ces-

er d'être à vous, durera autant que ma propre vie, & je ferai toujours le même cas de tous vos fideles confidants. Cependant je veux me tenir sur la réserve, & rester sans être connu d'aucun d'eux, & persévérer en mon dévouement & affection particuliers envers Votre Majesté. Ce digne homme, cet homme extraordinaire, dont j'ai partagé les infortunes, est le seul qui connoisse les secrets de mon cœur. Nous prions tous les deux pour vous; & si nous vivons, vous nous trouverez tous les deux ensemble.

Je supplie Votre Majesté de brûler cette lettre, & les autres; car bien que ceci soit écrit par une main étrangère, cependant cela pourroit être découvert.

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-dévoué & humble  
serviteur.

*Fin de l'Appendice.*



# T A B L E

## DES MATIERES.

Nota. Pour n'être pas obligé de répéter les tomes à chaque article, on a cru devoir les placer ici en addition, en prévenant le lecteur que tous ceux qui suivent l'indication du tome I, s'y trouvent, & ainsi des autres, ne se répétant que quand la matière l'exige. Cette méthode a paru plus claire & plus concise.

## A

Tomes

III.

I.

- A**DAMSON, archevêque de St. André, est excommunié par le synode de Fife, 221  
 Il lance de son côté, une excommunication contre ses adversaires, *ibid.*  
 Il est rétabli à de certaines conditions par l'assemblée générale du clergé, 222  
 Il fait de plus humbles soumissions à l'assemblée du clergé, *ibid.*
- ALBANIE**, (Alexandre, duc d') irrité de la hauteur du roi Jacques III, son frere, cabale avec les nobles contre lui, 77  
 Il est arrêté & renfermé dans le château d'Edimbourg; il s'échappe de sa prison, & va se réfugier en France, *ibid.*  
 Il fait un traité avec Jacques IV, roi d'Angleterre, 78  
 Il y prend le titre de roi d'Ecosse, *ibid.*  
 Il obtient, à de viles conditions, des secours pour envahir l'Ecosse, *ibid.*  
 Il compromet, par des bassesses, son honneur & sa liberté, *ibid.*  
 Il est conduit en Ecosse par le duc de Gloucester, *ibid.*  
 Il regagne l'amitié de son frere, 80  
 Il fait de nouvelles cabales, & il se réfugie, d'abord en Angleterre, ensuite en France, 81  
 Il renouvelle son alliance avec le roi d'Angleterre, *ibid.*  
 Il se sauve de l'Ecosse & ne prend plus de part aux affaires de son pays, *ibid.*

ALBA-

ALBANIE, (duc d') régent sous Jacques V, entreprend d'accroître l'autorité royale, 85

Attaque les nobles; & après avoir eu du dessous dans ses débats, il se retire en France, où il étoit né, *ib.*

———— (Murdo duc d') est arrêté par ordre de Jacques I, 66

———— (Robert duc d') régent pendant la minorité & captivité du roi Jacques I, 46

Son ambition lui fait trahir les intérêts du roi captif, son neveu, *ibid.*

Il est soupçonné par les historiens d'avoir contribué à la mort du prince David, frere aîné du roi, pour regner lui-même, *ibid.*

ALBE, (duc d') ses intrigues en faveur de la reine Marie Stuart, 12, 13

Il est rappelé de son gouvernement des Pays-Bas, & sacrifié au ressentiment des peuples, 70

ALENÇON; (duc d') la reine Elisabeth écoute les propositions de son mariage avec ce prince, & amuse la cour de France, en prolongeant les négociations sur ce point, 95

III.

ALLEN, (cardinal) publie un livre, où il entreprend de prouver qu'on peut légitimement tuer les princes excommuniés, 171, 172

AMBASSADEURS, quels sont leurs offices, 118

I.

ANDRÉ, (archevêque de Saint-) est singulièrement guéri d'une maladie dangereuse, 183, 184

Motifs de son opposition à la reine régente, mere de Marie Stuart, 219

S'oppose de toutes ses forces aux protestants, *ibid.*

Ses fortes influences sur le banc des ecclésiastiques, & sa grande autorité dans le parlement, 221

Il gouverne d'abord l'église avec beaucoup de modération, 224

Il change de conduite, & il persécute les réformés, *ibid.*

Il est reçu peu favorablement à la cour, & pour-quoi, 14, 15

II.

Il est emprisonné pour avoir dit la messe, 52

Il est rétabli dans son ancienne juridiction, 177

Cette démarche fut préjudiciable aux intérêts de la reine, 177, 178

Il est surpris dans le château de Dumbarton, & pendu, 23, 24

III.

———— (le château de St.) pris par les François, 156

I.

	ANDRÉ, (St.) ville d'Ecosse, capitale du comté de Fife,	297
I.	————— (le prieur de St.) procure un traité entre la reine régente & les réformés,	241
	Il quitte la cour pour des mécontentemens,	244
	Il est un des principaux appuis de la réforme,	264
	Quelques traits de son caractère,	<i>ibid.</i>
	On cherche sous main à le détruire,	265, 266
	Présomption de son innocence,	<i>ibid.</i>
	La reine régente étant au lit de la mort, demande à le voir,	309
	Raisons de cette entrevue,	310
	Il rend un grand service à la congrégation contre les entreprises des François,	317
	Il est député par la convention pour inviter la reine à venir en Ecosse,	339
	Il est bien reçu par la reine, qui lui donne des marques de bienveillance & d'affection,	341
II.	Il réprime l'emportement du peuple contre le papisme,	6
	Il est envoyé pour arrêter la licence des habitants des frontières,	13
	Il s'acquitte de cette commission avec fermeté & avec prudence,	14
	On découvre une conspiration tramée contre lui, par les Hamiltons,	26, 27
	Il est créé comte de Marr,	30
	Il fait ombrage, en cette qualité, au comte de Huntly. Voyez Marr & Murray.	<i>ibid.</i>
IV.	————— (archevêque de St.) lettre qu'il reçoit de Throgmorton,	159
I.	ANGUS (Umfraville comte d <sup>s</sup> ) fut le seul qui soutint la liberté de la patrie,	14
	Accompagné des principaux barons, il force l'appartement du roi, pour en enlever ses favoris,	79
	Il négocie un traité odieux entre le duc d'Albanie & l'Angleterre,	80
	Il est nommé de la régence pendant la minorité de Jacques V,	86
	Il ne peut réussir à gagner les bonnes grâces du roi,	<i>ibid.</i>
	Il est accusé & il s'enfuit en Angleterre,	87
III.	Il obtient la permission de revenir en Ecosse,	127
	Il vient se remettre lui-même entre les mains du roi,	128, 129

- ANGUS s'empare avec quelques autres du château de Stirling, pour s'opposer à Arran, 147  
 Les conjurés, & lui, sont forcés de s'enfuir en Angleterre, aux approches du roi & de son armée, *ibid.*  
 Il est jugé & ses biens sont confisqués, 157  
 Il est compliqué dans une conjuration en faveur de l'Espagne, 290  
 Il est arrêté & renfermé dans le château d'Edimbourg, 292  
 Il trouve le moyen de s'échapper, & il s'enfuit dans les montagnes, *ibid.*  
 Il offre de se soumettre au jugement, 296  
 On prononce la sentence, 300  
 Il continue de cabaler, 306 & *suiv.*
- ANGLETERRE : les Anglois se saisissent de la personne du roi d'Ecosse, & le retiennent long-temps prisonnier en Angleterre, 46  
 Les nobles d'Angleterre sont humiliés, 52  
 Ancienne origine des deux chambres du parlement d'Angleterre, 104 & *suiv.*  
 Les conjurés, aidés par les Anglois, font une trêve avec l'Ecosse, & s'engagent de rendre le château de St. André & le fils du régent, 152, 153, 154  
 Nouvelle rupture avec l'Ecosse, 156 & *suiv.*  
 Proposent un accommodement qu'on refuse, 159  
 Les Anglois envahissent l'Ecosse, 158, 159  
 Leurs dévastations dans ce royaume, 162 & *suiv.*  
 Traité de paix entre l'Angleterre, la France & l'Ecosse, 171  
 Réflexions sur le droit de succession au trône d'Angleterre, 228, 229  
 Une flotte Angloise aborde en Ecosse pour y porter des secours à la congrégation, 299  
 Nouveau traité de paix, 301  
 Ils entrent en Ecosse & assiègent les François dans Leith, 302  
 Ils sont plusieurs fois repoussés, 303, 304  
 Raisons de ces mauvais succès, 305  
 Articles du traité de paix, 313, 314  
 Le parlement favorise le droit de la reine Marie à la succession au trône d'Angleterre, 157, 158  
 Ligue entre l'Angleterre & la France, 183  
 — entre l'Angleterre & l'Ecosse, 192, 193  
 Le covenant national est adopté par l'assemblée du clergé, 313

I.

II.

III.

	ANJOU; (le duc d') on propose de lui faire épouser la reine Elisabeth,	34
	ANNE, princesse de Danemarck, épouse le roi Jacques VI à Opso,	280 & la note.
	Son arrivée en Ecosse & son couronnement,	282
	Elle se met à la tête du parti opposé au chancelier,	292
	Son amour pour les fêtes & les divertissements, occasionnoit de grandes dépenses,	311
	ARCHEVÊQUES, évêques, doyens & chapitres rétablis en Ecosse pendant la minorité du roi,	54
	La plus grande partie du clergé en est fort offensée,	55
	Acte de l'assemblée du clergé contre ces offices,	117, 118
	Les évêques sont assujettis aux-synodes & aux assemblées,	191
	Leur autorité reçoit un rude échec dans une assemblée,	348 & suiv.
I.	ARGYLL, (le comte d') un des chefs des protestants, se déclare hautement contre l'alliance faite avec l'Angleterre,	137
	Est nommé pour aller porter la couronne matrimoniale au dauphin de France,	221
	Il emploie son crédit auprès des réformés pour les engager à faire un traité avec la reine régente,	241
	Il quitte la cour pour des mécontentements,	244
II.	La reine l'avoit nommé son lieutenant au midi de l'Ecosse,	290
	Il refuse d'accéder au traité avec le régent Murray,	323
	Il est aussi-tôt après forcé de se soumettre,	324
III.	Il est nommé un des lieutenants de la reine après l'assassinat du régent,	7
	Il est fait prisonnier par Kirkaldy,	30
	On l'engage à se ranger du parti du roi,	33
	Il est sur les rangs pour être élu régent,	ibid.
	Ses démêlés avec Athole,	75
	Ils se réconcilient & se réunissent contre le régent,	76
	Ils font des remontrances au roi contre le régent,	78
	Ils prennent les armes contre le régent,	88, 89
	Ils entrent en négociation avec lui sous la médiation de la reine Elisabeth,	90

- ARGYLL est admis en la présence du roi, *ibid.*  
 Il est revêtu de l'office de chancelier, 92  
 L'autorité du roi lui est déléguée, & au lord Forbes, contre les lords papistes, 306  
 Il engage un combat avec les lords, & il est défait, *ibid.* 307
- ARISTOCRATIE prédominante en Ecoſſe, 418
- ARMEMENT d'Espagne : préparatifs de la flotte appelée *l'invincible*, 264 & *ſuiv.*  
 Elle est détruite, 270
- ARRAN (le comte d') est nommé régent pendant la minorité de la reine Marie, 130  
 Son caractère, 132  
 Il favorise les projets de l'Angleterre, ce qui lui fait tort dans le public, 135  
 Il devient suspect au comte de Lennox, 138  
 Il est forcé de renoncer à l'amitié de l'Angleterre & de se déclarer pour la France, 139, 140  
 Le roi d'Angleterre cesse de lui témoigner des égards en voyant son autorité décliner en Ecoſſe, *ibid.*  
 Il persécute les réformés, 140, 143  
 Il fait publiquement abjuration de la doctrine des réformés, 142  
 Il est méprisé par la moitié de la nation, & l'autre partie a peu de confiance en lui, 143  
 Il devient le chef des partisans de la France & du papisme, 144, 145  
 Il tente en vain de faire arrêter les meurtriers du cardinal Beaton, 153  
 Il est forcé de faire une trêve avec les conjurés, pour délivrer son fils, *ibid.* & *ſuiv.*  
 Son fils aîné est conditionnellement exclus de tout droit à la succession au trône, 157, 158  
 Il tire quelques avantages de son attachement à la France, 169  
 Il obtient le titre de duc de Chatellerault, *ibid.*  
 Il est desservi, sous main, par la reine douairière, qui aspire à la régence, 178, 179, 180  
 On lui propose de se démettre de l'office de régent, *ibid.*  
 On l'entretient de craintes & d'espérances pour l'y engager, *ibid.*  
 Il consent à la fin à s'en démettre, 183  
 Il se rétracte à l'instigation de l'archevêque de St. André, 184  
 On vient à la fin à bout de le déterminer à se dé-

	mettre de l'office de régent, & il obtient des conditions avantageuses. <i>Voyez</i> Chatellerault, 185
I.	ARRAN, fils aîné du duc de Chatellerault, se joint aux réformés, 262
	Il évite adroitement le mauvais traitement qu'on lui prépare en France, 263
	Il conçoit, à cette occasion, le ressentiment le plus vif contre la France, <i>ibid.</i>
	La congrégation propose à la reine Elisabeth de l'épouser, 329
II.	Il se conduit avec la plus grande imprudence à l'égard de la reine Marie, 15
	Il s'oppose qu'on accorde à cette princesse l'exercice libre de sa religion, <i>ibid.</i>
	Il découvre une conspiration contre les favoris de la reine, 26
III.	Il perd l'esprit, 92
	Morton le fait mettre en prison, 94
	—— (auparavant le capitaine Stuart) accuse Morton du meurtre du roi Darnly, 102
	Il lui soutient cette accusation en face, 104
	Il obtient le titre & les biens d'Arran, 110
	Il est nommé pour transférer Morton de Dumbarton à Edimbourg, 111
	Il fait mettre à la question & tourmenter quelques-uns des domestiques de Morton, <i>ibid.</i>
	Son mariage infame avec la comtesse de March, 115
	Il varie dans sa conduite à l'égard de Lennox, 116
	Il amuse le roi par ses flatteries, 122
	Il essaie inutilement de délivrer le roi retenu à Ruthven par les conjurés, 126
	Il est arrêté & constitué prisonnier dans le château de Stirling, <i>ibid.</i>
	Il est remis en liberté, & il rentre en faveur auprès du roi, 137, 138
	Il reprend son autorité & son arrogance, <i>ibid.</i>
	Il fait déclarer les conjurés de Ruthven criminels de haute trahison, 141
	On le regarde comme l'auteur de la persécution contre le clergé, & en conséquence il est détesté, 143
	Il est entraîné dans le parti de la reine Elisabeth, 156
	Il s'engage de soumettre son maître aux volontés de la reine Elisabeth, <i>ibid.</i> 157
	Il obtient la confiscation de plusieurs biens, 157, 158

- ARRAN agit politiquement avec Gray, que le roi affectionnoit, 164, 165  
 Sa dépravation & son insolence, 167, 168  
 Il est fait chancelier : on lui donne un pouvoir illimité, *ibid.*  
 Sa femme l'imite dans sa cupidité insatiable, 169  
 Il porte au dernier point la tyrannie & l'oppression, 170, 171  
 Wotton, envoyé d'Angleterre, cherche à le détruire, 184  
 Il est exilé par le roi à Saint-André, mais il rentre aussi-tôt en faveur, 186  
 Il entreprend de défendre Stirling, & est contraint de prendre la fuite, 188  
 Il est dépouillé de ses honneurs & de ses biens, & réduit à son premier nom & à son premier état, 189  
 Ses réponses aux griefs proposés par le lord Hunsdanc, 260
- ARTICLES, (lords des) leur origine & leurs fonctions, 111  
 Quels étoient ceux qui les choissoient, *ibid.* 112  
 Variations dans cet établissement. Usage qu'on en faisoit pour la politique, 112, 113, 114
- ASHBY, ambassadeur de la reine Elisabeth en Ecosse, 266  
 Il fait de grandes promesses au roi Jacques, *ibid.*  
 Ces promesses sont sans effet, 272  
 Il est dans la confusion : il s'en va secrètement, & quitte l'Ecosse sans prendre congé, *ibid.*
- ASSASSINATS, fréquents en Europe : pour quelle raison, 138, 139  
 Sont non-seulement permis, mais regardés comme une action honorable, *ibid.*  
 Plusieurs exemples d'assassinats en France, 139  
 On en arrête le cours en France & en Ecosse, 140  
 Plusieurs grands hommes les autorisent, 141  
 Ils redeviennent fréquents, 2
- ASSEMBLEE du clergé d'Ecosse pendant la régence de M. de Guise, 227  
 Autre assemblée; ses demandes à la convention, 275  
 — assemblée où l'on fait des plaintes très-vives, 69, 341  
 Deux autres assemblées sollicitent en vain l'augmentation des revenus du clergé, 175  
 Le clergé protestant consent, malgré lui, à la continuité du nom & office d'évêque, &c. 53, 54

	ASSEMBLÉE, se continue à Glasgow malgré les défenses du roi,	117 & <i>suiv.</i>
	Deux assemblées cedent au roi plusieurs des privileges de l'église,	347
	On déclare que les ministres des réformés peuvent siéger au parlement. <i>Voyez</i> Clergé,	348
IV.	----- générale : articles qui lui sont envoyés le 5 août 1572,	241
	ASSOCIATION formée pour la défense de la reine Elisabeth contre les entreprises de la reine Marie,	161
III.	ATHOLE, (comte d') occasion de sa querelle avec le comte d'Argyll,	75
	Ils se réconcilient & se réunissent contre le régent Morton,	76
	Ils se raccommoient avec le régent, qui leur donne, & à d'autres seigneurs, un festin, au sortir duquel Athole meurt subitement,	91
	On soupçonne le régent de l'avoir inhumainement empoisonné,	<i>ibid.</i>
	AUBIGNÉ, (lord d') second fils du comte de Lennox, arrive de France en Ecosse,	96
	Il parvient à la plus haute faveur auprès du roi Jacques,	96, 97
	Il obtient les plus grands titres & les postes les plus éminents. <i>Voyez</i> Lennox.	<i>ibid.</i>
IV.	Diverses notes rassemblées pour prouver qu'il abuse le roi, la noblesse & l'état,	323
I.	AUTRICHE, (maison d') son origine & sa puissance,	119, 120

B.

III.	BABINGTON, (Antoine) qui il étoit,	197
	Origine de sa conspiration contre la reine Elisabeth,	196, 198
	Noms de ses associés : plan de leurs sinistres opérations,	198, 199
	Ils sont trahis, arrêtés & exécutés,	200, 201
II.	BACON, (le chevalier Nicolas) nommé l'un des commissaires à la conférence de Westminster,	309
I.	BALIOL ou BAILLEUL, (Jean) ses prétentions à la couronne d'Ecosse,	12
	Edouard I, roi d'Angleterre, lui fait donner la préférence,	14, 15
	Il est aussi-tôt après forcé de se démettre,	<i>ibid.</i>

- ALLARD, prêtre faisant le commerce, sollicite une invasion en Angleterre de la part de l'Espagne, 196
- Il entre dans une conspiration formée contre la vie de la reine Elisabeth, 197
- Il est découvert & arrêté, 200
- Il est exécuté, 201
- BARONS, (les) ont une juridiction fort étendue, 32
- Leur pouvoir étoit plus grand en Ecoſſe qu'aillieurs, 33
- Raisons de ce pouvoir, 34
- Différence entre les grands & petits barons, 105
- Quelle en est l'origine, *ibid.* 106
- Trois cents barons font des remontrances contre la conduite de la reine douairiere, 206
- Les petits barons font admis à avoir leurs représentants au parlement. *Voyez Nobles,* 260
- (petits) leur pétition au parlement de l'année 1560, 53
- BASILICON DORON, titre d'un livre publié par le roi Jacques VI pour mortifier les nobles, 340
- BEATOUN, (le cardinal) on se fert de lui auprès du roi Jacques V pour mortifier les nobles, 92, 93
- Il prétend à la régence après la mort du roi Jacques V, 130
- Il forge un testament au nom du feu roi, *ibid.*
- Ses projets sont déconcertés, *ibid.*
- Son caractère, 131
- Il s'oppose au comte d'Arran régent, 135
- Il souleve la plus grande partie de la nation contre l'Angleterre, 137, 138
- Il se saisit de la jeune reine & de sa mere, *ibid.*
- Il caresse le comte de Lennox, 138
- Il oblige le régent à renoncer absolument au parti de l'Angleterre, & à se déclarer pour celui de la France, 139 & *suiv.*
- Et à persécuter les protestants, 140, 141
- Il s'empare de la principale direction des affaires du gouvernement, 143, 144
- Perfidie de ses procédés contre le comte de Lennox, qui en marqua son ressentiment, 144, 145
- Il est assassiné, 150, 151, 152
- Sa mort est fatale aux catholiques, *ibid.*
- On essaie en vain de la venger, 153
- Rapports scandaleux sur son compte, 198

Tomes

II.

BEDFORD, (le comte de) nommé ambassadeur de la reine Elisabeth pour assister au baptême de Jacques VI, 171, 172

Ses instructions, *noto*, 172

IV.

Lettre qu'il écrit à Guillaume Cecil au sujet des secours demandés par la congrégation, 89

La reine Elisabeth lui écrit relativement aux affaires d'Ecosse, 92

Lettres (Fragment d'une de ses) aux lords du conseil d'Angleterre, 100

Lettre au chevalier Cecil, 112

— au même, *ibid.*

Les avis qu'il donne de ce qui se passe en Ecosse au mois d'août 1666, 113

III.

BELLENDEN, (chevalier Louis) clerc de justice résident du roi Jacques à Londres, 183

Il se joint aux partisans de la reine Elisabeth en Ecosse, *ibid.*

Il accompagne l'envoyé de la reine Elisabeth en Ecosse, *ibid.*

BLACK, (Mr. David) ministre à Saint-André : ses expressions séditieuses & ridicules en chaire, 319

Il décline la juridiction séculière, 320 & *suiv.*

Il est condamné par le conseil-privé, 321, 322

Le roi le condamne par une sentence à résider au-delà de la Spey, 322

II.

BLACKADER, (le capitaine) & trois autres sont exécutés pour le meurtre de Darnly, 236

I.

BOETHIUS, (Hector) son histoire d'Ecosse; ce que c'est, 6

II.

BOLTON; (le château de) la reine Marie y est constituée prisonnière, 288

I.

BONOF, étranger, est fait gouverneur d'Orkney, par la reine régente, 204

BORTHWICK, (le lord) assiste la reine régente pour la défense de Leith, 287

BOTHWELL, (le comte de) interrompt une somme d'argent envoyée d'Angleterre à la congrégation, 284

Il favorise la reine régente, mais sans venir à la cour, 287

Son vif ressentiment contre le prieur de Saint-André, 26

II.

Le prieur de St. André devenu comte de Murray & régent, veut le traduire en justice & le faire condamner publiquement, 87

BOTHWELL prévient la sommation en sortant du royaume ,	87
La reine empêche qu'il ne soit condamné par contumace ,	<i>ibid.</i>
On lui permet de revenir dans le royaume ,	100
Il accompagne la reine dans sa fuite après le meurtre de Rizio ,	132
Il commence à entrer en faveur auprès de la reine ,	144
Détails sur sa condition précédente ,	<i>ibid. &amp; suiv.</i>
Il se réconcilie, par les instances de la reine, avec quelques lords, avec lesquels il avoit des démêlés ,	147
Sa faveur augmente auprès de la reine ,	150
Circonstances qui y donnent occasion ,	151
Sa témérité dans ses amours pour la reine ,	<i>ibid.</i>
Il est blessé en essayant de se saisir de quelques-uns des habitants des frontières ,	155, 156
La reine a pour lui des attentions marquées dans cette occasion ,	<i>ibid.</i>
Pour s'assurer des partisans, il obtient le pardon de Morton & de ses associés, complices du meurtre de Rizio ,	168 & <i>suiv.</i>
Il propose le rétablissement de la juridiction ecclésiastique papiste ,	177
Ses vues dans cette démarche ,	<i>ibid. &amp; 178</i>
Il est dans la plus parfaite faveur auprès de la reine ,	184, 185
On le soupçonne d'être l'auteur du meurtre de Darnly ,	189 & <i>suiv.</i>
Il en est accusé par Lennox ,	192
Il est toujours soutenu par la reine ,	193
Il est nommé gouverneur du château d'Edimbourg ,	194
On précipite son jugement ,	195
Partialité marquée en sa faveur ,	<i>ibid.</i>
Lennox l'accuse ouvertement ,	198
Il comparoit en jugement avec une grande suite de vassaux ,	199, 200
Il est absous par les conjurés ,	201
Ce jugement est généralement blâmé ,	<i>ibid.</i>
Il fait un défi à quiconque entreprendra de l'accuser ,	202
Plusieurs actes de parlement sont rendus en sa faveur ,	203
Il fait rendre un acte en faveur de la réforme ;	204

BOTHWELL engage plusieurs nobles de proposer à la reine de l'épouser,	206 & <i>suiv.</i>
Il se fait de la personne de la reine, comme elle revenoit de Stirling, & il la conduit de suite à Dumbar,	213, 214
Quelles étoient ses vues dans une pareille entreprise,	214, 215
Il obtient son pardon scellé du grand sceau,	<i>ibid.</i>
Il se fait séparer d'avec sa femme,	215, 216
Il conduit la reine au château d'Edimbourg,	<i>ibid.</i>
Il est créé duc d'Orkney,	217
Il épouse la reine,	<i>ibid.</i>
On ne lui donne point le titre de roi,	219
Il tient la reine enfermée fort étroitement,	<i>ibid.</i>
Il tâche d'obtenir que le prince soit remis à sa garde,	220
Il est allarmé d'une association des nobles formée contre la reine & contre lui,	221 & <i>suiv.</i>
Il conduit la reine dans le château de Borthwick,	225
Il leve des troupes pour s'opposer aux lords confédérés,	226
Il marche contre eux,	<i>ibid.</i>
Il propose un combat singulier,	229
Ensuite il le refuse,	<i>ibid. note.</i>
Il fait ses derniers adieux à la reine, & est obligé de s'enfuir,	230
Il envoie à la reine une cassette contenant les lettres qu'elle lui avoit écrites,	237
La cassette & les lettres sont interceptées par le comte de Morton,	<i>ibid.</i>
Il est aimé de la reine malgré son absence,	249
Sa malheureuse destinée,	252
Réflexions sur sa conduite,	<i>ibid. &amp; suiv.</i>
Teneur de la sentence de divorce entre lui & la lady Jeanne Gordon,	199
----- auparavant François Stuart, est créé comte de Bothwell,	274
Il est mis en prison pour avoir consulté des sorciers,	285
Il s'échappe, & il tâche inutilement de pénétrer jusqu'à l'appartement du roi,	<i>ibid.</i> 286
Il se retire dans le nord,	<i>ibid.</i>
Lui & ses adhérens sont déclarés criminels,	290
Il veut se saisir de la personne du roi, & son entreprise est découverte,	<i>ibid.</i>

- BOTHWELL.**: la reine Elifabeth lui accorde sa protection & sollicite en sa faveur, 294  
 Il se fait de la personne du roi, 296  
 Il force le roi de renvoyer le chancelier & ses autres favoris, & de lui accorder son pardon, *ibid.*  
 Il devient ensuite audacieux & insolent, 297  
 Il est encouragé par l'ambassadeur d'Angleterre, 302  
 Il fait une autre entreprise pour arriver jusqu'au roi, 303  
 Il est repoussé & obligé de s'enfuir dans le nord, 304  
 La reine Elifabeth l'abandonne, & il est obligé de s'enfuir en Espagne & en Italie, 310  
 Il reste dans l'indigence & dans l'obscurité, & il ne peut plus se réconcilier avec le roi, *ibid.*  
 ————— (Adam) évêque d'Orkney, fait la cérémonie du mariage de la reine Marie avec le comte de Bothwell, 217
- BOTHWELLHAUGH.** Voyez Hamilton,
- BOULOGNE**, enlevée aux Anglois par les François, 168  
 Les Anglois consentent à céder cette ville & ses dépendances à la France, 171
- BOURGS**; quand ils ont commencé à avoir leurs représentans au parlement, 105
- BOWES**, envoyé de la reine Elifabeth, accuse Lennox de mettre des obstacles à la paix, 102  
 On refuse de lui donner audience, *ibid.*  
 Est chargé d'encourager les conjurés de Ruthven, 127  
 Et de s'informer des correspondances que le roi Jacques entretenoit avec le pape, 392
- BOYD**, (le lord) ses vues ambitieuses sous le regne de Jacques III sont déconcertées, 48  
 Situation des affaires en Ecosse à son retour d'Angleterre, 332  
 Il est nommé commissaire aux conférences d'York & de Westminster, 29  
 Il se joint au parti du roi & se déclare contre la reine Marie, *ibid.*  
 Et aux conjurés de Ruthven, 123  
 Il entre dans le complot contre les favoris du roi, 123
- BRIENNE**, (le comte de) ambassadeur de France, envoyé pour assister au baptême du roi Jacques VI à Stirling, 170
- BRUCE**, (Robert) ses prétentions à la couronne d'Ecosse, 12, 13

Tomes

I.

BRUCE; son petit fils assure son droit & vengé  
l'honneur de la patrie, 16

III.

Il entreprend de réprimer le pouvoir des nobles, 61  
----- prêtre envoyé par le roi d'Espagne pour  
séduire les nobles, 273----- (Mr. Robert) ministre presbytérien, fait la  
la cérémonie du couronnement de la reine,  
épouse du roi Jacques, 282----- (Edouard abbé de Kinless) vient à bout de  
se faire reconnoître ambassadeur du roi Jacques  
à la cour d'Angleterre, 387----- (Mr. Robert ministre) se détermine à refu-  
ser de publier la relation que le roi avoit don-  
née de la conjuration de Gowry, 373

Il est privé de son office &amp; banni de la cour, 374

I.

BUCHANAN, (George) son histoire d'Ecosse: quel-  
ques détails à ce sujet, 6Observations sur son dialogue *de jure regis*, 247, *note*.

II.

Il est le seul qui accuse la reine Marie d'un com-  
merce criminel avec Rizio, 126, *note*.Il fait le récit des meurtres de Beatoun & de Rizio,  
sans donner la moindre émotion de ces sortes  
de forfaits, 141Sa partialité à vouloir dépriser un acte du parle-  
ment en faveur de la réforme, 203, *note*.Différent des autres auteurs sur les connoissances  
qu'auroit eues la reine Marie des projets de  
Bothwell, 211Il accompagne en Angleterre les commissaires de  
la reine Marie, 293

III.

Il est un des-précepteurs de Jacques VI. 77

Il est recommandable par son génie & par ses ta-  
lents, 422, 423

IV.

Fragment d'une lettre que lui écrit le comte de  
Murray, 186

BURLEIGH. Voyez Cecil.

## C.

IV.

CAIS, (Jean) sa déclaration aux lords de Grange  
& de Lethington le cadet, du huitieme jour d'oc-  
tobre 1571, 240

II.

CAITHNESS, (le comte de) ses protestations au  
jugement de Bothwell, au sujet du meurtre de  
Darnly, 201, 202

I.

CALEDONIENS (les) possèdent l'Ecosse, 3

- CALVIN**, protecteur & restaurateur du gouvernement de l'église presbytérienne, 335
- CAMBDEN**, plusieurs de ses erreurs relevées, 171
- CANONGATE**, lieu situé près d'Edimbourg : on y tient un parlement, 26
- CARDAN**, quelques circonstances de sa vie, 183  
Il guérit singulièrement l'archevêque de S. André, *ib.*
- CAREY**, (le chevalier George) ambassadeur d'Elisabeth, envoyé pour encourager les conjurés de Ruthven, 127  
—— (Robert) envoyé par la reine Elisabeth pour appaiser le roi Jacques après la mort de sa mère, 251  
On ne veut pas lui permettre d'entrer en Ecosse, *ibid.*  
Il fut le premier qui donna au roi Jacques la nouvelle de la mort d'Elisabeth, 405
- CASSETTE** des lettres de la reine Marie à Bothwell, faisie par le comte de Morton, 237  
Les ennemis de la reine se prévalent de cette capture, 258
- CASSILS** (le comte de) assiste à la messe, quoiqu'il eût embrassé la réforme, 110  
Se joint au parti du roi, 29  
Il est fait prisonnier à Stirling, 30
- CASTELNAU**, ambassadeur de France, est employé pour procurer le consentement de sa cour, au mariage de la reine avec Darnly, 76  
Il s'entremet pour appaiser les querelles entre la reine & Darnly, 149
- CATHERINE** de Médicis s'empare du gouvernement après la mort de François II son fils, 331  
Elle traite durement la reine Marie, *ibid.*  
Elle lui donne par politique quelques marques d'amitié, 353  
Elle craint le mariage de la reine Marie avec un prince Autrichien, 44, 45  
Elle met tout en usage pour détruire le protestantisme, 115, 116  
Ses artifices pour y réussir, *ibid.*
- CECIL**, (le chevalier Guillaume) ministre très-habile, 292 & *suiv.*  
Il est employé pour négocier la paix avec la France, 312  
Il trompe adroitement, par ses menées, l'ambassadeur de France, 314 & *suiv.*  
Jamais ministre ne fut plus adroit, *ibid.*

Tomes

I.

II.

III.

I.

III.

II.

III.

II.

I.

II.

I.

Tomes

II.  
III.CECIL est nommé commissaire à la conférence de  
Westminster, 309La reine Elifabeth l'envoie faire des propositions à  
la reine Marie, 14Il a une entrevue avec la reine Marie : Elifabeth  
en conçoit de la jalousie, 69Il eut bien de la peine à persuader à la reine Eli-  
fabeth qu'il ne s'intéressoit pas pour la reine  
Marie, *ibid.*

IV.

Lettre que Randolph lui écrit d'Edimbourg le 10  
août 1560, 25

Autre du même, 36

— du même du 15 mai 1563, 45

— du 10 avril 1563, 49

— qu'il reçoit du comte de Bedford au sujet  
des secours demandés par les lords de la congré-  
gation, 89

— qu'il reçoit de Randolph, 96

— (fragment d'une) qu'il reçoit du chevalier  
Randolph, 108

— du même du 23 avril 1566, 110

— du comte de Bedford du 3 août 1566, sur la  
méfintelligence du roi & de la reine, 111

— du même du 8 août, 112

— du chevalier Forster, du 8 septembre, *ibid.*

— du 11 décembre, 113

— du chevalier Nicolas Throgmorton de Ber-  
wick, le 11 juillet 1567, 123— du même du 12 juillet, *ibid.*— du chevalier Nicolas Throgmorton, du 12  
août 1567, 155— du chevalier François Knollys, du 8 août  
1568, 165

— du même du 21 septembre, 166

Ses avis au sujet de l'Ecosse, 172

III.

— (le chevalier Robert) fils du précédent :  
chef du parti contre le comte d'Essex, 380

Son caractère, 381

Son attachement pour la reine Elifabeth, *ibid.*Il lie une correspondance particulière avec le roi  
Jacques, *ibid.*

IV.

Sa lettre au roi Jacques VI, 371

I.

CELIBAT du clergé papiste, l'un des principaux  
ressorts de sa politique, 195CHARLEQUINT, (l'empereur) sa grande puif-  
sance, 119

CHARLEQUINT; son ambition démesurée ,	120, 121	<i>Tomes</i>
Il est réprimé par François I,	<i>ibid.</i>	I.
CHARLES IX, roi de France, fait une ligue contre la reine Elifabeth,	50	III.
CHATELLERAULT, (le duc de) ce titre est donné au comte d'Arran, régent d'Ecosse,	169	I.
Son droit de succession à la couronne d'Ecosse est maintenu,	182, 267	
Il fait une protestation pour conserver son droit & ses prérogatives,	184	
Il se démet de la régence,	185	
Il se joint aux réformés pour tâcher de chasser l'armée françoise,	254	
Il entre en association avec les réformés,	262	
Il est regardé comme le chef de la congrégation,	267	
Sa pusillanimité,	282	
Il devient l'ennemi de la reine Marie,	15	II.
Il rend la forteresse de Dumbarton,	26	
Il est jaloux du prieur de Saint-André,	27	
On lui ôte sa pension de France,	57	
Il est allarmé du retour du comte de Lennox en Ecosse,	68	
Il se réconcilie avec Lennox par l'intervention de la reine,	<i>ibid.</i>	
Il suit le parti de Murray, opposé au mariage de la reine,	92, 93	
Il veut se saisir de Darnly, & l'envoyer prisonnier en Angleterre,	<i>ibid.</i>	
Il obtient son pardon par d'humbles soumissions; mais il est forcé d'aller habiter en France,	107	
Ses partisans murmurent contre Murray, devenu régent,	259	
Il revient de France, & devient le chef des partisans de la reine,	321	
Il est fait lieutenant-général de la reine,	<i>ibid.</i>	
Son inconstance & son irrésolution: le régent l'envoie prisonnier au château d'Edimbourg,	322	
Il est délivré par Kirkaldy, & il se joint au parti de la reine,	5	III.
Il est proclamé traître par Lennox, nouveau régent,	12	
Il se réconcilie avec le régent Morton,	62	
Articles du traité fait entr'eux,	63	
Sa mort,	73	
CLANS, (ou tribus) leur définition & leur origine,	36	I.

CLERGÉ papiste. Ses richesses & son crédit,	90
Le roi Jacques V. en fait usage pour abaisser les nobles,	92
Il a une grande influence sur les laïcs,	<i>ibid.</i>
Il forme un corps considérable dans le parlement par son autorité,	108, 109
Il est le seul corps qui soit lettré,	194
Il occupe les principaux emplois,	195
L'injonction du célibat augmente sa puissance,	<i>ibid.</i>
Il s'empare des biens de tous ceux qui meurent <i>ab intestat</i> ,	195, 196
Il se rend juge de toutes les causes matrimoniales & testamentaires,	196, 197
Il se rend odieux aux laïcs,	199, 201
La corruption est grande parmi le clergé,	199
Quelle en est la cause,	<i>ibid.</i>
La dissolution est grande, sur-tout dans le clergé d'Ecosse,	<i>ibid.</i>
Il défend foiblement ses dogmes,	<i>ibid.</i>
Il essaie en vain d'en imposer au peuple par de faux miracles,	200
Il manque de politique à l'égard des réformés,	201
----- réformé, travaille en vain à recouvrer les revenus de l'église,	324, 325
Il obtient la démolition de tous les monuments du papisme,	<i>ibid.</i>
Les abbés qui avoient embrassé la réforme avoient retenu les biens de leurs bénéfices,	<i>ibid.</i>
Les ministres demandoient que ces biens fussent employés pour leur entretien,	<i>ibid.</i>
Le parlement ne décide rien sur cet objet,	<i>ibid.</i>
On révoque en doute la validité du parlement, pour décider de ces objets,	326
Mais on n'y eut point d'égard, & sa décision passa en force de loi,	327
En conséquence le système de religion établi fut renversé, & celui des réformateurs établi,	<i>ibid.</i>
Ce procédé viola le traité d'Edimbourg,	<i>ibid.</i>
Le mépris conçu pour les défauts des prêtres passe jusqu'à la doctrine,	333
Le système presbytérien est adopté,	334
Le peuple voit avec plaisir des ecclésiastiques en détruire d'autres,	335
Des intendants sont substitués aux offices des évêques,	336
Le bas clergé fut d'abord peu nombreux,	<i>ibid.</i>

CLERGE; sa foiblesse fait trainer les décisions sur les affaires importantes,	338
Nouveaux réglemens au sujet de ses revenus,	16
Il n'y gagn' rien,	23
Quels étoient alors ses honoraires,	<i>ibid.</i> & 24
Il se plaint de la modération de ses chefs,	42
Il occasionne une émeute parmi le peuple,	53, 54
Il redoublé ses plaintes au sujet de sa pauvreté,	69
Il se méfie de la reine Marie,	70, 164
La reine lui procure plus d'appointemens,	166
On lui assigne de foibles émolumens pour son entretien, qn'on ne lui paie pas,	175
Il fait, pour en obtenir le payement, des démarches qui ont peu d'effet,	<i>ibid.</i>
Nouvelles plaintes à cet égard,	178
On le paie de promesses & de belles paroles sans effet,	205, <i>note.</i>
Bothwell lui est favorable, & pourquoi,	205
Morton introduit dans le clergé protestant des archevêques, &c.	53, 54
Il se plaint de cette administration,	<i>ibid.</i>
Sa jalousie contre l'ordre épiscopal,	74, 75
Il montre une fermeté indiscrete,	120
Il approuve la conjuration de Ruthven,	129
Il craint que les princes de Guise ne reprennent leur ascendant dans les conseils de la nation,	133
Il déclame beaucoup, & sans ménagement, contre eux & contre la cour,	<i>ibid.</i>
Il favorise ouvertement les conjurés,	142
Lolx sévères contre les ministres protestants,	149
Ils sortent d'Edimbourg, & s'enfuient en Angleterre,	150
Les personnes les plus considérables du clergé protestant suivent leur exemple,	<i>ibid.</i>
On prend contre eux des mesures encore plus vigoureuses,	158
Lorsque les lords exilés sont rétablis, le clergé protestant ne peut obtenir le redressement de ses griefs,	190
Il porte ses plaintes au parlement,	256
On obtient l'établissement du gouvernement presbytérien autorisé par la loi,	257 & <i>suiv.</i>
Son zele contre les lords papistes,	258
Son imprudence & son audace sont parvenus à leur comble,	260, 291, 318
Il forme un conseil permanent de l'église,	317

- CLERGÉ; soutient un de ses membres qui décline la  
jurisdiction laïque, 319, 320  
Son conseil permanent a ordre de sortir d'Edim-  
bourg, 321  
Cela excite dans la ville un grand tumulte, 323  
Il met tout en usage pour soulever le peuple par  
ses clameurs, 324 & *suiv.*  
Il menace la personne du roi, 325  
Son pouvoir est considérablement diminué, 327  
Il est forcé d'abandonner une partie de ses privi-  
leges, 331  
On lui rend la séance au parlement, 335  
Plusieurs de ses membres s'y opposent, 336, 337  
Cela est arrêté dans une assemblée générale, 338  
Ceux à qui ce privilege est accordé, sont soumis à  
plusieurs réglemens & restrictions, 346  
Il est réduit dans une grande sujétion, *ibid.* 347  
Révolutions dans ce corps après l'union des deux  
royaumes, 419 & *suiv.*
- II. CLITON, (le lord) nommé commissaire à la con-  
sécration de Westminster, 307
- I. COCKBURN d'Ormiston, reçoit d'Angleterre un  
secours d'argent pour la congrégation, 284  
Ce secours est intercepté & lui est enlevé, *ibid.*
- II. COMMISSAIRES nommés pour juger les causes  
appartenantes au tribunal ecclésiastique, 177  
On leur ôte toute autorité, *ibid.*
- I. CONGRÉGATION : dénomination adoptée par  
les protestants, 236  
Les chefs de la congrégation forment une associa-  
tion, 246 & *suiv.*  
Ils se trouvent dans de grands embarras, 256, 257  
Ils demandent des secours à Elisabeth, 282  
L'argent qu'elle leur envoie est intercepté, 284  
Poussés au désespoir, ils forment une entreprise  
téméraire pour surprendre Leith : ils sont re-  
poussés, 285  
Ils ne réussissent pas mieux dans une seconde es-  
carmouche, *ibid.* & 286  
Ils sont tout-à-fait découragés & se retirent à Stir-  
ling, *ibid.*  
Leur armée se réduit à rien, 290  
Ils sont encouragés par Knox, *ibid.*  
Ils ont encore recours à la reine Elisabeth, *ibid.*  
On leur mande d'envoyer des députés en Angle-  
terre pour y conclure un traité, 296

- CONGRÉGATION (ceux de la) harcellent les troupes françoises, 298
- Une flotte angloise vient à leur secours, 299
- Ils concluent un traité à Berwick avec le duc de Norfolk, 301
- Objet & conditions de ce traité, *ibid.*
- Négociations de la paix avec la France, 310, 312
- Articles du traité, 313, 314
- Ils'en retirent plusieurs avantages, 315 & *suiv.*  
*Voyez Réformation.*
- COVENANT (ou convention) national formé pour la défense du roi & du gouvernement, 269 III.
- Sa nature ; son utilité, *ibid.*
- Ses progrès, 270
- COURTOISIE d'Ecosse : ce que c'est, 215
- CRAIG, ministre, s'éleve hardiment contre le mariage de la reine Marie avec Bothwell, 218
- CRAWFORD, de Jordan Hill, capitaine, surprend le château de Dumbarton, 20 & *suiv.*
- Difficultés de cette entreprise, *ibid.*
- (le comte de) l'un des chefs de la faction d'Espagne, 266
- Il offre ses services au roi d'Espagne, 273
- Il entre dans la rebellion formée contre le roi, *ibid.*
- Il est condamné & forcé de se soumettre au roi, 317
- Il est retenu pendant quelque temps en prison, *ibid.*
- CRICHTON, régent pendant la minorité du roi Jacques II. Sa politique barbare, 47, 70, 71
- Jésuite : des papiers dont il est chargé sont découvrir un complot formé contre la reine Elisabeth, 212
- CRIMINELS, difficulté de les mettre en justice en ce temps-là, 35, 36
- CROE (du) ambassadeur de France, refuse de favoriser le mariage de la reine avec Bothwell, & d'assister à sa célébration, 218 II.
- Il essaie inutilement de faire la réconciliation de la reine & des lords confédérés, 228
- Il est médiateur d'une treve entre le parti du roi & celui de la reine d'Ecosse, 44 III.
- COURONNE matrimoniale d'Ecosse accordée au dauphin de France, 215, 218 I.
- On nomme des députés pour la porter, mais ils sont prévenus, 221
- Darnly demande la couronne matrimoniale avec insolence, & ne l'obtient pas, 121 II.

Tomes

II.

CUNINGHAM, (Robert) paroît au jugement de

Bothwell au nom du comte de Lennox, 200

Il demande des délais au nom de son principal, *ibid.*

Il n'est point écouté par les juges, 201

III.

CURLE, l'un des secrétaires de la reine Marie, est

arrêté &amp; conduit prisonnier à Londres, 206

Ses dépositions sont reçues comme des preuves contre la reine Marie, 212

Il est produit devant les juges, &amp; confirme par serment sa déclaration, 217

## D.

II.

DARNLY, (le lord Henri) proposé pour épouser la reine Marie, 62, 63

On examine son droit à la succession au trône d'Ecosse, 63, 64

On lui permet de venir à la cour d'Ecosse, 64

Il y arrive &amp; gagne le cœur de la reine, 73, 74

Son caractère, 76, 77

Il mécontente plusieurs nobles, & en particulier Murray, *ibid.*

Il vit dans une grande familiarité avec David Rizio, 78, 80

Il s'attire par-là le mépris, *ibid.*

Complot formé pour se saisir de Darnly &amp; de l'envoyer en Angleterre, découvert &amp; prévenu par la reine, 92, 93.

IV.

Lettre d'Angleterre à son sujet, du 23 mai, 120

II.

Célébration de son mariage avec la reine, 98, 99

Il est honoré du titre de roi d'Ecosse, *ibid.*

Sa mauvaise conduite lui fait perdre l'affection de la reine, 120

Il demande la couronne matrimoniale, 121

Il soupçonne Rizio de lui rendre de mauvais offices auprès de la reine, 122

Il se détermine à se venger de Rizio, & il est encouragé par les nobles, 123 & *suiv.*Articles arrêtés entr'eux à ce sujet, *ibid.*Chefs des conjurés qui commettent le meurtre de Rizio, 124 & *suiv.*

Il fait garder la reine à vue, après que le meurtre est commis, 131

Il empêche le parlement de s'assembler, *ibid.*

Il s'enfuit &amp; il emmène la reine, 321

DES MATIERES. 407

Tomes  
II.

ANRLY; la haine que la reine a conçue pour lui  
se fortifie, 142 & suiv.

La reine le néglige, & les nobles n'ont aucun res-  
pect pour lui, *ibid.*

Il donne dans la plus affreuse crapule, *ibid.*

Il prend la résolution de quitter l'Ecosse, 152, 153

Ses entêtements & ses caprices, *ibid.*

Il écrit à la reine les motifs de sa conduite, 154

La reine s'oppose à son départ, *ibid.*

Singularité de sa conduite lors du baptême du  
prince son fils, 170, 171

Il se retire chez son pere à Glasgow, 179

Il y tombe malade, *ibid.*

Conjectures sur sa maladie, *ibid.*

La reine le néglige, 180

Elle va ensuite le voir, & elle lui donne des mar-  
ques d'affection, 182

Elle l'engage à venir à Edimbourg, 186

Il y est logé dans une maison isolée, 186, 187

Il y est assassiné, *ibid.*

Son caractère, 288

Proclamation publiée pour découvrir les meur-  
triers, 289, 290

On en fait la recherche avec beaucoup de négli-  
gence, *ibid. & suiv.*

Le capitaine Blackadder & trois autres, sont exé-  
cutés à cette occasion, 236

Aveu fait par le régent Morton lors de sa mort, au  
sujet de ce meurtre, 112 & suiv.

Dissertation au sujet de ce meurtre à la fin du  
deuxieme vol. Voyez la Table de cette dissertation.

DAVID I, roi d'Ecosse: sa minorité fut troublée par  
Edouard Baliol, 45

Se réfugie en France, & en revient au bout de neuf  
ans, pour reprendre le gouvernement, *ibid.*

Il distribue ses confiscations aux nobles, 46

DAVISON est envoyé en Ecosse par la reine Eli-  
sabeth, pour épier la conduite de l'ambassadeur de  
France, 133

Il est chargé de gagner Arran, & de le mettre dans  
les intérêts de la reine, *ibid.*

Il vient aisément à bout de cette négociation, *ibid.*

Il est envoyé de nouveau en Ecosse par la reine  
Elisabeth, 155

Il présente l'ordre pour la mort de la reine Marie,  
suivant le desir de la reine Elisabeth, 232

III.

I.

III.

	DAVISON. Propos qui furent tenus à cette occasion par cette reine,	232, 233
	Il fait des représentations à Elifabeth en faveur de la reine Marie,	234
	Elifabeth porte la dissimulation au point de l'accuser d'avoir en cela défobéi à ses ordres,	248
	Il est à ce sujet mis en prison, jugé & condamné à une amende, & disgracié,	249, 250
IV.	Objections contre lui en l'affaire de la reine d'Ecosse,	365
I.	DESSE (Mr.) est envoyé en Ecosse avec des troupes, pour donner des secours aux François contre les Anglois,	167
	Ses succès en Ecosse,	167, 168
	DISCIPLINE de l'église,	322, 333 & suiv.
	Objections faites à cet égard dans une convention des états,	<i>ibid.</i> 333 & suiv.
II.	On fait échouer un autre projet au sujet de la discipline de l'église,	53
I.	DOUGLAS (Guillaume VI, comte de) puissance & richesses de cette maison,	32
	Elle aspire à l'indépendance,	<i>ibid.</i>
	———— (Guillaume comte de) est poignardé par le roi Jacques II,	72
	Son fils cherche à en tirer vengeance,	72, 73
	Il est forcé de s'enfuir en Angleterre,	<i>ibid.</i>
II.	———— (Guillaume) la reine Marie est constituée prisonnière dans son château de Lochleven,	235, 236
	———— (George) frere du précédent, procure à la reine les moyens de se sauver,	260, 261
III.	———— (Archibald) l'un des meurtriers de Darnly, est abfous par le roi,	194.
	Il est traduit en justice pour la forme, & il est chargé de l'accusation,	195
	Il est envoyé ambassadeur en Angleterre,	225
IV.	Sa lettre à la reine des Ecossois, sans date,	283
	Lettre qu'il reçoit du roi d'Ecosse,	293
	———— au roi,	296
	DRURY, (le chevalier Guillaume) est envoyé en Ecosse par la reine Elifabeth avec une armée, pour tenir tête au parti de la reine,	65
	Ceux du parti du roi viennent se joindre à lui, & ils repoussent celui de la reine,	<i>ibid.</i> 66
	Il fut d'un grand secours au roi pour établir son autorité,	<i>ibid.</i>
	DRURY	

- DRURY** fait faire une treve entre les partis du roi & de la reine, *ibid.*
- La reine Elisabeth livre au régent les prisonniers, contre la parole qu'il avoit donnée en son nom, 68
- Il vient avec des troupes au secours de Morton, qui faisoit le siege du château d'Edimbourg, *ibid.*
- Son secours autorisa le régent à commettre beaucoup de cruautés, *ibid.*
- (le chevalier Drue) est nommé l'un des gardiens de la reine Marie, 164
- ministre à Edimbourg, banni & privé de son office par le roi, à cause des invectives dont il chargeoit publiquement les courtisans, 143
- Après avoir été rétabli, il est chassé de nouveau pour avoir approuvé le complot de Ruthven, 150
- DUDLEY**, (le lord Robert) comte de Leicester, recommandé par la reine Elisabeth, pour être le mari de la reine Marie, 58
- Raisons pour lesquelles la reine Elisabeth avoit fait de ce seigneur son favori, *ibid.*
- Il est fortement protégé par la reine Elisabeth, 60
- Il se trouve dans une position fort délicate, *ibid.* 61
- Il devient suspect à Cecil, 62
- DUMBARTON** (le château de) surpris & emporté par le régent au nom du roi, 20 & *suiv.*

II.

III.

## E.

**E**COSSE. Voyez Scotland.

- EDIMBOURG**, (la ville d') est prise & incendiée, 145, 146
- Il s'éleve dans cette ville une querelle très-rive entre les François & les Ecoissois; & pourquoi, 174
- Les réformés s'emparent de la ville, 250
- Elle est rendue à la reine régente, 254
- Ses habitants éprouvent une chaude allarme de la part des François, 267
- On y fait un traité entre les François & les Anglois, 115 & *suiv.*
- La reine Marie demande un emprunt à la ville d'Edimbourg, 108
- Il lui est accordé par la supériorité de Leith, *ibid.*
- La reine y étant de retour, fait procéder contre les meurtriers de Rizio, 134
- Le conseil-privé veut que la reine fixe son séjour dans le château de cette ville, 147

I.

II.

Tomes  
II.

III.

I..

III.

- EDIMBOURG. La reine Marie refuse constamment à Elisabeth de ratifier le traité qui y avoit été conclu, 158, 159
- Le parti de la reine se met en possession de la ville, 5
- Kirkaldy, gouverneur, ordonne à tous les partisans de Lennox d'en sortir, 25
- Il la fortifie, *ibid.*
- Le régent y convoque un parlement, 26
- La ville & le château tiennent contre les troupes du roi, 41, 42
- Les habitants, malgré les secours du duc d'Albe, sont réduits à l'extrémité, 42, 43
- Ils sont réduits à une grande famine, *ibid.*
- Ils sont soulagés par une treve, *ibid.*
- Les citoyens prennent les armes pour vaincre les oppositions qu'Elisabeth vouloit mettre au mariage du roi, 278, 279
- Les ministres, en l'absence du roi, y convoquent les états, 291, 292
- Bothwell paroît aux portes de cette ville, 303
- Les Edimbourgeois défendent le roi contre ses ennemis, 305, 307
- Violent soulèvement à l'occasion du clergé, 316, 327
- Ils sont sévèrement punis par le roi, *ibid.* 328
- Les ministres d'Edimbourg reprennent leurs fonctions, 334
- Edimbourg divisé en paroisses : le nombre des ministres est augmenté, *ibid.*
- Les ministres refusent de croire la relation de la conspiration de Gowry, 373
- Le roi les engage tous, à l'exception d'un seul, qui est banni, à en faire la publication, 374
- ÉDOUARD I, roi d'Angleterre, détruit les archives publiques d'Ecosse, 5, 6
- Il acquiert plus d'autorité en Ecosse que ses prédécesseurs, 12
- Il est choisi pour arbitre entre les prétendants au trône d'Ecosse, 13
- Ses artifices pour se rendre maître en Ecosse, *ibid.*
- Ses guerres avec les Ecossois, sous le regne de Robert-Bruce, 15, 16
- ÉGLINTON, (le comte d') est gagné & se joint au parti du roi, 29
- ÉGLISE d'Ecosse : ses révolutions après l'union des deux royaumes, 419
- Voyez* Assemblée : Clergé.

- ÉLISABETH, reine d'Angleterre, prend tranquillement possession de la couronne, 222
- Accorde à la congrégation un secours en argent, mais qui lui est enlevé, 284
- Elle se détermine sur une seconde requête à soutenir la congrégation, 290
- Elle se conduit très-bien dans les affaires importantes, 291
- Motifs qui la déterminent à assister de nouveau la congrégation, 292
- Fermeté & résolution dans sa conduite, 296
- Elle envoie une flotte considérable au secours des protestants, 299
- Elle fait un traité avec eux, 301
- Son droit à la couronne d'Angleterre est solennellement reconnu par François II, roi de France, & la reine Marie, 314, 315
- Elle obtient des conditions avantageuses pour les Ecois, *ibid.*
- Et que les fortifications de Leith & de Dumber seroient rasées, *ibid.*
- Que les places de trésorier & de contrôleur des finances, en Ecosse, ne seroient point données à des ecclésiastiques, 316
- Les Ecois lui envoient une ambassade pour la remercier de ses bons offices, 328, 329
- Ils la sollicitent d'épouser le comte d'Arran, 330
- Elle le refuse, *ibid.*
- Sources de ses querelles avec la reine Marie, 344
- Les deux reines n'osent avouer les secrets sentiments de leur cœur & leur jalousie, 346
- Elisabeth eut toujours beaucoup de jalousie au sujet du droit de succession au trône d'Angleterre, *ibid. & suiv.*
- Sa vanité portée à l'excès, & sa jalousie de la beauté de Marie, 350, 351
- Sa dissimulation avec cette reine, 352
- Elle n'ignoroit pas ce qu'elle avoit à craindre de la part de la reine Marie, *ibid.*
- Les deux reines en agirent toujours entr'elles avec beaucoup de politique, *ibid.*
- La reine Elisabeth refuse un sauf-conduit à la reine Marie pour retourner en Ecosse, 352
- Cette conduite donna des soupçons sur sa façon de penser, *ibid.*
- On vit évidemment par-là qu'elle vouloit se ménager

- les moyens de se saisir de la personne de la reine Marie, en cas qu'un vent contraire la conduist en Angleterre, *ibid.*
- II. ÉLISABETH envoie complimenter Marie lorsqu'elle est arrivée en Ecosse, 9
- Elle élude une proposition qui lui est faite par la reine Marie, *ibid.* 10
- Sa jalousie au sujet de son droit au trône paroît dans les plus petits détails de sa conduite, *ibid.* 11
- Sa ressemblance avec Henri VII, son grand pere, *ibid.*
- On lui propose une entrevue personnelle avec Marie, 41
- Elle élude adroitement la proposition, *ibid.* 42
- Ses vues par rapport au mariage de la reine Marie, 47, 48
- Elle parle à ce sujet d'un ton d'autorité qui déplaît, *ibid.*
- Elle nomme celui que la reine Marie doit épouser, 58
- Différence des motifs qui la déterminent dans le choix de ses ministres & dans celui de ses favoris, *ibid.*
- Sa dissimulation avec la reine Marie au sujet du mariage de cette reine, 62
- Conduite pareille à l'égard du lord Darnly, 72
- Elle fait passer à la reine Marie des insinuations sinistres au sujet de Lennox, *ibid.*
- Le mariage de la reine d'Ecosse la jette dans une grande perplexité, *ibid.*
- Elle permet à Darnly de passer à la cour d'Ecosse, 72
- Elle feint de se déclarer contre le mariage de la reine d'Ecosse avec ce seigneur, 81
- Raisons de sa conduite à cet égard, *ibid.* 82
- Elle porte la dissimulation au plus haut point dans cette affaire, 83, 84
- Elle traite durement Murray & ses associés qui s'étoient réfugiés vers elle, & elle tient avec eux une conduite insidieuse, 104, 105
- Elle est frappée à la naissance de Jacques VI, 148
- Elle consent à tenir ce prince sur les fonts de baptême, *ibid.*
- Le parlement lui présente une adresse pour établir l'ordre de sa succession, 157, 158
- Cette demande la jette dans un grand embarras, 160

- ÉLISABETH vient à bout de calmer & de gagner  
le parlement, 162, 163
- Elle tâche d'accommoder ses démêlés avec Ma-  
rie, 172, 173
- Elle lui écrit pour lui demander un délai en faveur  
de ceux qui poursuivent les meurtriers du roi  
Darnly, 199
- Elle s'intéresse pour Marie, détenue prisonniere  
par ses propres sujets, 238, 239
- On refuse à son ambassadeur l'accès auprès de la  
reine Marie, 240
- Elle offre son assistance aux nobles d'Ecosse, & elle  
les exhorte à procurer la liberté à leur reine, 241
- Elle délibere sur ce qu'elle fera de la reine d'E-  
cosse, réfugiée en Angleterre, 273, 274
- Elle se détermine à l'y retenir, 276
- Motifs de sa conduite dans cette occasion, *ibid.*
- Elle lui écrit des lettres de condoléance, & donne  
en même temps des ordres pour qu'on observe  
sa conduite, 278
- Elle accepte avec joie d'être arbitre entre la reine  
d'Ecosse & les sujets de cette reine, 279, 280
- Elle reçoit une lettre fort pressante de la reine Ma-  
rie, 284, 285
- Précautions politiques qu'elle prend contre la reine  
d'Ecosse, 285, 286
- Elle nomme des commissaires pour entendre la  
reine Marie & ses accusateurs, 291
- Situation critique d'Elisabeth dans cette occa-  
sion, *ibid.*
- Ses vues dans cette affaire, *ibid.* 296
- Elle reçoit les demandes du régent d'Ecosse, 295
- Elle transfere les conférences à Westminster, 305
- Ses bas artifices pour obtenir du régent les preu-  
ves du crime prétendu de la reine, *ibid.* & *suiv.*
- Soupçons fondés qu'elle donne par sa conduite à  
la reine Marie, 307
- Elle traite Marie avec la plus grande rigueur, 316
- Elle lui écrit durement, *ibid.*
- Elle congédie le régent sans l'approuver ni le con-  
damner, 318
- Elle soutient en secret le parti du régent, 319
- Elle fait des propositions au régent en faveur de  
Marie, 324
- Ou lui déroche la connoissance du projet de Nor-  
folck, d'épouser la reine Marie, 327, 330

ELISABETH découvre & dissipe un soulèvement en faveur de Marie,	334, 339
Elle prend la résolution de remettre la reine d'Ecosse entre les mains du régent,	342, 343
Elle est très-affligée de la mort du régent,	I
Elle continue à encourager & fomenter les factions en Ecosse,	3
Sa conduite politique à l'égard de Lennox,	8, 9, 10
Elle est excommuniée & privée de son royaume par le pape,	10, 11
Elle soutient le parti du roi en Ecosse, & elle propose Lennox pour régent,	<i>ibid.</i>
Elle propose un traité d'accommodement entre la reine Marie & ses sujets,	13, 14
Elle procure une cessation d'hostilités,	<i>ibid.</i>
Elle envoie faire des propositions à la reine Marie,	<i>ibid.</i>
Ses ruses politiques & ses artifices dans le cours de ses négociations,	16 & suiv.
Elle nomme des commissaires pour rédiger le traité,	17
Elle trouve un prétexte pour rendre les opérations infructueuses,	19
On propose son mariage avec le duc d'Anjou,	34
Elle se déclare ouvertement contre le parti de la reine d'Ecosse,	40
Elle conclut un traité avec la France,	43
Les motifs qui l'engagent à négocier la paix entre les deux partis en Ecosse,	58
Elle conçoit de la jalousie d'une entrevue de Cecil avec la reine Marie,	69
Elle négocie un traité entre Morton & ses adversaires,	89, 90
Réponse qu'elle fait au roi Jacques, qui demande d'être mis en possession de ses biens en Angleterre,	<i>ibid.</i>
Proposition de son mariage avec le duc d'Alençon,	94, 95
Elle s'entremet en faveur de Morton,	101 & suiv.
Mesures qu'elle prend pour le sauver,	105, 106
Elle soutient les conjurés de Ruthven,	127, 139
Elle est allarmée d'une conspiration formée contre elle,	151
Elle tâche de reprendre son ascendant en Ecosse: elle attire Arran dans son parti,	155, 156
Elle amuse la reine Marie,	159

- ÉLISABETH: nouvelle conspiration contre cette  
princessé, 159, 160  
Association formée pour sa défense, 161  
Elle forme des soupçons contre la reine Ma-  
rie, 163  
Sa vie est en danger par une nouvelle conspira-  
tion, 171  
De quelle maniere cette conspiration est décou-  
verte & prévenue, 172  
Cette conspiration donne lieu à un statut singulier  
pour sa conservation, *ibid. & suiv.*  
Les progrès de la ligue, appelée sainte, la mettent  
en danger, 179, 180  
Amie de la paix, elle ne craint point les troubles  
de la guerre, 182  
Elle tâche de former une confédération des prin-  
ces protestants, *ibid.*  
Elle cherche à faire perdre à Marie le peu d'amis  
qui lui restoient, & à procéder en toute rigueur  
contre elle, *ibid.*  
Elle donne une pension au roi Jacques, *ibid.*  
Son parti se fortifie en Ecosse, & elle propose une  
ligue avec ce royaume, 183 & *suiv.*  
Elle travaille à perdre le comte d'Arran, 184  
Elle conclut un traité avec l'Ecosse, 192  
Récit de la conspiration formée contre elle par  
Babington, 195 & *suiv.*  
Elle saisit avidement cette occasion d'imputer à la  
reine Marie cette conjuration, 201  
Dissimulation d'Elisabeth, 221  
Sa réponse aux sollicitations du roi Jacques en fa-  
veur de la reine sa mere, 226  
Ses inquiétudes & sa profonde dissimulation, 230  
Elle signe l'ordre pour l'exécution de la reine Ma-  
rie, 232 & *suiv.*  
Son propos à Davison, secrétaire d'état, à ce  
sujet, 234  
Elle donne de faux regrets & des larmes simulés à  
la mort de Marie, 247, 248  
Preuves de ses artifices dans tout le cours de cette  
affaire, *ibid. & suiv.*  
Elle tâche d'appaiser le roi Jacques, 251  
Elle prend ouvertement des mesures contre l'Es-  
pagne, 265  
Elle se prépare à donner à cette puissance des mar-  
ques de son ressentiment, 267 & *suiv.*

ELISABETH travaille à s'assurer de l'Ecosse ,	268
Elle cherche à traverser le mariage du roi Jacques ,	278
Elle l'exhorte à poursuivre & punir à toute rigueur ceux qui avoient conspiré contre lui ,	293
Elle vient à bout d'é luder la décision au sujet du droit de succession du roi Jacques à la couronne d'Angleterre ,	339
Elle est mécontente de plusieurs procédés du roi Jacques ,	341 & suiv.
Elle découvre une correspondance du roi Jacques avec le pape ,	342 & suiv.
Circonstances qui fortifient ses soupçons à ce sujet ,	<i>ibid.</i>
Sa conduite à l'égard du comte d'Effex ,	380 & suiv.
Ses irrésolutions par rapport à la mort du comte d'Effex ,	388 & suiv.
Ses regrets après la mort du comte ,	<i>ibid.</i>
Elle reçoit honorablement les ambassadeurs du roi Jacques ,	389, 390
Elle augmente les subsides qu'elle lui donne ,	<i>ibid.</i>
Sa dernière maladie ,	394
Conjectures sur les causes de sa profonde mélancolie ,	395, 396
Elle voit au lit de la mort la comtesse de Nottingham , qui lui révèle un secret ,	397
Sa mort ,	400
Son caractère ,	<i>ibid.</i> & suiv.
Elle avoit déclaré le roi Jacques son successeur au trône d'Angleterre ,	404
IV. Sa lettre à la reine Marie , du 16 août 1561 ,	41
Périls à craindre pour elle du mariage de la reine d'Ecosse avec le lord Darnly ,	58
Lettre au comte de Bedford , du 12 septembre 1565 ,	92
Lettres (Fragment d'une de ses) à la reine Marie , du 20 février 1569 ,	115
Lettre à la même avec cette note au dos , <i>copia litterarum regiae , &amp;c.</i>	118
— adressée à cette reine par le chevalier Throgmorton ,	127
— du même , du 14 juillet 1567 ,	129
— du même , du 18 juillet ,	141
Sa lettre de rappel au chevalier Nicolas Throgmorton ,	153
Lettre au même , du 29 août 1567 ,	157

- ÉLISABETH** : sa lettre au comte de Murray, 167  
 Lettre au chevalier Knollys, 176  
 ——— du même, 180  
 ——— de la reine Marie à elle-même, 5 juillet  
 1568, 203  
 ——— de la même, 218  
 ——— au comte de Suffex, 2 juillet 1570, 229  
 ——— de la reine Marie, 273  
 Raisons qui doivent l'engager à procéder au traité  
 par l'entremise de Walsingham, 345, 346  
**ELPHINSTON**, secrétaire du roi Jacques VI, le  
 met, par une tromperie, en correspondance avec  
 le pape, 343, 344  
 Il est jugé & déclaré coupable du crime de leze-  
 majesté, *ibid.* 345  
 Il obtient son pardon par l'intercession de la  
 reine, *ibid.*  
**ÉPISCOPAL** : (le gouvernement) détails à ce  
 sujet, 334 & *suiv.*  
 On entreprend de rétablir le gouvernement épif-  
 copal, 53 & *suiv.*  
 Il est aboli par l'assemblée du clergé, 118  
 La juridiction des évêques est absolument abolic.  
*Voyez Archevêques. ibid. & suiv.*  
**ÉRROL**, (le comte d') un des chefs de la faction  
 d'Espagne, 266  
 Il offre ses services au roi d'Espagne, 273  
 Il est compliqué dans la rébellion, *ibid.*  
 Il est forcé de se soumettre au roi, 277  
 Il est mis pendant quelque temps en prison, *ibid.*  
 Il est compliqué dans une autre conspiration, 290  
 Il est sommé par le roi de venir se mettre entre les  
 mains de la justice, 292  
 Il offre de se soumettre au jugement avec ses af-  
 sociés, 299 & *suiv.*  
 On prononce une sentence contre lui, 300  
 Il est déclaré, ainsi que les autres lords papistes,  
 déchu de ses honneurs & de ses biens, 305  
**ERSKINE** de Dun, est employé par la reine ré-  
 gente pour tromper les protestants, 237  
 Il se plaint d'avoir été porteur de paroles trom-  
 peuses, 238  
 ——— (le lord) gouverneur du château d'E-  
 dimbourg, garde la neutralité, 287  
 Il reçoit la reine régente dans le château, mais  
 avec peu de suite, 303, 304

Tomes  
IV.

III.

I.

III.

I.

	ERSKINE est créé comte de Marr,	35
	<i>Voyez</i> Marr.	
	————— (Alexandre) est proposé à l'éducation du roi Jacques VI,	77
	Il admet, en la présence du roi, quelques nobles qui viennent porter des plaintes à Sa Majesté con- trè le régent Morton,	78
	Il est chassé du château de Stirling par le comte de Marr, son neveu,	85, 86
	ESNEVAL, (d') envoyé de France, tâche d'empê- cher un traité entre l'Angleterre & l'Ecosse,	192
	ESPAGNE. (grands préparatifs de guerre en)	15, 264
	<i>Voyez</i> Armement.	
	————— (l'ambassadeur d') reçoit l'ordre de for- tir d'Angleterre à cause de ses intrigues pour la reine Marie,	46
	————— (La flotte d') est entièrement disper- sée & détruite,	271
	L'infante d'Espagne proposée comme ayant des droits à la couronne d'Angleterre,	309
	ESSEX (comte d') produit par les papistes An- glois comme un candidat pour le trône,	309
	Chef de parti en Angleterre : son caractère,	376, 380
	Il est traité avec distinction par la reine Elisa- beth,	<i>ibid.</i>
	Il soutient le roi d'Ecosse,	381
	Il obtient les offices de lord lieutenant & comman- dant en Irlande,	382
	Il s'acquiesce mal de sa commission dans ce pays,	<i>ibid.</i>
	Il reçoit par une lettre de la reine des répriman- des très-sévères,	<i>ibid.</i>
	Il repasse en Angleterre, & il y est arrêté, jugé, & réprimandé,	383
	Il travaille à animer & indisposer le roi Jacques,	384
	Sa conduite bizarre & inconsidérée,	385
	Il est de nouveau arrêté & resserré,	386, 387
	Sa mort,	388
	La reine se repentit vivement de sa précipitation à le faire mourir,	<i>ibid.</i> 389
	Son fils & ses associés sont rétablis en leurs hon- neurs & biens, après l'avènement de Jacques au trône d'Angleterre,	389
I.	EUROPE (état de l') au commencement du sei- zième siècle,	115 & <i>suiv.</i>
	EXCOMMUNICATION, arme terrible entre les mains du clergé papiste,	197

## F.

- FELTON**, Anglois, affiche aux portes du palais de l'évêque de Londres, l'excommunication lancée par le pape contre la reine Elisabeth, 10, 11
- FÉNELON**, (Mr. de la Motte) envoyé par le roi de France pour travailler à délivrer le roi Jacques, alors détenu par les conjurés de Ruthven, 132, 133
- Il s'oppose à la discorde entre les conjurés, 135
- Ses instructions en partant pour l'Ecosse, 256 & *suiv.*
- FÉODAL**, (le gouvernement) son origine : sa constitution : il favorise l'aristocratie, 19
- Raisons de la foiblesse des rois sous ce gouvernement, 21 & *suiv.*
- Vassaux féodaux sujets à peu de taxes, 22, 23
- Exemple remarquable de la foiblesse de ce gouvernement, 24 & *suiv.*
- Etat de ce gouvernement en Angleterre & en Ecosse, dans ce temps-là, 25, 38
- FIFE**, comté puissant & peuplé : tout dévoué à la congrégation, 291
- Il est dévasté par les François, 297 & *suiv.*
- On y tient un synode : l'archevêque de Saint-André y est cité & excommunié par contumace, par les réformés, 191 & *suiv.*
- Les lords papistes y sont excommuniés, 299
- Les inconséquences de ce synode, *ibid.* & *suiv.*
- Il ratifie l'excommunication contre les lords papistes, 306
- FORBES**, (le lord) est envoyé avec le comte d'Argyll, contre les lords papistes, 306
- Ils sont défaits par ces derniers, *ibid.* & 307
- FORDUN**, (Jean de) son histoire d'Ecosse; temps auquel elle a été écrite, 6
- FORESTER**, (le chevalier Jean) gardien des marches d'Angleterre : querelles entre lui & les Ecossois, 73
- Sa lettre à Cecil, du 8 septembre, 112
- Lettre du même au même, du 11 décembre, 113
- FOTHERINGAY**, (le château de) dans le comté de Northampton, où la reine Marie est renfermée, jugée & exécutée, 235
- FRANCE**, suite du renversement du gouvernement féodal dans ce royaume, 116 & *suiv.*

III.

IV.  
I.

III.

I.

III.

IV.

III.

I.

- FRANCE; est disposée à servir les Ecois par  
haine contre les Anglois, 140
- Traité de paix entre l'Angleterre, la France & l'E-  
cosse, 149 & *suiv.*
- Les François passent en Ecoffe pour la défense des  
catholiques, sous le commandement de Léon  
Strozzi, 156
- Ils prennent le château de Saint-André, où ils font  
Lesly & ses adhérens prisonniers, *ibid.*
- Les François sont favorisés par la reine douairie-  
re, Marie de Guise, 165, 166
- Ils envoient un corps de vieilles troupes en Ecoffe,  
sous le commandement de Dessé, 167, 168
- Les Ecois conçoivent de la jalousie contre les  
desseins de la France, *ibid.*
- Ils obligent les Anglois à évacuer plusieurs pla-  
ces qu'ils tenoient en Ecoffe, *ibid.*
- La flotte françoise qui avoit transporté des troupes  
en Ecoffe, conduit la reine Marie en France, 169
- Traité de paix avec l'Angleterre, 171
- Caractere des François, peu compatible avec ce-  
lui des autres nations, 172, 173
- Ils fomentent la dissention en Ecoffe, 207
- Leurs artifices dans le traité de mariage entre le  
dauphin & la reine Marie, 213 & *suiv.*
- Ils demandent la couronne matrimoniale pour le  
dauphin, & l'obtiennent, 215 & *suiv.*
- Quatre des députés Ecois qui la portent en Fran-  
ce, meurent dans ce royaume, 216, *note.*
- On travaille à faire fortir d'Ecoffe les troupes Fran-  
çoises, 256
- Un autre corps de troupes Françoises y arrive, &  
fortifie Leith, 267
- Ils irritent le peuple par leur insolence, *ibid.*
- On les fait marcher contre la congrégation, 267
- Ils chassent de Leith les anciens habitants, *ibid.*
- Ils repoussent les protestants, qui, par désespoir,  
avoient donné l'assaut à Leith, 285
- Ils sont harcelés par des partis de la congrégation, *ib.*
- Ils ravagent le comté de Fife, & veulent se ren-  
dre maîtres de Saint-André, 297
- Ils sont allarmés de l'arrivée d'une flotte Angloise  
en Ecoffe, 299, 300
- Ils retournent à Leith excédés de fatigue, *ibid.*
- Ils y sont assiégés par les Anglois & par la congré-  
gation, 302 & *suiv.*

FRANCE: remporte quelques avantages, 304, 305	
Raifons qui l'engagent à faire la paix, 310, 311	I.
Négoziations à ce fujet, 312	
Articles du traité, 313 & <i>fuiv.</i>	
Les François quittent l'Ecoffe, 315, 318	
Les nobles d'Ecoffe envoient en France les actes du parlement, 323	
Ils font par un ambaffadeur des propositions qui font réjettées, <i>ibid.</i>	
Ils confentent au mariage de la reine Marie avec le lord Darnly, fur les représentations de Castelnau, 76	II.
Leurs inceurs au temps de la reine Marie, 183, 184	
----- Copie des instructions données à la Motte Fénelon allant en Ecoffe, 156	IV.
FRANÇOIS I, réprime les projets ambitieux de Charlequint, 118	I.
Ses tentatives pour engager les Ecoffois à donner dans fes vues, 123	
Sa fidélité envers les Ecoffois, 150	
Sa mort, 156	
----- II, fon avènement à la couronne de France, 260	II.
Son caractère, <i>ibid.</i>	
Il fe laiffe conduire par le duc de Guife & le cardinal de Lorraine, <i>ibid.</i>	
Il traite avec rigueur les protestants, 310, 311	
Sa mort, 330, 331	
FRONTIERES: (habitants des) on travaille à en réprimer la licence, 12, 13	
La reine Marie va faire la vifite des frontieres, 54	
Le régent s'avance à la tête d'une armée vers les frontieres occidentales, contre les partifans de la reine, 287	
Le régent y appaife une émeute, 341	
Désordres dans le royaume, & particulièrement fur les frontieres, 284	III.
G.	
GIFFORDS, (le docteur & Gilbert) foutiennent qu'il est permis de tuer les princes hérétiques excommuniés, 195, 196	
Ils entrent dans une confpiration contre la reine Elifabeth, <i>ibid.</i>	
Gilbert, gagné par les artifices de Walsingham, trahit fes associés, 199, 200	

<i>Tomes</i>		
III.	GIFFORDS : on l'engage à tenir une correspondance secrète avec la reine Marie,	202
	Ils subissent la peine due à leur erime,	<i>ibid.</i>
I.	GLAMIS (la lady) est eondamnée à être brûlée pour forcellerie,	93
III.	———— (le lord) chancelier, signifie à Morton l'ordre du roi de remettre la régence,	81
	Il est tué dans une rencontre à Stirling,	84
	———— (le tuteur de) se joint aux conjurés de Ruthven,	123
	Propos audacieux qu'il tient au roi Jacques,	125
	Il s'empare, avec les autres conjurés, du château de Stirling, & ils y arborent leur étendard,	147
	Il est traduit en justice, jugé, & ses biens sont confisqués,	157
IV.	GLASGOW, (l'évêque de) ses observations au sujet du douaire de la reine d'Ecosse,	249, 250
III.	GLENCAIRN (le comte de) se joint aux conjurés de Ruthven,	123
	GLENLIVAT, (la bataille de)	306
II.	GORDON : (le chevalier Jean) combat dans les rues d'Edimbourg entre lui & le lord Ogilvy,	31
	Il est arrêté à ce sujet, & il vient à bout de s'échapper,	<i>ibid.</i>
	La reine lui ayant ordonné de venir se remettre en prison, il prend les armes contre elle,	38
	Il est défait : lui & son frere sont faits prisonniers,	33
	Il est décapité, & son frere obtient son pardon,	<i>ibid.</i>
	———— (le lord) est mis en liberté,	100
III.	———— (le chevalier Adam) prend les intérêts de la reine dans la partie septentrionale de l'Ecosse,	41, 45
	Son caractère & sa bonne conduite dans le métier de la guerre,	45, 46
	GOWRY (le comte de) entre dans la conspiration formée à Ruthven, pour se saisir de la personne du roi,	123, 124
	Il se saisit, avec ses associés, de la personne du roi,	<i>ib.</i>
	Le roi, étant en liberté, pardonne au comte, & va lui faire visite,	136, 137
	Il se repent de s'être soumis au roi,	146
	Il devient suspect : on lui ordonne de passer en France,	<i>ibid.</i>
	Il differe son départ, & il est arrêté,	<i>ibid.</i>
	Il est jugé & exécuté à Stirling,	148

- GOWRY**, (Jean & Alexandre) enfans du précédent : leur caractère, leur conspiration, 349, 350  
 Circonstances étonnantes de ce trop fameux complot, 350 & *suiv.*  
 Diverses conjectures à ce sujet, 356 & *suiv.*  
 Ils sont tués par les défenseurs du roi, *ibid.*  
 Leurs corps morts sont présentés dans le parlement, jugés & condamnés, 374  
 Ils sont déchus de leurs biens & honneurs, & leur nom est aboli pour jamais, 375  
 Diverses relations de ce fait, mais qui ne sont point satisfaisantes. *Voyez* Ruthven. 376 & *note.*
- GRAHAM**, (le chevalier David de Fintry) accusé d'une conspiration avec les lords papistes, en faveur de l'Espagne, 291  
 Il est convaincu & décapité, 292
- GRAY** (le Sr. de) circonstances concernant cet homme, 164, 165  
 Il devient favori du roi Jacques VI, *ibid.*  
 Il est gagné par la reine Elisabeth, vers laquelle il avoit été envoyé, 166, 167  
 Il trahit la reine Marie, *ibid.*  
 Il engage le roi Jacques à écrire à la reine sa mere une lettre dure & mésséante, 176, 177  
 Il se joint à d'autres pour favoriser les menées de la reine Elisabeth en Ecosse, 187  
 Envoyé en Angleterre pour intercéder en faveur de la reine Marie; il trahit cette princesse infortunée, 229  
 On découvre cette indignité, & il est disgracié, 254  
 Il devient l'espion de la cour d'Angleterre en Italie, 342  
 Son mémoire pour Sa Majesté, 302 & *suiv.*  
 Sa lettre au chancelier, 312 & *suiv.*  
 ——— au roi, 418 & *suiv.*
- GUISE**: (le due de) le connétable de Montmorency lui attribue, & à son frere, tous les soulèvements d'Ecosse, 259  
 Ils envoient des théologiens en Ecosse pour en imposer, 270  
 Il est tué au siege d'Orléans par Poltrot, 46  
 ——— fils du précédent. La haine du roi Henri pour cette famille, lui donne de l'éloignement pour la reine d'Ecosse, 73  
 Il conspire avec l'Espagne contre la reine Elisabeth, 160

IV.

I.

II.

III.

GUISE : il est le principal promoteur de la ligue  
appelée sainte, 179 & *suiv.*

H.

I. **H**ADDINGTON : les Anglois s'en emparent &  
le fortifient, 165

Ils sont obligés de le rendre aux François, 168

On tient un parlement dans le camp devant cette  
place, *ibid.*

**H**AMILTON (Patriek) fut le premier en Ecosse qui  
souffrit pour la foi protestante, 223

————— (maison noble d') son élévation, 48

L'ainé de cette famille se met sur les rangs pour  
obtenir la régence, 130

————— (les) font l'avant-garde à la bataille  
de Langside, 267

Leurs troupes sont défaites, 268

————— de Bothwellhaugh, fait prisonnier à la  
bataille de Langside, condamné pour cause de  
rébellion, obtient son pardon à la sollicitation  
de Knox, 287

II. Offensé des cruels traitements du régent Murray,  
il cherche à s'en venger & l'assassine, 343 & *suiv.*

Toute sa famille applaudit à cette action, parce  
qu'elle détestoit le régent, *ibid.*

III. Il est reçu comme en triomphe à Hamilton, 2

————— archevêque de St. André, est fait pri-  
sonnier avec Verac, ambassadeur de France, dans  
le château de Dumbarton, 23

Sans autre forme de procès il est condamné d'être  
pendu, *ibid.*

Cette sentence est exécutée quatre jours après, 24

Ce jugement fut porté par une espèce de rage  
contre la maison d'Hamilton, *ibid.*

*Voyez* Châtellerault & Arran.

I. **H**ARTFORD (le comte de) fait une invasion en  
Ecosse, avec une armée Angloise, 146

Il brûle Edimbourg & Leith, *ibid.*

Il est fait duc de Somerset & protecteur d'Angle-  
terre, 158

Il fait une nouvelle invasion en Ecosse, *ibid.* 159  
*Voyez* Somerset.

**H**ATTON, vice-chambellan d'Angleterre : raisons  
par lesquelles il persuada à la reine Marie de  
se soumettre au jugement des commissaires nom-  
més par Elisabeth, 211

- HENRI II, roi de France, envoie des troupes au secours des Ecoffois, 167
- Propositions de mariage du dauphin, son fils, avec la jeune reine d'Ecoffe, *ibid.*
- Il excite les Ecoffois à envahir l'Angleterre, 207
- Il exige de la reine Marie des conditions déshonorantes pour cette princesse, lors de son mariage avec le dauphin, 213
- Il engage son fils & la reine Marie à prendre les titres de roi & reine d'Angleterre, 230
- Sa mort, 258
- III, parvenu à la couronne de France, ne répond point aux espérances qu'on avoit conçues de lui, 179
- Il s'entremet foiblement pour secourir la reine Marie, 223
- VIII, roi d'Angleterre, le système de réformation qu'il adopte, rend ce prince également redoutable aux papistes & aux protestants, 94
- Il propose une entrevue au roi d'Ecoffe, Jacques V, *ibid.*
- Le refus du roi d'Ecoffe, engage Henri VIII à lui déclarer la guerre, 97
- Son poids dans la balance de l'Europe, 122
- Son influence en Ecoffe, & de quelle maniere il l'avoit acquise, 124, 125
- Son plan par rapport à l'Ecoffe à la mort de Jacques V, 132
- Ce plan est mal conduit & est odieux aux Ecoffois, 133
- Il essaie d'obtenir la régence d'Ecoffe par de grandes promesses, 134
- Il fait une invasion en Ecoffe, 146
- Sa mauvaise conduite fait manquer son entreprise en Ecoffe, *ibid.* 147
- Il encourage les meurtriers du cardinal Beatoun, 154
- Sa mort, son caractère, 155
- Inconséquences dans sa conduite, *ibid.*
- Il exclut par son testament la branche d'Ecoffe de la succession au trône, 229
- HERREIS (le lord) se joint au duc de Châtellerault, & reconnoît l'autorité du roi & du régent, 322
- Néanmoins lui & le duc sont arrêtés & renfermés dans le château d'Edimbourg par les ordres du régent, 323; 324

III.

I.

II.

Tomes  
IV.

- HERREIS. Lettre qu'il reçoit du chevalier Nicolas Throgmorton, du 24 août 1567, 161 & *suiv.*  
 Récit de sa conduite dans le parlement tenu le 15 décembre 1567, 163 & *suiv.*  
 Sa lettre à milord Scroop & au chevalier Knollys, 209 & *suiv.*
- III. HICKFORD, secrétaire du duc de Norfolk, le trahit & découvre ses intrigues avec la reine Marie, 38
- HODGSON, prêtre de Rheims, persuade à un fanatique Espagnol qu'on peut légitimement tuer un prince excommunié, 196
- HOME (le lord) envoyé secrètement vers le pape en qualité d'ambassadeur, par le roi Jacques VI, 345
- HOWARD. *Voyez* Norfolk.
- HUNSDON, (le lord) gouverneur de Berwick : son entrevue avec le comte d'Arran, 156
- IV. Sa lettre au chevalier Walsingham, 260 & *suiv.*  
 Réponse du comte d'Arran aux griefs ou articles par lui proposés, 270 & *suiv.*
- I. HUNTLY, (le comte de) catholique, & qui néanmoins se joint aux réformés pour demander le renvoi de l'armée Française, 307 & *la note.*  
 Il se concerte avec les protestants pour soutenir le parti de l'Angleterre & rompre les mesures de la France, *ibid.*
- II. Il est fait lieutenant de la reine dans tous les comtés au-delà du Forth, 28  
 Détail de ses manœuvres pour se faire craindre, *ibid.*  
 Il est jaloux de la réputation du prieur de Saint-André, 29, 30  
 Démêlé de son fils avec le lord Ogilvy, 31  
 Cet événement augmente son ressentiment contre le comte de Marr, 32, 33  
 Il adhère à une rébellion ouverte contre la reine, 34  
 Ses menées contre la reine sont déconcertées, *ibid.*  
 Il se révolte ouvertement, 35  
 Il est renversé, foulé aux pieds, & tué dans une bataille, 37, 38  
 Sa famille est poursuivie à toute rigueur, *ibid.*  
 Anecdotes & conjectures par rapport à ce complot, 38 à *la note.*  
 Sa famille est jugée & condamnée par le parlement, *ibid.*  
 Cette sentence est révoquée, & sa famille rétablie en ses honneurs & biens, 203

HUNTLY. Son attachement à Bothwell, qui avoit épousé sa sœur,	207
Il refuse de se soumettre au régent,	323
Il est forcé de s'y soumettre,	324
Il est lieutenant de la reine après la mort du régent,	7
Il est proclamé traître par Lennox, régent,	12
Il reçoit quelqu'argent & des promesses d'assistance, de la part de la France,	25
Il fait un traité avec le régent Morton,	66
Il entre dans la faction d'Espagne, quoique le roi lui eût fait épouser la fille du duc de Lennox,	273
Il engage le prince de Parme à servir le roi d'Espagne,	<i>ibid.</i>
Il est mis en prison, il y reste peu de temps,	276
Il leve l'étendard de la rébellion,	<i>ibid.</i>
On lui fait son procès,	277
Il est cité de se soumettre,	292
Il s'avance vers le roi à la tête de ses partisans jusqu'à Glenlivat,	306
Il est forcé de se retirer dans les montagnes,	307
On le soupçonne d'avoir eu une entrevue secrète avec le roi,	323 & la note.
Le roi veut bien lui pardonner, en considération de son épouse,	317
Le roi est offensé de la réponse du clergé, qui tend à punir Huntly & ses associés,	316
<i>Voyez la table de la Dissertation.</i>	

## I.

JACQUES I, retenu long-temps prisonnier par les Anglois,	46
Troubles en Ecoffe sous son regne,	<i>ibid.</i> 47
Avantages qu'il retire de l'éducation qu'il a reçue en Angleterre,	64
L'Ecoffe commence sous son regne à se perfectionner,	<i>ibid.</i>
Sa politique à son retour en Ecoffe,	64
Son caractère,	65, 66
Il rabaisse le pouvoir des nobles,	<i>ibid.</i> 67
Ils se révoltent & l'assassinent,	69, 70
II; troubles en Ecoffe pendant sa minorité,	71
Ses entreprises contre les nobles,	<i>ibid.</i>
Il assassine de sa main, le comte de Douglas,	72
Il fait plusieurs bonnes loix,	73, 74

Tomes  
II.

III.

I.

	JACQUES II. Il contient les nobles,	75, 76
	Il est tué de l'éclat d'un canon,	<i>ibid.</i>
	———— III, état de l'Ecosse pendant sa minorité,	76
	Il manque de politique,	<i>ibid.</i>
	Il fait assassiner un de ses freres, & est attaqué par l'autre,	77
	Il se rend odieux à la noblesse, à cause de ses favoris,	<i>ibid.</i>
	Il établit le premier une garde royale pour sa personne,	81
	Il irrite les nobles qui prennent les armes contre lui,	82
	Il est tué dans une bataille contre eux. Son caractère,	<i>ibid.</i>
	———— IV; son caractère,	83
	Il est tué à la bataille de Flowden,	84
	———— V; sa minorité est longue & fort tumultueuse,	85
	Evénemens de cette minorité,	<i>ibid. &amp; suiv.</i>
	Il prend les rênes du gouvernement étant encore fort jeune,	87
	Son caractère,	<i>ibid.</i> 88
	Son plan pour réprimer les nobles,	<i>ibid.</i> 89
	Il s'attache particulièrement au clergé,	90
	Lui confie les principales charges du royaume,	92
	Il refuse une entrevue avec Henri VIII à la sollicitation du clergé, & ce dernier lui déclare la guerre,	97
I	Les nobles refusent de le suivre, ce qui le jette dans une grande mélancolie,	98, 99
	Elle est encore augmentée par la défaite surprenante de ses troupes,	100, 101
	Sa mort,	<i>ibid.</i>
	Réflexions sur sa conduite,	101, 102
II.	———— VI; sa naissance,	147
	Son baptême,	170
	Il est confié aux soins du comte de Marr,	194
	Le comte de Marr empêche qu'il ne tombe entre les mains de Bothwell,	220
	Son couronnement,	246
III.	Les nobles opprimés par le régent Morton, jettent les yeux sur le roi pour obtenir le redressement de leurs griefs,	77
	Son éducation & ses dispositions,	77, 78 & suiv.
	Il conçoit de la jalousie du pouvoir du régent,	<i>ibid.</i>

- JACQUES VI : il montre de bonne heure un grand attachement pour ses favoris, 96
- Il en adopte deux, de caractère tout opposé, & fort haïs du peuple, *ibid. & suiv.*
- Il entre en grande pompe dans Edimbourg, 99
- Les nobles conspirent contre ses favoris, 122
- Un parti de nobles conjurés se fait de sa personne à Ruthven, 124
- Ils le forcent de recevoir leurs plaintes contre ses favoris, 125
- Il dissimule avec eux, & il bannit Lennox, 127, 128
- Il est conduit à Stirling & à Haly-rud-houfe, 129
- Son chagrin de la mort de Lennox : honneurs qu'il rend à sa mémoire, 130, 131
- Il rend de grands honneurs à la Motte-Fénelon, ambassadeur de France, 132, 133
- Il s'échappe des mains des conjurés, 134
- Il se détermine à les traiter avec modération, 137
- Il fait visite à Gowry, & lui pardonne, *ibid.*
- Sa passion pour Arran se renouvelle, *ibid.* 138
- La noblesse craignoit, avec raison, le retour de ce favori auprès du roi, *ibid.*
- Sa réponse à une lettre pleine de hauteur, que la reine Elisabeth lui avoit écrite en faveur des conjurés, 139
- L'entremise d'Elisabeth ne fit qu'augmenter la violence de son ressentiment contre les nobles, 141
- Il est irrité contre le clergé, qui favorisoit les conjurés, 142
- Mesures qu'il prend pour rabaisser & humilier le clergé, 145 & *suiv.*
- L'envie & la jalousie procurent à Arran un compétiteur, 164, 165
- Il envoie Gray, nouveau favori, en Angleterre, pour ôter aux lords bannis la protection d'Elisabeth, *ib.*
- Il remet à Arran toute l'autorité royale, 167
- Il traite durement la reine Marie sa mere, 176
- Elle le menace de le déshériter, 177
- Il reçoit une pension de la reine Elisabeth, 184
- Il se réconcilie avec les lords exilés, 187
- Il fait un traité avec l'Angleterre, qui est fort agréable au peuple, 192
- Sa conduite scandaleuse à l'égard d'Archibald Douglas, 194
- Il fait des démarches pour sauver la vie à sa mere après qu'elle est condamnée, 224, 229

JACQUES VI : il est pénétré de la plus vive douleur à la nouvelle de sa mort,	251
Moyens employés par les ministres d'Angleterre pour l'appaiser,	251, 252
Il est obligé d'étouffer son ressentiment,	<i>ibid.</i>
Il entreprend de réunir les nobles,	256
Il est recherché par l'Espagne & par la reine d'Angleterre,	265, 266
Il prend une ferme résolution de rester attaché à l'Angleterre,	267
Il prend des mesures relatives à cette détermination,	<i>ibid.</i>
Il agit avec humanité envers des Espagnols jetés par la tempête sur les côtes de son royaume,	270
Son habileté dans les controverses avec les papistes,	274
Il écrit un commentaire sur les révélations,	<i>ibid.</i>
Ses maximes par rapport au papisme,	<i>ibid.</i>
Sa douceur excessive envers ceux qui formoient des conspirations contre lui,	276
Il se détermine à épouser la princesse de Danemarck,	279
Il envoie son grand maréchal pour en faire la demande,	<i>ibid.</i>
Artifices employés pour empêcher ce mariage,	278
Le mariage se fait à Opso en Norwege,	280
Il passe plusieurs mois en Danemark,	<i>ibid.</i>
Son arrivée en Ecosse avec la reine,	282
Son indulgence pour les presbytériens,	283
Suites fâcheuses de sa douceur,	284
Son zèle contre la forcellerie,	<i>ibid.</i>
La reine Elisabeth l'exhorte à user de rigueur envers ceux qui formoient des conspirations,	293
Sa réponse à ce sujet,	<i>ibid.</i>
Il est surpris par Bothwell,	295
Il est forcé de consentir à ce qu'il lui demande,	296
On abuse de sa clémence en faveur de Bothwell,	<i>ib.</i>
On le soupçonne de favoriser les lords papistes,	298
Il est de nouveau en danger par leurs menées,	299
Il délègue son autorité à Argyll & à Forbes, pour agir contre les lords papistes,	306
Il marche en personne contre ces lords,	<i>ibid.</i>
Il dévaste leurs terres, & met garnison dans leurs châteaux,	<i>ibid.</i>
Son droit à la couronne d'Angleterre est contesté par les papistes,	308, 309

- JACQUES VI : sa clémence envers les papistes irrite le clergé & le peuple, 313, 314  
 Il est irrité de l'opiniâtreté du clergé, 316  
 Il donne des ordres contre le clergé, *ibid.*  
 Il est insulté dans Edimbourg, 323  
 Il sort d'Edimbourg & en traite rigoureusement les habitants, 327  
 Il acquiert une autorité absolue dans les affaires du clergé, 331  
 Il augmente son crédit dans le parlement en y rétablissant la séance des ecclésiastiques, qui s'y oppoient eux-mêmes, 335 & *suiv.*  
 Il travaille avec succès à se faire un parti en Angleterre, 338 & *suiv.*  
 Il augmente sa réputation en publiant un ouvrage intitulé *Basilicon Doron*, 340  
 Ce prince étoit savant pour son temps, 341  
 Il est accusé par la reine Elisabeth d'entretenir des correspondances avec le pape, *ibid.* & *suiv.*  
 Il le nie. Détails à ce sujet, 343  
 Il se donne des soins pour gagner l'affection des catholiques Romains, 344  
 Ses réglemens par rapport à l'église, 346  
 Conspiration des Gowrys. Singularité de ce complot, 348 & *suiv.*  
 Conduite prudente du roi Jacques à l'égard du comte d'Essex, 384  
 Il envoie des ambassadeurs pour tâcher de le sauver, 387  
 Ils arrivent trop tard, 388  
 Il rétablit, après son avènement au trône d'Angleterre, le fils & les associés du comte d'Essex en leurs honneurs, 389  
 Il continue ses intrigues en Angleterre, *ibid.*  
 Son crédit s'y fortifie, 390  
 Il travaille à civiliser les montagnards, 392  
 Il fait construire des villes pour servir de retraite à l'industrie & au commerce, 393  
 Il est proclamé roi d'Angleterre, après la mort de la reine Elisabeth, 403  
 On fait la même proclamation en Ecosse, 406  
 Préparatifs de son voyage d'Angleterre, 407  
 Son caractère bien différent de celui de la reine Elisabeth, 408  
 Son entrée à Londres : il prend possession du trône, 409

- Tomes*  
 III. JACQUES VI: changements arrivés depuis son avènement au trône d'Angleterre, 409 & *suiv.*  
 IV. Lettre qu'il écrit à Archibald Douglas, son ambassadeur en Angleterre, 293  
 ——— qu'il en reçoit, 296 & *suiv.*  
 ——— de ☉ chevalier Robert Cecil à Sa Majesté, date, 371 & *suiv.*  
 II. INVERNESS : (le château d') l'officier qui y commandoit en refuse l'entrée à la reine par ordre de Huntly, 35  
 Cette place étant prise quelques jours après, l'officier subit la peine due à sa désobéissance, *ibid.*  
 I. ITALIE : (la liberté de l') de quelle manière elle est conservée, 117  
 Les Italiens sont bons politiques, *ibid.*  
 Ils essaient de partager le pouvoir de Charlequint & de François I, 121  
 III. ITALIENS; les premiers qui ont perfectionné la langue de leur pays, 423  
 I. JUSTICE; (cours de) leur établissement, 57 & *suiv.*  
 III. KEITH (le chevalier Guillaume) envoyé pour intercéder pour la reine Marie, lorsque la sentence fut rendue contre elle, 225  
 IV. Lettre qu'il reçoit pendant son ambassade en Angleterre, vraisemblablement du secrétaire Maitland, 298 & *suiv.*  
 III. KENT (le comte de) nommé pour voir exécuter la sentence prononcée contre Marie, 235  
 IV. Copie d'une de ses lettres au conseil de Sa Majesté, au sujet de ses procédés par rapport à la mort de la reine d'Ecosse, 353 & *suiv.*  
 III. KER de Fernherst, fait une incursion en Angleterre après l'assassinat du régent Murray, 2  
 Quel étoit son dessein, 6  
 Querelle entre lui & les Anglois, 186  
 ——— (George) frere du lord Newbottle, est découvert au moment de passer en Espagne, 290  
 Il s'échappe de la prison, 294  
 On soupçonne le roi Jacques d'avoir donné les mains à son évasion, *ibid.*  
 IV. KILLIGREW, (Henri) écuyer, sa déclaration sur la paix conclue le 23 février 1572, 245 & *suiv.*  
 I. KIRKALDY de Grange, l'un des meurtriers de Beatoun, est rappelé par la reine douairière, 210  
 Il rend de grands services aux protestants par sa bravoure, 293  
 KIR-

- KIRKALDY, devient un des chefs de la conspiration contre Bothwell, 223  
 Il offre de se battre avec Bothwell, 229 & la note.  
 Son entrevue avec la reine Marie au nom des lords confédérés, 230  
 Maitland lui fut redevable de sa liberté, &c. 336  
 Il travaille à soutenir l'autorité du roi & à rétablir la bonne intelligence après le meurtre du régent, 3, 4  
 Il s'attache au parti de la reine, 5  
 Il se précautionne pour soutenir un siege, en renforçant la garnison & réparant les fortifications d'Edimbourg, dont il étoit gouverneur, 24, 25  
 Il déclare publiquement que l'autorité de LENNOX est illégitime & usurpée, 26  
 Il essaie en vain d'empêcher une assemblée du parlement, *ibid.*  
 Son plan pour surprendre le parti du roi, 30 & *suiv.*  
 Il réussit d'abord, ensuite il est défait, *ibid.*  
 Il souffre beaucoup à défendre le château d'Edimbourg, 41, 42  
 Il est sur le point de s'accorder avec le régent Marr, 50  
 L'accordement est rompu par un traité avec Morton, 60  
 Enfermé dans le château d'Edimbourg, il fait tirer sur la ville, 61, 62  
 Il est assiégé par le régent, & assisté des troupes Angloises, 64, & la note.  
 Sa garnison mutinée le force à capituler, 65, 66  
 Il se rend à Drury, général Anglois, *ibid.*  
 Il est remis entre les mains du régent par ordre de la reine Elisabeth, 68  
 Lui & son frere sont exécutés à la croix d'Edimbourg, *ibid.*
- KNOLLIS (le chevalier François) envoyé par la reine Elisabeth vers la reine Marie, pour lui faire des compliments sur son arrivée en Angleterre, 278  
 Fragment d'une de ses lettres au chevalier Cecil, du 8 août 1568, 165 & *suiv.*  
 ——— d'une autre du 21 septembre 1568, 166  
 ——— d'une autre au chevalier Cecil, le 9 octobre 1568, 168, 169  
 Lettre que lui écrit la reine Elisabeth, 176 & *suiv.*  
 — (sa) à cette reine, 180, 181

KNOLLIS : lettre que lui écrit milord Herreis, pour justifier lac onduite des Ecoflois, 209 & *suiv.*

KNOX, (Jean) homme fameux parmi les réformés :  
 son caractère, 175, 176  
 Il prend la fuite à cause de la persécution, 181  
 Il est rappellé par les protestants persécutés, 238  
 Il échauffe le peuple à Perth, & il le souleve contre les papistes, 239  
 Ses sentimens trop rigides sur les états gouvernés par les femmes, 247 à la note.  
 Il fixe sa résidence à Edimbourg, prenaut la place des ecclésiastiques qui s'étoient sauvés, 253  
 Il se plaint de la riédeur des réformés, 273  
 Il étale ses opinions à la convention des réformés, & soutient qu'on peut résister à des tyraus, & les détrôner, 276  
 Il relève le courage abattu de la congrégation, par ses exhortations, 280, note.  
 Il se plaint de la négligence des réformés, 326  
 Il recommande Geneve comme un modele du gouvernement de l'église, 335  
 Il propose des surintendants de l'église, 336  
 Il compose son premier livre de la discipline de l'église protestante, 382

II.  
 Il renouce à l'amitié du comte de Murray, à cause de la modération de ce seigneur, 53  
 Il est traduit en justice pour avoir soulevé le peuple : & il est absous, 54, 55  
 Quelques lords papistes ont part à ce jugement, *ibid.*  
 Maitland l'accuse publiquement de prêcher une doctrine séditieuse au sujet de la résistance au souverain, 70  
 Caractere des deux personages qui entrent en lice à ce sujet, *ibid.*  
 Il intercede pour les prisonniers faits à Langside, & obtient leur grace, 287

III.  
 Après avoir beaucoup declamé, il adopte quelques réglemens au sujet de l'élection des évêques, 55  
 Sa mort & son caractère, 56  
 Son éloge fait par le régent Mortou, 57

L.

II. LANGSIDE, (la bataille de) fatale au parti de la reine, 267  
 LAUREA, (le cardinal) évêque de Mondovi, en-

- voyé nonce du pape vers la reine Marie d'Escoffe avec un présent, 164
- LAUREA s'arrête à Paris, & ne passe point en Ecoffe, 165, 166
- LIGUE : (la sainte) confédération des catholiques Romains, ainsi appelée, & embrassée par toute l'Europe par ceux de ce parti, 179, 180  
Elle avoit pour but la destruction générale des réformés, 180, 181
- LEICESTER, (le comte de) nommé commissaire à la conférence de Westminster, 309  
Lettre que lui écrit le secrétaire Randolph le 31 juillet 1565, 80 & suiv.  
— qu'il reçoit du chevalier Throgmorton, du 24 juillet 1567, 149 & suiv.  
— de Maitland de Leithington, 222 & suiv.
- LEITH, bourg, pris & brûlé par les Anglois, ce que Huntly appelloit *une galanterie féroce*, 146  
Fortifié par les François, 267  
Assiégré par les Anglois, 302, 304  
La reine Marie y aborde en revenant de France, 354  
La reine Marie en donne la supériorité à la ville d'Edimbourg, 103  
Le régent Morton s'en empare & le fait fortifier, 25
- LENNOX, (le comte de) arrive de France en Ecoffe, 137, 138  
Il est beaucoup recherché par Beaton, *ibid.*  
Ses prétentions à la succession au trône embarrassent le cardinal, 143  
Il s'apperçoit de la conduite insidieuse du cardinal Beaton à son égard, 144  
Il devient le chef des réformés & de ceux qui soutenoient l'alliance avec l'Angleterre, 145  
Il surprend le régent & le cardinal, *ibid.*  
Il se laisse amuser par des négociations, *ibid.*  
Une partie de ses troupes l'abandonne ; le reste est défait, *ibid.*  
Il reste seul dans le parti de l'Angleterre, *ibid.*  
Il est forcé de se réfugier à la cour d'Angleterre, où il est bien reçu & récompensé, 147, 148  
Il épouse une niece du roi Henri VIII, (Marguerite Douglas ; ) & par ce mariage il devient la source d'une race de rois, *ibid.*  
Ses prétentions au trône d'Angleterre, 63, 64  
Il est arrêté pour avoir entretenu une correspondance secrète avec la reine Marie, 64, 74

LENNOX : la reine Marie lui fait proposer sous main de revenir en Ecosse,	65
Il arrive en Ecosse : la reine lui fait beaucoup d'accueil, & l'admet dans la plus grande & la plus intime familiarité,	67, 68
La sentence prononcée ci-devant contre lui est revoquée, & le parlement le rétablit dans les honneurs & biens de ses ancêtres,	69
Son indiférence à l'égard de Murray,	77, 78
Sa femme est envoyée prisonnière à la tour de Londres, par Elisabeth,	84
Elle y est traitée avec rigueur,	91
Il insiste pour qu'on poursuive les meurtriers de son fils Darnly,	192
Il accuse Bothwell d'être l'auteur de l'assassinat de Darnly,	193
La poursuite de ce crime est précipitée,	194
Il demande un délai, qui lui est refusé,	197
Il reste seul à la poursuite de ce crime,	<i>ibid.</i>
Il accuse Bothwell sans aucun déguisement,	198
Il sollicite la protection de la reine Elisabeth pour obtenir un délai,	198, 199
Il comparoit par procureur : il insiste sur le délai : sa demande est rejetée,	200
Ému du danger où il se trouve, il se réfugie en Angleterre,	202, 203
Le résultat du parlement ne lui fut point du tout favorable,	<i>ibid.</i>
La comtesse de Lennox accuse, devant la reine Elisabeth, la reine Marie d'avoir fait assassiner Darnly, son fils,	381
Il comparoit à la conférence de Westminster, & il accuse, avec serment, la reine Marie d'être coupable du meurtre de son mari,	307, 312
Il revient en Ecosse, soutenu par une armée Angloise, commandée par Drury,	8
Il est élu régent,	11
Ses avantages contre le parti de la reine,	12
Il nomme des commissaires pour traiter avec ceux des deux reines,	18
Il surprend le château de Dumbarton,	20
Stratagème dont on se servit pour réussir dans cette entreprise,	21, 22 23
Il joint à Leith le comte de Morton,	25 & la note.
Il tient un parlement dans le fauxbourg de Canon-gate,	26

- LENNOX tient un parlement à Stirling, 29 & *suiv.*  
 Il y est surpris & tué, 32  
 ——— auparavant Aubigné, fils puîné du précédent : son caractère, 96 & *suiv.*  
 Il se joint avec un autre nouveau favori pour perdre Morton, 98  
 Il abjure le papisme, 100  
 Malgré cette démarche les prédicateurs protestants déclament contre lui, *ibid.*  
 La reine Elisabeth demande qu'il soit exclus du conseil-privé, 102  
 Il est accusé par l'ambassadeur de la reine Elisabeth, *ibid.* & *suiv.*  
 Elle emploie le prince d'Orange contre Lennox, 103  
 Arran cherche à le supplanter, 116 & *suiv.*  
 Il engage le roi dans des démarches peu agréables au peuple, 121  
 Le roi Jacques, sur la requête des nobles, lui ordonne de sortir du royaume, 127  
 Il avoit des qualités aimables, *ibid.*  
 Il retarde son départ sous divers prétextes, 129  
 Il passe en France malgré lui, 130  
 Il y meurt peu de temps après, dans la religion protestante, *ibid.*  
 Après sa mort, sa mémoire est réhabilitée & fort honorée par le roi, 131  
 ——— (le duc de) Jaislé lieutenant de roi dans la partie septentrionale du royaume, après la dispersion des lords papistes, 307  
 LESLY, normand, assassine le cardinal Beaton, 151  
 Lui & ses associés s'emparent du château de Saint-André, 152  
 Ils font une treve avec le régent, 154  
 Ils furent encouragés par Henri VIII à commettre ce crime de rebellion, *ibid.*  
 Ils sont obligés de se rendre à Strozzi, commandant des troupes Françoises, 156  
 ——— évêque de Ross, est envoyé par les catholiques en Ecosse, pour mettre la reine Marie dans leurs intérêts, 339  
 Les propositions qu'ils font, par lui, à la reine sont rejetées, 341  
 Il est nommé commissaire de la reine Marie, 294  
 Ses négociations en faveur du mariage de la reine Marie avec le duc de Norfolk, 326  
 Il fait des représentations à la reine Elisabeth, pour

- la dissuader de remettre la reine Marie entre les mains du régent, 343
- III. LESLY : il est chargé de la correspondance entre le roi d'Espagne & la reine Marie, 35  
Il entre dans un complot contre la reine Elisabeth, 38  
Il est pendant long-temps renfermé dans la tour, 40  
Et ensuite banni de l'Angleterre, *ibid.*
- IV. Sa lettre à la reine Marie, écrite d'York le 2 décembre 1568, 169 & *suiv.*  
———— an secrétaire Lidington de Chattisworthe, 15 juin 1570, 236 & *suiv.*
- II. LINDSAY (le lord) est chargé par les confédérés de proposer à la reine Marie de se démettre du gouvernement, 245
- III. Il se joint aux conjurés de Ruthven, 123
- II. LOCHLEVIN, (le château de) la reine Marie y est renfermée, 235  
Elle vient à bout de s'échapper, 260
- IV. ————— (le lord de) sa lettre au régent Morton, 3 mars 1577, 251, 252, 253  
Réponse à cette lettre par le régent, 253 & *suiv.*
- III. LOGAN de Restalrig, est accusé d'être complice de la conspiration de Gowry, 358  
Il est jugé, & ses biens sont confisqués long-temps après sa mort, 360 & *la note.*
- II. LORDS confédérés, associés contre Bothwell & la reine Marie, 222  
Ils levent des troupes, 224, 225  
Ils publient les motifs de leur conduite, *ibid.* 226  
Ils persuadent à la reine de se remettre entre leurs mains, 230  
Ils prennent le titre de lords du conseil secret, & ils s'arrogent l'autorité royale, 236
- III. ————— papistes, conspirent contre le roi Jacques, leur souverain, 273  
Le roi les traite avec beaucoup de clémence, 276  
Ils forment une nouvelle conspiration, 290  
Le roi fait procéder contre eux, 292  
Il continue à les traiter avec encore plus de clémence, 299  
Leurs menées mettent encore le roi en danger, 304  
Ils reçoivent de l'argent d'Espagne, *ibid.*  
Zeile du clergé protestant contre eux, *ibid.*  
Ils sont déclarés coupables de haute trahison, 305  
Ils défont l'armée du roi, 306

- LORDS. Le roi marche contre eux en personne,  
& ils sont dispersés, 507
- Ils sortent du royaume : ils promettent de ne plus  
cabaler contre la religion protestante, & de ne  
point revenir dans le royaume sans la permission  
du roi, 507, 508
- Ils reviennent en Ecoſſe, & demandent à rester cha-  
cun dans leurs maisons, 315
- Cela leur est accordé par une convention ou as-  
semblée extraordinaire des états, 315, 316
- Ils abjurent leurs erreurs, & ils sont absous de l'ex-  
communication, 333, 334
- Ils reprennent leurs opinions & se réconcilient avec  
la cour de Rome, 334
- Ils sont rétablis dans leurs honneurs & biens, 335
- (sommaire des délibérations des) & autres  
du conseil-privé, recueilli de divers discours &  
propos desdits conseillers, 63 & *suiv.*
- du conseil d'Angleterre : lettre qu'ils reçoivent  
du comte de Bedford, le 27 Mars 1566,  
sur les bruits populaires, 100 & *suiv.*
- LORRAINE, (le cardinal de) obtient les meil-  
leurs bénéfices de l'Ecoſſe, 221
- (princes de) leurs vues & leur ambi-  
tion démesurée, 228
- Ils engagent le dauphin & la reine Marie à prendre  
les titres de roi & de reine d'Angleterre, 230
- Ils forment le projet de faire une invasion en An-  
gleterre, 231
- Et de renverser la réformation, *ibid.*
- Grand crédit de ces princes, 235
- Ils portent la reine régente d'Ecoſſe à des mesures  
violentes, *ibid.*
- Leur crédit diminue en France par la faveur du  
connétable, 258, 259
- Ils s'emparent de toute l'autorité sous le regne de  
François II, 260
- Leur rigueur à l'égard du jeune comte d'Arran, 262
- Ils envoient en Ecoſſe le rusé Pellevé, évêque  
d'Amiens, 270
- Ils entrent en fureur à la vue de la conspiration  
d'Amboise, 311
- Ils insultent l'ambassadeur d'Ecoſſe, 328
- Leur grand crédit sur le jeune roi & la reine, 330
- Ils sont obligés de modérer leurs vues après la  
mort du roi François II, 332

IV.

I.

LUTHER, homme audacieux, & le principal promoteur de la réforme,	189
Progrès de sa doctrine,	<i>ibid.</i>

## M.

<b>M</b> AJOR, (Jean) son histoire d'Ecosse : réflexions sur cet ouvrage,	6
MAITLAND de Lethington, secrétaire de la reine régente, quitte son service & se joint à la congrégation,	287
Son caractère,	288
Il est envoyé par la congrégation vers la reine Elisabeth, en qualité d'ambassadeur,	290
Il fait passer, de la part de la reine Elisabeth, des assurances de protection aux protestants,	296
Il est de nouveau envoyé comme ministre à la cour d'Angleterre,	328
Il fait des propositions à la reine Elisabeth,	329
Il a beaucoup de part à l'affection & à la confiance de la reine Marie,	8
Il est envoyé par cette malheureuse princesse à la cour d'Angleterre,	9
Il fait des propositions à la reine Elisabeth de la part de la reine Marie,	9, 10
Il est nommé pour modifier les honoraires exorbitants du clergé,	24
Il accompagne la reine Marie dans un voyage qu'elle fait au nord de l'Ecosse,	32
Il est employé par la reine Marie pour demander une entrevue entre cette reine & la reine Elisabeth,	41
Il accuse publiquement Knox de prêcher une doctrine séditieuse au sujet de la résistance au souverain,	70
Il annonce à la reine Elisabeth la résolution que la reine Marie a prise d'épouser Darnly,	81
Il dissimule prudemment la colere que la reine Marie conçoit des procédés de la reine Elisabeth,	85
Il propose des voies de modération lorsque la reine Marie est retenue prisonnière par ses propres sujets,	242
Il accompagne le régent lorsque ce dernier est appelé en Angleterre pour accuser la reine Marie,	393
Il désapprouve cette démarche,	<i>ibid.</i>

MAITLAND : ses intrigues avec le duc de Norfolk ,	326
Le régent le fait mettre en prison ,	335
Il est secouru par Kirkaldy , gouverneur du château d'Edimbourg , qui le met en sûreté dans ce château	336
Il propose la réunion des partis , après l'assassinat du régent ,	3
Il se joint au parti de la reine ,	5
Il est privé de son office de secrétaire , & proclamé traître ,	12
Il est déclaré criminel , & ajourné dans un parlement du parti du roi ,	26
Il est sur le point de s'accommoder avec le comte de Marr ,	26
Et avec le régent Morton ,	50
Ses vues en refusant de se réconcilier avec ce dernier ,	<i>ibid.</i> 51 , 60
Il rejette les propositions d'un traité avec le régent ,	61
Il préfère des systèmes chimériques à toutes ces propositions ,	<i>ibid.</i>
Il est assiégé par le régent dans le château d'Edimbourg , où il s'étoit réfugié ,	62
Il est forcé de capituler & de se rendre au général Anglois ,	66
Il se tue lui-même pour se soustraire au ressentiment du régent ,	68
Sa lettre ainsi adressée , à mon cher ami Jacques , pour être remise à Londres ,	6 & <i>suiv.</i>
Sa harangue peu ménagée dans le parlement , du temps du rétablissement de Mathieu , comte de Lennox ,	53 & <i>suiv.</i>
Sa lettre à milord Leicefter , 20 mars 1570 ,	222 & <i>suiv.</i>
————— (le chevalier Jean) frere du précédent , secrétaire d'état en Ecosse ,	
Il concourt à favoriser les vues de la reine Elisabeth ,	183 , 187
Entreprises formées contre lui par le capitaine Jacques Stuart ,	255
Elles sont sans effet , & il est fait chancelier ,	256
Les Stuarts réunis entreprennent en vain de le déplacer ,	296
Il manœuvre contre eux avec beaucoup d'adresse & de politique ,	300
Sa mort ,	310

Tomes

II.

III.

IV.

III.

Tomes  
III.MAITLAND : vers faits en son honneur par le  
roi, 311

IV.

Lettre qu'il écrit au chevalier Guillaume Keith,  
ambassadeur en Angleterre, 294 & *suiv.*

II.

MARR : (comte de) ce titre est donné au prieur  
de Saint-André, 30Il accompagne la reine dans un voyage vers le  
nord de l'Ecosse, 32Il échappe heureusement, lui & ses associés, d'un  
complot formé pour les assassiner, 33, 34Il est créé comte de Murray, 35, 36  
*Voyez Murray.*— ce titre est donné au lord Erskine, *ibid.*  
La personne du jeune prince est remise entre ses  
mains, 220Sa fermeté à le garantir des entreprises de Borth-  
well, 221

III.

Il est élu régent, 33

Il travaille à la paix générale, 50

Il est traversé par Morton &amp; ses associés, 51

Il meurt de chagrin : son caractère, *ibid.*Les deux factions reconnoissent ses talents & sa  
probité, *ibid.*MARR, (le jeune comte de) trompé par Morton,  
chasse son oncle Alexandre Erskine du château  
de Stirling, dont ce dernier étoit gouverneur, 86

Il se joint aux conjurés de Ruthven, 123

Il s'empare avec d'autres du château de Stirling,  
& ils levent l'étendard de la rébellion, 147Il est jugé avec d'autres, & ses biens sont confis-  
qués, 157On lui pardonne, & il est rétabli dans ses biens &  
honneurs, 335

I.

MARCH : (la comtesse de) son mariage infame avec  
le comte de Arran, 115MARIE de Guise, reine douairière d'Ecosse, a beau-  
coup de part au gouvernement, 165Elle est fort attachée aux intérêts de la France, *ibid.*Elle forme le projet du mariage de sa fille avec  
le dauphin de France, & les Ecoissois donnent  
dans ses vues, 166, 167Elle procure, par un concours de circonstances,  
les progrès de la réformation, 178

Elle aspire à l'office de régent, 179

Elle foment le mécontentement du gouvernement  
actuel, & elle caresse les réformés, 180

MARIE : Elle va à la cour de France ,	181
Elle revient en Ecoſſe pour y prendre poſſeſſion de la régence ,	182, 183
Elle l'obtient après quelques oppoſitions ,	185, 186
Elle donne quelques places de confiance à des étrangers ,	204
Elle propoſe une taxe ſur les terres ,	205, 206
Elle eſt forcée d'abandonner ce projet ,	<i>ibid.</i>
Elle eſſaie en vain de faire déclarer la guerre à l'Angleterre ,	207, 208
On s'apperçoit qu'elle ſe joue ouvertement des intérêts de l'Ecoſſe ,	209
Elle a beaucoup d'égards pour les réformés ,	210
Elle prévaut dans le parlement pour faire accorder au dauphin la couronne matrimoniale ,	219
Sa politique à l'égard des réformés ,	<i>ibid.</i>
Elle continue à flatter les proteſtants ,	220
Son influence dans le parlement ,	225
Elle craint la fuite des débats pour cauſe de religion ,	<i>ibid.</i> 236
Elle enfreint le traité qu'elle avoit fait avec les proteſtants ,	237
Elle en agit avec dureté à Perth ,	<i>ibid.</i>
Son projet d'afſujettir la nation écoſſoïſe eſt découvert ,	<i>ibid.</i>
Elle marche pour attaquer les proteſtants ,	240, 275
Argyll & le prieur de Saint-André lui étoient toujours attachés ,	241
Elle a de nouveau recours à la négociation ,	<i>ibid.</i>
Ses deſſeins d'afſujettir la nation paroît à découvert ,	243
Elle eſt offenſée des demandes des proteſtants , & requiert du temps pour y répondre ,	248
Elle viole un ſecond traité ,	249
Elle perd la ville de Perth : elle eſt forcée d'abandonner Stirling & Edimbourg , & de ſe retirer à Dumbar ,	<i>ibid.</i> 250
Elle marche pour attaquer les réformés à Edimbourg ,	254, 255
Elle gagne du temps par ſes artiſices ,	<i>ibid.</i>
Elle fait , par politique , un nouveau traité avec les proteſtants ,	<i>ibid.</i> 256
Ses artiſices pour perdre le prieur de Saint-André : abſurdité de ſon plan ,	265, 266
Elle obtient un renfort de troupes Françoises qui fortiſient Leith ,	267

MARIE : Elle n'a aucun égard aux remontrances des réformés,	268.
Les conseils des François la portent à la violence contre les réformés,	269 & suiv.
Elle se retire à Leith à l'approche de l'armée des confédérés,	272
Elle se conduit avec adresse & prudence en cette occasion,	<i>ibid.</i>
Sa réponse haute & impérieuse à de nouvelles remontrances des réformés,	273, 274
Une convention, ou assemblée extraordinaire des réformés lui ôte la régence,	275 & suiv.
Fondemens de cette sentence,	277, 278
Elle samente la division entre ses ennemis,	282
Son principal secrétaire la quitte,	287, 288
Elle envoie les troupes Françoises contre les nobles conjurés,	296 & suiv.
Un nouveau corps de troupes, sous le commandement du comte de Martigues, vient renforcer son armée,	297
Elle se retire dans le château d'Edimbourg,	303
Sa mort & son caractère,	308
Elle se repent de ses procédés violents,	309, 310
Elle écoute les instructions d'un ministre protestant, nommé Willox,	<i>ibid.</i>
----- reine d'Angleterre : regne de persécution outrée,	186
Sa mort,	222
----- Stuart, reine d'Ecosse : sa naissance,	128
On propose de lui faire épouser Edouard VI,	133
Les Ecossois consentent de l'envoyer en Angleterre, à l'âge de dix ans,	134 & suiv.
On propose son mariage avec le dauphin de France, par haine pour les Anglois,	166 & suiv.
Traité conclu à ce sujet,	167 & suiv.
On l'envoie en France pour y être élevée,	169
Conséquences fatales de cette éducation,	<i>ibid.</i>
Elle est trompée par les artifices de la France,	213
Son mariage est célébré avec pompe & magnificence,	214
Le dauphin & elle prennent le titre de roi & reine d'Angleterre,	230
Elle & son mari reconnoissent le droit d'Elisabeth à la couronne d'Angleterre, & s'engagent à ne point prendre le titre ni les armes de ce royaume,	314, 315

- MARIE : Elle avoit pris beaucoup d'ascendant sur  
l'esprit de son mari, 330  
Elle est accablée de douleur à sa mort, & se retire  
à Rheims, 332  
La convention l'invite à revenir en Ecoffe, 339  
Les émissaires des catholiques en Ecoffe lui pro-  
posent des mesures violentes, *ibid.*  
Les François & le prieur de St. André la détermi-  
nent à prendre les voies de la douceur, 340  
On obtient d'elle de se disposer à retourner en  
Ecoffe, 343  
Origine des démêlés entre elle & la reine Elifa-  
beth, *ibid.*  
Ses prétentions à la couronne d'Angleterre, 345  
Sa beauté excite la jalousie d'Elisabeth, 351  
Elle demande un sauf-conduit à Elisabeth, qui le  
lui refuse, 352  
Elle quitte la France avec regret, 353  
Elle aborde en Ecoffe, 354  
Elle est fortement affectée du changement de sa  
situation, 1, 2  
Avantages & défavantages de son avènement à l'ad-  
ministration en Ecoffe, *ibid.* 3  
Ses perfections de corps & d'esprit, 4, 5  
Ceux qui desservent sa chapelle sont insultés, 5, 6  
Elle obtient le libre exercice de sa religion, 6  
Proclamation en faveur des protestants, 7 & *note.*  
Elle n'emploie que des protestants dans l'adminis-  
tration des affaires, 8  
Elle travaille à gagner l'amitié de la reine Elifa-  
beth, *ibid.* 9  
Elle propose à la reine Elisabeth de ne former au-  
cune prétention à la couronne d'Angleterre de  
son vivant, 10  
Elle lui refuse cette proposition, 11  
Elle fait son entrée publique à Edimbourg, 12  
On insulte sa religion, *ibid.*  
Elle déconcerte les entreprises que font les papis-  
tes pour gagner sa bienveillance, 14  
Ses sentiments pour la maison d'Hamilton, 15, 16  
Elle fait un voyage d'amusement dans le nord, 32  
Ses ministres évitent adroitement d'être assassi-  
nés, 33; 34  
Un officier lui refuse l'entrée dans le château  
d'Inverness, 35  
Elle se trouve dans la plus grande consternation,

& elle est secourue par les Montrofes & autres tribus,	35
MARIE : ses troupes font diffiper la rébellion de Huntly,	37
Elle desire une entrevue avec la reine Elifabeth,	41
Négociation pour son mariage,	42, 43
Elle est recherchée par plusieurs princes,	43, 44
Ses délibérations sur ce sujet,	45
Elle souffre, par politique, les hauteurs d'Elifabeth,	47, 48
Elle se détermine, pour plaire à ses sujets, à ne prendre pour époux aucun prince étranger,	49
Elle ne peut se déterminer à ratifier le traité d'Edimbourg,	51
Autres négociations pour son mariage,	56
Elle pénètre les vues de Catherine de Médicis,	57
La reine Elifabeth lui recommande le lord Robert Dudley,	58
Elle est offensée de cette proposition,	59
Elle dissimule avec la reine Elifabeth,	<i>ibid.</i>
Elle pense à épouser le lord Darnly,	62
Elle rappelle le comte de Lennox,	63
Une lettre d'Elifabeth l'offense,	66
Son indifférence pour les réformés : son zele pour la religion catholique,	69
Elle se prend de passion pour Darnly aussi-tôt qu'elle le voit,	73
Elle est vivement touchée des artifices insultants d'Elifabeth,	74, 75
Elle négocie à Rome la dispense pour son mariage avec Darnly,	<i>ibid.</i>
Elle demande le consentement de la France pour ce mariage,	76
Elle dérobe ses vues à la pénétration de Randolph, ambassadeur d'Angleterre; mais elle fait demander à Elifabeth son consentement pour ce mariage,	80 & <i>suiv.</i>
Elifabeth affecte de s'y opposer,	81
Piquée de ce procédé, elle est sur le point d'envoyer pour en faire des reproches à Elifabeth: Maitland l'en empêche,	85
Elle fait à l'ambassadeur d'Angleterre la justification de sa conduite,	<i>ibid.</i>
Elle tâche d'obtenir le suffrage de Murray,	86
Elle recherche la bienveillance du pape, & elle en reçoit un subside,	88

MARIE. Sa dextérité à gagner l'approbation de ses sujets,	90
Elle prévient un complot contre Darnly,	92
Elle cite ses vassaux pour leur faire prendre les armes contre Murray,	94
Elle somme ce seigneur de comparoître lui-même pardevant elle,	97
Célébration de son mariage avec Darnly,	98
Elle lui donne le titre de roi des Ecoffois,	<i>ibid.</i>
Cette démarche est blâmée,	99
Son ressentiment contre les mécontents,	<i>ibid.</i>
Elle marche contre eux,	100
Elle rejette l'intercession de la reine Elifabeth en leur faveur,	101 & <i>suiv.</i>
Elle poursuit sa marche contre les rebelles,	102
Sa conduite & son courage dans cette expédition,	<i>ibid.</i>
Elle les chasse d'Ecoffe,	103, 104
Elle continue à leur donner des marques de son ressentiment pour leur désobéissance,	<i>ibid.</i>
Elle les oblige à se réfugier en Angleterre, n'ayant aucune autre ressource,	<i>ibid.</i>
Encouragée par ses succès, elle tente d'en rapporter d'autres,	106
Elle convoque le parlement pour y faire condamner les lords bannis,	<i>ibid.</i>
Elle pardonne au duc de Châtellerault, mais il est obligé de quitter le royaume,	107
Elle a recours à divers expédients pour avoir de l'argent pour le maintien de son armée,	<i>ibid.</i>
Elle hypothèque à ses sujets la suzeraineté de Leith,	108
Les nobles lui font une adresse pleine de hauteur & d'arrogance,	109
Ses succès favorisent la religion Romaine,	110
Délibérations au sujet des lords exilés,	111
Elle craint le ressentiment des mécontents,	<i>ibid.</i>
Elle veut user, envers les exilés, de clémence & de douceur,	112
Ils demandoient leur pardon dans les termes les plus humbles & les plus soumis,	<i>ibid.</i>
Throgmorton lui écrit, & lui donne à cet égard des avis salutaires,	113
Elle veut de nouveau user de clémence envers les lords exilés,	114
On la veut faire entrer dans la ligue,	115, 116

MARIE : les François la détournent d'user de clémence envers les lords exilés,	117, 118
Elle prend la résolution de procéder contre les lords rebelles,	<i>ibid.</i>
Elle forme le dessein de rétablir le papisme en Ecosse,	118 & la note.
Elle se dégoûte de Darnly, à cause de son insolence,	120
Sa familiarité avec Rizio déplait au roi,	122
Elle fait tous ses efforts pour empêcher le meurtre de Rizio,	129 & <i>suiv.</i>
Il est massacré dans la chambre de la reine,	<i>ibid.</i>
Elle est gardée à vue dans son palais par les conjurés,	131
Elle gagne le roi, & elle trouve le moyen de s'échapper de leurs mains,	132
Elle se réconcilie avec les nobles exilés,	133
Sa haine, déjà trop forte pour Darnly, s'accroît de jour en jour,	142 & <i>suiv.</i>
Commencement de la faveur de Bothwell,	144
Elle apaise quelques querelles domestiques entre les nobles les plus distingués,	147
Elle accouche de son fils Jacques VI dans le château d'Edimbourg,	<i>ibid.</i>
Elle continue à traiter le roi avec indifférence,	149
Bothwell entroit tous les jours de plus en plus dans sa confiance,	150
Elle empêche la fuite que Darnly préméditoit,	152
Elle visite les frontières,	155
Preuves de ses attentions pour Bothwell,	<i>ibid.</i> 156
La reine, d'abord alarmée des blessures que Bothwell reçut pendant ce voyage, se tranquillise voyant qu'elles ne sont pas dangereuses,	<i>ibid.</i>
Rivalité réciproque entre elle & la reine Elisabeth,	158 & <i>suiv.</i>
Son droit au trône d'Angleterre est favorisé par le parlement Anglois,	160 & <i>suiv.</i>
Elle tâche de se prévaloir de cet avantage,	<i>ibid.</i>
Elle prend des mesures extraordinaires en faveur du papisme,	164
Elle reçoit un présent du pape, mais le nonce est reçu à Paris,	164, 165
En faisant des démarches en faveur du papisme, elle favorisoit les ministres protestants,	166
Son aversion pour le roi portée à l'excès, dégénère en mélancolie,	167

- MARIE : Elle paroît au défefpoir de fa fîtuation, 167  
 Elle rejette la propofition d'un divorce, 168  
 Elle va à Stirling pour le baptême de fon fils, 170  
 Elle eft très-offenfée de la conduite du roi dans cette  
 occafion, 170, 171  
 Elle accorde une fomme pour la fubfiftance du  
 clergé réformé, 176  
 Elle rétablit la juridiction eccléfiastique papifte, 177  
 Son indifférence pour le roi pendant la maladie de  
 ce prince, 180  
 La rupture entre elle & fon mari devient abfolu-  
 ment incurable, 181  
 Elle va lui rendre vifite à Glasgow, 182  
 Motifs de fa politique & de fa diflimulation dans  
 cette occafion, 183 & *fuiv.*  
 Elle l'engage à venir à Edimbourg, 186  
 Elle y tient avec le roi une conduite remplie de  
 diflimulation, 187  
 Après l'affassinat du roi, elle publie une procla-  
 mation pour découvrir les meurtriers, 189  
 On la foupçonne d'avoir trempé dans ce crime, 191  
 Elle eft accusée de ce crime, tant dans les pays  
 étrangers que dans fon propre pays, *ibid.*  
 Elle va faire vifite à fon fils à Stirling, 213  
 Elle rencontre, étant en chemin pour revenir,  
 Bothwell, qui fe fait de fa perfonne & la mene  
 à Dumbar, *ibid.* 214  
 On fuppofe que cette furprife s'eft tramée de fon  
 confentement, *ibid.*  
 Elle eft conduite à Edimbourg, 216  
 Elle y époufe Bothwell, 217  
 Elle envoie une apologie de fa conduite dans les  
 cours de France & d'Angleterre, 218, 219  
 Sa conduite eft regardée avec indignation dans tous  
 les pays étrangers, 221  
 Elle eft allarmée d'un complot des nobles, formé  
 contre Bothwell, 222  
 Elle publie un manifefte pour juftifier fa conduite  
 aux yeux du public, 224  
 Elle eft conduite au château de Borthwick, 225  
 Elle marche avec les troupes de Bothwell contre  
 les lords confédérés, 227  
 On effaie en vain de faire un accommodement, 228  
 Elle eft forcée de fe rendre aux confédérés, 231  
 Elle eft cruellement infultée par les foldats & par  
 la canaille, *ibid.*

MARIE: Elle est conduite à Edimbourg, où on lui fait mille outrages,	231, 232
On la met prisonniere dans le château de Lochlevin, lieu le plus mal sain de l'Ecosse,	235
La reine Elisabeth emploie ses bons offices en sa faveur,	238
On refuse à l'ambassadeur d'Angleterre de l'introduire chez elle,	240
Délibérations des confédérés à son sujet,	241
Ils l'obligent à se démettre du gouvernement,	242
Divers raisonnemens à ce sujet,	243 & suiv.
Elle est vivement touchée de la dureté des procédés de Murray à son égard,	245
Les nobles de son parti sont découragés,	256, 257
Son abdication de la couronne est acceptée par le parlement, & son emprisonnement est déclaré légitime,	<i>ibid.</i>
On fait lecture de ses lettres à Bothwell, & elle est déclarée complice du meurtre du roi,	258
Elle se sauve de Lochlevin,	260
Elle arrive à Hamilton,	261, 262
Elle est suivie par plusieurs, & elle se trouve à la tête d'une armée nombreuse,	<i>ibid.</i>
On signe une association pour sa défense,	263
Elle hazarde imprudemment de donner bataille à Langside,	267
Son armée est absolument défaite par celle des confédérés,	268
Elle s'enfuit précipitamment à Drundenan, dans la province de Galloway,	269
Elle se détermine imprudemment à se réfugier en Angleterre,	<i>ibid.</i>
Elle refuse en cette occasion d'écouter les avis de tous ceux qui s'opposoient à sa retraite en Angleterre,	271 & suiv.
Elle arrive à Carlisle, après avoir pris terre à Wirkington,	272
Elle écrit à la reine Elisabeth pour implorer ses bons offices,	273
Elle reçoit d'Elisabeth des lettres de condoléance: elle demande d'être admise en présence de cette reine,	278
Elisabeth refuse cette entrevue: raisons qu'elle en donne,	<i>ibid.</i> 279
Elle offre de se soumettre au jugement d'Elisabeth,	<i>ibid.</i>

- MARIE : Elle est trompée dans les espérances qu'elle avoit conçues en faisant cette démarche, 280  
 Elle apperçoit les artifices d'Elisabeth : elle en est vivement touchée, 283  
 Elle renouvelle ses instances pour être admise en présence d'Elisabeth, 284 & suiv.  
 Elle est conduite au château de Bolton, dans la province d'Yorck, 287, 288  
 Elle s'afflige de se voir prisonniere, *ibid.*  
 Elle consent qu'on fasse des informations de sa conduite, 289  
 Elle fait des démarches, & tient des discours dissimulés par rapport à la religion, *ibid.* 290  
 Commissaires nommés pour comparoître en son nom, 294  
 Raïsons de la conduite de la reine Marie en cette occasion, 295 & suiv.  
 Elle consent que les conférences soient transférées à Westminster, 303  
 Elle est conduite à Tuthbury, dans le comté de Stafford, 307  
 Elle est offensée des égards qu'on a pour le régent, & elle revoque le consentement qu'elle avoit donné aux conférences de Westminster, *ibid.* & suiv.  
 Le régent produit une accusation contre elle, 310  
 Elle est pareillement accusée par le comte de Lennox, son beau-pere, 312  
 Ses commissaires refusent unanimement de répondre à ces accusations, *ibid.*  
 Ils demandent une entrevue entre eile & la reine Elisabeth, 313  
 Ils protestent contre tout ce qui sera fait dans les conférences, *ibid.*  
 Circonstances qui fortifient les soupçons contre la reine Marie, *ibid.*  
 Ses commissaires se retirent, 315  
 Elle répond avec fermeté à des propositions dures de la part de la reine Elisabeth, 317  
 Marie insiste toujours sur une entrevue avec Elisabeth, 318  
 Les deux reines paroissent vouloir éviter de plus amples informations, *ibid.*  
 Outrée de la perfidie d'Elisabeth, elle est disposée à prendre des partis désespérés, 319, 320  
 Dans cette vue elle conçoit des projets chimériques, *ibid.*

MARIE: Elle propose sa séparation d'avec son mari Bothwell,	325
Elle se livre aux projets du duc de Norfolk, <i>ibid.</i>	326
Commerce de lettres & gages d'amour entre elle & ce seigneur,	<i>ibid.</i> 327
Elle adopte des propositions qui lui sont faites par quelques nobles d'Angleterre,	329
Vues de ces seigneurs dans ces propositions,	330
Soulèvement formé par ses partisans contre la reine Elisabeth,	333, 336
Elle est transférée à Coventry,	340
La reine Elisabeth veut la remettre entre les mains du régent,	342
De quelle maniere ce projet est déconcerté,	343
<i>Voyez Marie</i> , à la table de la Dissertation.	
Plusieurs seigneurs se joignent à son parti, après l'assassinat du régent,	1
Ils forment le projet d'exécuter une guerre entre l'Ecosse & l'Angleterre,	6
Son autorité est proclamée à Linlithgow par les sei- gneurs de son parti,	7
Ses partisans sont défaits par le nouveau régent,	11
Sa réponse aux propositions de la reine Elisa- beth,	14, 15
Elle essaie de se procurer des secours des pays étrangers,	<i>ibid.</i>
Elle nomme des commissaires pour traiter de sa liberté,	17 & <i>suiv.</i>
Ses démarches sont infructueuses, & elle est res- serrée plus étroitement,	19
Ses partisans sont déclarés, en parlement, l'invalidé de son abdication,	26
Acte du parlement d'Angleterre pour réprimer ses menées & celles de son parti,	33
Elle recherche la protection de l'Espagne,	35
On lui refuse le privilège de tenir un ambassadeur à la cour d'Angleterre,	40
Elle est veillée de plus près & plus resserrée que jamais,	<i>ibid.</i>
On la néglige au point de ne pas la nommer dans un traité qui concerne son pays,	44
Procédures contre elle en Angleterre,	45, 46
Elle est faiblement protégée par la France,	46, 47
Le massacre de Paris lui fait tort,	47 & <i>suiv.</i>
Ses partisans sont divisés en deux factions,	59 & <i>suiv.</i>
L'une de ces factions se joint au régent Morton,	62

- MARIE : tableau des différens caracteres de ses  
partifans & de fes adverfaires, 66 & *fuiv.*  
Elle fe trouve entièrement abandonnée, 66  
Elle eft transférée à Buxtonwells aux infiances de  
l'ambaffadeur de France, *ibid.* & *fuiv.*  
La mort lui enleve plufieurs de fes amis, 73  
Elle envoie une lettre & des préfents à fon fils, 94  
Son fecrétaire, chargé de la commiffion, eft ren-  
voyé fans audience, parce que la lettre étoit  
adreffée au prince & non au roi d'Ecoffe, *ibid.*  
La nouvelle de la conjuration de Ruthven lui fait  
dans fa prifon un fureroit de chagrins, 131  
Elle fait fes plaintes à la reine Elifabeth des mau-  
vais traitemens qu'elle éprouve, *ibid.* 132  
Elle lui demande fes bons offices pour fon fils, *ibid.*  
Conjuration de Throgmorton en fa faveur, 151  
Négociation infructueufe auprès de la reine Eli-  
fabeth, 154 & *fuiv.*  
Elle eft allarmée d'une association formée en An-  
gletèrre pour la fûreté de la perfonne de la reine  
Elifabeth, 162  
Elle eft remife à des gardiens plus féveres, 163  
Elle eft trahie par le lord Gray, ambaffadeur d'E-  
coffe, 164 & *fuiv.*  
Un statut fait en Angleterre, pour la confervation  
d'Elifabeth, lui devient fatal, 172 & *fuiv.*  
Elle eft traitée avec plus de rigueur, 174  
Elle porte à la reine Elifabeth des plaintes qui ne  
font point écoutées, 175  
Elle eft transférée à Tutbury, à la follicitation de  
l'ambaffadeur de France, 176  
Elle eft indignement traitée par le roi fon fils, *ibid.*  
Elle en fait des plaintes ameres à l'ambaffadeur de  
France, 177  
Elle menace le roi fon fils de le déshériter, *ibid.*  
On allegue plufieurs chofes à fa charge, 202, 203  
Elle eft gardée avec plus d'attention, 205  
On arrête fes domeftiques, on fe fait de fes pa-  
piers, &c. *ibid.* 206  
Après l'avoir promenée de château en château pen-  
dant quelque temps, elle eft conduite à celui de  
Fotheringhay, dans le comté de Northampton,  
fur la riviere d'Avon, *ibid.*  
Délibérations fur la maniere de procéder défini-  
tivement contre elle, 207  
Elle voit que fa perte eft réfoluë, & elle croit qu'on

	veut la faire empoisonner, ou mourir dans sa prison,	208
	MARIE: Elle écrit au duc de Guise pour se justifier des choses qu'on lui impute,	<i>ibid.</i>
	Les commissaires nommés pour la juger, arrivent à Fotheringhay,	209
	Elle parle avec force & dignité pour se défendre de plaider sa cause devant ces juges incompetents,	<i>ibid.</i> 210
	Elle y consent à la fin,	211
	Elle proteste encore de leur insuffisance,	212
	Accusation formée contre elle,	<i>ibid.</i>
	Ses défenses,	213 & <i>suiv.</i>
	Sentence prononcée contre elle,	217
	Irrégularités de ce jugement,	<i>ibid.</i> & <i>suiv.</i>
	La sentence est confirmée par le parlement d'Angleterre,	219
	Qui en demande l'exécution,	220
	La France sollicite foiblement pour elle,	223
	Son fils sollicite aussi en vain en sa faveur,	224
	La sentence rendue contre elle est publiée,	226
	Elle est traitée avec la dernière rigueur,	227
	Sa dernière requête à la reine Elisabeth,	228
	Elle écrit aussi au roi de France, & au duc de Guise, son parent,	237
	Elle refuse d'être assistée par un évêque ou doyen protestant,	240
	Son maintien en allant à la mort,	240, 241
	Sentiments tout différents des historiens sur Marie Stuart,	242 & <i>suiv.</i>
	Son caractère & tableau de sa personne,	<i>ibid.</i> & <i>suiv.</i>
	Elle est inhumée d'abord à Peterborough, ensuite à l'abbaye de Westminster,	247
IV.	Lettre que la reine Elisabeth lui écrit le 16 août 1561,	41 & <i>suiv.</i>
	— (autre) de la même reine d'Angleterre, du 20 février 1569,	115 & <i>suiv.</i>
	— de la même, avec cette note au dos de la main de Cecil, <i>copia litterarum regiæ</i> , &c. du 8 avril,	118, 119
	— que lui écrit l'évêque de Ross, 169 & <i>suiv.</i>	
	— qu'elle écrit elle-même à la reine Elisabeth, 5 juillet 1568,	203, 209
	— à la même reine,	218 & <i>suiv.</i>
	— à la même,	273 & <i>suiv.</i>
	Son testament sans date,	277, 283

- MARIE : ses offres, à l'effet de sa liberté, proposées par le secrétaire Naw, 328, 333  
 Objections contre elle de la main du secrétaire Walsingham, 335  
 Quelles mesures doit-on prendre par rapport à elle ?  
 Sera-t-elle ou non mise en liberté ? 336, 345  
 Dernière lettre qu'elle écrit à la reine Elisabeth quelques jours avant sa mort, 361 & *suiv. en note.*
- MASSACRE de la saint Barthelemi, en France ; spectacle d'horreur pour toutes les nations civilisées, 55, 56
- MAXWELL (le lord) arrive d'Espagne, & leve des troupes pour se joindre aux Espagnols, 266  
 Ses adhérens sont dispersés : il est arrêté, 267
- MELVIL, gentilhomme du comté de Montmorency, est envoyé par le roi de France pour observer les mouvemens de la reine régente & ceux de ses adversaires, 259  
 I.  
 Il possède la confiance de la reine, 113  
 II.  
 Il est envoyé en Angleterre pour demander à la reine Elisabeth de tenir le prince d'Ecosse sur les fonts de baptême, 148  
 Il remet à la reine Marie une lettre reçue d'Angleterre, & dans laquelle on parle avec indignation de son mariage avec Bothwell, 211, 212  
 Il est obligé de s'enfuir de la cour pour mettre sa vie en sûreté, *ibid.*
- (Jacques) conseille au roi d'Ecosse de traiter avec douceur & modération les conjurés de Ruthven, 136  
 III.  
 ——— (Mr. André) ecclésiastique : son caractère : il s'oppose avec zèle à l'épiscopat, 74, 75  
 Il décline la juridiction civile dans les matières ecclésiastiques, 144  
 Il est forcé de s'enfuir en Angleterre, pour éviter la persécution, 145
- (le chevalier Robert) envoyé par le roi Jacques pour intercéder auprès de la reine Elisabeth, en faveur de la reine Marie, après la sentence prononcée contre cette reine, 229  
 Il s'acquitte de cette commission avec beaucoup de zèle & de fidélité, 230
- (le chevalier André) maître de la maison de la reine Marie, 239  
 Ce que lui dit la reine en allant au supplice, *ibid.*  
 240 & *note.*

Tomes

IV.

MELVIL. Sa lettre au roi Jacques, 316 & *suiv.*  
 MÉMOIRE, concernant les moyens de rétablir  
 l'Ecosse dans son ancienne splendeur, en évitant  
 de lui donner un roi d'un sang étranger, 1, 6

III.

MILDMAY, (le chevalier Walter) envoyé par la  
 reine Elisabeth vers la reine Marie pour lui faire  
 des propositions, 14 & *suiv.*

I.

MONTLUC, (évêque de Valence) employé par  
 la France pour faire la paix entre l'Angleterre &  
 l'Ecosse, 312

III.

Conditions qu'il stipule pour le traité, 313 & *suiv.*  
 MONTGOMERY, nommé à l'archevêché de Glas-  
 gow, 119

Refusé par l'assemblée générale du clergé, à cause  
 de la dépravation de ses mœurs, *ibid.*

MONTMORENCY, (le duc de) s'intéresse foi-  
 blement pour la reine Marie, 47

I.

----- cométable de France, opposé  
 au mariage de la reine Marie avec le dauphin, 211

Ses sages avis au roi Henri II, 259, 294

MORTON : (le comte de) irrésolution dans sa  
 conduite à l'égard de la réforme, 287

II.

Il est nommé pour modifier les honoraires du  
 clergé, 23, 24

Il accompagne la reine Marie dans un voyage d'a-  
 musément vers le nord, 32

Il excite Darnly à se venger de Rizio, 123

Il prend la direction du complot contre lui, 125, 129

Il est admis en la présence de la reine, qui lui  
 promet son pardon, 131, 132

Il est forcé de s'enfuir en Angleterre, 134

Il obtient son pardon à la sollicitation de Both-  
 well, 174

Il se saisit de la cassette qui renferme les lettres  
 de la reine Marie à Bothwell, 237

III.

Il sollicite, par l'entremise de la reine Elisabeth,  
 d'être admis en faveur dans le parti du roi, 5

Il est nommé un des commissaires pour traiter avec  
 le parti de la reine, 17, 18

Ses demandes rompent la conférence sans aucun  
 fruit, *ibid.* 19

Il se livre aux influences de la cour d'Angleterre, *ib.*

Il s'empare de Leith pour le roi Jacques, 25

Escarmouches avec les troupes de la reine, *ibid.*

Il cherche à rompre toutes les mesures de récon-  
 ciliation, 28

MOR-

- MORTON est fait prisonnier après avoir défendu sa maison, 31
- Il est sur les rangs pour être élu régent, - 33
- Nouvelles hostilités entre les troupes du roi & de la reine, 41
- Il commande les troupes du régent, *ibid. & suiv.*
- Il presse le siege d'Edimbourg, & il y commet de grandes cruautés, 43
- Suspension d'armes par l'entremise des ambassadeurs de France & d'Angleterre, entre ses troupes & celles de la reine, 44
- Il empêche la réunion des partis, 50
- Il est élu régent, 51 & *suiv.*
- Son ingratitude pour le comte de Northumberland, 52, 53
- Il obtient le temporel de l'archevêché de Saint-André, *ibid.*
- Il travaille à faire la paix entre les deux partis, 57
- Il essaie de gagner Maitland & Kirkaldy, 59 & 61
- Il fait un traité avec Châtellerault & le comte de Huntly, 62 & *suiv.*
- Il est mis en possession du château d'Edimbourg, par le secours de l'armée Angloise, 66
- Sa sévérité contre Kirkaldy & son frere, 68
- Son administration le rend odieux, 70
- Divers moyens qu'il emploie pour satisfaire son avarice, *ibid.* 71
- Il entretient les disputes parmi le clergé, 75
- Il irrite les nobles, *ibid. & suiv.*
- Argyll & Athole sommés par lui de comparoître, refusent d'obéir, *ibid.* 76
- Il forme une entreprise inutile contre le lord Claude Hamilton, *ibid.* 77
- Il irrite les favoris du roi par des injures, 78
- Il découvre des desseins formés contre lui par les nobles : il propose de se démettre de l'office de régent, 81
- Sa résignation acceptée par le roi, cause une joie générale, *ibid.*
- Il obtient une approbation de sa conduite & un pardon général de tout le passé, 83
- Il continue à observer les démarches de ses adversaires, *ibid.* 84
- Il est forcé de rendre le château d'Edimbourg, *ibid.*
- Il reprend son autorité, 85
- La rigueur dont il avoit usé à l'égard des catholi-

	ques, fit regretter aux Ecoffois son administration,	<i>ibid.</i>
	MORTON. Stratagème qu'il employa pour recouvrer son autorité,	85 & <i>suiv.</i>
	Il obtient le château de Stirling, & séance dans le conseil-privé,	87
	Il fait tenir une assemblée du parlement à Stirling,	<i>ibid.</i>
	Levées de troupes pour & contre lui,	89 & <i>suiv.</i>
	Il se réconcilie avec ses adversaires par l'entremise de la reine Elisabeth,	<i>ibid.</i> 90
	Il est soupçonné d'avoir fait empoisonner le chancelier Athole, qui meurt subitement au sortir d'un festin donné par lui dans sa propre maison,	91 & <i>suiv.</i>
	Ses procédés irréguliers contre la maison d'Hamilton,	92 & <i>suiv.</i>
	Les nouveaux favoris du roi travaillent à le perdre,	98 & <i>suiv.</i>
	Il tâche de les prévenir,	100
	La reine Elisabeth s'intéresse en sa faveur,	101
	Il est accusé d'être complice du meurtre du feu roi,	103
	Il regarde en souriant ses accusateurs,	<i>ibid.</i>
	Il est enfermé en différentes prisons,	104
	Il empêche qu'on ne fasse des démarches pour sa délivrance,	105
	Rien ne fut plus vif que l'empressement d'Elisabeth à le secourir,	<i>ibid.</i> & <i>suiv.</i>
	Tous ses partisans sont privés de leurs offices,	109
	L'empressement de la reine Elisabeth pour le sauver ne fait qu'accélérer sa perte,	110
	Il est jugé & condamné,	111
	Il montre à la mort beaucoup de résolution,	112
	Son corps est traité avec ignominie,	114
IV.	Lettre que le lord Lochlevin lui écrit,	251 & <i>suiv.</i>
	Sa réponse à cette lettre,	253 & <i>suiv.</i>
II.	MURRAY, (le comte de) auparavant prieur de Saint-André, marche contre Huzly avec une poignée de monde,	36
	Ses talents pour la guerre & son courage lui font remporter une victoire complète,	37
	Son titre & la possession du comté de Murray, lui sont confirmés en parlement,	50, 51
	Lennox & Darnly forment contre lui de grandes cabales,	77

MURRAY. Son averſion pour Darnly & pour les autres favoris ,	86
Il ſomme Bothwell de paroître en juſtice ,	87
Raiſons de ſon oppoſition au mariage de la reine avec Darnly ,	<i>ibid.</i>
Lui & ſes aſſociés ſont dupes de la politique d'Elifabeth ,	91
Il projette de ſe faiſir de Darnly & de le conduire en Angleterre ,	92
La reine empêche l'exécution de ce projet ,	93
Il évite un complot formé par Darnly pour l'aſſaſſiner ,	<i>ibid.</i>
Preuves de ce complot ,	94 <i>aux notes.</i>
Les vaſſaux de la reine prennent les armes contre lui ,	<i>ibid. &amp; ſuiv.</i>
La reine néanmoins lui devoit l'affection de ſes peuples ,	97
Il eſt ſommé de comparoître devant la reine ,	<i>ibid.</i>
Il eſt ſommé de nouveau & condamné, faute de comparoître ,	99 , 100
Il eſt forcé de ſ'enſuir avec ſes aſſociés dans la province d'Argyll ,	101
La reine Elifabeth intercede pour eux ,	<i>ibid. &amp; note.</i>
Ils ſont pourſuivis par la reine , & obligés de ſ'enſuir en Angleterre ,	104
Ils ſont, contre leur attente , mal reçus par la reine Elifabeth ,	105
Il fait ſa cour à Rizio , & réclame ſon interceſſion auprès de la reine ,	113
Plusieurs de ſes anciens amis parlent pour le faire rentrer en faveur ,	<i>ibid.</i> 114
De quelle manière on empêche l'effet des diſpoſitions de la reine portée à la clémence ,	115
Le parlement eſt aſſemblé pour le juger lui & ſes aſſociés ,	118 <i>&amp; ſuiv.</i>
Evénement qui empêche ces procédures du parlement ,	120
Lui & ſes aſſociés arrivent à Edimbourg ,	131
Il eſt bien reçu du roi & de la reine ,	<i>ibid.</i>
La fuite de la reine après le meurtre de Rizio , l'allarme , mais il ſe réconcilie auſſi-tôt avec elle ,	133
Il eſt un des chefs de la conſpiration contre Bothwell ,	223
Il eſt nommé régent pendant la minorité de Jacques VI ,	246

MURRAY fait visite à la reine, & il la traite avec dureté,	251, 252
Fruits de sa sage administration,	255
Il engage plusieurs partisans de la reine à se joindre à lui,	<i>ibid.</i>
Il obtient des places fortes qui lui sont remises,	256
L'office de régent lui est confirmé par le parlement,	257
Sa hauteur & sa sévérité indisposent bien des gens contre lui,	260
Ses adhérents sont dans une grande consternation,	263
Il se conduit avec prudence,	264
Il défait l'armée de la reine à Langside,	267 & <i>suiv.</i>
Il fait tirer tout l'avantage de cette victoire,	286
Sa douceur envers les prisonniers,	<i>ibid.</i>
Il convoque un parlement,	290
Il est mandé par la reine Elifabeth pour rendre raison de sa conduite,	292
Il est résolu de se rendre à Yorck,	293
Ses vues dans le cours de cette affaire,	295 & <i>suiv.</i>
Plaintes portées contre lui par les commissaires de la reine,	297 & <i>suiv.</i>
Il se conduit dans cette occasion avec beaucoup de réserve,	298, 299
Raisons qui l'engagent à cette réserve,	<i>ibid.</i> & <i>suiv.</i>
Ses intrigues avec le duc de Norfolek,	<i>ibid.</i> & <i>suiv.</i>
Ses demandes aux commissaires Anglois,	302
Il répond aux plaintes formées contre lui par les commissaires de la reine, sans faire mention du meurtre du roi,	304
Il consent au transport des conférences à Westminster,	<i>ibid.</i> 305
Il est reçu par la reine Elifabeth avec des marques de bienveillance qui offensent la reine Marie,	307
La reine Elifabeth obtient de lui d'accuser la reine Marie du meurtre de Daruly,	310
Il produit ses preuves,	311
On est offensé de la démarche du régent,	312
Il est congédié par la reine Elifabeth, qui n'approuve ni ne blâme sa conduite,	318
Son parti est favorisé, sous main, par Elifabeth,	319
Il retourne en Ecosse, & il y détruit le parti de la reine,	321, 322
Il reçoit des propositions de la reine Elifabeth & de la reine Marie,	324

- MURRAY déconcerte entièrement les projets de  
Norfolk, 327, 328  
Il est assassiné : détail de ce forfait, 343 & suiv.  
Lettre qu'il reçoit de la reine Elisabeth, 167, 168  
— (Fragment d'une) du comte de Murray à  
L. B. (vraisemblablement le lord Bûrleigh)  
186, 199

## N.

- NAVÉ, secrétaire de la reine Marie, est envoyé  
par elle avec une lettre & des présents à son  
fils, 94  
Il est renvoyé sans audience, *ibid.*  
Il est envoyé par la reine Marie vers la reine Eli-  
sabeth avec des offres de soumission, 162  
Il est arrêté & envoyé prisonnier à Londres, 206  
Il est produit en témoignage contre la reine Ma-  
rie, 212  
NEVIL, déçoit un parti & déconcerte un com-  
plot formé pour assassiner la reine Elisabeth, 172  
NOBLES : étendue de leur pouvoir, 31, 32  
Ils deviennent remuans & formidables, 32 & suiv.  
Leur pouvoir plus grand en Ecosse qu'en aucun  
autre royaume, 32, 33  
Raisons de cela, *ibid.* & suiv.  
Leur pouvoir est de longue durée, 37  
Il devient insupportable aux princes, 51  
Ils sont humiliés en France & en Angleterre, *ibid.*  
Mais ils continuent à agir avec vigueur en Ecos-  
se, 52  
On samente la discorde entre eux, 53  
Leur juridiction est resserrée, 55  
Ils sont matés par le roi Jacques V, 85 & suiv.  
Sous ce prince le pouvoir des nobles est fort di-  
minué, 102  
Ils ont beaucoup de confiance dans les secours de  
la France, 164  
La violence de leur ressentiment contre les An-  
glois leur fait perdre de vue leurs véritables in-  
térêts, 166, 167  
Ils consentent au mariage de la reine avec le dau-  
phin de France, *ibid.*  
Quelques nobles embrassent la réforme, 177, 178  
Ils imputent tous les malheurs de l'état au régent, 180  
Ils sont ignorans & peu propres aux emplois ci-  
vils, 194

Tomes

II.

IV.

III.

I.

NOBLES. La chasse étoit leur principale occupation,	194
Un incident les indispose contre les conseils de la France,	204
Ils s'irritent de voir les plus importantes places de l'état remplies par des étrangers,	<i>ibid.</i>
Sous prétexte de les décharger de la garde des frontieres, on veut leur imposer des tailles,	205
Ils refusent de s'engager dans une guerre avec la France contre l'Angleterre,	<i>ibid.</i>
Ils cabalent dans le parlement,	212
Ils donnent à leurs députés pour le mariage de la reine, des instructions pleines de sagesse,	<i>ibid.</i>
Les nobles, chefs de la congrégation, forment entre eux une nouvelle association,	242
Ils s'assemblent & attroupernt le peuple, qui renverse les églises & les monasteres,	245, 250
Ils sont offensés du ton de hauteur qu'emploie la régente à leur égard,	274
Ils forment une assemblée plus nombreuse que celle du parlement, sous le nom de convention,	275
Cette assemblée ôte la régence à la reine douairiere,	277
Raisons qui les déterminent à en agir ainsi contre cette princesse,	<i>ibid.</i> 278
Ils étoient de petits souverains,	279
Ils sont en possession de contrôler les actions de leur roi,	<i>ibid.</i>
Le défaut d'argent engage leurs troupes à se mutiner,	282
Ils ont recours à la reine Elisabeth,	<i>ibid. &amp; suiv.</i>
Avec six cents hommes ils inquietent les François par des incursions continuelles,	298
Ils font un traité avec l'Angleterre,	301
On voit par d'anciens registres, que les petits barons en temps de paix, ne daignoient pas se rendre au parlement,	319
Ils se portent avec ardeur à la réforme de la religion,	324
Ils sont effrayés d'abord de la demande des prédicateurs, qui réclamoient les biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés,	325
Mais elle fut sans effet,	326
Ils envoient en France des ambassadeurs qui y sont mal reçus,	328
Ils triomphent de la mort de François II,	332, 333

NOBLES. Parmi eux, les uns haïssent les ecclé- siastiques papistes, les autres envoient leurs biens,	335
Ils rejettent la proposition qui leur fut faite de re- mettre les ecclésiastiques en possession de leurs biens,	341
Dissention parmi eux,	24
Une convention de nobles approuve le mariage de la reine avec Darnly,	89
Ils conspirent contre Rizio,	125
Quelques-uns d'entr'eux recommandent Bothwell à la reine pour en faire son mari,	206
Etrange complot entr'eux à ce sujet,	227
Une partie d'entre eux conspire contre Both- well,	222
Leurs vues différentes en cette occasion,	223
Une partie d'entr'eux marche contre la reine,	277
Une autre favorise cette princesse,	235, 236
Ils sont déconcertés par la bonne conduite de Mur- ray,	267 & suiv.
Ils sont fortement irrités par le régent Morton,	75
Ils projettent de s'adresser au roi pour le redresse- ment de leurs griefs,	77
Ils cherchent à donner au roi de la jalousie du pouvoir de Morton,	78 & suiv.
Le roi convoque une assemblée des nobles,	80
Les nobles conspirent contre les favoris du roi,	123
Ils se saisissent de la personne de Sa Majesté, & chas- sent les favoris,	124
Ils négligent le clergé : leur ingratitude à son égard est extrême,	150
Le roi entreprend d'abroger leurs décrets & de les réunir;	256, 257
<i>Voyez</i> Lords.	
NORFOLCK, (le duc de) nommé commissaire pour entendre les défenses de la reine Marie, & les dépositions de ses accusateurs,	294
Il forme le projet de monter sur le trône d'Ecos- se, en épousant la reine,	299
Ses intrigues à ce sujet avec le régent & Mait- land,	<i>ibid.</i> & suiv.
Il touche le régent par la justesse de ses raisonne- ments,	301
Discours qu'il adresse à la reine Elisabeth,	303
Le projet de son mariage avec la reine Marie est attribué à l'humour changeante de cette prin-	

Tomes

I.

II.

III.

II.

	cesse, plutôt qu'à la honte d'avoir épousé Bothwell,	325 & <i>suiv.</i>
	<b>NORFOLCK.</b> Son ambition étoit flattée de cette alliance,	<i>ibid.</i>
	Il essaie de éacher ses desseins à la reine Elisabeth,	327
	Il est trompé par les artifices du régent,	328
	Il obtient le consentement de plusieurs nobles d'Angleterre,	329
	Son projet est approuvé dans les cours étrangères,	331
	Il est découvert & déconcerté par Elisabeth,	334
	Il s'enfuit à Norfolk,	334, 335
	Il est sommé de comparoître : il se rend à la seconde sommation,	<i>ibid.</i>
	Il est envoyé prisonnier à la tour,	<i>ibid.</i>
	Les comtes de Northumberland & de Westmorland étoient dans les intérêts de Norfolk,	337
III.	Il est remis en liberté, & continue ses intrigues avec la reine Marie,	36
	Il est trahi par son secrétaire,	<i>ibid.</i>
	Il est arrêté avec ses associés, qui l'accusent,	38
	Il est exécuté,	39
II.	<b>NORTHUMBERLAND</b> (le comte de) entreprend de former un soulèvement en faveur de la reine Marie,	337, 338
	Son projet est déconcerté,	339
	Il est dépouillé par une troupe de bandits, & exposé aux rigueurs de la saison,	340
	Le régent le fait arrêter,	341
III.	Il est remis au gouverneur de Berwick, & il est exécuté,	52
	Le jeune comte son fils entre dans la conspiration de Babington,	203
IV.	<b>NOTES</b> diverses rassemblées pour prouver la mauvaise conduite de d'Anbigny,	223 & <i>suiv.</i>
III.	<b>NOTTINGHAM</b> , (la comtesse de) histoire d'un anneau, relative au comte d'Essex,	397

O.

<b>OCTAVIANS</b> : leur institution : étendue de leur pouvoir,	311, <i>note.</i>
Ils travaillent à perdre les ministres du roi,	312
Ils deviennent odieux à la nation : complot formé contr'eux,	<i>ibid.</i> 313

- OCTAVIANS. La division entr'eux & la haine des courtifans les obligent de se démettre de leurs offices, 334
- OGILVIE, (le lord) se prend de querelle dans les rues d'Edimbourg avec le chevalier Jean Gordon, 31
- OLIPHANT, (le Sr. d') se joint aux conjurés de Ruthven, 123
- ORANGE, (le prince d') à la sollicitation de la reine Elifabeth, envoie un agent en Ecoffe, 108  
Instructions qu'il lui donne, *ibid.*  
Il est assassiné, 180
- OYSEL, (Mr. d') commandant des troupes de France en Ecoffe, tâche d'engager une guerre avec l'Angleterre, 209  
Ses projets sont traversés, *ibid.*  
Nombre des troupes à ses ordres, 244  
Il porte la reine régente à la violence contre les réformés, *ibid.*  
Il est envoyé par la reine Marie vers la reine Elifabeth, pour en obtenir un sauf-conduit lors du passage de cette princesse en Ecoffe, 352

## P.

- PAGET, Anglois exilé, entre dans la conspiration formée contre les jours d'Elifabeth, 196  
Il convient avec l'archevêque de Glasgou, que la mort de cette princesse doit préluder la conspiration, 197  
Quelques-unes de ses lettres à la reine Marie sont interceptées, 203
- PAISLEY, (l'abbé de) arrive en Ecoffe, & partisan de la France, il inspire au comte d'Arran, régent, des soupçons contre le comte de Lennox, 138  
Il est fait archevêque de St. André, 156
- PAPISME: endroits où il est le plus florissant, 190  
Espece de papisme qui prévaut en Ecoffe, *ibid.* 191  
Il est en partie enté sur le paganisme, (*au dire des réformés*), 251  
Il reçoit de rudes atteintes de la part de la congrégation, 323  
Cette doctrine est condamnée par le parlement, 324  
Son culte est défendu en Ecoffe, 333
- PARIS, (massacre de) réjouissances des papistes à cette occasion, 47, 48

	PARIS. Consternation & horreur des protestants, 48
	Compte que rend un ambassadeur de France de la tristesse qu'il remarqua sur tous les visages en Angleterre après cette infame boucherie, <i>ibid.</i> 49
I.	PARLEMENT : sa nature & son institution : de celui d'Ecosse en particulier, 108 & <i>suiv.</i> & la note.
	Par les brigues des nobles il veut la paix avec l'Angleterre, mais à des conditions moins déshonorantes que celles qui étoient proposées, 134
	Donne son consentement à un acte qui permet aux laïcs la lecture de l'écriture sainte en langue vulgaire, 140, 141
	Il consent que la reine Marie aille en France, 168
	Le comte d'Arran s'y démet de la régence, 185
	Il rejette la proposition de mettre une imposition sur les terres, 205, 206
	Il nomme huit de ses membres pour représenter la nation au mariage de la reine, 212 note.
	Il accorde le titre de roi d'Ecosse au dauphin, 215
	La reine douairiere régente a beaucoup d'influence dans ce corps, 217, 218
II.	_____ tenu en faveur de Bothwell, 203
	On y défend les écrits satyriques, <i>ibid.</i> 204
	Il passe un acte en faveur de la réforme, <i>ibid.</i>
	Il confirme les procédés des confédérés, 257
	Convocation du parlement pour reconnoître l'autorité du roi, 290
III.	_____ tenu par différents partis du roi & de la reine, 26
	_____ tenu à Stirling par le parti du roi, 29
	Il est surpris par les adhérents de la reine, 30
	_____ assemblé pour rabaisser l'autorité de l'église, 148
	_____ (le) d'Angleterre confirme la sentence de la reine Marie, 219
	Il demande l'exécution de cette sentence, 220
	_____ qui réunit les biens de l'église à la couronne, 259
	Les petits barons sont autorisés à y assister, 260
	Loix nouvelles faites en parlement, 331
	_____ qui rétablit les lords papistes, 335
	Nouvelles loix par rapport à l'église, 346
	PAR RY (le docteur) entreprend d'assassiner la reine Elifabeth, 171
	Il y est encouragé par le pape, 172
	De quelle maniere son complot est découvert, <i>ibid.</i>

PARRY est exécuté,	172	Tomes III.
PARSON, jésuite, publie un livre en faveur des droits de l'infante d'Espagne à la couronne d'Angleterre,	309	
PASQUINADES & tableaux qui chargent Bothwell du meurtre de Darnly,	203	II.
Loix contre ces libelles,	204	
PATTEN, (Guillaume) auteur qui a écrit sur l'ancienne discipline militaire des Ecoffois: passage curieux de cet ouvrage, <i>note</i> , 162 & <i>suiv.</i>		I.
PAULET (le chevalier Amias) nommé l'un des gardiens de la reine Marie,	164	III.
Il la traite durement,	<i>ibid.</i>	
Il lui empêche d'exercer des actes de charité, en la tenant plus resserrée,	175	
On lui dit de fermer les yeux sur la correspondance secreete que la reine Marie entretenoit avec les ennemis d'Elisabeth, pour en découvrir le mystere,	202	
Ses duretés envers sa prisonniere,	228, 233	
Il refuse la commission de l'assassiner,	234	
Une de ses lettres au sujet de la reine Marie, sa prisonniere,	347, 353	IV.
PELLEVÉ, évêque d'Amiens, est nommé pour soutenir les intérêts des papistes en Ecoffe,	270	I.
Il porte la reine régente à user de rigueur envers les protestants,	<i>ibid.</i>	
PERTH, soulèvement des protestants en cet endroit contre les papistes,	238	III.
Ses habitans sont traités sévèrement par la reine régente,	239, 240	
On y met garnison françoise,	241	
Il est assiégé & pris par les protestants,	249	
Ce fut en cet endroit que s'exécuta la conspiration des Gowrys,	250	
PÉTITION des petits barons au parlement tenu au mois d'août 1560,	33, 34, 35	IV.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, épouse la reine Marie d'Angleterre,	186	I.
Sa grande puissance,	180 & <i>suiv.</i>	III.
Il se joint à la ligue sainte,	181	
Il forme le dessein d'envahir l'Angleterre,	265	
Ses préparatifs sont différés,	270	
Il échoue dans ce projet,	271	
Il médite une invasion en Angleterre par la voie de l'Ecoffe,	272	

Tomes

- III. PHILIPPE II. Ses intrigues avec quelques lords  
d'Ecoffe à ce sujet, 273 & *suiv.*  
Il leur fait remettre de l'argent, *ibid.*
- I. PINKEY, (bataille de) 160 & *suiv.*
- III. PIE V, (le pape) excommunique la reine Elifabeth,  
la prive de son royaume, & délie ses sujets du  
serment de fidélité, 10, 11
- POLLY, l'un des chefs de la conjuration de Babin-  
gton contre la reine Elifabeth, 198  
Il découvre le complot à Walsingham, 200
- II. POLTROT, bigot fanatique, assassine le due de  
Guise au siege d'Orléans, 46
- III. PONT, (Mr. Robert) ministre, & l'un des lords de  
session, proteste contre les loix tendantes à l'op-  
pression de l'église, 149
- I. POUVOIR, (balance du) importante à conserver, 123
- PRÉDICATION, (le devoir de la) est abandonné  
aux moines, 200
- III. PRESBYTÉRIENNE, (gouvernement de l'é-  
glise) établi en Ecoffe, 287  
Et confirmé par le roi Jacques VI, 288
- PROCESSION singuliere, imaginée par le roi pour  
la réunion des nobles, 256, 257
- II. PROFESSION de foi des réformés, approuvée par  
le parlement, 204, 205
- I. PROTESTANTS : violemment persécutés en  
France par les conseils des princes Lorrains, 259
- II. Ils se conduisent avec modération à l'arrivée de la  
reine Marie en Ecoffe, 7  
La reine les emploie dans l'administration du gou-  
vernement, 8
- III. Projet pour les extirper absolument dans toute l'Eu-  
rope, 179 & *suiv.*  
Ligue formée à ce sujet, *ibid.*  
*Voyez Réformation.*

## R.

- I. RAMSAY, échappé au fort de ses camarades, est  
fait capitaine de la garde du roi Jacques III, &  
est créé comte de Bothwell, 81
- RANDAN, (le Sr. de) employé par la France pour  
négoier la paix entre l'Angleterre & l'Ecoffe, 312  
Conditions qu'il propose, 313 & *suiv.*
- RANDOLPH, envoyé par la reine Elifabeth pour  
encourager la congrégation, 382

- RANDOLPH va complimenter la reine Marie à son arrivée en Ecoſſe, 9  
 Il inſiſte ſortement ſur la ratification du traité d'Edimbourg, *ibid.*  
 Il eſt trompé par la reine Marie dans les négociations de ſon mariage avec Darnly, 80  
 Envoyé en Ecoſſe lors de l'aſſaſſinat de Murray, 3  
 Il ſ'entremet pour Morton, 106  
 On lui fait à la cour d'Ecoſſe une réponſe vague, 109  
 On y publie tous les jours des libelles contre lui, 110  
 Il part d'Ecoſſe pendant la nuit, & ſans prendre congé, *ibid.*  
 Il y eſt renvoyé par la reine Elifabeth, & conclut un traité avec ce royaume, 192, 193  
 Fragment d'une de ſes lettres au chevalier Guillaume Cecil, du 29 avril 1560, 23, 24  
 Autre à Cecil, du 10 août 1560, d'Edimbourg, 25, 33  
 — du même au même, 36, 41  
 — du 15 mai 1563, 45 & ſuiv.  
 — du 10 avril 1563, 49 & ſuiv.  
 — au comte de Leiceſter, miniſtre Anglois, du 31 juillet 1565, 80, 88  
 — au chevalier Cecil, d'Edimbourg le 7 février 1556, 96 & ſuiv.  
 Fragment d'une de ſes lettres au chevalier Cecil, du 16 janvier 1556, 108, 109  
 Lettres (Extrait d'une de ſes) au ſecrétaire Cecil, *ibid.* & ſuiv.  
 — du même au même, du 23 avril 1566, 110  
 Lettre à lui adreſſée par Walsingham, 321, 322
- RATCLIF. *Voyez Suffex.*
- REFORMATION : ſes progrès conſidérables en Ecoſſe, 174 & ſuiv.  
 Ses premiers prédicateurs, 176  
 La crainte du cardinal Beatoun ſuspendit les progrès de la réformation, 130, 133  
 Le régent témoigne beaucoup d'eſtime pour les livres des réformateurs, 140  
 Néanmoins, par des raiſons d'intérêt, il fit abjuration des ſentiments des réformateurs dans l'églife des Franciſcains à Stirling, 142  
 Plusieurs réformés ſont condamnés au ſupplice que l'églife décerne contre ceux qui ne ſont pas de ſon avis, 143  
 Le comte de Lennox par ſon abjuration, acquit à

Tomes  
II.

III.

IV.

I.

- la réformation un profélite de grande considé-  
ration, 144
- RÉFORMATION. Le comte de Lennox forma  
parmi les réformés un parti qui tint tête à celui  
du cardinal, *ibid.* 145
- Le supplice cruel de George Vishart irrite les ré-  
formés, 151
- Les passions d'Henri VIII favorisèrent la réforme  
en Angleterre, 155
- (la) fait quelques progrès, 174, 175
- Elle est établie en Angleterre par les ministres  
d'Edouard VI, 177
- La modération des chefs fut favorable à la réfor-  
me, 178
- continue à faire de grands pro-  
grès, 186
- Abrégé de l'histoire de la réformation, 187 & *suiv.*
- La réforme établie en Angleterre par la loi, sous  
Elisabeth, 222
- Cette doctrine s'établit d'abord plus généralement  
dans la basse Ecosse, *ibid.*
- Les réformés entrent en fureur à la vue de l'exé-  
cution d'un prêtre soupçonné d'avoir embrassé  
la nouvelle doctrine, 224
- La régente leur permet l'exercice de leur reli-  
gion, 225
- Elle les détourne du dessein qu'ils avoient de pré-  
senter requête au parlement, *ibid.*
- Ils s'adressent à l'assemblée du clergé papiste, *ib.* 226
- La persécution contre eux est fomentée par la  
France, 228 & *suiv.*
- Les prédicateurs sont sommés de paroître devant  
la régente, 235, 236
- Elle les trompe & les condamne, 237
- Soulèvement à Perth des réformés contre les pa-  
pistes, 238
- Ils se préparent à se défendre contre la reine, 240
- Ils concluent un traité avec cette princesse, qui le  
rompt tout aussitôt, 241 & *suiv.*
- Ils insistent sur le redressement de leurs griefs, 246
- La réformation est analogue à la liberté, 247
- Les réformés assiegent & prennent Perth, 249
- Ils s'emparent de Stirling & d'Edimbourg, 250
- Ils commettent de grandes violences dans les égli-  
ses & les monastères, *ibid.* & *suiv.*
- Détails au sujet de leur conduite, 252

RÉFORMATION. Exemple de la modération des réformés,	252	I.
Ils fixent leur résidence à Edimbourg,	253	
La reine se dispose à les attaquer,	254	
Ils font un traité avec la reine,	255	
Ils sont forcés d'abandonner Edimbourg, mais on leur accorde l'exercice de leur religion, <i>ibid.</i>		
Ils demandent qu'on renvoie l'armée Française, <i>ibid.</i>		
Ils sont avertis du danger qui les menace de la part de la France,	261	
Leur parti se fortifie,	<i>ibid.</i> 262	
Ils font des représentations au sujet des fortifications que font les François à Leith,	267, 268	
Ils prennent les armes contre la reine pour leur propre défense,	271 & <i>suiv.</i>	
Ils s'irritent de la réponse impérieuse faite à leur remontrance,	274	
Par l'avis de la convention ils démettent la reine douairiere de l'office de régente,	277	
Fondement de leur conduite,	<i>ibid.</i>	
Accroissement de la réforme,	341 & <i>suiv.</i>	II.
Elle est encouragée par le parlement,	257 & <i>suiv.</i>	III.
<i>Voyez</i> congrégation.		
RÉGALITES : grande étendue de leur juridiction en Ecosse,	28	I.
REPLEIGE ou recours; (privilege du) à qui il appartenoit,	<i>ibid.</i>	
REVANCHE ou vengeance encouragée tant par l'usage que par la loi,	40	
REVENUS de l'église : Statuts du parlement à ce sujet,	258	III.
RIDOLPHI, agent du pape à Londres, négocie pour la reine Marie,	35 & <i>suiv.</i>	
Ses entretiens avec le duc de Norfolk,	<i>ibid.</i>	
RIZIO : (David) détails sur cet homme : son origine & son élévation,	78	II.
Liaisons de Darnly avec lui,	<i>ibid.</i>	
Murray recherche ses bons offices,	113	
Ses grandes liaisons & familiarité avec la reine,	122	
Il devient odieux à Darnly,	<i>ibid.</i>	
Et aux amis des lords exilés,	123	
Diverses raisons de cette haine,	<i>ibid.</i>	
Complot formé pour le tuer,	125	
Il est poigné dans le palais de la reine, & en présence de sa Majesté,	128	
ROIS féodaux, leur pouvoir est le plus limité,	21	I.

ROIS féodaux : raisons générales de leur foiblesse, & sur-tout en Ecosse, 21 & *suiv.*

Modicité de leurs revenus, 22

Ils n'ont point d'armée toujours sur pied, 24

Leur juridiction limitée, 25

Ils sont obligés de tolérer les criminels, 26, 27

Le pouvoir dont jouissoient sous eux les nobles, devint insupportable aux princes de l'Europe, 51

Moyens employés pour étendre l'autorité royale, 52

Leur juridiction s'étend, 55

Singularité de l'influence de ces rois dans le parlement d'Ecosse, 103

Raisons de cette influence, *ibid.*

ROMAINS (les) font la conquête de la grande Bretagne, 2, 3 & *suiv.*

C'est chez eux qu'il faut chercher les premières connoissances des Ecossois, *ibid.*

ROSS (l'évêque de) travaille de concert avec Maitland aux affaires & à l'élargissement de la reine Marie, 326

*Voyez* Lesly.

Sa lettre à la reine Marie d'Ecosse, 169 & *suiv.*

———— an secrétaire Lidington, 236 & *suiv.*

RUBAY, étranger, fait garde du grand sceau en Ecosse, 204

RUTHVEN, (le lord) qui avoit épousé la tante de Darnly, comploté avec lui le meurtre de Rizio, 123

Il est à la tête des conjurés contre lui, 129

Part qui lui est assignée dans le complot, *ibid.*

Il est admis à la présence de la reine, qui lui promet son pardon, 132

Il ne se repent point de son crime à la mort, 141

———— créé comte de Gowry : lui & ses associés se faisoient de la personne du roi, & ils lui font des remontrances très-vives contre ses favoris, 123, 124 & *suiv.*

Ils chassent les favoris, 127

Leur conduite est approuvée dans l'assemblée des états, 128

Le roi s'échappe & se tire de leurs mains, 134

On prend des mesures violentes contre eux par les conseils d'Arran, 137, 138

La reine Elisabeth sollicite en leur faveur, 139

Ils sont déclarés coupables de haute trahison, 141

RUTHVEN. Ses associés s'enfuient en pays étranger,	141, 142
Ils sont traités durement par la reine Elisabeth,	157
Ils se réconcilient avec elle,	186
Ils reviennent en Ecoffe, & se réconcilient avec le roi,	187
Ils sont rétablis dans leurs honneurs & biens, & ne demandent rien de plus,	188
Ils négligent leurs amis dans le clergé,	190
————— (la verge ou <i>Rutbven raid</i> ) ce que c'est,	368
————— (le nom de) est aboli par le parlement,	375
<i>Voyez</i> Gowry.	

## S.

SADLER, (le chevalier Ralph) nommé commissaire d'Elisabeth pour entendre les dépositions des accusateurs de la reine Marie,	294	II.
SANDILANDS, de Calder, lord Saint-Jean, envoyé en France pour y porter au roi & à la reine d'Ecoffe les arrêtés du parlement de la congrégation,	328	I.
Il est reçu froidement, & renvoyé sans avoir obtenu la ratification des actes du parlement,	<i>ibid.</i>	
SAVAGE, officier espagnol, conçoit le projet forcé de tuer la reine Elisabeth,	196	III.
SCIENCES : la renaissancce des lettres & des sciences favorise l'établissement & les progrès de la réforme,	188	I.
SCOTLAND, (Ecoffe) ses premiers temps sont fabuleux,	I	
Origine des Ecoffois,	2	
Obscurité particuliere de son histoire,	5	
Détails sur les auteurs qui l'ont écrit,	6	
Sa division en quatre périodes,	7, 8	
Précis de la troisième époque,	<i>ibid.</i>	
Récit des démêlés au sujet de son indépendance de tout autre royaume,	8 & <i>suiv.</i>	
Ses démêlés sont la source d'animosités & d'une grande effusion de sang,	<i>ibid.</i> & <i>suiv.</i>	
État de l'Ecoffe lorsque Bruce monte sur le trône de ce royaume,	18 & <i>suiv.</i>	
L'Ecoffe commence à répandre ses influences chez les autres nations,	123	
Elle a son poids dans la balance du pouvoir,	<i>ibid.</i>	

SCOTLAND. Etat de l'Ecosse à la naissance de la	
reine Marie,	128
Les factions y continuent toujours,	129
L'armée Angloise entre en Ecosse,	<i>ibid.</i>
Traité de paix entre l'Angleterre, la France &	
l'Ecosse,	149
Calcul des dommages causés à l'Ecosse par les An-	
glois,	<i>ibid.</i>
Nouvelle rupture avec l'Angleterre,	156
Idée du génie & de la façon de penser des plus	
sages Ecossois,	157
Nouvelle invasion des Anglois en Ecosse,	158
Les Ecossois refusent les propositions de paix qui	
leur sont faites,	159
Sont trop prompts à attaquer,	160
Ordre de bataille,	<i>ibid. &amp; suiv.</i>
Sont battus,	162
Journal de cette bataille,	<i>ibid. note.</i>
Les Ecossois, après avoir perdu la bataille de Pin-	
key, forment de nouveaux engagements avec la	
France,	165
Ils offrent leur jeune reine en mariage au dau-	
phin,	167
Il arrive en Ecosse un corps de vieilles troupes	
françoises,	<i>ibid.</i>
Les Ecossois sont jaloux des François,	172
La pétulance d'un François cause une émeute à	
Edimbourg,	174
La réforme fait de nouveaux progrès chez les Ecos-	
sois par la protection de la reine douairiere, <i>ibid.</i>	
Plusieurs ministres persécutés en Angleterre, vien-	
nent se réfugier en Ecosse & y sement leur doc-	
trine,	186
Nouvelle source d'antipathie contre les Fran-	
çois,	204
Les Ecossois refusent de faire la guerre aux An-	
glois,	205
La régente propose de mettre une imposition sur	
les terres, & sa proposition est rejetée, <i>ibid.</i>	206
Nouvelle guerre avec l'Angleterre,	208
On envoie des députés en France pour assister au	
mariage de la reine Marie,	212, <i>note.</i>
Ils s'opposent fortement aux propositions insidieu-	
ses de la France,	<i>ibid. &amp; suiv.</i>
Quatre de ces députés meurent en France, soup-	
çonnés d'être empoisonnés,	216

- SCOTLAND. Les députés accordent la couronne  
matrimoniale au dauphin, 217, 218
- Ils souffrent impatiemment l'autorité des ecclésiastiques, 219
- La nomination à tous les grands bénéfices dépendoit de la couronne en Ecosse, 220, 221
- La réformation y fait de grands progrès, 222
- Ils se brouillent avec la reine douairiere, 227
- Le trop d'attachement de la régente aux intérêts de la France fit le malheur de l'Ecosse, 233
- Les Anglois viennent au secours des Ecossois, 241
- Les Ecossois forment pour leur défense une nouvelle association, 242
- Les Ecossois naturellement guerriers, étoient trop pauvres pour tenir long-temps des armées sur pied, 243 & suiv.
- Les Ecossois détruisent les monasteres, 244
- Ils regardent les troupes de France dans leur pays, comme un acheminement à la perte de leur liberté, 245, 246
- Les Ecossois, les armes à la main, répandoient la nouvelle doctrine, 250
- Ils triomphent de la mort de François II, dans l'espoir de revoir leur reine, 260 & suiv.
- Des troupes Françaises arrivent en Ecosse, 267
- Ils font des rémontrances à la régente, 268
- Ils imputent toutes ses démarches aux mauvais conseils des François, 269
- Ils renouvellent leurs remontrances sans obtenir aucun succès, 273
- La reine douairiere est privée par eux de la régence, 277
- La reine d'Angleterre leur accorde un foible secours, qui est intercepté, 284
- Motifs qui engagent l'Angleterre à secourir les Ecossois, 291 & suiv.
- Une flotte Angloise vient à leur secours, 299
- Traité avec l'Angleterre, 301
- Leith est assiégé par les Anglois, 302
- Traité entre l'Angleterre, la France & l'Ecosse, pour l'évacuation de ce royaume, 308 & suiv.
- Les armées Françaises & Angloises sortent de l'Ecosse, 318
- Ils invitent leur reine à revenir en Ecosse, 339
- Ils rejettent les propositions d'un ambassadeur de France, 341

<i>Tomes</i>		
I.	SCOTLAND. Etat de l'Ecosse lorsque la reine Marie revient de France,	343 & <i>suiv.</i>
II.	Zeile de la nation contre le papisme,	53 & <i>suiv.</i>
	Mépris des Ecoissois pour la conduite de la reine Marie,	236 & <i>suiv.</i>
III.	Déplorable état de l'Ecosse après l'assassinat du régent Murray,	27 & <i>suiv.</i>
	Factions qui regnoient alors,	29
	Ligue entre l'Ecosse & l'Angleterre,	183 & <i>suiv.</i>
	Détail des révolutions depuis l'avènement de Jacques VI au trône,	256 & <i>suiv.</i>
	Constitution de l'état,	<i>ibid.</i>
	Désordres du royaume,	284
	Etat de l'église & son gouvernement,	287
	Génie & goût des Ecoissois par rapport aux sciences,	421 & <i>suiv.</i>
IV.	Moyens de la rétablir dans son ancienne splendeur,	1, 6
III.	SCOTT de Buccleugh, entre en Angleterre & y fait des dévastations, après l'assassinat du régent Murray,	2
	Quel étoit en cela son dessein,	6
II.	SCROOP, envoyé pour complimenter & veiller la reine Marie lorsqu'elle arrive en Angleterre,	278
IV.	Milord Herreis lui écrit : Sa lettre,	209, 217
I.	SESSION; (lords & cour de) par qui ils furent d'abord établis,	56 & <i>suiv.</i>
	Le Président de cette cour & la moitié de ses membres sont tirés du clergé,	195
II.	SEATON: lieu où s'étoit retirée Marie après l'assassinat de Darnly,	193
III.	SHREWSBURY: (le comte de) on lui donne un associé pour la garde de la personne de la reine Marie,	164
	On lui ôte cet office : par quelle raison,	<i>ibid.</i>
	Il est nommé pour assister à l'exécution de la sentence prononcée contre elle,	235
IV.	Copie d'une de ses lettres au conseil de Sa Majesté au sujet de ses procédés, relativement à la mort de la reine d'Ecosse,	353, 365
II.	SINCLAIR, évêque de Ross, papiste zélé, contribue, comme président de la session, à décharger Knox du crime de haute trahison,	55
I.	SOMMERSET, (Hartfort duc de) entre en Ecosse avec une armée formidable,	158
	Il se trouve dans une situation très-critique,	159

SOMMERSET. Il défait les Ecoffois, & en fait un grand carnage à Pinkey,	162	<i>Tomes</i>
Il retire peu d'avantage de cette victoire,	163	I.
Des cabales formées contre lui en Angleterre, le forcent d'y retourner,	165	
Ses ennemis viennent à bout de le perdre,	<i>ibid.</i>	
SPROT, notaire : ses découvertes dans la conspiration de Gowry,	358	III.
Il est exécuté,	361, 362	
STUART, (Jacques) prieur de Saint-André, est nommé pour porter au dauphin la couronne matrimoniale,	221	I.
<i>Voyez</i> Saint-André.		
————— (Esme) lord Aubigné : son arrivée en Ecoffe pour demander les biens de Lennox,	96	III.
Son caractère,	<i>ibid.</i>	
Il devient favori du roi Jacques,	<i>ibid.</i>	
Il est fait lord Aberbrothock, puis duc de Lennox, & grand chambellan,	<i>ibid.</i>	
Il accuse Morton du meurtre du feu roi,	98	
Morton l'ayant représenté comme ennemi de la religion, il en fait abjuration,	100	
————— (le capitaine Jacques) devient aussi favori du roi,	97	
Malgré leur concurrence à la faveur du roi, il n'y eut point de jalousie entre eux,	<i>ibid.</i>	
Ils étoient cependant d'un caractère tout-à-fait opposé,	<i>ibid.</i>	
Son caractère,	<i>ibid.</i>	
Il entre dans la chambre du roi, & accuse Morton,	103	
Il est nommé tuteur du comte d'Arran, & obtient le titre & les biens de ce malheureux prisonnier,	110, 111	
<i>Voyez</i> Arran.		
————— (colonel Guillaume) commandant de la garde du roi, contribue à le tirer des mains des conjurés de Ruthven & à le faire évader,	135	
Il se saisit du comte de Gowry,	146	
————— (François) créé comte de Bothwell,	274	
Complicé dans une correspondance criminelle avec les lords papistes,	290	
<i>Voyez</i> Bothwell.		
————— tous ceux de ce nom se réunissent contre le chancelier,	295	
STIRLING : les réformés s'en emparent,	250	I.

Tomes  
III.

I.

III.

IV.

STIRLING : le parti du roi y tient un parlement  
& y est surpris, 30

Ce qui y occasionne une grande émeute, *ibid. & suiv.*

STROZZI, (Leon) commande un corps de trou-  
pes françoises envoyé en Ecoffe, 156

Il prend & démollit le château de St. André, *ibid.*  
*Voyez France.*

SUBSTITUTION écossoise dont la France veut  
se prévaloir pour le dauphin, 215

II.

SUSSEX, (le comte de) l'un des commissaires nom-  
més pour entendre les accusations contre la reine  
Marie, 294

Il assemble une forte armée sur les frontieres, 12

Lettre qu'il reçoit de la reine Elifabeth, 235

## T.

I.

TAXES, appellées en Ecoffe *Benevolence*, 23  
— sur les terres, proposées pour la première  
fois en Ecoffe, & rejetsées, 205

III.

TERRES de l'église réunies, par le parlement, au  
domaine de la couronne, 258

II.

THROGMORTON, (le chevalier Nicolas) en-  
voyé ambassadeur extraordinaire par la reine  
Elifabeth pour s'opposer au mariage de la reine  
Marie avec Darnly, 84

On a beaucoup d'égards à ses sollicitations en fa-  
veur des lords exilés, 113

Sa haine pour Cecil, *ibid.*

Il est envoyé pour solliciter la délivrance de la  
reine Marie, 239

Les confédérés ne lui permettent point de la  
voir, 240

IV.

Fragment d'une de ses lettres à Cecil, de Berwick,  
le 11 juillet 1567, 123

— du même, du 12 juillet 1567, *ibid.* 127  
Reçoit une lettre de la reine Elifabeth étant en  
Ecoffe : cette lettre, 127 & *suiv.*

Sa Lettre à la même reine, du même jour, 129, 141

— d'Edimbourg du 18 juillet 1567, 141, 149

— au comte de Leicester, 149 & *suiv.*

Lettre que la reine Elifabeth lui écrit pour le rap-  
peller d'Ecoffe, du 6 août 1567, 153 & *suiv.*

— (Sa) au chevalier Guillaume Cecil, 155 & *suiv.*

— de la reine Elifabeth à lui-même, du 29 août  
1567, 157 & *suiv.*

- THROGMORTON**: fa lettre à l'archevêque de St. André & à l'abbé d'Arbrothc, 159 & *suiv.*  
 ————— (François) est accusé d'une con-  
 spiration contre la reine Elifabeth, 151  
 ————— il commence par nier, ensuite  
 il avoue, 152  
 Réflexions sur son aveu, 153 & *suiv.*  
 Il est exécuté, 155  
**TICHBOURNE**, (Chidioc) avec dix autres asso-  
 ciés, forme le dessein d'assassiner la reine Elifa-  
 beth, 198  
**TRAHISON**, personnes coupables de ce crime  
 jugées après leur mort par les loix d'Ecosse, 374

V.

- VILMOT** est fait contrôleur des finances d'E-  
 cosse, 204  
**VISHART**: (George) son exécution barbare est  
 vengée par un furieux, 157

W

- WALLACE** (le chevalier Guillaume) défend  
 courageusement la liberté de la patrie, 15, 16  
**WALSINGHAM**, secrétaire de la reine Elifa-  
 beth, & le plus habile de ses ministres, est en-  
 voyé ambassadeur vers Jacques VI, 139, 140  
 L'arrogance du comte d'Arran met obstacle à ses  
 négociations, *ibid.*  
 Il quitte l'Ecosse sans avoir rien fait, *ibid.*  
 Il fait à la reine, sa maîtresse, un rapport favorable  
 du roi Jacques, 145  
 Il s'entremet avec chaleur en faveur de Marie, 163  
 Il découvre la conspiration formée contre Elifa-  
 beth, par Babington, 199, 200 & *suiv.*  
 Lettre qu'il reçoit du lord Hundane, 260, 270  
 Sa lettre à Randolph, 3 février 1530, 321 & *suiv.*  
 Ses objections contre la reine Marie, 335  
**WARWICK** (le comte de) succede à Sommerfet  
 dans le gouvernement d'Angleterre, 170  
**WESTMINSTER**: conférences qui y sont tenues  
 au sujet de la reine Marie, 305  
**WESTMORLAND** (le comte de) entreprend de  
 faire faire un soulèvement en faveur de la reine  
 Marie, 337

I.

III.

IV.

I.

II.

## 480 T A B L E, &amp;c.

Tomes

II.

WESTMORLAND. Ses menées sont déconcertées, 340  
Il est conduit dans les Pays-Bas, 341WHITHORN, (le prieur de) emprisonné pour  
avoir dit la messe, 52

I.

WILLOX, ministre, se déclare pour la résistance  
aux tyrans, & le droit des sujets de les renver-  
ser du trône, 276Il est appelé pour assister la reine douairière au  
lit de la mort, 310WOTTON, doyen de Cantorbery, employé à négocier  
la paix avec la France, 312

III.

———— (le chevalier Edouard) envoyé par la  
reine Elisabeth en Ecosse, 183Son caractère, *ibid.*Parvient, en peu de temps, à la plus haute faveur  
auprès du roi Jacques, *ibid. & suiv.*

Il négocie une ligue entre les deux royaumes, 184

Il travaille à détruire le pouvoir d'Arran, *ib. & suiv.*Il forme un complot contre le roi Jacques, & il  
est obligé de partir sans prendre congé, 187

## Y

II.

YORCK (conférences d') au sujet de la reine  
Marie, 294

## Z.

III.

ZOUCHE (le lord) envoyé ambassadeur de la  
reine Elisabeth, pour faire des remontrances au  
roi Jacques, de sa douceur envers les protes-  
tants, 301, 302Sa trahison en cette occasion, *ibid.*

## F I N.

## E R R A T A.

Préface, pag. xx, ligne dernière. corrompues, lisez  
corrompus.Tome II. pag. 44, à la note, Appendix, lisez Ap-  
pendicc.

Tome III. pag. 132, ligne première, pas, lisez par.

Tome IV. pag. 166, ligne 8, chose, lisez chose.

